

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE



*Société Anonyme au capital de 776 875 000 dinars divisé en 155 375 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
Registre de Commerce : B182331996
Tél : 71 340 477 Fax : 71 348 400*

Document de référence "STB 2019"

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le19 OCT 2019..... sous le N° 1.9 / 008 en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

Monsieur Sadok Jelassi

Chef de pôle financier

Tél : 71 340 439 – Fax : 71 340 439

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence :

STB FINANCE

Intermédiaire en Bourse Du Groupe STB

34, Rue Hédi Karray El Menzah 4 -1004 Tunis

Tél : 71 717 510 / 71 750 629 – Fax : 71 718 450

Adresse E-mail : stbfinance@stbfinance.com.tn

Site-Web : www.stbfinance.com.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de la Société Tunisienne de Banque, Rue Hédi Nouira –1001 TUNIS, la STB FINANCE, 34, Rue Hédi Karray El Menzah 4 - et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn, de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE : www.stb.com.tn et de la STB FINANCE : www.stbfinance.com.tn.



Octobre 2019



SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-----7

CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES-----	12
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE-----	12
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE -----	12
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES-----	12
1.4. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE -----	40
1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION -----	41
CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL-----	42
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE-----	42
2.1.1. DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL-----	42
2.1.2. FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION PARTICULIERE APPLICABLE -----	42
2.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE-----	42
2.1.4. OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS) -----	42
2.1.5. CLAUSES STATUTAIRE PARTICULIERES -----	43
2.1.6. CAPITAL SOCIAL-----	51
2.1.7. REGISTRE DE COMMERCE-----	51
2.1.8. NATIONALITE-----	51
2.1.9. REGIME FISCAL - -----	51
2.1.10. MATRICULE FISCAL -----	51
2.1.11. EXERCICE SOCIAL -----	51
2.1.12. LIEU OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS DE LA BANQUE -----	52
2.1.13. RESPONSABLE CHARGE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES, LES OBLIGATAIRES, LE CMF, LA BVMT ET LA TUNISIE CLEARING-----	52
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE-----	52
2.3. TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL -----	53
2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/04/2019 -----	54
2.4.1. LISTE DES ACTIONNAIRES DETENANT INDIVIDUELLEMENT 3% ET PLUS DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/04/2019 -----	54
2.4.2. POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 30/04/2019 -----	54
2.4.3. NOMBRE D'ACTIONNAIRES-----	55



2.5.	DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE STB AU 31/12/2018 -----	56
2.5.1	PRESENTATION GENERALE DU GROUPE STB -----	56
2.5.2	RELATIONS AVEC LES SOCIETES DU GROUPE STB AU 31/12/2018 -----	68
2.5.3	RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA STB ET LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2018 -----	74
2.6	RELATIONS DE LA STB AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2018-----	79
2.6.1	INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS-----	79
2.6.2	TRANSFERTS DE RESSOURCES -----	80
2.6.3	RELATIONS COMMERCIALES -----	82
2.7	DIVIDENDES-----	82
2.8	MARCHE DES TITRES-----	82
CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE-----		83
3.1	PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE -----	84
3.2	ORGANISATION DE LA BANQUE -----	86
3.2.1.	GOUVERNANCE -----	87
3.2.2.	LE CONTROLE INTERNE -----	94
3.2.3.	LE SYSTEME D'INFORMATION -----	101
3.2.4.	POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF-----	104
3.2.5.	EFFECTIF ET RESEAU DE LA BANQUE -----	105
3.3	ACTIVITES ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 31/12/2018 -----	106
3.3.1	LES RESSOURCES -----	106
3.3.2	LES EMPLOIS -----	107
3.3.3	LES RESULTATS D'EXPLOITATION -----	109
3.4	ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 30/06/2019-----	112
3.4.1	LES RESSOURCES-----	112
3.4.2	LES EMPLOIS -----	113
3.4.3	LES RESULTATS D'EXPLOITATION -----	115
3.5	MATRICE SWOT -----	117
3.6	FACTEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE -----	118
3.7	DEPENDANCE DE L'EMETTEUR -----	122
3.8	LITIGE OU ARBITRAGE-----	122
3.9	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE -----	124
CHAPITRE 4- PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE - RESULTAT -----		125
4.1	SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET PORTEFEUILLE TITRES DE LA STB AU 31/12/2018 -----	125



4.1.1.	PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BANQUE AU 31/12/2018-----	125
4.1.2.	PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT DE LA STB AU 31/12/2018-----	130
4.2	SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET PORTEFEUILLE TITRES DE LA STB AU 30/06/2019-----	141
4.2.1.	PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BANQUE AU 30/06/2019-----	125
4.2.2.	PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE AU 30/06/2019-----	125
4.3	RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2018-----	157
4.3.1.	ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE-----	160
4.3.2.	RAPPORT GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS A L'EXERCICE 2018-----	192
4.3.3.	NOTE EXPLIQUATIVES RELATIVES AUX RAPPORT GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2018-----	208
4.3.4	TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES-----	218
4.3.5	AFFECTATION DES RESULTATS-----	219
4.3.6	EVOLUTION DES DIVIDENDES-----	219
4.3.7	EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE ET RESULTAT D'EXPLOITATION-----	219
4.3.8	EVOLUTION DU RESULTAT NET-----	219
4.3.9	EVOLUTION DE LA MARGE BRUT D'AUTOFINANCEMENT-----	220
4.3.10	EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMIS PAR LA STB-----	220
4.3.11	EMPRUNTS OBLIGATAIRES SOUSCRITS PAR LA STB-----	223
4.3.12	EMPRUNTS OBLIGATAIRES GARANTIS PAR LA STB-----	223
4.3.13	PRINCIPAUX INDICATEURS ET RATIOS-----	224
4.3.14	PRINCIPAUX RATIOS-----	224
4.4	RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018-----	226
4.4.1	BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2018-----	228
4.4.2	ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018-----	229
4.4.3	ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018-----	230
4.4.4	ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018-----	231
4.4.5	NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018-----	232
4.4.6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018-----	243
4.4.7	NOTES EXPLICATIVES, COMPLEMENTAIRES ET RECTIFICATIVES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018-----	250
4.5	RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2019-----	255
4.5.1	BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2019-----	256
4.5.2	ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2019-----	257
4.5.3	ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30 JUIN 2019-----	258
4.5.4	ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 30 JUIN 2019-----	259
4.5.5	NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2019-----	260
4.5.6	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRE ARRETES AU 30 JUIN 2019-----	288

4.5.7	NOTES EXPLICATIVES ET COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX ETATS FINANCIER INTERMEDIAIRE ARRÊTER AU 30 JUIN 2019-----	290
4.5.8	TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES ARRETE AU 30 JUIN 2019-----	293
4.5.9	EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION -----	294
4.5.10	EVOLUTION DES BENEFICES NETS-----	294
4.5.11	EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT-----	294
4.5.12	PRINCIPAUX INDICATEURS ET RATIOS-----	294
4.6	LES INDICATEURS BOURSIERS DE LA VALEUR STB -----	297
CHAPITRE 5- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES -----		298
5.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION-----	298
5.1.1	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION-----	298
5.1.2	FONCTION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA BANQUE-----	298
5.1.3	PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA BANQUE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION -----	299
5.1.4	MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES -----	300
5.1.5	FONCTION DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA SOCIETE QU'ILS REPRESENTENT -----	301
5.2	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31/12/2018 -----	302
5.2.1	REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURES ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 -----	302
5.2.2	PRET ET GARANTIES ACCORDS EN FAVEUR DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION-----	304
5.3	CONTROLE-----	304
5.4	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL -----	305
CHAPITRE 6- RENSEIGNEMENTS CONCERNANTS L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR-----		306
6.1.	EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUE -----	306
6.1.1	EVOLUTION RECENTE -----	306
6.1.2	STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET ORIENTATION STRATEGIQUE -----	306
6.2	ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS EFFECTUEES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2018-2019-2020-2021 -----	308



6.2.1	ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRE ENTRE LES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2015-2016-2017 ET LES PREVISIONS FIGURANT DANS LE BP "STB 2015" -----	308
6.2.2	ANALYSE DES MODIFICATIONS OPEREES -----	309
6.3	ANALYSE DES PERFORMANCES AU 30 JUIN 2019 -----	311
6.4	PERSPECTIVES D'AVENIR -----	311
6.4.1	LES HYPOTHESES DE PREVISIONS RETENUS -----	312
6.4.2	LES RESSOURCES DE LA BANQUE -----	313
6.4.3	LES EMPLOIS DE LA BANQUE -----	314
6.5	ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS -----	319
6.5.1	BILANS PREVISIONNELS -----	319
6.5.2	ETAT DE RESULTATS PREVISIONNELS -----	320
6.5.3	ETATS DE FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS -----	321
6.6	INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS FINANCIERS PREVISIONNELS -----	322
6.6.1	INDICATEURS PREVISIONNELS -----	322
6.6.2	PRINCIPAX RATIOS -----	322
6.7	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATION FINANCIERE PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2019 A 2023 -----	324



PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE

La Société Tunisienne de Banque, née au lendemain de l'indépendance, la première banque du pays, a ouvert ses guichets le 26 mars 1958.

Créée avec un statut de banque de dépôt et d'investissement, la Société Tunisienne de banque a représenté, durant des décennies, un instrument privilégié de la politique financière du pays.

Avec l'avènement des années quatre vingt, le groupe STB se présentait déjà comme une force économique de première importance, constitué de dizaines de filiales appartenant à tous les secteurs de l'économie et considéré comme l'un des plus importants employeurs du pays.

La STB a aussi joué un rôle crucial dans la recherche des sources de financement les plus adaptées aux besoins des investisseurs et la gestion rigoureuse des fonds spéciaux d'origine étrangère ou publique.

La transformation de l'environnement économique et financier a nécessité une réforme de la politique monétaire et de crédit mise en œuvre au cours de la décennie 1987-1996 visant particulièrement le renforcement des assises financières des banques par l'introduction des normes prudentielles et la libéralisation des taux d'intérêt, développement de la concurrence interbancaire et la dynamisation du marché financier.

C'est ainsi que la STB a pu renforcer ses capacités financières, techniques et commerciales tout en intensifiant son soutien à la croissance et à la relance de l'investissement. Les actions menées dans cette optique lui ont permis de raffermir sa position au niveau national et international et d'enregistrer un développement appréciable de ses principaux indicateurs de croissance. La STB a pleinement adhéré au programme de modernisation du secteur bancaire préconisé dès janvier 1997 et en a réalisé plusieurs étapes dont la plus importante a concerné la restructuration du secteur. Elle est ainsi devenue la première banque nationale à vocation universelle dotée d'une force compétitive plus conséquente grâce à la consolidation de sa position aussi bien en matière d'octroi de crédits à l'économie que de collecte des ressources. Elle a pu, en tant que banque universelle, proposer une large palette de services à la clientèle des entreprises et des particuliers via son vaste réseau d'exploitation. La STB a aussi renforcé son action d'appui à la promotion de nouveaux projets et au financement de l'investissement productif par la combinaison de synergies générées par les complémentarités des compétences et des activités.

La STB a réalisé de grands progrès dans la concrétisation des quatre principaux axes de ce programme, à savoir la modernisation des moyens de paiement et l'introduction de nouveaux instruments de financement, le renforcement de la sécurité des opérations bancaires, l'amélioration de la qualité de la créance et de son recouvrement ainsi que l'adaptation du système de formation et de gestion des ressources humaines.

Elle a contribué efficacement à toutes les étapes de réalisation du système de télécompensation, lui accordant une priorité absolue.

Elle s'est investie dans le programme de développement de la monétique, adoptant les technologies de pointe en matière de monétique et de banque directe ainsi qu'une stratégie commerciale active et ciblée afin de diffuser massivement l'usage des cartes de paiement. Elle a, de même, œuvré à la concrétisation du projet de migration vers la carte à puce, à l'élaboration d'un système de contrôle et de monitoring et a été la première banque de la place à créer une société de recouvrement des créances accrochées, la Société

Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC », afin qu'elle contribue à l'assainissement de son portefeuille financier.

Concernant le portefeuille touristique que la STB détient majoritairement depuis sa fusion avec les deux banques de développement, elle a renforcé son action de recouvrement des créances accrochées à travers son réseau d'agences.

La STB a participé à la création de la société « Interbank services » en vue de sécuriser le transport de fonds et d'en alléger les charges.

Consciente de l'importance des ressources humaines dans toute œuvre de développement, la STB a fait de la formation de son personnel, tant ciblée que par métier, l'une de ses priorités majeures.

Parallèlement, la STB a poursuivi la mise à niveau de son réseau afin de donner à l'agence de proximité toute sa valeur dimensionnelle de lieu de vente et de fidélisation de sa clientèle.

En 2015, le capital social de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE a été porté de 124 300 000 DT à 776 875 000 DT par la création et l'émission de 130 515 000 nouvelles actions de prix d'émission de 5,800 dinars, soit une valeur nominale de 5 dinars et une prime de 0,800 dinars par action nouvelle souscrite en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Cette opération d'augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE visant d'une part la recapitalisation de la banque de manière à se conformer durablement aux ratios réglementaires et le développement de l'activité de la banque d'autre part.

Le groupe STB est composé de 20 sociétés évoluant dans divers secteurs d'activité (recouvrement de créances, gestion des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, intermédiation en bourse, hôtellerie, services et immobilier). La société mère, la Société Tunisienne de Banque, est un établissement de crédit fondé en 1958 et régi par les dispositions de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016.

Elle est cotée en bourse et son capital qui s'élève à 776.875.000 DT est entièrement libéré et est divisé en 155.375.000 actions ordinaires de valeur nominale égale à 5 dinars.

Le groupe STB exerce essentiellement ses activités au niveau de quatre pôles économiques :

- ✓ Pôle financier : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi 2016/48 régissant l'activité des établissements de crédit ainsi que les entités dont l'activité en est le prolongement, à savoir : l'intermédiation en bourse, la gestion des organismes de placement collectif des valeurs mobilières O.P .C.V.M (Loi n°88- 92 du 2-8-88 & Loi n°2001-83 du 24-7-2001) et les SICAR régies par la loi n°95-87 du 30-10-95.
- ✓ Pôle de l'immobilier : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi n° 90-17 du 26 février 1990 pour exercer à titre professionnel des opérations de lotissement et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ainsi que la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs ou semi collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif.
- ✓ Pôle touristique : Ce pôle regroupe les entités agréées pour la gestion des unités hôtelières et touristiques.
- ✓ Pôle des services : Ce pôle regroupe les entités qui sont spécialisées dans les études, les prestations commerciales et intellectuelles, le conseil et le recouvrement des créances.

Les chiffres clés de la STB relatifs aux trois derniers exercices sont résumés comme suit :

TND en millions	2016	2017*	2018	var 2017/2018
Total du bilan	8 279,232	9 050,857	10 519,833	16,2%
Dépôts clientèle	5 443,231	5 963,809	6 356,968	6,6%
Ressources d'emprunts	354,291	288,958	284,825	-1,4%
Total des ressources collectées	5 797,522	6 252,767	6 641,794	6,2%
Portefeuille titre commercial	1 066,542	495,531	322,265	-35,0%
Portefeuille titre d'investissement Net	354,612	1 003,698	1 155,076	15,1%
Encours des crédits Bruts à la clientèle	8 274 ,833	8 645,618	9 486,271	9,72%
Encours des crédits nets à la clientèle	5 529,776	6 114,770	7 133,408	16,7%
Total concours nets à l'économie	6 997,780	7 613,999	8 610,749	13,1%

Durant les trois derniers exercices, les principaux ratios de la banque ont évolué comme suit :

	2016	2017	2018
Ratio de solvabilité	12,1%	11,5%	10,7%
Tier 1	8,5%	7,7%	7,7%
LCR	199,3%	88,3%	96,9%
Créances accrochées	2 527,0	2 383,9	2 231,1
Taux des créances classées	28,2%	24,4%	20,8%
Taux de couverture des créances classées	79,5%	80,2%	81,8%
Taux de couverture des créances classées (net des agios réservés)	73,1%	73,5%	75,4%

Les chiffres clés de la STB à fin juin 2019 sont résumés comme suit :

TND en millions	Juin-19	Juin-18	variation
Total du bilan	10 766,36	10 104,90	6,55%
Dépôts clientèle	6 651,47	6 173,75	7,74%
Ressources d'emprunts	257,52	258,89	-0,53%
Total des ressources collectées	6 908,99	6 432,63	7,41%
Portefeuille titre commercial	334,80	540,03	-38,00%
Portefeuille titre d'investissement Net	1 089,43	1 129,79	-3,57%
Encours des crédits Bruts à la clientèle	9 629,21	9 630,21	-0,01%
Encours des crédits nets à la clientèle	7 261,24	6 604,92	9,94%

Mise en conformité de la STB par rapport à la nouvelle loi bancaire N°2016-48 du 11 juillet 2016

A/ La gouvernance :

La STB fonctionne, depuis le 30 novembre 2015, en mode bicéphale avec dissociation entre la fonction de Président du Conseil d'Administration et celle de Directeur Général (exigence prévue par l'article 46 de la loi bancaire).

En outre, elle est appelée, en matière de gouvernance, à observer les nouvelles exigences suivantes :

* Chiffres retraités pour des besoins de comparabilité

1- Renouvellement du mandat des deux administrateurs indépendants et de l'administrateur représentant les petits porteurs. (Article 47)

Le titre II de la loi bancaire a repris la plupart des règles introduites par la circulaire n° 2011-06 du 20 mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les banques et les établissements financiers, notamment celles relatives à la nécessité de désigner deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les petits porteurs pour les banques et établissements financiers cotés en bourse. L'article 47 a introduit, cependant, deux nouveautés à ce sujet :

- Le renouvellement du mandat des administrateurs susvisés n'est autorisé qu'une seule fois : L'assemblée générale ordinaire de la STB appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018 a pris en considération cette nouvelle condition pour le renouvellement/désignation des administrateurs indépendants.

- La notion de "petits porteurs", fait référence, désormais, à celle du "public" au sens de l'article 39 du Règlement Général de la Bourse¹, c'est-à-dire "les actionnaires détenant individuellement au plus (0,5%) du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital. L'assemblée générale ordinaire de la STB appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023 prendra en considération cette condition.

2- Création d'un nouveau comité émanant du Conseil d'Administration appelé "Comité de nominations et de rémunération". (Article 51)

Ce comité composé de 3 administrateurs, est appelé, particulièrement à assister le Conseil d'Administration dans la conception et le suivi des politiques de nomination et de rémunération, de substitution des dirigeants, des cadres supérieurs et de leur recrutement ainsi que la gestion des situations de conflits d'intérêts. Ce comité a été créé par le conseil d'administration de la STB, en date du 11 Décembre 2012.

B/ Les règles prudentielles régissant les prises de participations :

Les principales règles édictées par l'article 75 de la loi bancaire et qui relèvent d'une approche prudentielle des prises de participations peuvent être décrites comme suit :

→ Une banque ou un établissement financier ne peut affecter plus de 15 % de ses fonds propres à une participation directe ou indirecte dans le capital d'une seule entreprise (N1);

→ La somme des participations directes et indirectes ne doit pas excéder 60% des fonds propres de la banque ou de l'établissement financier (N2);

→ Une banque ou un établissement financier ne peut détenir directement ou indirectement plus de 20% des droits de vote ou du capital d'une même entreprise. Toutefois, elle peut, à titre temporaire, dépasser ce pourcentage lorsque la participation est faite en vue de permettre le recouvrement de ses créances (N3) ;

Actuellement, la situation de la STB est conforme par rapport aux nouvelles normes (N1) et (N2) :

- Aucune participation, directe ou indirecte au capital d'une même entreprise, ne dépasse la limite de 15% des FP de la STB.

Le portefeuille participations est conforme par rapport au seuil de 60% : La somme des participations directes et indirectes, est en dessous de la limite de 60% des FP.

- Toutefois, certains dépassements sont relevés pour le seuil de 20% au niveau des participations au capital de quelques entreprises.

Le plan d'action prévu par l'article 195 de la loi bancaire a été élaboré et prévoit la régularisation des participations excédentaires. Il a été approuvé par le conseil d'administration de la banque en date du 27 février 2017 et son déploiement est prévu par étapes sur la période 2018 – 2019.

La répartition des engagements de la STB par classe de risque sur les trois dernières années sont résumés par le tableau suivant :



EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE (tableau de créances classées)

En mD

	31/12/2018	31/12/2017 ^(**)	31/12/2016
Créances brutes bilan et hors bilan (a)	10 736 714	9 777 125	8 973 970
Classe 0	7 142 084	6 444 170	5 554 323
Classe 1	1 363 576	949 038	891 554
Total classe 0 et 1	8 505 660	7 393 208	6 445 877
Classe 2	93 288	85 539	62 020
Classe 3	177 697	104 540	133 242
Classe 4	887 769	1 002 774	1 108 073
Contentieux	1 072 300	1 191 064	1 224 758
Créances douteuses et litigieuses (classe 2,3 et 4) (b)	2 231 054	2 383 917	2 528 093
Provisions et agios réservés (c)	1 824 203	1 912 445	2 010 063
Provisions	1 246 058	1 305 078	1 406 771
Agios réservés	578 145	607 367	603 292
Taux de créances classées^(*) (b)/(a)	20,78%	24,38%	28,17%
Taux de couverture (c)/(b)	81,76%	80,22%	79,51%
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c)/(a)	16,99%	19,56%	22,40%

*sans tenir compte des autres actifs

(**) chiffre retraités pour des besoins de comparaison



CHAPITRE 1- RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Le Directeur Général

DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE :

Monsieur Lotfi DEBBABI

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

«A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée».

Le Directeur Général

DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Monsieur Lotfi DEBBABI



1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Etats financiers 2016 individuels de la STB :

* **GROUPEMENT ABC-FINACO** représenté par **Monsieur Yahia ROUATBI**, composé du **CABINET FINANCE-AUDIT & CONSEIL «FINACO»**, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représenté par **Monsieur Yahia ROUATBI** et sise au 18 bis, Avenue Principale les Berges du Lac - 1053 Tunis et du **CABINET «ABC AUDIT & CONSEIL»** inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représenté par **Monsieur Maher GUIIDA** et sise au Rue des Entrepreneurs Bâtiment Hertz Bloc A, 1er étage Charguia 2- 2035 l'Ariana.

* **La société «GEM» GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT**, société, inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, sise à 11, Av. Abderrhmane Azzam Montplaisir - 1002 - Tunis- représentée par **Monsieur Ali BEN MOHAMED**.

Etats financiers 2017-2018 individuels de la STB :

* **Le Groupement CSL-CNH représenté par Monsieur Samir LABIDI**, composé du cabinet **CSL** inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par **Monsieur Samir LABIDI** et sise à Immeuble espace Safsaf Entrée B 4ème étage Bureau 4.9 Montplaisir -1073-Tunis, et du cabinet **CNH** inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par **Madame Nour El Houda HENANE** sise à Immeuble SAFSAF bloc A 2ème étage Rue du Japon Montplaisir - Tunis – Tunis.

* **CFA AUDIT & CONSEIL**, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par **Monsieur Fathi SAIDI**, sise au 83, Avenue Mohamed V- Immeuble Belvédère Center Bureau A33- 1002 - Tunis-.

Etats financiers 2017-2018 consolidés de la STB :

* **Le Groupement CSL-CNH représenté par Monsieur Samir LABIDI**, composé du cabinet **CSL** inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par **Monsieur Samir LABIDI** et sise à Immeuble Safsaf -entrée B -Bureau 49 B - 1073 Montplaisir Tunis, et du cabinet **CNH** inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par **Madame Nour El Houda HENANE** sise à Immeuble SAFSAF bloc A 2ème étage Rue du Japon Montplaisir - Tunis – Tunis.

* **CFA AUDIT & CONSEIL**, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par **Monsieur Fathi SAIDI**, sise au 83, Avenue Mohamed V- Immeuble Belvédère Center Bureau A33- 1002 - Tunis-.

Etats financiers intermédiaires de la STB au 30 juin 2019 :

* **Le Groupement CSL-CNH représenté par Monsieur Samir LABIDI**, composé du cabinet **CSL** inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par **Monsieur Samir LABIDI** et sise à Immeuble espace Safsaf Entrée B 4ème étage Bureau 4.9 Montplaisir -1073-Tunis, et du cabinet **CNH** inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par **Madame Nour El Houda HENANE** sise à Immeuble SAFSAF bloc A 2ème étage Rue du Japon Montplaisir - Tunis – Tunis.

* **CFA AUDIT & CONSEIL**, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par **Monsieur Fathi SAIDI**, sise au 83, Avenue Mohamed V- Immeuble Belvédère Center Bureau A33- 1002 - Tunis-.

- ❑ **EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016**
- Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société «GEM» GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT, représentée par Monsieur Ali BEN MOHAMED et par Le GROUPEMENT ABC-FINACO représenté par Monsieur Yahia ROUATBI composé du Cabinet FINANCE–AUDIT & CONSEIL «FINACO» représenté par Monsieur Yahia ROUATBI et du Cabinet «ABC AUDIT ET CONSEIL» représentée par Monsieur Maher GUIIDA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sous réserves des points suivant :**

1. Justification de l'opinion avec réserves

4.1 Nos travaux d'audit ont été limités par :

- L'absence d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et audités par un commissaire aux comptes légalement habilité, pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25000 KDT, et de 5 000KDT, tel que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
- L'absence d'un inventaire physique des "garanties reçues" par la STB en couverture des risques encourus sur la clientèle ainsi que l'indisponibilité de documentation justifiant la valeur retenue de certaines garanties réelles, notamment des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur.
Par conséquent, les conclusions des travaux d'un inventaire physique des "garanties reçues", ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation du risque encouru sur certaines relations, pourraient avoir un impact significatif (positif ou négatif) sur le résultat et sur les capitaux propres de la Banque.

4.2 Les soldes comptables des engagements figurant au niveau des rubriques AC3 " Créances sur la clientèle ", AC7 " Autres actifs " et HB " Engagements hors bilan " sont inférieurs au solde des engagements détaillés au niveau de la base de gestion des crédits de la Banque pour un montant net de 8 092 KDT. Cet écart négatif devrait être justifié par les structures de la Banque.

4.3 L'état des engagements hors bilan de la Banque, arrêté au 31 décembre 2016, fait apparaître des engagements donnés et reçus pour des valeurs respectives de 1 609 832 KDT, et de 1 418 553 KDT. Il est établi d'une manière extra-comptable sur la base des inventaires physiques préparés par les structures internes de la Banque.

Nous ne pouvons pas par conséquent, nous assurer de l'exhaustivité des engagements donnés et/ou reçus par la Banque.

4.4 La Banque n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation de ses opérations effectuées en monnaies étrangères, et ce, contrairement aux dispositions de la NCT n°23, relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires. Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur les actifs, les passifs et les capitaux propres de la Banque.

4.5 Les rubriques du bilan : « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et

financiers», comportent des suspens se rapportant principalement aux comptes BCT dinars, BCT Devises et correspondants devises.

Aussi, les comptes «Correspondants locaux » et le compte « BCT compte BDET/BNDT» présentent des soldes anciens, figés, provisionnés et non rapprochés.

(Se référer aux notes 3.1, 3.2 & 3.8 des états financiers.)

Par ailleurs, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent, d'une part, des soldes figés qui totalisent respectivement 10 480KDT, et 16 293KDT et d'autre part, des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises) et aux comptes liés à la télé-compensation.

Les travaux de justification et d'apurement des soldes figés et des suspens entamés par la Banque au cours de l'année 2014, ne sont pas encore achevés à la date de ce rapport. Il en découle que l'impact, des résultats de ces travaux sur les actifs, les passifs, les capitaux propres et le résultat de l'exercice, ne peut être actuellement cerné avec précision.

- 4.6 Les créances consolidées, prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application de l'article 25 de la loi de finances pour l'année 1999, présentent, au 31 décembre 2016, une valeur comptable de 35 349 KDT, alors que leur juste valeur est estimée à 26 804KDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par le paragraphe 07 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus.

Ainsi, la moins-value non constatée par la Banque est de l'ordre de 8 545 KDT.

- 4.7 Le solde du compte « Réserves pour fonds social » s'élève au 31 décembre 2016 à 8 652 KDT, alors que les encours des prêts sur fonds social s'élèvent à la même date à : 20154 KDT, soit une différence de : 11 502 KDT, due principalement aux changements successifs des règles de fonctionnement du fonds. Des travaux de justification de cette différence ont été entamés par les structures de la Banque au cours du mois de juin 2016, dont les résultats n'ont pas été traduits au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.

- 4.8 Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles n'ont pas été rapprochés avec les données comptables correspondantes au 31 décembre 2016.

Nous ne pouvons pas par conséquent nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la Banque et dont le solde comptable net s'élève au 31 décembre 2016, à 99 183 KDT.

2. Opinion sur les comptes avec réserves

A notre avis et sous réserves de ce qui a été mentionné aux paragraphes 4.1 à 4.8, les états financiers ci-joints, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Société Tunisienne de Banque -STB- » ainsi que le résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous attirons votre attention sur les deux points suivants :

- 6-1. Les capitaux propres de la Banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 000 KDT, constituée en vertu de la loi approuvée par l'Assemblée Nationale Constituante courant septembre 2012, et objet d'une convention conclue entre l'Etat Tunisien et la Banque en date du 09 octobre 2012. Ce montant est remboursable après cinq années de la date de signature de la convention susvisée et après rétablissement de l'équilibre financier de la Banque au sens de l'article 4 de la même convention.
- 6-2. Ainsi qu'il est mentionné au niveau de la note aux états financiers n°4.1.6, la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à une personne physique étrangère réclamant la restitution de sept bons de caisse d'une valeur totale de sept millions de dollars américains, prétendant les avoir déposés auprès de l'ex Banque Nationale de Développement Touristique "BNDT". Un jugement en première instance a été prononcé à l'encontre de la STB la condamnant à restituer les sept bons de caisse ou à défaut à verser la valeur équivalente, soit sept millions de dollars américains majorés des intérêts.

La banque a interjeté appel et la première audience est fixée pour le mois d'octobre 2017, aucune provision n'a été constatée à ce titre et ce en attendant l'issue finale de ce procès.

4. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- 7-1. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur la gestion de l'exercice 2016.
- 7-2. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Nous signalons que nos travaux nous ont permis de déceler et de mettre en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne, elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Les résultats de ces travaux sont en cours de discussion avec les structures internes de la Banque, ils feront ultérieurement l'objet d'un rapport distinct à l'intention de la Direction Générale de la Banque.
- 7-3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque, eu égard à la réglementation en vigueur.

- ❑ **EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017**
Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017 ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet "CFA", représenté par Monsieur Fathi SAIDI et par Le GROUPEMENT CSL-CNH représenté par Monsieur Samir LABIDI composé du Cabinet "CSL" représenté par Monsieur Samir LABIDI et du Cabinet "CNH" représentée par Madame Nour El Houda HANEN, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sous réserves des points suivant :

« Opinion avec réserves »

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE –STB au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 5.1, 5.2, 5.8 et 5.9, les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers », « Banque Centrale et CCP » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » comportent des comptes qui présentent des suspens anciens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

En attendant la justification et l'apurement des opérations restées en suspens, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la banque que ces travaux pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

2.2 La STB ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base des situations communiquées par les structures internes à la STB à l'exception des avals et des cautions.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Classification des créances et estimation des provisions

Question clé d'audit

Les créances s'élèvent au 31 décembre 2017 à 9 950 millions de dinars, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1369 millions de dinars et les intérêts et agios réservés à 645 millions de dinars.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.1 « La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3.2 Comptabilisation des intérêts et des commissions

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2017 s'élèvent à 524 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information de la banque.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la Banque.

Au 31 décembre 2017, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1068 millions de dinars. L'application de la politique adoptée par la banque aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA en Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.4 Migration vers le nouveau système d'information

Question clé d'audit

Dans le cadre de la refonte de son système d'information, la banque a acquis deux nouvelles applications Carthago-Agence et Carthago-Engagements. Le déploiement de ces applications a été entamé courant le mois d'Avril 2017 et achevé au mois de Novembre 2017.

En raison des risques que peut renfermer le nouveau système d'information, nous estimons que l'examen de ce système constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons examiné le nouveau système d'information mis en place par la banque du point de vue documentation, validation des données, paramétrage, sauvegarde des opérations de migration et de basculement, contrôle de l'exploitation et maîtrise des pistes d'audit .

4 Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les capitaux propres de la banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
2. Les actifs de la banque comportent des engagements des entreprises opérant dans le secteur touristique, ayant bénéficié des mesures exceptionnelles prévues par la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 et prorogées par la circulaire BCT n°2017-05 du 24 juillet 2017 et maintenus dans leurs classes de risque de l'exercice 2014, s'élevant à 534 millions de dinars. Ces créances sont couvertes par des provisions de l'ordre de 49 millions de dinars.
3. Les actifs de la banque comportent 31 millions de dinars au titre de créances prises en charge par l'État, sur une période de 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999.
4. Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Un pourvoi en cassation a été formulé avec obtention d'un sursis de l'exécution sans consignation. Par référence à l'avis de l'avocat chargé de cette affaire, la banque n'encourt aucun risque.
5. Les états financiers de la Banque Franco-Tunisienne « BFT », filiale de la STB à 78,18%, ont fait l'objet d'une opinion défavorable de la part des commissaires aux comptes en raison de l'incertitude significative qui pèse sur la capacité de la BFT à poursuivre son exploitation et sur sa capacité de recouvrer ses actifs et de payer ses dettes dans le cours normal de ses activités.
En application de l'article 102 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, la STB, actionnaire de référence, pourrait, dans le cadre d'un plan de redressement, être invitée à apporter le soutien nécessaire pour rétablir l'équilibre financier de la BFT.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque. Ce rapport fait état d'insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière.

Ces défaillances se rapportent particulièrement, à la justification et la réconciliation des flux et des opérations, à l'arrêté du tableau des engagements, à l'auxiliarisation des produits et à la comptabilisation des opérations en devises.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

3. Participations croisées

Conformément aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales « Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent. ». Cinq sociétés du groupe STB détiennent, au 31 Décembre 2017, 338245 actions dans le capital de la STB.

Ces sociétés seront privées des droits de vote qui y sont rattachés lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.

4. Position de change

Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, nous n'avons pas pu apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises tenue conformément aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23 ».

- ❑ EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018**
Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet "CFA", représenté par Monsieur Fathi SAIDI et par Le GROUPEMENT CSL-CNH représenté par Monsieur Samir LABIDI composé du Cabinet "CSL" représenté par Monsieur Samir LABIDI et du Cabinet "CNH" représentée par Madame Nour El Houda HANEN, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sous réserves des points suivant :

« Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour

l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 Nos travaux d'audit ont été limités par :

- Le système d'information de la banque comporte des insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière.

Ces défaillances se rapportent particulièrement, à la justification et la réconciliation des flux et des opérations, à l'arrêté du tableau des engagements, à l'auxiliarisation des produits et à la comptabilisation des opérations en devises.

- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double.

Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.

2.2 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 5.1, 5.2, 5.8 et 5.9, les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers », « Banque Centrale et CCP » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » comportent des comptes qui présentent des suspens anciens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

De même, certains comptes au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » présentent des soldes figés et des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises).

En attendant la justification et l'apurement des opérations restées en suspens, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la banque que ces travaux pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

2.3 La STB ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base des situations communiquées par les structures internes à la STB à l'exception des avals et des cautions.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

2.4 Les engagements de la STB déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont inférieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 2 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés et les avals billet de trésorerie. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Classification des créances et estimation des provisions

Question clé d'audit

Les créances s'élèvent au 31 décembre 2018 à 10 904 millions de dinars, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1 308 millions de dinars et les intérêts et agios réservés à 616 millions de dinars.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.1 « La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi appliqué la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;

- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3.2 Comptabilisation des intérêts et des commissions

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2018 s'élèvent à 713 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information de la banque.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la Banque.

Au 31 décembre 2018, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 114 millions de dinars. L'application de la politique adoptée par la banque aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 309 millions de dinars en Portefeuille titre Commercial (AC4) et de 805 millions de dinars en Portefeuille titre d'investissement (AC5).

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

4 Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Par référence à la note aux états financiers n°4.1, la banque a procédé à la correction de la méthode d'évaluation des bons de trésor assimilables-BTA et au transfert de certaines lignes de BTA du portefeuille commercial vers le portefeuille titre investissement.

Par conséquent, les données comparatives relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2017 ont été retraitées en Proforma.

2. Les capitaux propres de la banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
3. Les actifs de la banque comportent 27 millions de dinars au titre de créances prises en charge par l'État, sur une période de 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999.
4. Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Un pourvoi en cassation a été formulé avec obtention d'un sursis de l'exécution sans consignation. Par référence à l'avis de l'avocat chargé de cette affaire, la banque n'encourt aucun risque.
5. A partir du premier décembre 2018, la commission de résolution des banques et des établissements financiers en situation compromise a décidé l'ouverture des procédures de résolution et la soumission de la Banque Franco-Tunisienne « BFT », filiale de la STB à 78,18%, et ce conformément à la loi 2016-48 et au décret gouvernemental n°2017-189 du premier février 2017.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. *Efficacité du système de contrôle interne.*

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque. Ce rapport fait état d'insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

3. Participations croisées

Conformément aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales « Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent. ». Cinq sociétés du groupe STB détiennent, au 31 Décembre 2018, 296 794 actions dans le capital de la STB.

Ces sociétés seront privées des droits de vote qui y sont rattachés lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

4. Position de change

Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, nous n'avons pas pu apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises tenue conformément aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23 ».

- ❑ **EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017**
Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017 ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet "CFA", représenté par Monsieur Fathi SAIDI et par Le GROUPEMENT CSL-CNH représenté par Monsieur Samir LABIDI composé du Cabinet "CSL" représenté par Monsieur Samir LABIDI et du Cabinet "CNH" représentée par Madame Nour El Houda HANEN, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sous réserves des points suivant :

« Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 Les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers », « Banque Centrale et CCP » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » des états financiers de la société mère STB comportent des comptes qui présentent des suspens anciens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

En attendant la justification et l'apurement des opérations restées en suspens, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres du groupe que ces travaux pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

2.2 La STB (société mère) ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base des situations communiquées par les structures internes à la STB à l'exception des avals et des cautions.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan consolidé.

2.3 Les états financiers de la Banque Franco-Tunisienne « BFT », intégrée globalement, ont fait l'objet d'une opinion défavorable en raison de l'incertitude significative qui pèse sur la capacité de la BFT à poursuivre son exploitation et sur sa capacité de recouvrer ses actifs et de payer ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Un éventuel retrait de la BFT du périmètre de consolidation du groupe STB impacterait significativement de nombreux éléments des états financiers consolidés du groupe STB

2.4 Les créances bancaires cédées par la STB (société mère) à sa filiale, la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC), ne font pas l'objet de retraitement pour les ramener à leur juste valeur par la reconstitution de l'encours brut, à base consolidé, ainsi que leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés après avoir éliminé les résultats de cession interne.

Ainsi, les actifs de la STRC comportent des créances acquises depuis plus de 4 ans pour 113 millions de dinars provisionnés à hauteur de 80 millions de dinars et qui ne font pas l'objet d'une politique de décote.

Les corrections à apporter à la juste valeur de ces créances, et conséquemment des provisions complémentaires à constituer risquent d'impacter la situation financière et la performance du groupe.

2.5 La méthode de partage des capitaux propres des filiales retenue par le Groupe STB repose sur la détermination de la part du Groupe dans les réserves consolidées et le résultat consolidé sur la base des réserves individuelles et résultats individuels des sociétés intégrées globalement retraités par élimination de toutes les opérations réciproques y compris celles n'ayant pas d'impact sur le résultat du Groupe.

Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet de la correction de la méthode de partage sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

2.6 Certaines sociétés du Groupe STB, ne comptabilisent pas les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite ainsi que les charges relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qu'au moment du départ effectif à la retraite. La prise en compte de ces charges impacterait la situation financière et la performance du Groupe.

2.7 Ainsi qu'il a été donné au niveau de la note 1.2.1 « périmètre de consolidation », les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non certifiés de 5 sociétés sur un périmètre composé de 20.

Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet des ajustements que les travaux des commissaires aux comptes pourraient, le cas échéant mettre en évidence.

2.8 Ainsi qu'il a été mentionné au niveau de la note 1.3.3 « traitement des impôts différés », l'impôt différé est constaté uniquement au titre des éliminations des opérations intra-groupe. Les actifs et passifs d'impôt éventuels sur les autres différences temporaires découlant des états financiers individuels des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ne sont pas constatés au niveau des états financiers au Groupe.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Classification des créances et estimation des provisions

Question clé d'audit

Le Groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe de la STB au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par le Groupe STB, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements du Groupe repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par le Groupe.

3-2. Comptabilisation des intérêts et des commissions

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2017s'élèvent à 516 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information du Groupe.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par le Groupe en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-3. Prise en compte et présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la STB (société mère).

Au 31 décembre 2017, la valeur du portefeuille BTA de la STB (société mère) s'élève à 1068 millions de dinars. L'application de la politique adoptée par la STB aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA en Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance du Groupe quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la STB concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3-4. Migration vers le nouveau système d'information

Question clé d'audit

Dans le cadre de la refonte de son système d'information, la STB (société mère) a acquis deux nouvelles applications Carthago-Agence et Carthago-Engagements. Le déploiement de ces applications a été entamé courant le mois d'Avril 2017 et achevé au mois de Novembre 2017.

En raison des risques que peut renfermer le nouveau système d'information, nous estimons que l'examen de ce système constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons examiné le nouveau système d'information mis en place par la STB du point de vue documentation, validation des données, paramétrage, sauvegarde des opérations de migration et de basculement, contrôle de l'exploitation et maîtrise des pistes d'audit .

3-5. Périmètre de Consolidation

Question clé d'audit

Le périmètre de consolidation du Groupe STB est composé de 21 sociétés dont 14 sociétés intégrées globalement et 7 sociétés consolidées par mise en équivalence. Par ailleurs, 37 sociétés ont été exclues du périmètre de consolidation pour divers motifs.

Nous avons estimé que l'audit du périmètre de consolidation constitue un point clé de l'audit en raison de l'importance du nombre de sociétés exclues.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit du périmètre de consolidation du Groupe STB, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La vérification du respect des normes comptables tunisiennes n°35 à 37 relatives aux états financiers consolidés en matière de détermination du périmètre de consolidation ;
- La vérification de la méthode de détermination du pourcentage de contrôle exercé par le Groupe sur chaque entité ;
- L'appréciation de la nature du contrôle exercé compte tenu de plusieurs règles édictées par les normes comptables dont notamment le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité, le pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent... ;
- L'examen du bien-fondé des motifs d'exclusion de certaines sociétés du périmètre de consolidation du Groupe ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4 Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les capitaux propres du Groupe comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
2. Les actifs du Groupe comportent des engagements des entreprises opérant dans le secteur touristique, ayant bénéficié des mesures exceptionnelles prévues par la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 et prorogées par la circulaire BCT n°2017-05 du 24 juillet 2017 et maintenus dans leurs classes de risque de l'exercice 2014, s'élevant à 534 millions de dinars. Ces créances sont couvertes par des provisions de l'ordre de 49 millions de dinars.
3. Les actifs du Groupe comportent 31 millions de dinars au titre de créances prises en charge par l'État, sur une période de 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999.

4. Une action en justice a été intentée contre la STB (société mère) en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Un pourvoi en cassation a été formulé avec obtention d'un sursis de l'exécution sans consignation. Par référence à l'avis de l'avocat chargé de cette affaire, la banque n'encourt aucun risque.
5. Ainsi qu'il a été mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC), contrairement aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et bien que les fonds propres de la STRC soit en deçà de la moitié du capital social, aucune régularisation n'a eu lieu ».

❑ **EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018**
Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet "CFA", représenté par Monsieur Fathi SAIDI et par Le GROUPEMENT CSL-CNH représenté par Monsieur Samir LABIDI composé du Cabinet "CSL" représenté par Monsieur Samir LABIDI et du Cabinet "CNH" représentée par Madame Nour El Houda HANEN, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sous réserves des points suivants :

« *Opinion avec réserves* »

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. *Fondement de l'opinion avec réserves*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 Nos travaux d'audit des états financiers de la STB (société mère) ont été limités par :

- Le système d'information de la banque comporte des insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière.

Ces défaillances se rapportent particulièrement, à la justification et la réconciliation des flux et des opérations, à l'arrêté du tableau des engagements, à l'auxiliarisation des produits et à la comptabilisation des opérations en devises.

- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double.

Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.

2.2 Les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers », « Banque Centrale et CCP » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » des états financiers de la société mère STB comportent des comptes qui présentent des suspens anciens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

De même, certains comptes au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » présentent des soldes figés et des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises).

En attendant la justification et l'apurement des opérations restées en suspens, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la banque que ces travaux pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

2.3 La STB (société mère) ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base des situations communiquées par les structures internes à la STB à l'exception des avals et des cautions.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan consolidé.

2.4 Les engagements de la STB (société mère) déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont inférieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 2 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés et les avals billets de trésorerie. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

2.5 Les créances bancaires cédées par la STB (société mère) à sa filiale, la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) avant 2017, ne font pas l'objet de retraitement pour les ramener à leur juste valeur par la reconstitution de l'encours brut, à base consolidé, ainsi que leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés après avoir éliminé les résultats de cession interne.

Ainsi, les actifs de la STRC comportent des créances acquises depuis plus de 4 ans pour 109 millions de dinars provisionnées à hauteur de 78 millions de dinars et qui ne font pas l'objet d'une politique de décote.

Les corrections à apporter à la juste valeur de ces créances, et conséquemment, les provisions complémentaires à constituer risquent d'impacter la situation financière et la performance du groupe.

2.6 Les états financiers de la société STB SICAR , filiale, ont fait l'objet de certification avec réserve portant sur le risque fiscal qui pourrait supporter la société suite à la réception de quatre procès de notification et de saisie effectués par l'administration fiscale. Les actions judiciaires demeurent en cours.

2.7 La méthode de partage des capitaux propres des filiales retenue par le Groupe STB repose sur la détermination de la part du Groupe dans les réserves consolidées et le résultat consolidé sur la base des réserves individuelles et résultats individuels des sociétés intégrées globalement retraités par élimination de toutes les opérations réciproques y compris celles n'ayant pas d'impact sur le résultat du Groupe.

Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet de la correction de la méthode de partage sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

2.8 Certaines sociétés du Groupe STB, ne comptabilisent pas les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite ainsi que les charges relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qu'au moment du départ effectif à la retraite. La prise en compte de ces charges impacterait la situation financière et la performance du Groupe.

2.9 Ainsi qu'il a été donné au niveau de la note 1.2.1 « périmètre de consolidation », les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non certifiés de 6 sociétés sur un périmètre composé de 20.

Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet des ajustements que les travaux des commissaires aux comptes pourraient, le cas échéant mettre en évidence.

2.10 Ainsi qu'il a été mentionné au niveau de la note 1.3.3 « traitement des impôts différés », l'impôt différé est constaté uniquement au titre des éliminations des opérations intra-groupe. Les actifs et passifs d'impôt éventuels sur les autres différences temporaires découlant des états financiers individuels des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ne sont pas constatés au niveau des états financiers au Groupe.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Classification des créances et estimation des provisions

Question clé d'audit

Le Groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe de la STB au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par le Groupe STB, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements du Groupe repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi appliqué la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par le Groupe.

3.2 Comptabilisation des intérêts et des commissions

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2018 s'élèvent à 700 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information du Groupe.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par le Groupe en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Prise en compte et présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la STB (société mère).

Au 31 décembre 2018, la valeur du portefeuille BTA de la STB (société mère) s'élève à 1114 millions de dinars. L'application de la politique adoptée par la STB aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 309 millions de dinars en Portefeuille titres Commercial (AC4) et de 805 millions de dinars en Portefeuille titres d'investissement (AC5).

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance du Groupe quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la STB concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.4 Périmètre de Consolidation

Question clé d'audit

Le périmètre de consolidation du Groupe STB est composé de 20 sociétés dont 12 sociétés intégrées globalement et 7 sociétés consolidées par mise en équivalence. Par ailleurs, 38 sociétés ont été exclues du périmètre de consolidation pour divers motifs.

Nous avons estimé que l'audit du périmètre de consolidation constitue un point clé de l'audit en raison de l'importance du nombre de sociétés exclues.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit du périmètre de consolidation du Groupe STB, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La vérification du respect des normes comptables tunisiennes n°35 à 37 relatives aux états financiers consolidés en matière de détermination du périmètre de consolidation ;
- La vérification de la méthode de détermination du pourcentage de contrôle exercé par le Groupe sur chaque entité ;
- L'appréciation de la nature du contrôle exercé compte tenu de plusieurs règles édictées par les normes comptables dont notamment le pouvoir de diriger les politiques financières et

opérationnelles de l'entité, le pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent... ;

- L'examen du bien-fondé des motifs d'exclusion de certaines sociétés du périmètre de consolidation du Groupe ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4 Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. La STB (société mère) a procédé à la correction de la méthode d'évaluation des bons de trésor assimilables-BTA et au transfert de certaines lignes de BTA du portefeuille commercial vers le portefeuille titre investissement.

Par conséquent, les données comparatives relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2018 ont été retraitées en Proforma.

2. Les capitaux propres du Groupe comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
3. Les actifs du Groupe comportent 27 millions de dinars au titre de créances prises en charge par l'État, sur une période de 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999.
4. Une action en justice a été intentée contre la STB (société mère) en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Un pourvoi en cassation a été formulé avec obtention d'un sursis de l'exécution sans consignation. Par référence à l'avis de l'avocat chargé de cette affaire, la banque n'encourt aucun risque.
5. A partir du premier décembre 2018, la commission de résolution des banques et des établissements financiers en situation compromise a décidé l'ouverture des procédures de résolution et la soumission de la Banque Franco-Tunisienne « BFT », filiale de la STB à 78,18%, et ce conformément à la loi 2016-48 et au décret gouvernemental n°2017-189 du premier février 2017. Cette société a été exclue du périmètre de consolidation du groupe STB.
6. Ainsi qu'il a été mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la Société ED-DKHILA, aucune provision n'a été constatée au titre de la décision du tribunal arbitral condamnant le société à payer à la société SETH 984 mille dinars et ce pour motif les possibilités de compensation.
7. Ainsi qu'il a été mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la Société ACTIVHOTELS-SA, il existe un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social et conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée dans un délai de 4 mois pour statuer sur la question s'il ya lieu de prononcer la dissolution de la société ou la continuité de l'exploitation.
8. Ainsi qu'il a été mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC), les fonds propres de la STRC sont en

deçà de la moitié du capital social. Le conseil d'administration de la STB (société mère) réuni le 28 décembre 2018 a accepté la reconstitution des fonds propres de la STRC qui consiste en une réduction du capital social par absorption des pertes antérieures suivie d'une augmentation par incorporation du compte courant associé ».

❑ **EXTRAIT DE L'AVIS SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES ARRÊTÉS AU 30/06/ 2019**

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2019 ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet "CFA", représenté par Monsieur Fathi SAIDI et par Le GROUPEMENT CSL-CNH représenté par Monsieur Samir LABIDI composé du Cabinet "CSL" représenté par Monsieur Samir LABIDI et du Cabinet "CNH" représentée par Madame Nour El Houda HANEN, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sous réserves des points suivants :

Fondement de notre conclusion avec réserves

1. Le système d'information de la banque comporte des insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière. Ces défaillances se rapportent particulièrement, à la justification et la réconciliation des flux et des opérations, à l'arrêté du tableau des engagements, à l'auxiliarisation des produits et à la comptabilisation des opérations en devises, ont limité l'étendue de nos travaux d'examen limité.
2. Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 5.1, 5.2, 5.8 et 5.9, les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers », « Banque Centrale et CCP » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » comportent des comptes qui présentent des suspens anciens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.
De même, certains comptes au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » présentent des soldes figés et des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises). En attendant la justification et l'apurement des opérations restées en suspens, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la banque que ces travaux pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.
3. Les engagements de la STB déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont inférieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 13,741 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés et les crédits accordés aux personnels sur fonds propres de la banque. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

4. La STB ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base des situations communiquées par les structures internes à la STB à l'exception des avals et des cautions.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

Conclusion avec réserves

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des points décrits aux paragraphes 1 à 4, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société Tunisienne de Banque «STB» au 30 juin 2019, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre avis ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les capitaux propres de la banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

La convention relative à cette dotation signée avec l'État Tunisien en date du 9 octobre 2012 mettant à la charge de la banque la communication au Ministère des Finances, avant la fin du mois de juin de chaque année, d'un rapport portant sur les indicateurs de rétablissement de l'équilibre financier dûment approuvé par le conseil d'administration et certifié par les commissaires aux comptes.

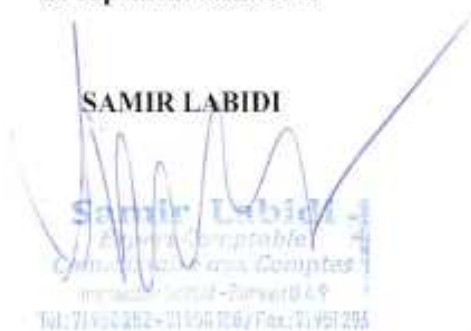
En dépit de nos recommandations, les indicateurs de rétablissement de l'équilibre financier relatifs aux exercices allant de 2012 à 2018 demeurent, à ce jour, non établis par la banque.
2. Les actifs de la banque comportent 27 millions de dinars au titre de créances prises en charge par l'État, sur une période de 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999.
3. Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. La Cour de Cassation a infirmé et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Tunis. Une ordonnance de sursis à l'exécution a été obtenue sans consignation.

☐ ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

«Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées».

Les Commissaires aux Comptes

Groupement CSL-CNH

SAMIR LABIDI

Samir Labidi
Commissaire aux Comptes
Tél: 71 950 282 - 01 950 306 / Fax: 71 951 295

Cabinet CFA

FATHI SAIDI

Fathi Saïdi
CFA
Commissaire aux Comptes
Tél: 71 950 282 - 01 950 306 / Fax: 71 951 295

1.4. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE :

«Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence».

STB FINANCE

Directeur Général

Mr Karim BOUZGARROU


STB FINANCE
34, Rue Habib Bourguiba 1004 Tunis
Tél: 71 771 510 - Fax: 71 774 450
Agrément n° 043219
du 29/10/1391
INTERMEDIAIRE EN BOURSE



1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Sadok JELASSI

Chef de pôle financier

Tél : 71 340 439

Fax : 71 340 439



18 OCT. 2019



CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL

2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE

2.1.1. DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL

Dénomination sociale	SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Siège social	Rue Hédi Nourra 1001 TUNIS
Téléphone	(216) 71 340 477
Fax	(216) 71 348 400
Site web	www.stb.com.tn
E mail	stb@stb.com.tn

2.1.2. FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION PARTICULIERE APPLICABLE

Forme juridique	Société Anonyme
Législation particulière applicable	la société est régie par la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

2.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE

Date de constitution	18-01-1957
Durée	99 ans à compter du jour de sa constitution

2.1.4. OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La société a pour objet de contribuer et de favoriser par l'exercice de ses activités bancaires et notamment par la mobilisation de l'épargne sous toutes ses formes, l'octroi de crédit, la prise de participation au capital d'entreprises existantes ou en création, au développement économique et social du pays et à la promotion des entreprises dans les domaines de l'industrie, du tourisme, de l'agriculture, du commerce et des services

Elle peut notamment, sans que l'énumération ci-après soit limitative :

- Recevoir des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme,
- Accorder des crédits sous toutes leurs formes avec ou sans garantie,
- Exercer, à titre d'intermédiaire, des opérations de change,
- Mettre à la disposition de la clientèle et gérer les moyens de paiement,
- Effectuer les opérations liées à son activité telles que le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et notamment tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises.

- Et généralement faire en Tunisie et à l'étranger, pour elle même et pour le compte de tiers toutes opérations de banque, d'escompte, d'avances, de crédit, de commissions, de souscription, d'émission, de dépôts de fonds, d'engagement par signature tel que l'aval et le cautionnement ou toute autre garantie, de leasing et d'affacturage et toutes les opérations financières, industrielles, agricoles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'activité bancaire.
- Assurer la formation continue et organiser des actions de recyclage au profit des employés dans le cadre de l'objet social de la banque.

2.1.5. CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES

☐ « Répartition statutaire des bénéfices »

➤ ARTICLE 47 : Répartition des bénéfices

Le résultat comptable annuel de la société est déterminé par les produits constatés sur ses livres déduction faite des dépenses d'exploitation, des frais généraux, des charges fiscales et financières, de tous amortissements, de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels.

Ce résultat comptable majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce résultat, il est prélevé :

- une fraction égale à 5% au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- les réserves statutaires.

Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale ordinaire a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant.

☐ Assemblées générales / dispositions communes aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires

➤ ARTICLE 32 : Assemblées Ordinaires et Extraordinaires

L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une assemblée ordinaire et d'une assemblée extraordinaire si elle réunit les conditions nécessaires.

Les délibérations de l'assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables.

➤ **ARTICLE 33 : Convocation des Assemblées**

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. En cas de nécessité, elle peut être convoquée par :

- 1) Les commissaires aux comptes.
- 2) Un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins **trois** pour cent du capital social.
- 3) Le liquidateur.
- 4) Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les assemblées générales réunies sur première convocation ne peuvent se tenir qu'elle qu'en soit la nature, avant le seizième jour suivant la date de la publication de l'avis de convocation.

Pour les assemblées générales ordinaires réunies extraordinairement ou sur une deuxième convocation, doivent être convoquées dans un délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Les convocations à ces diverses assemblées sont faites au moyen d'un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe dans un délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Les avis et lettres de convocation doivent reproduire l'ordre du jour.

Les assemblées générales extraordinaires réunies sur deuxième convocation ne peuvent se tenir et être convoquées que dans les délais et dans les formes prescrites par la loi.

Les titulaires d'actions qui en ont fait la demande peuvent être convoqués à leurs frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'assemblée, au dernier domicile qu'ils auront fait connaître

Par exception, le conseil d'administration pourra réunir une assemblée générale ordinaire, à l'effet d'obtenir les autorisations dont il aurait besoin, après la tenue de l'assemblée générale constitutive et sur convocation verbale et sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

La banque s'engage à conformer l'article 33 de ses statuts à la réglementation en vigueur.

➤ **ARTICLE 34 : Droit de siéger à une Assemblée Générale**

Les titulaires d'actions, libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne muni d'un mandat spécial à l'assemblée, l'associé vote personnellement ou par son représentant pour la totalité de ses actions il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Toutefois, l'Etat Tunisien est valablement représenté par ses représentant légaux; les sociétés sont valablement représentées, soit par un de leurs gérants ou par un délégué de leur conseil d'administration,



soit par un mandataire muni d'un mandat spécial ; les femmes mariées par leurs maris s'ils ont l'administration des biens de ces dernières ; les mineurs ou interdits, par leur tuteur, le tout sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le délégué du conseil, le mari ou le tuteur soient personnellement actionnaires.

Le nu-proprétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les assemblées ordinaires et extraordinaires, sauf ainsi qu'il est dit sous l'article 15 ci-dessus, entente contraire entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont sous toute réserve de ce qui est dit à l'article 35 ci-après déterminés par le conseil d'administration.

➤ **ARTICLE 35 : Conditions à remplir pour siéger ou se faire représenter**

Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées générales, être inscrits sur les registres de la société, huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Tout membre de l'assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège social trois jours avant la réunion.

Toutefois, le conseil d'administration a toujours la faculté de réduire les délais et accepter les dépôts présentés en dehors de ces délais.

➤ **ARTICLE 36 : Règlements des assemblées générales**

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par un membre du conseil d'administration délégué spécialement à cet effet par le conseil d'administration.

Au cas où l'assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au conseil d'administration (commissaires aux comptes, liquidateur...) c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'assemblée.

Le président de l'assemblée générale est assisté de deux scrutateurs ayant la qualité d'actionnaires, et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'assemblée.

Il est tenu une feuille de présence contenant l'énonciation des noms des actionnaires ou de leurs représentants, de leurs domiciles et du nombre des actions leur revenant ou revenant aux tiers qu'ils représentent.

Les actionnaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'émargement de la feuille de présence, certifiée par le bureau de l'assemblée générale, et déposée au siège principal de la société à la disposition de tout requérant.

➤ **ARTICLE 37 : Ordre du jour de l'assemblée**

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant, au moins cinq pour cent du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour. Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale après avoir adressé par le ou les actionnaires précités à la société une lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande doit être adressée avant la tenue de la première assemblée générale. L'assemblée générale ne peut délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ne peut être modifié sur deuxième convocation.

➤ **ARTICLE 38 : Droit du vote à l'assemblée générale**

Chaque membre de l'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation, sous réserve de l'application des dispositions visant les assemblées constitutives ou assimilées. Il bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient.

Les votes ont lieu, soit à main levée, soit par appel nominatif. Le scrutin est secret lorsqu'il est réclamé par des actionnaires représentant au moins le tiers du capital social selon les indications de la feuille de présence.

➤ **ARTICLE 39 : Procès-verbal de l'Assemblée Générale**

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres du bureau et le refus de l'un d'entre eux doit être mentionné.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés, soit par le président du conseil d'administration, soit par le membre du conseil d'administration temporairement délégué dans les fonctions de président, soit par tout autre membre du conseil d'administration.

Après dissolution de la société et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont signés par un des liquidateurs ou, le cas échéant, par le liquidateur unique.

➤ **ARTICLE 40 : Constitution de l'assemblée générale ordinaire**

Les assemblées générales ordinaires (annuelles ou convoquées extraordinairement) se composent des actionnaires propriétaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles.

Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un membre de l'assemblée.

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est convoquée à nouveau selon les formes prescrites par l'article 33 ci-dessus. Entre la première et la deuxième réunion un délai minimum de quinze jours doit être respecté. Dans la seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'assemblée ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes et représentées.

➤ **ARTICLE 41 : Pouvoirs de l'assemblée générale ordinaire**

L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du conseil d'administration sur les affaires sociales ; elle entend également le rapport des commissaires aux comptes sur la mission qu'elle leur a confiée ainsi que leurs rapports spéciaux prescrits par toutes les lois en vigueur.

Elle statue souverainement sur toutes les questions intéressant la vie de la société qui ne sont pas de la compétence d'une assemblée générale extraordinaire.

En particulier :

Elle discute, approuve, redresse ou rejette les états financiers, la délibération contenant approbation de ces états est nulle si elle n'a pas été précédée de la lecture du rapport des commissaires aux comptes.

Elle fixe la part du bénéfice à répartir aux actionnaires sur proposition du conseil d'administration.

Elle nomme, remplace, révoque ou réélit les membres du conseil d'administration ou les commissaires et ratifie, s'il y a lieu, les nominations provisoires des membres du conseil d'administration faites par le conseil.

Elle autorise l'achat et la revente en bourse, de ses propres actions en vue de réguler leurs cours sur le marché et ce, conformément aux dispositions de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Elle fixe le prélèvement à effectuer pour la constitution des fonds de réserve et de prévoyance et décide de tous reports à nouveau des bénéfices d'une année sur l'année suivante.

Elle confère au conseil d'administration les autorisations nécessaires pour tous les actes et opérations pouvant excéder les pouvoirs résultant des présents statuts.

➤ **ARTICLE 42 : Constitution de l'assemblée générale extraordinaire**

L'assemblée générale extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le texte des résolutions proposées doit être tenu à la disposition des actionnaires, au siège de la société, quinze jours au moins avant la date de la réunion de la première assemblée.

➤ **ARTICLE 43 : Pouvoirs de l'assemblée générale extraordinaire**

L'assemblée générale extraordinaire délibère sur la proposition du conseil d'administration ou sur celles d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent du capital social.

L'assemblée générale extraordinaire, délibérant aux conditions de majorité et de quorum prévues respectivement aux deux articles 42 et 44, peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, à la condition de ne pas augmenter les engagements des actionnaires et de ne pas changer la nationalité de la société.

Elle peut décider, notamment, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :

- ❑ L'augmentation ou la réduction du capital social.
- ❑ Sa division en actions d'un taux autre que celui de cinq dinars.
- ❑ La prorogation ou la réduction de durée de la société.
- ❑ Sa dissolution anticipée, sa fusion avec une ou plusieurs sociétés, constituées ou à constituer.

Toutefois, par dérogation aux dispositions ci-dessus, en cas d'augmentation de capital en numéraire, les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat effectif de l'opération, sont apportées par le conseil d'administration et résultent d'une mention dans la déclaration de souscription et de versement et, s'il y a lieu, dans le procès-verbal de la dernière assemblée de vérification des apports en nature ou des avantages particuliers.

➤ **ARTICLE 44 : Quorum**

Les assemblées générales, autres que les assemblées ordinaires, ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

Si la première assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes statutaires et par une insertion faite au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, dont l'un en langue arabe. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée ne peut se tenir que quinze jours au plus tôt après la publication de la dernière insertion. Elle délibère valablement, si elle est composée d'actionnaires représentant le tiers au moins du capital social.

A défaut de ce quorum, cette assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus tard à partir du jour auquel elle avait été convoquée.

La convocation et la réunion de l'assemblée prorogée ont lieu dans les formes ci-dessus ; Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés ayant droit au vote.

Dans toutes ces assemblées générales le quorum n'est calculé qu'après déduction des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires et notamment lorsqu'il s'agit d'assemblée à caractère constitutif des actions appartenant à des personnes qui ont fait l'apport ou stipulé des avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'assemblée.

La banque s'engage à conformer l'article 44 de ses statuts à la réglementation en vigueur.

➤ **ARTICLE 13 : Transmission des actions**

Les actions sont transmises par leur transfert d'un compte à un autre conformément à la législation en vigueur.

➤ **ARTICLE 14 : Forme des transferts**

La mutation des actions s'opère exclusivement par des demandes et acceptations de transfert signées respectivement du cédant et du cessionnaire ou de leurs mandataires et reportées dès leur réception sur un registre de la société. La demande de transfert suffit si les actions sont entièrement libérées.

Les actions sur lesquelles les versements échus ont été effectués sont seules admises au transfert.

La société n'est pas responsable de la validité du transfert, elle ne reconnaît d'autres transferts d'actions que ceux inscrits sur ses registres.

Les frais résultant de la cession sont à la charge du cessionnaire. Il n'y a lieu de la part de la société à aucune garantie de l'identité ou de la capacité des parties.

➤ **ARTICLE 15 : Indivisibilité des actions**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux, considéré par elle comme seul propriétaire.

Le ou les nu-proprétaires sont, à l'égard de la société valablement représentés par l'usufruitier, celui-ci est seul convoqué aux assemblées générales, quelles que soient, et il a seul le droit d'y assister et de prendre part aux votes comme s'il avait l'entière propriété des titres, en cas d'augmentation de capital, il exerce seul vis à vis de la société le droit de préférence à la souscription des nouvelles actions le tout à défaut d'entente entre l'usufruitier et le nu-proprétaire.

➤ **ARTICLE 19: Nomination et durée de fonction des administrateurs**

Les membres du conseil d'administration, sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée de 3 ans renouvelable.

La nomination des membres du conseil d'administration prend effet dès l'acceptation de leurs fonctions et éventuellement à partir de la date de leur présence aux premières réunions du conseil.

Les membres du conseil d'administration peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale ordinaire. Toute nomination en violation du présent article est nulle. Cette nullité n'entraîne pas la nullité des délibérations auxquelles a pris part le membre irrégulièrement nommé.

Les membres du conseil d'administration doivent jouir de leurs droits civils et politiques et remplir les conditions prévues par l'article 26 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

Le président du conseil, le directeur général et le directeur général adjoint ne peuvent exercer aucune de ces fonctions dans un autre établissement de crédit ou une société d'assurance.

Le président du conseil, le directeur général et le directeur général adjoint ne peuvent exercer simultanément la fonction de membre du conseil d'administration dans une autre banque.

Une personne morale peut être nommée membre du conseil d'administration. Lors de sa nomination elle est tenue de nommer un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente,

Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif que se soit, celle-ci est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

Ne pourront être membres du conseil d'administration :

- les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques.
- les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.

Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

Les membres du conseil d'administration exerceront leurs fonctions avec la diligence d'un entrepreneur avisé et d'un mandataire loyal.

Ils devront garder secrètes les informations à caractère confidentiel, même après avoir cessé leurs fonctions.

Toute personne étrangère ayant assisté aux délibérations du conseil d'administration est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et dont elle a pris connaissance il cette occasion.

La banque s'engage à conformer l'article 19 de ses statuts à la réglementation en vigueur.

➤ **ARTICLE 21: Bureau du conseil d'administration**

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il doit être une personne physique et actionnaire de la société.

Le président du conseil d'administration est nommé pour une durée qui ne saurait excéder celle de son mandat de membre du conseil d'administration. Il est éligible pour un ou plusieurs mandats.

Le conseil d'administration fixe la rémunération du président du conseil.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

Le Président a pour mission de convoquer les réunions du conseil, de présider ses réunions, il propose l'ordre du jour et il veille à la réalisation des options arrêtées par le conseil : il préside les réunions des assemblées générales. Le président organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du président, le conseil d'administration peut déléguer un de ses membres dans les fonctions de président. Cette délégation est donnée pour une durée limitée à trois mois renouvelable une seule fois.

Si le Président est dans l'impossibilité d'effectuer cette délégation, le conseil d'administration Peut y procéder d'office.

Les fonctions de secrétaire sont remplies, soit par un administrateur, soit par toute personne même non actionnaire ou non administrateur que désigne le conseil.

➤ **ARTICLE 25: Nomination et pouvoir du Directeur Général**

Le conseil d'administration désigne pour une durée déterminée le directeur général de la société.

Le directeur général doit être une personne physique.

Si le directeur général est membre du conseil d'administration, la durée de ses fonctions, ne peut excéder celle de son mandat en tant qu'administrateur.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires au conseil d'administration et au président du conseil d'administration, le Directeur Général assure sous sa responsabilité, la direction générale de la société. Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la société et ce dans les limites de l'objet social.

Le directeur général est révocable par décision du conseil d'administration.

Lorsqu'il n'est pas membre du conseil d'administration, le directeur général assiste aux réunions du conseil d'administration sans avoir de droit au vote.

Le conseil d'administration fixe le montant de la rémunération du directeur général.

Sur proposition du Directeur Général, le conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs directeurs généraux adjoints pour assister le Directeur Général. Le conseil détermine leur rémunération.

En cas d'empêchement, le directeur général peut déléguer tout ou partie de ses attributions à un directeur général adjoint. Cette délégation renouvelable une fois est toujours donnée pour une durée limitée. Si le directeur général est dans l'incapacité d'effectuer cette délégation, le conseil peut y procéder d'office,

A défaut d'un directeur général adjoint, le conseil d'administration désigne un délégué,

Sur proposition du Directeur Général, le conseil d'administration peut révoquer ou changer à tout moment le ou les directeurs généraux adjoints.

Le Directeur Général peut passer avec son ou ses directeur(s) général (aux) adjoint(s) des traités déterminant l'étendue de ses (ou leurs) attributions, de ses (ou leurs) pouvoirs et leur(s) durée(s).

➤ **ARTICLE 26: Limitation des pouvoirs**

Il est interdit au Directeur général, d'accomplir, sans délégation expresse ou autorisation préalable du conseil d'administration, des actes qui n'entrent pas dans l'objet social ou qui sont du ressort exclusif du conseil d'administration. Il s'agit notamment des actes suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- Accorder des mains-levées d'hypothèques, de privilèges, de saisies, d'oppositions ou d'autres droits, sans paiement ou sans substitution de garanties.
- Accorder d'abandon sur des montants en principal de la créance de la banque.
- Effectuer tous emprunts en consentant des hypothèques ou autres garanties sur les biens, sociaux.
- Autoriser tous achats d'immeubles ou meubles à l'amiable ou par voie d'adjudication.
- Procéder à tout échange et vente des biens sociaux.
- Consentir des hypothèques ou toutes autres charges sur les biens de la banque.
- Prendre des participations dans des sociétés ayant un objet similaire ou différent de l'objet social.
- Souscrire, acheter ou céder des actions et toutes parts d'intérêts appartenant à la banque.

La banque s'engage à conformer ses statuts à la réglementation en vigueur.

2.1.6. CAPITAL SOCIAL

Le capital s'élève à 776 875 000 dinars, divisé en 155 375 000 actions de nominal 5 dinars, entièrement libérées.

2.1.7. REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Identifiant unique : 0001237A

2.1.8. NATIONALITE

Tunisienne

2.1.9. REGIME FISCAL

Droit commun

2.1.10. MATRICULE FISCAL

001237A/P/M/000

2.1.11. EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année



2.1.12. LIEU OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS DE LA BANQUE

Siège social de la Banque : Rue Hédi Nouira 1001 TUNIS

2.1.13. RESPONSABLE CHARGE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES, LES OBLIGATAIRES, LE CMF, LA BVMT ET LA STICODEVAM

Monsieur Sadok JELASSI

Chef de pôle financier

Tél : 71 340 439 - Fax : 71 340 439

2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE

Capital Social	776 875 000 dinars
Nombre d'actions	155 375 000
Nominal	5 dinars
Forme des actions	Nominative
Catégorie	Ordinaire
Libération	Intégrale
Jouissance	1 ^{er} janvier 2018

2.3. EVOLUTION DU CAPITAL

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Nominal
		Montant (en dinars)	Nombre d'actions	Montant (en dinars)	Nombre d'actions	Nombre d'actions
AGC du 18/01/1957	Capital initial	10 000	2 000	10 000	2 000	5
AGE du 09/10/1957	Augmentation en numéraire	390 000	78 000	400 000	80 000	5
AGE du 26/06/1960	Augmentation en numéraire	600 000	120 000	1 000 000	200 000	5
AGE du 28/06/1964	Augmentation par incorporation des réserves	1 000 000	200 000	2 000 000	400 000	5
AGE du 05/05/1973	Augmentation par incorporation des réserves	2 000 000	400 000	4 000 000	800 000	5
AGE du 20/05/1978	Augmentation par incorporation des réserves	4 000 000	800 000	8 000 000	1 600 000	5
AGE du 17/10/1981	Augmentation par incorporation des réserves	4 000 000	800 000	12 000 000	2 400 000	5
	Augmentation en numéraire	8 000 000	1 600 000	20 000 000	4 000 000	5
AGE du 25/01/1986	Augmentation par incorporation des réserves	4 000 000	800 000	24 000 000	4 800 000	5
	Augmentation en numéraire	6 000 000	1 200 000	30 000 000	6 000 000	5
AGE du 30/06/1990	Augmentation par incorporation des réserves	4 000 000	800 000	34 000 000	6 800 000	5
	Augmentation en numéraire	6 000 000	1 200 000	40 000 000	8 000 000	5
	Augmentation en numéraire	8 000 000	1 600 000	48 000 000	9 600 000	5
	Augmentation par incorporation des réserves	2 000 000	400 000	50 000 000	10 000 000	5
AGE du 27/06/1992	Augmentation en numéraire	12 500 000	2 500 000	62 500 000	12 500 000	5
	Augmentation par incorporation des réserves	2 500 000	500 000	65 000 000	13 000 000	5
	Augmentation en numéraire	15 000 000	3 000 000	80 000 000	16 000 000	5
AGE du 04/09/1999 AGE du 04/11/2000 AGE du 21/12/2000	Fusion / Absorption BDET, BNDT par la STB	44 300 000	8 860 000	124 300 000	24 860 000	5
AGE du 03/06/2015	Augmentation en numéraire	652 575 000	130 515 000	776 875 000	155 375 000	5

2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/04/2019

ACTIONNAIRES	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Montant en DT	% du capital
Actionnaires Tunisiens	7 510	153 546 297	767 731 485	98.82%
Personnes morales	469	140 242 369	701 211 845	90.26%
Ayant 3% et plus	2	119 349 930	596 749 650	77.23%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	12 909 703	64 548 515	8.31%
Ayant au max 0,5%	462	7 982 736	39 913 680	5.14%
Personnes physiques	7 041	13 303 928	66 519 640	8.56%
Ayant 3% et plus	-	-	-	-
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	1	1 760 592	8 802 960	1.13%
Ayant au max 0,5%	7 040	11 543 336	57 716 680	7.43%
Actionnaires Etrangers	77	1 828 703	9 143 515	1.18%
Personnes morales	8	1 159 135	5 795 675	0.75%
Ayant 3% et plus	-	-	-	-
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	1	928 689	4 643 445	0.60%
Ayant au max 0,5%	7	230 446	1 152 230	0.15%
Personnes physiques	69	669 568	3 347 840	0.43%
Ayant 3% et plus	-	-	-	-
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	-	-	-	-
Ayant au max 0,5%	69	665 591	3 327 955	0,43%
TOTAL	7 587	155 375 000	776 875 000	100,00%

2.4.1. ACTIONNAIRES DETENANT INDIVIDUELLEMENT 3% ET PLUS DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/04/2019

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Montant en DT	% du capital
ETAT TUNISIEN	111 160 004	555 800 020	71,54%
C.N.S.S.	8 838 977	44 194 885	5,69%
TOTAL	119 998 981	599 994 905	77,23%

2.4.2. CAPITAL ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 30/04/2019

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Montant en DT	% du capital
NEJIA GHARBI	10	50	-
ETAT TUNISIEN	111 160 004	555 800	71,54%
ASSURANCES STAR	3 595 445	17 977	2,31%
MUTUELLE ASSURANCE DE L'ENSEIGNEMENT MAE	515 715	2 578 575	0,33%
TAIEB BELAID	-	-	-
MOEZ BEN ZID	50	250	-
TOTAL	115 271 224	576 356	74,18%

2.4.3. NOMBRE D'ACTIONNAIRES

Au 25-06-2018, le capital de la STB est réparti entre 7 587 actionnaires, dont :

- 477 actionnaires personnes morales dont 8 étrangers.
- 7 110 actionnaires personnes physiques dont 69 étrangers.

2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE STB AU 31/12/2018

2.5.1 PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

2.5.1.1 PRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS DU GROUPE AU 31/12/2018

(En DT)

DENOMINATION SOCIALE	Capital social au 31/12/2018	Nombre d'actions	Participation STB (en nombre d'actions)	Taux de participation directe de la STB	Provisions constituées Au 31/12/2018
1. Société Tunisienne de Banque « STB BANK»	776 875 000	155 375 000	155 375 000	99,72%	
2. STB INVEST	36 000 000	3 600 000	3 543 539	98,43%	
3. SOFI ELAN «SICAF»	5 000 000	500 000	77 600	15,52%	
4. STB MANAGER	500 000	5 000	1 498	29,96%	
5. STB FINANCE	6 500 000	1 300 000	797 437	61,34%	
6. STB SICAR	19 495 000	779 800	639 357	81,99%	
7. STE L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	9 400 000	1 880 000	1 592 460	84,71%	1 492 123
8. S T R C	37 000 000	370 000	338 005	94,60%	33 800 500
9. SOCIETE LA GENERALE DE VENTE « GEVE »	4 000 000	4 000 000	2 000 028	50,00%	1 484 620
10. STE TOURISTIQUE EDDKHILA	7 500 000	1 500 000	918 197	61,21%	
11. SOCIETE ACTIVHOTELS	1 000 000	10 000	3 000	30,00%	300 000
12. SICAV L'INVESTISSEUR	1 366 913*	18 773	5 762	32,81%	
13. SICAV L'AVENIR	1 180 508*	20 335	15 331	75,39%	
14. TUNISIAN FOREIGN BANK « TFB BANK »	140 756 050	2 294 900	1 210 754	44,93%	17 338 206
15. STB MOYENS GENERAUX	500 000	50 000	14 990	29,98%	
16. STE TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS « STCV »	2 400 000	60 000	16 235	27,06%	
17. STE NIGERIENNE DE BANQUE « SONI BANK »	62 692 683***	1 200 000	300 000	25,00%	
18. STE CIVILE IMMOBILIERE « LA MAISON DU BANQUIER »	8 885 000	8 885 000	1 773 300	19,96%	566 206
19. STE DE POLE DE MONASTIR EL FEJJA	40 000 000	400 000	80 000	20,00%	
20. STB SECURITE ET GARDIENNAGE	200 000	20 000	100	0,50%	

* Actif net

* *** en FCFA

1. La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE « STB » :

La Société Tunisienne de Banque a été créée le 26 mars 1958, Société anonyme régie par les dispositions bancaires en vigueur et par ses statuts.

L'objet social actuel de la banque est l'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et l'octroi des crédits.

Le capital social actuel de la banque s'élève à 776 875 000 dinars divisé en 155 375 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées.

L'introduction de la STB à la cote de la Bourse de Tunis a eu lieu le 03/10/1990.

Au 31/12/2018, son PNB est de 473 387 mDT et son résultat net après modifications comptables est de 80 851 mDT.

2. STB INVEST :

Créée le 01/05/1991, au capital de 36 000 000 dinars au 31/12/2018, divisé en 3 600 000 actions de nominal 10 dinars. L'objet social de la STB INVEST est la promotion des investissements dans le pays (régime des sociétés d'investissement à capital fixe SICAF).

Au 31/12/2018, le capital social de la société est détenu à hauteur de 98,43% par la STB et 1,08% par la STB SICAR.

La société STB INVEST figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2018, son total produit d'exploitation a été de 2 959 mDT et son résultat net de 702 mDT.

3. SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES « STRC » :

Créée le 10/12/1999, au capital de 37 000 000 de dinars au 31/12/2018, divisé en 370 000 actions de nominal 100 dinars. L'objet social de la STRC est le recouvrement des créances pour son propre compte et pour le compte d'autrui.

Au 31/12/2017, le capital social de la société est détenu à hauteur de 94,6% par la STB et 5,4% par la STB INVEST.

La société STRC figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2018, son total produit d'exploitation a été de 8 072 mDT et son résultat net de 1 778 mDT.

4. SOCIETE L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE :

Créée le 28/12/1931, au capital de 9 400 000 de dinars au 31/12/2018, divisé en 1 880 000 actions de nominal 5 dinars. L'objet social de la Société l'Immobilière de l'Avenue est la promotion immobilière.

Au 31/12/2018, le capital social de la société est détenu à hauteur de 84,71% par la STB, 4,26% par la STB INVEST, 8,81% par la STB FINANCE et 2,12% par SOFI-ELAN SICAF.

La société l'Immobilière l'Avenue figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2018, son total produit d'exploitation a été de 10 310 mDT et son résultat net de 263 mDT.

5. STB FINANCE :

Créée le 01/06/1967, au capital de 6 500 000 de dinars au 31/12/2018, divisé en 1 300 000 actions de nominal 5 dinars. L'objet social de la STB FINANCE est essentiellement l'intermédiation en bourse.

Au 31/12/2018, le capital social de la société est détenu à hauteur de 61,34% par la STB, 19,33% par la STB INVEST, 13,64% par la STB SICAR et 2,4% par SOFI-ELAN SICAF.

La société STB FINANCE figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2018, son total produit d'exploitation a été de 1 125 mDT et son résultat net de 913 mDT.

6. Société « ED-DKHILA » :

Créée le 28/09/1965, au capital de 7 500 000 de dinars au 31/12/2018, divisé en 1 500 000 actions de nominal 5 dinars. L'objet social de la société ED-DKHILA est la gestion des unités hôtelières et touristiques.

Au 31/12/2018, le capital social de la société est détenu à hauteur de 61,21% par la STB, et 6,66% par la STB INVEST.

La société « ED-DKHILA » figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2018, son total produit d'exploitation a été de 2 043 mDT et son résultat net de 2 205 mDT.

7. STB SICAR :

Créée le 19/01/1998, au capital de 19 495 000 de dinars au 31/12/2018, divisé en 779 800 actions de nominal 25 dinars. L'objet social de la STB SICAR est la participation en rétrocession pour son propre compte.

Au 31/12/2018, le capital social de la société est détenu à hauteur de 81,99% par la STB, 15,31% par la STB INVEST, 1,54% par la STB FINANCE et 0,67% par SOFI-ELAN SICAF.

La société STB SICAR figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2018, son total produit d'exploitation a été de 2 424 mDT et son résultat net de 926 mDT.

8. Société La Générale des Ventes :

Créée le 11/07/2007, au capital de 4 000 000 de dinars au 31/12/2018, divisé en 4 000 000 actions de nominal 1 dinar. L'objet social de la Société La Générale des Ventes est l'achat et la revente de tout actif ou patrimoine immobilier ou mobilier.

Au 31/12/2018, le capital social de la société est détenu à hauteur de 50% par la STB.

La société La Générale des Ventes figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2018, son total produit d'exploitation a été de 0 mDT et son résultat net de -296 mDT.

9. STB MANAGER :

Créée en 2002, au capital de 500 000 de dinars au 31/12/2018, divisé en 5 000 actions de nominal 100 dinars. L'objet social de la STB MANAGER est la gestion des portefeuilles des organismes de placement collectif en valeurs Mobilières du groupe STB.

Au 31/12/2018, le capital social de la société est détenu à hauteur de 29,96% par la STB, 20% par la STB INVEST, 25% par la STB FINANCE, 15% par la STB SICAR et 10% par SOFI-ELAN SICAF.

La société STB MANAGER figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2018, son total produit d'exploitation a été de 1 316 mDT et son résultat net de 117 mDT.

10. Société ACTIVHOTELS :

Créée le 23/03/2006 au capital de 1 000 000 de dinars au 31/12/2018, divisé en 10 000 actions de nominal 100 dinars. L'objet social de la Société ACTIVHOTELS est la gestion touristique ainsi que la participation directe ou indirecte dans toute entreprise se rapportant à toute activité touristique.

Au 31/12/2018, le capital social de la société est détenu à hauteur de 30% par la STB, 25% par la STB INVEST, 24,97% par la STRC et 20% par la STB SICAR.

La société ACTIVHOTELS figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2018, son total produit d'exploitation a été de 0 mDT et son résultat net de - 903 mDT.

11. SOFI-ELAN SICAF :

Créée le 03/05/1994, au capital de 5 000 000 de dinars au 31/12/2018, divisé en 500 000 actions de nominal 10 dinars. L'objet social de la SOFI ELAN SICAF est la gestion des portefeuilles titres pour son propre compte.

Au 31/12/2018, le capital social de la société est détenu à hauteur de 15,52% par la STB, 32,29% par la STB INVEST et 12,82% par la STB FINANCE.

La société SOFI-ELAN SICAF figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2018, son total produit d'exploitation a été de 1 415 mDT et son résultat net de 993 mDT

12. Société d'Investissement à Capital Variable l'Avenir « SICAV AVENIR » :

Créée le 26/08/1994, à l'actif net de 1 180 508 de dinars au 31/12/2018, divisé en 20 335 actions de valeur liquidative 58,053 dinars. L'objet social de la SICAV AVENIR est la gestion d'un portefeuille des valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2018, le capital social de la société est détenu à hauteur de 75,39% par la STB, 8,18% par la STB INVEST, 4,57% par la STB FINANCE et 10,30% par la STB SICAR.

La société SICAV AVENIR figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Au 31/12/2018, son total produit d'exploitation a été de 66 mDT et son résultat net de 92 mDT.

13. Société d'investissement à capital variable l'Investisseur « SICAV L'INVESTISSEUR » :

Créée le 14/01/1994, à l'actif net de 1 366 913 de dinars au 31/12/2018, divisé en 17 561 actions de valeur liquidative 77,578 dinars. L'objet social de la SICAV L'INVESTISSEUR est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2018, le capital social de la société est détenu à hauteur de 32,81% par la STB, 42,43% par la STB INVEST, et 1,02% par la STB SICAR.

La société SICAV L'INVESTISSEUR figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Au 31/12/2018, son total produit d'exploitation a été de 69 mDT et son résultat net de 115 mDT.

14. TUNISIAN FOREIGN BANK

Créée en 1977, au capital de 41 070 276 Euros au 31/12/2018, divisé en 2 694 900 actions de nominal 15,24 Euros. Son objet social se résume en une banque de détail dans l'environnement bancaire français de par sa fonction au développement des échanges économiques et commerciaux entre la Tunisie et la France et accompagne les tunisiens résidents à l'étranger dans leurs projets d'investissements en France.

Au 31/12/2018, le capital social de la société est détenu à hauteur de 44,93% par la STB.

La TUNISIAN FOREIGN BANK figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Au 31/12/2018, son total produit d'exploitation a été de 29 760 mDT et son résultat net de 17 962 mDT.

15. SOCIETE « S.T.C.V VERITAS »

Créée le 01/01/1980, au capital de 2 400 000 de dinars au 31/12/2018, divisé en 60 000 actions de nominal 40 dinars. L'objet social de la Société « S.T.C.V VERITAS » est le contrôle technique.

Au 31/12/2018, le capital social de la société est détenu à hauteur de 27,06% par la STB.

La société « S.T.C.V VERITAS » figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Au 31/12/2018, son total produit d'exploitation a été de 11 102 mDT et son résultat net de 1 501 mDT.

16. SONIBANK

Créée en 1990 au Niger, au capital de 12.000.000.000 FCFA divisé en 1.200.000 actions de nominal 10.000 FCFA au 31/12/2017. L'objet social de la SONIBANK est l'exercice de toutes opérations financières et bancaires.

Au 31/12/2018, le capital social de la société est détenu à hauteur de 25% par la STB.

La SONIBANK figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Au 31/12/2018, son total produit d'exploitation a été de 28 337 Millions FCFA et son résultat net de 5 820 Millions FCFA.

17. SOCIETE DE PÔLE DE MONASTIR EL FAJJA

Créée en 2006, au capital de 40 000 000 de dinars au 31/12/2018, divisé en 400 000 actions de nominal 100 dinars. L'objet social de la Société de Pôle de Monastir EL FAJJA est la création, développement et exploitation du pôle de compétitivité de Monastir/El Fejja.

Au 31/12/2018, le capital social de la société est détenu à hauteur de 20% par la STB.

La société DE PÔLE DE MONASTIR EL FAJJA figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Au 31/12/2018, son total produit d'exploitation a été de 12 200⁽¹⁾ mDT et son résultat net de 5 271⁽¹⁾ mDT.

18. SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE « LA MAISON DU BANQUIER »

Créée en septembre 1994, au capital de 8 885 000 de dinars au 31/12/2018, divisé en 8 885 000 actions de nominal 1 dinar. L'objet social de la Société Civile Immobilière "La Maison du Banquier" est la construction et la location d'immeubles sises en Tunisie ainsi que leur administration et exploitation pour son propre compte.

Au 31/12/2018, le capital social de la société est détenu à hauteur de 19,96% par la STB.

La société Civile Immobilière « LA MAISON DU BANQUIER » figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

¹ Chiffres non certifiés par le Commissaire aux comptes

Au 31/12/2018, son total produit d'exploitation a été de 567 mDT⁽²⁾ et son résultat net de 292 mDT(2).

19. STB MOYENS GENERAUX

La STB Moyens Généraux est une ^{société} anonyme créée en 2014 au capital de 500 000 de dinars au 31/12/2018, divisé en 50 000 actions de nominale 10 dinars. L'objet social de la Société est d'assurer le service nettoyage des locaux et des établissements et généralement toute opération de service se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à toute autres objet similaire ou connexe. La société a également pour objet secondaire, la mise à disposition de ressources humaines.

Au 31/12/2018, le capital social de la société est détenu à hauteur de 29,98% par la STB et 26% par la STB INVEST, 12% par la STB FINANCE, 20% par la STB SICAR et 12% par SOFI-ELAN.

La société STB MOYENS GENERAUX figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2018, son total produit d'exploitation a été de 3 951 mDT et son résultat net de -10 mDT.

20. SECURITE ET GARDIENNAGE

La STB Sécurité et Gardiennage est une société anonyme créée en 2015 ayant pour objet d'assurer la sécurité et le gardiennage des biens et établissements et généralement toute opération de service se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Le capital social est fixé à la somme de 200.000 D divisé en 20.000 actions de 10 dinars chacune, intégralement souscrites et totalement libérées.

Au 31/12/2018, le capital social de la société est détenu à hauteur de 0,5% par la STB et 0,5% par la STB INVEST, 0,5% par la STB FINANCE, 0,5% par la STB SICAR et 97,95% par STB MOYEN GENERAUX.

La société STB SECURITE ET GERDIENNAGE figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2018, son total produit d'exploitation a été de 5 017 mDT et son résultat net de -23 mDT.

² Chiffres non certifiés par le Commissaire aux comptes

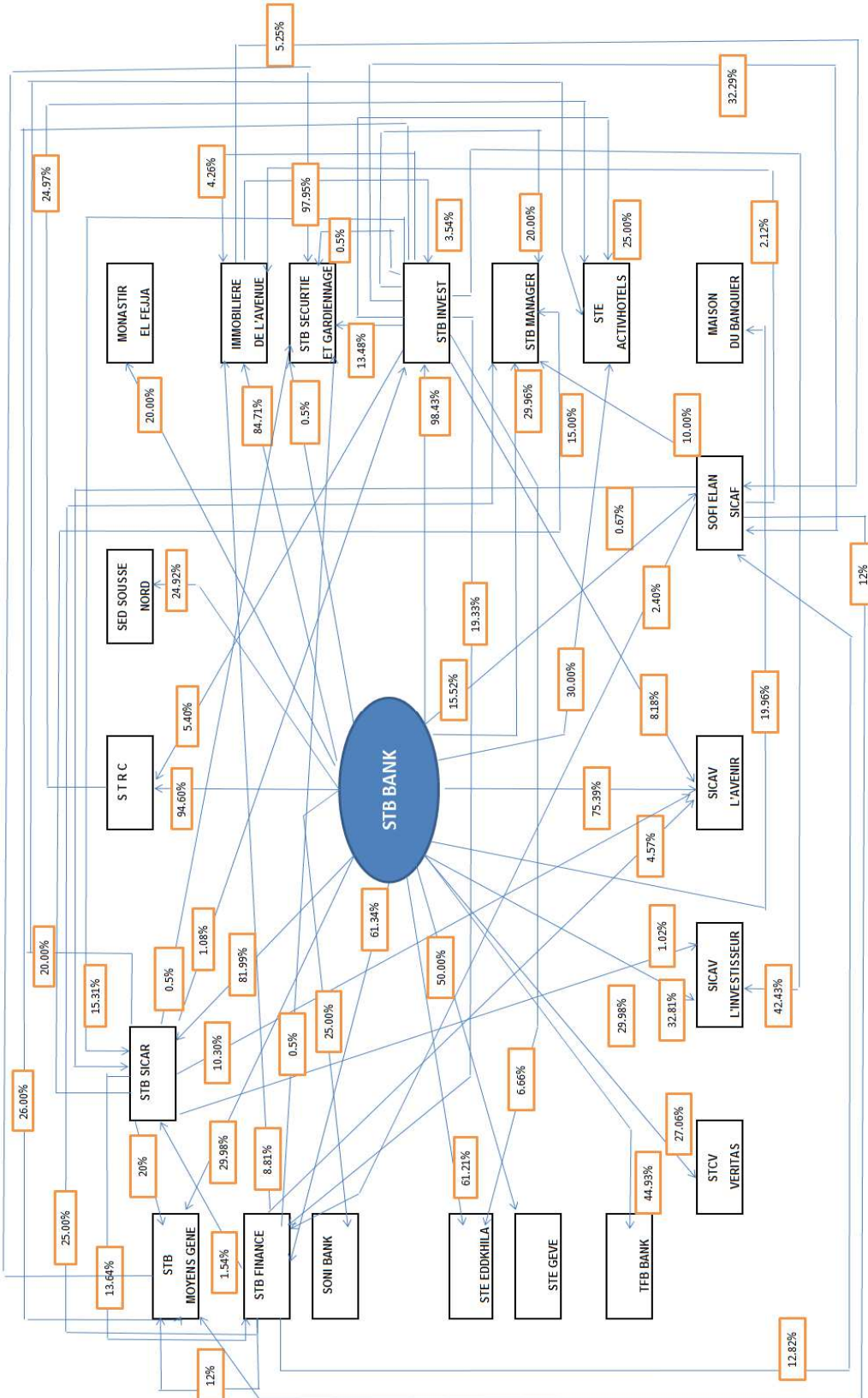
2.5.1.2 ETAT DES PARTICIPATIONS RÉCIPROQUES ENTRE LES SOCIÉTÉS DU GROUPE ARRÊTÉ AU 31/12/2018

ETAT DES PARTICIPATIONS RÉCIPROQUES ENTRE LES SOCIÉTÉS DU GROUPE ARRÊTÉ AU 31/12/2018

En (M)	STB INVEST	STB	STRC	SICAV AVENIR	IMMOB AVENUE	STB FINANCE	ED-DKHLA	SICAV INVESTIS	STB SICAR	GEVE	STB MANAGER	TFB	STB MG	ACTIV HOTELS	VERITAS	SONI BANK	St# EL FEJJA	Maison Bancaire	SOFI ELAN	STB S&G
	98,43		94,60	75,39	84,71	61,34	61,21	32,81	81,99	50,00	29,96	44,93	29,98	30,00	27,06	25,00	20,00	19,96	15,52	0,5
STB INVEST			5,40	8,18	4,26	19,33	6,66	42,43	15,31		20,00		26,00	25,00					32,29	0,5
STRC														24,97						
SICAV AVENIR																				
L'IMMOB DE L'AVENUE "IA"																				
STB FINANCE				4,57	8,81				1,54		25,00		12,00						12,82	0,5
ED-DKHLA																				
SICAV INVESTISSEUR																				
STB SICAR	1,08			10,30		13,64		1,02			15,00		20,00	20,00						0,5
GEVE																				
STB MANAGER																				
TUNISIAN FOREIGN BANK																				
STB MOYENS GENERAUX																				97,95
SOCIETE ACTIVHOTELS																				
STE STCV "VERITAS"																				
SONIBANK(FCFA)																				
SOUISSE NORD																				
St# EL FEJJA																				
LA MAISON DU BANQUIER																				
SOFI ELAN					2,12	2,40			0,67		10,00		12,00							
STB SECURITE ET GARDIENNAGE																				

La STB s'engage à se conformer aux dispositions de l'article 466 de la loi n°2001-117 du 06/12/2001 concernant les groupes de sociétés afin d'annuler les participations croisées entre les sociétés du groupe. La STB s'engage à se conformer aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers en matière de seuil de participation.

2.5.1.3 SCHEMA FINANCIER DU GROUPE AU 31/12/2018



La STB s'engage à se conformer aux dispositions de l'article 466 de la loi n°2001-117 du 06/12/2001 concernant les groupes de sociétés afin d'annuler les participations croisées entre les sociétés du groupe. La STB s'engage à se conformer aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers en matière de seuil de participation.

2.5.1.4 EVÉNEMENTS RÉCENTS MODIFIANT LE SCHEMA FINANCIER DU GROUPE STB ENTRE LE 31-12-2018 ET LA DATE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCEE

La Société Tunisienne de Banque a arrêté ses orientations stratégiques pour la période 2016-2020 qui s'articule sur treize axes dont un axe a été dédié à ses filiales.

Dans le cadre de la mise en place de cette stratégie, la STB a décidé d'adapter un modèle de réorganisation de ses filiales qui est en phase avec sa nouvelle stratégie et permettant l'optimisation des activités des filiales du groupe STB, l'instauration des pratiques de bonne gouvernance, le renforcement de la synergie et l'intégration entre la banque et ses filiales et la positionnement sur plusieurs métiers complémentaires.

A cet effet, la STB a confié au cabinet MAZARS la mission de revue et validation du modèle structurel qui a été élaboré au niveau de la Banque.

A l'issue de cette mission et après validation par le Conseil d'Administration de la banque, le modèle organisationnel cible des filiales du groupe STB sera structuré en deux pôles et plusieurs activités métiers comme suit :

- 1. Pôle Financier (qui comprend cinq activités)**
 - 1-1 Activités gérées au niveau des filiales :**
 - ✓ Capital Investissement
 - ✓ Marchés Financiers
 - 1-2 Activités gérées au niveau de la Banque :**
 - ✓ Leasing
 - ✓ Assurance Vie
 - ✓ Banque Privée
- 2. Pôle Non Financier (qui comprend cinq activités)**
 - 2-1 Activité gérées au niveau des filiales :**
 - ✓ Immobilier
 - ✓ Tourisme
 - ✓ Recouvrement
 - ✓ Conseil
 - 2-2 Activité gérées au niveau des filiales :**
 - ✓ Support

A cet effet, au niveau du pôle financier et se basant sur le principe d'optimisation des métiers en supprimant le double exercice des mêmes activités au sein du groupe, il a été décidé de procéder à la fusion par absorption de SOFI-ELAN par la STB INVEST. Actuellement cette opération est en cours de réalisation (AGE non encore convoquée).

2.5.1.5 CHIFFRES CLÉS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE AU 31/12/2018

DENOMINATION SOCIALE	En DT						
	Capitaux propres avant affectation	Chiffre d'affaires (produits d'exploit)	Résultat d'exploitation	Résultat net après modification comptable	Dettes globales (total passif)	Charges financières	Dividendes et autres distributions au titre de l'exercice 2017
STB	870 178 765	846 177 379	84 109 944	80 850 930	9 649 653 781	372 790 071	0
STB INVEST	47 616 179	2 959 326	698 379	701 973	2 014 553	0	1 079 999
STRC	-7 247 591	8 071 869	5 910 491	1 778 423	52 605 976	3 839 523	0
SICAV AVENIR	1 180 194	66 384	53 240	92 106	4 493	0	43 702
L'IMMOB. DE L'AVENUE	8 829 223	10 309 741	684 373	261 707	42 796 437	1 569 624	30 000
STB FINANCE	8 146 130	1 125 430	-345 037	913 166	4 924 196	22 224	0
ED-DKHILA	6 211 214	2 042 962	-44 707	2 205 568	8 266 954	542 763	600 000
SICAV L'INVESTISSEUR	1 366 914	69 060	54 511	115 068	24 130	0	46 407
STB SICAR	24 270 677	2 424 341	983 427	926 276	42 394 422	60 923	194 947
GEVE	734 994	0	-96 028	-295 808	2 677 782	239 240	0
STB MANAGER	1 684 797	1 315 761	150 185	117 490	754 157	1 639	0
TUNISIAN FOREIGN BANK TRF*	80 481 800	29 760 451	18 930 109	-17 962 042	572 089 467	28 645 987	0
STB MOYENS GENERAUX	489 964	3 951 092	-15 706	-10 207	1 015 641	0	0
SOCIETE ACTIVHOTELS	-5 976 458	0	-116 167	-902 834	21 087 507	787 442	0
STE STCV "VERITAS"*	5 834 855	11 101 780	977 942	1 501 215	4 318 305	471 949	3 728 000
SONIBANK (MFCFA)*	47 338,000	28 337,000	7 546,000	5 820,000	307 338,000	7 776	
STE EL FEJJA*	50 701 890	12 199 765	6 490 501	5 270 838	11 976 336	625	2 071 000
LA MAISON DU BANQUIER*	6 133 167	566 605	170 919	291 921	294 632	0	0
SOFI ELAN	8 623 811	1 414 713	999 860	997 031	181 425	0	301 723
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	145 991	5 016 840	-20 478	-23 220	1 209 595	870	0

* chiffres non certifiés par le commissaire aux comptes

2.5.1.6 LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU GROUPE AU 31/12/2018

Filiales	Crédits bancaires (encours +I et -I an)	Fonds gérés	Emprunts et ressources spéciales	Déouvert et escomptes	Billet de trésorerie	CCA	Leasing	Intérêts courus	Total
STB			284 825						
STB INVEST				130					130
STRC		3 294 200				44 582 686		5 292 780	53 169 666
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	31 967 755	0		73 265		12 500 000		2 361 752	46 902 772
STB FINANCE		0		466 769					466 769
ED-DXHILA	3 177 301			28 914				886 047	4 092 262
STB SICAR		74 947 952	150 000	4 331					75 102 283
GEVE	2 316 919							317 148	2 634 067
SOCIETE ACTIVHOTELS				9 086		12 800 000		6 641 557	19 450 643
STB SECURITE ET GARDIENNAGE		0		43 623					43 623
TPB*	289 611 626		249 088 334			21 471 967			560 171 927
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR									
ELFEJJA*	67 889								67 889

*Chiffre non certifier par le commissaire aux comptes

2.5.1.7 POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER SOCIÉTÉS DE GROUPE

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie ou certificats d'investissement souscrits par les sociétés du groupe et avalisés par la STB et ce dans les conditions du marché.

2.5.2 RELATIONS AVEC LES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2018

2.5.2.1 PRÊTS OCTROYÉS ET CRÉDITS REÇUS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Crédits reçus :

Les dépôts des sociétés du groupe auprès de la STB se détaillent comme suit :

(En DT)

FILIALES	Dépôt à vue	Dépôt à terme en dinars	Total
STB INVEST	47 885	1 208 000	1 255 885
STRC	5 423 767		5 423 767
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	1 341 894		1 341 894
STB FINANCE	2 836 020	2 500 000	5 336 020
ED-DKHILA	126 787	500 000	626 787
STB SICAR	960 303		960 303
GEVE	32 970		32 970
STB MANAGER	61 974		61 974
SOCIETE ACTIVHOTELS	0		0
SOFI ELAN SICAF	19 654		19 654
MOYENS GENERAUX	102 357		102 357
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	4 929		4 929
SICAV AVENIR	8 317	225 000	233 317
SICAV L'INVESTISSEUR	2 577	270 000	272 577
TFB			0
SONIBANK(FCFA)			0
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR-ELFEJJA	87 346	4 000 000	4 087 346
SOCIETE TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS "STCV"	89 638		89 638

Source STB

Prêts octroyés :

* **Concours accordés :**

La STB a accordé des concours aux sociétés du groupe comme suit :

(En mD)

Filiales	Crédits bancaires (encours +1 et -1 an)	Découvert et escomptes	Total encours au 31 décembre 2018
STB INVEST		0,130	0,130
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	33 655	73	33 655,358
ED-DKHILA	3 177		3 177,301
STB SICAR		3,995	3,995
GEVE	1 013		1 013,000
SOCIETE ACTIVHOTELS		9,086	9,086
		TOTAL	37 858,870

Source STB

* **Billets de Trésorerie :**

Néant

* **Comptes courants associés :**

Antérieurement à l'exercice audité, la STB a conclu des conventions de comptes courants associés avec les sociétés appartenant au groupe dont l'encours au 31 décembre 2018 s'élève à 73,878 millions de dinars détaillés comme suit :

Société	Encours 31/12/2018	Taux de Rémunération	Intérêt 2018
STRC	44 583	TMM+0,5%	3 559
ACTIVHOTELS	12 800	TMM+2%	-
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	12 500	2%	-
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE- avance CCA	3 995	Non rémunéré	-
Total en mille Dinars	73 878		3 559

2.5.2.2 LES CRÉANCES ET DETTES COMMERCIALES AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Les créances et dettes commerciales des sociétés du groupe se détaillent comme suit :

(En Dinars)

Nature	Débiteur	Créditeur	Montant
Charges de gestion	STB INVEST	STB	26 395
Détachement de personnel	STB FINANCE	STB	531 464
Jetons de présence	STB FINANCE	STB	7 500
Entretien des locaux	STB FINANCE	STB	45 538



Charges de gestion	STB FINANCE	STB	54 190
Jetons de présence	STB FINANCE	STB INVEST	3 750
Jetons de présence	STB FINANCE	STB SICAR	3 750
Commission	STB FINANCE	STB MANAGER	3 234
Loyers	STB MANAGER	STB	24 678
Détachement de personnel	STB MANAGER	STB	231 800
Jetons de présence	STB MANAGER	STB	7 500
Frais de tenue de compte Titres	STB MANAGER	STB	38 509
Charges de gestion	STB MANAGER	STB	54 190
Jetons de présence	STB MANAGER	STB INVEST	3 750
Jetons de présence	STB MANAGER	SOFI ELAN SICAF	3 750
Jetons de présence	STB MANAGER	STB FINANCE	7 500
Jetons de présence	STB MANAGER	STB SICAR	3 750
Commission et courtage	STB MANAGER	STB SICAR	571
Détachement de personnel	ACTIVHOTELS	STB	46 036
Intérêts	ACTIVHOTELS	STB	6 279 818
crediteurs divers	ACTIVHOTELS	STB	361 739
Détachement de personnel	SECURITE ET GARDIENNAGE	STB	107 002
Commission de gestion	STE LA GENERALE DE VENTE	STB SICAR	33 040
Commissions	STB	STB SECURITE ET	908 606
Commissions EX 2018	STB	STB MOYENS	635 244
Loyers	SOFI ELAN SICAF	STB	504
charges a payer	SOFI ELAN SICAF	STB	3 916
Loyers ex N	STB INVEST	STB MOYENS	30 832
Loyers ex antérieurs	STB INVEST	STB MOYENS	19 383
CREDITEUR DIVERS STB deta	STB SICAR	STB	41 819
Jetons de présence	STB SICAR	STB INVEST	5 625
Commission de gestion 2017	STB INVEST	STB SICAR	2 626
Dividendes	ED-DKHILA	STB INVEST	19 978
Dividendes	ED-DKHILA	STB	183 640
Commission de gestion 2017	STB	STB SICAR	896 277
Interets courus/emprunt	IMMOBILIERE DE L'AVENUE	STB	2 361 752
salaires detachement	IMMOBILIERE DE L'AVENUE	STB	62 096
Jetons de présence	STRC	STB	4 375
Jetons de présence	STRC	STB INVEST	4 375
Jetons de présence	STRC	STB SICAR	4 375
Estimation commission FG SICAR	STRC	STB SICAR	73 360
Détachement de personnel	STRC	STB	375 915
Intérêts / C C A STB	STRC	STB	5 292 780
Intérêts sur emprunt	STE LA GENERALE DE VENTE	STB	91 906
CCA	STRC	STB	44 582 686
CCA	ACTIVHOTELS	STB	12 800 000
CCA	IMMOBILIERE DE L'AVENUE	STB	16 495 203
			92 776 726

Source STB

2.5.2.3 LES APPORTS EN CAPITAUX AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

REÇUS : Néant

DONNES :

TFB :

Durant l'exercice 2018, et suite à la décision de l'**Assemblée Générale Ordinaire du 20 mars 2018**; la TFB a décidé une augmentation de capital de la société par apport en numéraire, d'un montant maximal total de 6 070 092,00 €, portant ainsi le capital social de la société de 35 000 184,00 € à 41 070 276,00 €, la répartition des actions nouvelles émises est opérée comme suit :

- La STB : 196 928 actions de nominal 15,24€ soit un montant total de 3 001 183 €;
- La BH : 133 092 actions de nominal 15,24€ soit un montant total de 2 028 322 €;
- L'Etat Tunisien : 68 280 actions de nominal 15,24€ soit un montant total de 1 040 587 €;

Au 31-12-2018, la STB détient 1 210 754 actions TFB soit 44,93% de son capital social.

2.5.2.4 LES DIVIDENDES ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS ENCAISSÉS PAR LA STB ET DISTRIBUÉS PAR LES SOCIÉTÉS DU GROUPE EN 2017 AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

En dinars

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par la STB	Dividende par action	Dividendes encaissés par la STB
STB INVEST	3 543 528	0,300	1 063 061
STB SICAR	639 357	0,250	159 839
SICAV AVENIR	15 331	2,149	32 946
SICAV L'INVESTISSEUR	5 762	2,472	14 244
SONIBANK(FCFA)	300 000	7,259	2 177 841
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR-ELFEJJA	80 000	11,250	900 000
SOCIETE TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS "STCV"	16 235	24,000	389 640
TOTAL			4 737 572

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

2.5.2.5 LES DIVIDENDES ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS ENCAISSÉS PAR LA STB ET DISTRIBUÉS PAR LES SOCIÉTÉS DU GROUPE EN 2018 AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

En dinars

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par la STB	Dividende par action	Dividendes encaissés par la STB
STB INVEST	3 543 528	0,3	1 063 061
STB SICAR	639 357	0,25	159 839
SICAV AVENIR	15 331	2,243	34 387
SICAV L'INVESTISSEUR	5 762	2,521	14 526
SONIBANK(FCFA)	300 000	8,817	2 645 021
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE	80 000	4,125	330 000
SOCIETE TUNISIENNE DE CONTROLE	16 235	24	389 640
TOTAL			4 636 474

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes



La STB a encaissé des jetons de présence en 2017 au titre de 2016 de l'ordre de 91 312,500 DT, répartis comme suit au titre de :

FILIALES	JETONS DE PRESENCE (En)
STB Finance	7 500
STB Manager	6 250
Sicav Avenir	1 250
Sicav L'Investisseur	1 562,5
STB Invest	11 250
STRC	13 125
ED DKHILA	8 750
STB SICAR	5 625
Immobilière de l'Avenue	7 500
STB Sécurité et Gardiennage	2 000
Société de pôle de compétitivité de Monastir El FEJJA	5 000
Société Civile Immobilière "LA MAISON DU BANQUIER"	10 000
STB Moyens Généraux	4 000
SOFI-ELAN	3 750
TOTAL	91 312.500

Source STB

* La STB a encaissé des jetons de présence en 2018 au titre de 2017 de l'ordre de 102 875 DT, répartis comme suit au titre de :

FILIALES	JETONS DE PRESENCE (En)
STB INVEST	11 250
STRC	21 875
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	7 500
STB FINANCE	7 500
ED-DKHILA	8 750
STB SICAR	11 250
GEVE	3 750
STB MANAGER	3 750
SOCIETE ACTIVHOTELS	0
SOFI ELAN SICAF	3 750
MOYENS GENERAUX	4 000
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	2 000
SICAV AVENIR	1 250
SICAV L'INVESTISSEUR	1 250
SONIBANK(FCFA)	0
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR-ELFEJJA	5 000
STE CIVILE IMMOBILIERE "LA MAISON DU BANQUIER"	0
SOCIETE TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS "STCV"	10 000
TOTAL	102 875

Source STB

2.5.2.6 LES DIVIDENDES ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS DISTRIBUÉS PAR LA STB AUX SOCIÉTÉS DU GROUPE EN 2017 AU TITRE DE 2016

Néant

2.5.2.7 LES DIVIDENDES ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS DISTRIBUÉS PAR LA STB AUX SOCIÉTÉS DU GROUPE EN 2018 AU TITRE DE 2019

Néant

2.5.2.8 LES GARANTIES, SÛRETÉS RÉELLES ET CAUTIONS DONNÉES OU REÇUES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

LES GARANTIES ET SURETES REELLES

REÇUES :

1. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.
L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2018 à 38,008 millions de dinars contre 38,962 millions de dinars au 31 décembre 2017.
2. Antérieurement à l'exercice audité et en vertu des décisions du ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garantie accordée par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Ces garanties sont à hauteur de 343,636 millions de dinars.

DONNEES :

mDT

Sociétés	Montants	Nature
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	27 968	Engagement de financement donné par la STB
Total	27 968	

Source STB

LES CAUTIONS

REÇUES : Néant

DONNEES : Néant



2.5.3 RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA STB ET LES AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2018

2.5.3.1 LE CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ AVEC LES AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE

□ ENCAISSE :

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe (intérêts, commissions de mouvement, commissions de découvert, frais de tenue de compte, dividendes, intérêts sur portefeuille investissement) s'élève à 8 960 709 DT dinars réparti comme suit :

En dinars

FILIALE	MONTANT 2018
STB INVEST	1 074 982
STB SICAR	172 066
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	3 263 439
STRC	3 813 501
SOFIELAN	3 749
STB FINANCE	30 448
STB GARDIENNAGE	3 781
STB MOYENS GENERAUX	4 911
ED-DKHILA	453 821
ACTIVHOTELS	276
GEVE	97 367
STB MANAGER	42 368
TOTAL	8 960 709

Source STB

□ DECAISSE :

Le chiffre d'affaires des filiales réalisé avec la STB au cours de l'exercice 2018 peut être détaillé comme suit :

FILIALE	MONTANT 2018
STB INVEST	284 267
STRC	72 686
STB FINANCE	142 056
STB MANAGER	126
STB GARDIENNAGE	4 108 235
MOYENS GENERAUX	3 293 659
ED DKHILA	21 293
ACTIVHOTELS	117 053
TOTAL	8 039 375

Source STB

* La STB a décaissé des agios créditeurs sur dépôts au profit des filiales suivantes :

FILIALES	Agios créditeurs (En DT)
STB MANAGER	126,282
STB FINANCE	102 055,724
SICAV AVENIR	686,838
SICAV L'INVESTISSEUR	1 084,013
Total	103 952,857

Source STB

2.5.3.2 LES ACHATS OU VENTES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES OU INCORPORELLES, FINANCIÈRES OU AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Au cours de l'exercice 2018, les transactions intra- groupe sont concentrées essentiellement sur les opérations bancaires et financières, par conséquent, il n'y a pas eu des transactions intra-groupe portant sur les immobilisations.

2.5.3.3 LES PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES OU DONNÉES

REÇUES:

STB FINANCE

En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, cette dernière assure les fonctions suivantes :

- Gestion de toutes les lignes de portefeuille titres actions et droits y afférents et obligations en dépôts sur les comptes de la STB s'engage à transférer tous les portefeuilles titres propres et pour le compte de ses clients. La STB-Finance rétrocédera à la STB une commission, dénommée commission de courtage, égale à 40% des commissions facturées par la STB Finance se rapportant aux transactions émanant du réseau de la Banque.

En rémunération de ces services, la STB FINANCE perçoit une commission de 0,2% sur toutes les opérations qui lui sont confiées et se rapportant au portefeuille titres de la STB. Toutefois, au-delà d'un certain montant, un plafond sera fixé en commun accord entre les deux parties. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève à 5 435 DT en hors taxes.

Gestion des opérations sur titres de toutes les lignes de l'Emprunt Obligataire National 2014 souscrites par la STB et par ses clients. La STB FINANCE rétrocède à la STB le tiers des commissions perçues dans le cadre du traitement des lignes de l'Emprunt Obligataire National 2014. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève à 4 600 DT en hors taxes.

- Gestion de l'actionnariat STB qui englobe les opérations relatives à la tenue du registre d'actionnaires de la STB ainsi que la tenue des assemblées et opérations rattachées. En rémunération de ces services, la STB FINANCE perçoit un montant forfaitaire annuel de 40 mille dinars (hors taxes).

STB SECURITE ET GARDIENNAGE

Courant 2016, la STB a signé avec sa filiale, la société STB Sécurité et Gardiennage une convention de prestation de services ayant pour objet d'assurer les prestations de gardiennage des locaux et des établissements appartenant à la STB pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de gardiennage est calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de gardiennage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la STB Sécurité et Gardiennage. Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2018 ont totalisés la somme de 5 795 mille dinars.

STB MOYENS GENERAUX

Courant 2015, la STB a signé avec sa filiale, la société STB Moyens Généraux une convention de prestation de services ayant pour objet d'assurer les services de nettoyage des locaux et des établissements

appartenant à la STB pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} février 2015 renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de nettoyage calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de nettoyage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la STB Moyens Généraux. Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2018 ont totalisés la somme de 4 593 mille dinars.

STB SICAR

Les prestations reçues par la STB de la part de la STB SICAR se concrétisent par la gestion par celle ci des fonds de gestion d'un total de 76 868 DT au 31 Décembre 2018, et par conséquent la STB SICAR a facturé 1 039 mDT de commissions au titre de l'exercice 2018.

(En mDT)

Société	Commission	TVA	Commission
PRESTATIONS RECUES:			
STB SICAR	896	143	1 039
TOTAL	896	143	1 039

DONNEES :

Au titre de son activité étendue, la STB a fourni des prestations diverses rémunérées par des commissions perçues de la part de certaines filiales incluses dans son périmètre détaillées comme suit :

(En DT)

Société	Commission annuelle HT	TVA	Commission annuelle TTC
PRESTATIONS DONNEES			
STB MANAGER (1)	38 570	7 328	45 898
STB INVEST (2)	16 200	3 800	20 000
TOTAL	101 949	18 351	120 300

(1) Les frais et les services rendus par la STB à la STB MANAGER tels que les frais d'envoi du courrier, la télé-compensation et le traitement des dossiers juridiques sont facturés annuellement, leur un montant est de 38.570 dinars hors taxes.

En vertu des conventions conclues avec la SICAV L'Épargnant, la SICAV Investisseur, la SICAV Avenir et la SICAV l'épargne obligataire, la STB assure la fonction de dépositaire et/ou de distributeur de titres et de fonds pour ces SICAV.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargnant calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève en TTC à 542 015 DT.
- 0,2% du montant de l'actif net de la SICAV l'investisseur calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève à 2 822 DT.
- 1 000 DT (hors taxes), commission fixe versée annuellement par la SICAV Avenir.

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargne obligataire calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève en TTC à 9 918 DT.

STB MANAGER

En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB MANAGER, la STB assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les fonds FCP DELTA et FCP HIKMA, gérés par la STB MANAGER.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit une commission de 0,1% (TTC) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève à 964DT en hors taxes.

STB FINANCE

En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, la STB assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les fonds FCP INNOVATION et FCP CAPITAL PLUS, gérés par la STB FINANCE.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit une commission de 0,1% (hors taxes) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève à 9017DT en hors taxes.

2.5.3.4 LES CONTRATS DE GESTION

Les contrats de gestion conclus entre les sociétés du groupe STB (STB exclu) se rapportent à la gestion des fonds pour compte par la SICAR du groupe, soit la STB SICAR et se détaille comme suit :

(En dinars)

Désignation	Montant Comptable	Commissions Facturées au 31/12/2018	
		H taxe	TTC
FG GEVE	1 499 301	8 265	9 835
FG STRC1	1 788 563	2 070	2 464
FG STRC2			
FG STRC3			
FG STRC4			
FG STRC5			
FG STRC6			
FG STRC1ID	98 800	442	526
FG STRC2ID	321 000	706	840
FG STRC3ID	250 000	1 750	2 083
FG STRC4ID	559 500	5 595	6 658
FG STRC5ID	295 795	2 951	3 512
FG STB INVEST1	57 958	68	81
FG STB INVEST2	78 804	110	131
FG STB INVEST3	233 400	105	125
FG STB INVEST4	300 000	2 342	2 788
FG STB MANAGER	28 540	285	340
TOTAL	5 511 661	33 153	39 452

2.5.3.5 LES CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location en cours entre la STB et les sociétés du groupe STB durant l'année 2018 sont détaillés comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	loyer 2018 TTC
STRC 1 ^{er} étage	10000 (TTC)	01/07/2004	5%	deuxième année de la location	19 493
STRC 2 ^{ème} étage	10000 (TTC)	01/09/2001	5%	deuxième année de la location	22 289
STRC 3 ^{ème} étage	10000 (TTC)	01/05/2005	5%	deuxième année de la location	18 790
STB INVEST	8400 (HTVA)	01/07/2004	5%	deuxième année de la location	29 636
STB MANAGER	5400 (HTVA)	01/01/2003	5%	deuxième année de la location	28 277
STB FINANCE	27875 (HTVA)	01/01/2010	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	111 151
SOFI-ELAN	5 227(HTVA)	01/12/2011	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	6 051
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	4 800 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	5 998
STB MOYENS GENERAUX	5 400 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	6 747
TOTAL EN DINARS					248 432

2.5.3.6 LES FONDS GÉRÉS

Au 31/12/2018, la situation des placements de la STB auprès de la STB SICAR se présentait comme suit :

En mDT

Fonds gérés	Fonds initial	Remboursements antérieur	Souscriptions fonds	Résultats capitalisés	Commission de Gestion TTC	Solde au 31/12/2018
FG STB 1	8 000	2 127		-1 168	79 ,014	4 705
FG STB 2	8 000	4 331		1 379	8 ,774	5 048
FG STB 3	5 000	2 077		911	9 ,276	3 834
FG STB 4	6 500	2 008		1 344	93,309	5 836
FG STB 5	6 824	2 633		1 459	67, 721	5 650
FG STB 6	2 707	1 085		257	42 ,262	1 879
FG STB 7	800	140		71	8, 724	731
FG STB 8	6 752	3 852	0	3346	121, 683	6 246
FG STB 9	4 800	519		286	54, 595	4 567
FG STB 10	8 748	186		170	102, 046	8 732
FG STB 11	6 000	0		613	111, 814	6 613
FG STB 12	9 898	0		1745	251, 709	11643
FG STB 13	10 000	10 000		0	0	0
FG ID 1	2 000	1 630		861	0,780	1 231
FG ID 2	2 000	957		215	1, 871	1 258
FG ID 3	5 436	2 839		1 168	10, 423	3 765
FG ID 4	360	28		44	6, 420	376
FG ID 5	1 133	173		255	13, 342	1 215
FG ID 6	4 000	1 023		561	55 ,245	3 538
Total	98 958	35 608	0	13 517	1 039 ,008	76 867

Les Commissions de gestion encaissées par la STB SICAR au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 1 039 TTC

2.6 RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2018

2.6.1 INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS

Les concours accordés par la STB aux membres du conseil d'administration et de direction ainsi qu'aux sociétés en relation avec eux sont présentés, au 31/12/2018, dans le tableau suivant :

En DT			
Membres	Crédits par décaissement	Engagement par signature	Total engagement
Les membres de la Direction Générale	0	0	76 949
Mr Samir SAIED	0	0	0
Mr Mourad BACCAR	76 949	0	76 949
L'Etat Tunisien			
Les société Publiques et Para-publiques	0	3 114 763	3 114 763
La STAR	0	3 114 763	3 114 763
Membre représentant l'Etat Tunisien	149	0	149
Mr Mohamed Taher BEL LASSOUED	149	0	149
Les membres représentant des groupes privés	118 934 468	21 086 957	140 021 425
Groupe Abdelkader HAMROUNI*	8 646 867	5 367 982	14 014 849
Groupe Béchir KHALFALLAH**	110 287 601	15 718 975	126 006 576
TOTAL			143 213 286

(*) : Administrateur qui a démissionné le 13 décembre 2018.

(**) : Administrateur qui a démissionné le 22 avril 2019.

Par ailleurs, l'encours des emprunts obligataires souscrits par les administrateurs de la banque, totalise au 31 décembre 2018, 38 268 200 DT. Cet encours se détaille par administrateurs dans le tableau suivant :

En DT				
ADMINISTRATEUR	DESIGNATION	TAUX	MONTANT EMIS	ENCOURS AU 31/12/2018
HAMROUNI ABDELKADER*	EMPT SUB STB 2011 CAT A	6,10%	8 000 000	1 143 200
	EMPT SUB STB 2017 CAT A	7,50%	10 940 000	8 752 000
	EMPT STB 2018 PRIVE CAT A	9,25%	6 200 000	6 200 000
STAR ASSURANCES	EMPT SUB STB 2011 CAT A	6,10%	10 000 000	1 429 000
	EMPT STB 2008/1 CAT C	TMM+1,75	2 000 000	1 000 000
	EMPT STB 2008/1 CAT D	TMM+2	5 000 000	3 000 000
	EMPT STB 2008/2	6,50%	10 000 000	3 750 000
	EMPT STB 2010/1 CAT B	5,30%	20 000 000	7 994 000
	EMPT STB 2018 PRIVE CAT A	9,25%	5 000 000	5 000 000
	TOTAL		77 140 000	38 268 200

(*) : Administrateur qui a démissionné le 13 décembre 2018.

2.6.2 TRANSFERTS DE RESSOURCES

□ DONNEES :

- Les participations par portage :

Au 31 décembre 2018 la STB ne détient aucune participation par portage dans le capital de sociétés promues par les membres de son conseil d'administration.

- Les rémunérations et dividendes versés :

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Les éléments de rémunération du Directeur Général tels que fixés par le comité de rémunération de la banque, ont été approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 30 mai 2016. Les éléments de rémunération du DG se composent comme suit :
 - un élément fixe qui consiste en un salaire net mensuel fixé à 16 mille dinars,
 - et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe soit 96 mille dinars et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 500 litres de carburant par mois, une 2ème voiture de fonction à usage domestique avec un quota de 250 litres de carburant par mois, prise en charge des frais de communication téléphonique avec un plafond de 250 dinars par mois ainsi que le remboursement de tous les frais engagés dans le cadre de l'exercice de son activité sur présentation des factures y afférentes.

- Les éléments de rémunération du Directeur Général Adjoint tels que révisés par le comité de nomination et de rémunération de la banque, ont été approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 16 novembre 2016. Les éléments de rémunération du DGA ont été révisés comme suit :
 - un élément fixe qui consiste en un salaire brut mensuel fixé à 4,767 mille dinars soit un salaire net de 2,670 mille dinars ;
 - et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 400 litres de carburant par mois ainsi que le remboursement des frais téléphoniques.

- Les rémunérations des conseillers de la direction générale ont été fixées par décisions des conseils d'administration réunis en dates du 27 avril 2017 ,4 décembre 2017,17 juillet 2018 et 21 novembre 2018. Les éléments de rémunération se détaillent comme suit :

Nature	Conseiller 1		Conseiller 2	
	Du 01/01/2018 au 30/06/2018	Du 01/07/2018 au 30/06/2019	Du 01/12/2018 au 30/11/2018	Du 01/12/2018 au 30/11/2019
Rémunération fixe	4 790 dinars en brut/mois	5 450 dinars en brut/mois	5 000 dinars en net/mois	
Rémunération variable	allant jusqu'à 10 mille dinars sur proposition du DG et à la discrétion du conseil d'administration		allant jusqu'à 10 mille dinars à la discrétion du DG en fonction de la réalisation des objectifs	allant jusqu'à 20 mille dinars à la discrétion du DG en fonction de la réalisation des objectifs
Avantages en nature	voiture de fonction et 400 litres de carburants/mois		200 litres de carburants/mois	

- Suite recommandation du conseil d'administration réuni en date du 9 novembre 2016, et pour régulariser la situation du conseiller de la direction générale, un contrat de prestation de service a été signé entre la STB et la société Business and Financial Consulting en date du 27 mars 2017 pour une période allant du 15 septembre 2016 au 14 septembre 2017. En vertu de cette convention, la société BFC s'engage à affecter un conseiller auprès de la direction générale moyennant un prix fixé à 36 mille dinars en hors taxes. Et suite décision du conseil d'administration réuni en date du 6 février 2018, un avenant au contrat indiqué ci-haut a été signé afin que la société BFC Tunisie subroge BFC pour la période allant du 14 septembre 2017 au 14 septembre 2018 en maintenant la même rémunération.
 - Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs de la STB a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 avril 2018 à 4000 dinars en net par séance pour le président du conseil d'administration et à 2000 dinars en net par séance pour les membres du conseil d'administration.
 - Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et du comité des risques a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 avril 2018 à 2000 dinars en net et par séance pour le président de chaque comité et à 1000 dinars en net et par séance pour les membres des comités. Les présidents et membres de plus d'un comité seront rémunérés sur la base de leurs présences dans un seul comité de leur choix.
2. Les obligations et engagements de la STB envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	DG		DGA et conseillers		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	671 113	48 399	549 169	39 543	150 000	144 235
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	2 958	39 793	-	-
TOTAL	671 113	48 399	552 127	79 336	150 000	144 235

RECUS :

Parmi les capitaux propres de la STB figure une dotation de l'Etat d'un montant de 117 000 mDT, constatée en application de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, assortie d'une éventualité de restitution après rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

2.6.3 RELATIONS COMMERCIALES

2.6.3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES AU 31/12/2018 :

ENCAISSE :

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés en relation avec les administrateurs et les membres de direction (intérêts, commissions) s'élève à 1 942 565 DT au titre de l'année 2018, détaillé comme suit :

DENOMINATION	INTERETS	COMMISSIONS	En DT
			TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES
Mr KHALFALLAH MOHAMMED SALAH*	-	49	49
Mr Abdelkader HAMROUNI**	858 300	97 000	955 300
STAR	981 761	-	981 761
Mr Mourad BACCAR***	5 445		5 455
Mr Mohamed Taher BEL LASSOUED	0	0	0
TOTAL	987 206	49	1 942 565

* a démissionné le 22 avril 2019

** a démissionné le 13 décembre 2019

***actuellement à la retraite, poste encore vacant

2.6.3.2 CESSIONS ET ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES, FINANCIÈRES OU AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES :

ACHAT : Néant

VENTE : Néant

2.6.3.3 LES PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES OU DONNÉES :

REÇUES : Néant

DONNÉES : Néant

2.7 DIVIDENDES

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes (en mD)	-	-	-
Nombre d'actions (en milliers)	155 375	155 375	155 375
Dividende par action (en dinars)	-	-	-
Taux de dividende en % de la valeur nominale	-	-	-
Date de mise en payement de dividende	-	-	-

2.8 MARCHE DES TITRES

Les actions de la STB sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

A fin juin 2019, il existe trois emprunts obligataires émis par la STB et cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT. Il s'agit de :

- L'emprunt « STB 2008/1 » 50 MD, émis sur 4 catégories :
 - catégorie A TMM +1%, 10 ans : totalement remboursée
 - catégorie B TMM + 1,5%, 16 ans
 - catégorie C TMM + 1,75%, 20 ans
 - catégorie D TMM + 2%, 25 ans

- L'emprunt « STB 2008/2 » 50 MD, émis au taux de 6,5%, 16 ans.

- L'emprunt « STB 2010/1 » 100 MD, émis sur 2 catégorie :
 - catégorie A TMM+0,7% sur 10 ans
 - catégorie B 5,30% sur 15 ans

- L'emprunt subordonné « STB 2011/ » 70 MD, émis sur 2 catégorie :
 - catégorie A 6,1% sur 7 ans : totalement remboursée
 - catégorie B TMM+1,3 sur 10 ans

CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

3.1 PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE

La Société Tunisienne de Banque, née au lendemain de l'indépendance, la première banque du pays, a ouvert ses guichets le 26 mars 1958.

Créée avec un statut de banque de dépôt et d'investissement, la Société Tunisienne de banque a représenté, durant des décennies, un instrument privilégié de la politique financière du pays.

Avec l'avènement des années quatre vingt, le groupe STB se présentait déjà comme une force économique de première importance, constitué de dizaines de filiales appartenant à tous les secteurs de l'économie et considéré comme l'un des plus importants employeurs du pays.

La STB a aussi joué un rôle crucial dans la recherche des sources de financement les plus adaptées aux besoins des investisseurs et la gestion rigoureuse des fonds spéciaux d'origine étrangère ou publique.

La transformation de l'environnement économique et financier a nécessité une réforme de la politique monétaire et de crédit mise en œuvre au cours de la décennie 1987-1996 visant particulièrement le renforcement des assises financières des banques par l'introduction des normes prudentielles et la libéralisation des taux d'intérêt, développement de la concurrence interbancaire et la dynamisation du marché financier.

C'est ainsi que la STB a pu renforcer ses capacités financières, techniques et commerciales tout en intensifiant son soutien à la croissance et à la relance de l'investissement. Les actions menées dans cette optique lui ont permis de raffermir sa position au niveau national et international et d'enregistrer un développement appréciable de ses principaux indicateurs de croissance. La STB a pleinement adhéré au programme de modernisation du secteur bancaire préconisé dès janvier 1997 et en a réalisé plusieurs étapes dont la plus importante a concerné la restructuration du secteur. Elle est ainsi devenue la première banque nationale à vocation universelle dotée d'une force compétitive plus conséquente grâce à la consolidation de sa position aussi bien en matière d'octroi de crédits à l'économie que de collecte des ressources. Elle a pu, en tant que banque universelle, proposer une large palette de services à la clientèle des entreprises et des particuliers via son vaste réseau d'exploitation. La STB a aussi renforcé son action d'appui à la promotion de nouveaux projets et au financement de l'investissement productif par la combinaison de synergies générées par les complémentarités des compétences et des activités.

La STB a réalisé de grands progrès dans la concrétisation des quatre principaux axes de ce programme, à savoir la modernisation des moyens de paiement et l'introduction de nouveaux instruments de financement, le renforcement de la sécurité des opérations bancaires, l'amélioration de la qualité de la créance et de son recouvrement ainsi que l'adaptation du système de formation et de gestion des ressources humaines.

Elle a contribué efficacement à toutes les étapes de réalisation du système de télécompensation, lui accordant une priorité absolue.

Elle s'est investie dans le programme de développement de la monétique, adoptant les technologies de pointe en matière de monétique et de banque directe ainsi qu'une stratégie commerciale active et ciblée afin de diffuser massivement l'usage des cartes de paiement. Elle a, de même, œuvré à la concrétisation du projet de migration vers la carte à puce, à l'élaboration d'un système de contrôle et de monitoring et a été

la première banque de la place à créer une société de recouvrement des créances accrochées, la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC », afin qu'elle contribue à l'assainissement de son portefeuille financier.

Concernant le portefeuille touristique que la STB détient majoritairement depuis sa fusion avec les deux banques de développement, elle a renforcé son action de recouvrement des créances accrochées à travers son réseau d'agences.

La STB a participé à la création de la société « Interbank services » en vue de sécuriser le transport de fonds et d'en alléger les charges.

Consciente de l'importance des ressources humaines dans toute œuvre de développement, la STB a fait de la formation de son personnel, tant ciblée que par métier, l'une de ses priorités majeures.

Parallèlement, la STB a poursuivi la mise à niveau de son réseau afin de donner à l'agence de proximité toute sa valeur dimensionnelle de lieu de vente et de fidélisation de sa clientèle.

En 2015, le capital social de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE a été porté de 124 300 000 DT à 776 875 000 DT par la création et l'émission de 130 515 000 nouvelles actions de prix d'émission de 5,800 dinars, soit une valeur nominale de 5 dinars et une prime de 0,800 dinars par action nouvelle souscrite en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Cette opération d'augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE visant d'une part la recapitalisation de la banque de manière à se conformer durablement aux ratios réglementaires et le développement de l'activité de la banque d'autre part.

Le groupe STB est composé de 20 sociétés évoluant dans divers secteurs d'activité (recouvrement de créances, gestion des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, intermédiation en bourse, hôtellerie, services et immobilier). La société mère, la Société Tunisienne de Banque, est un établissement de crédit fondé en 1958 et régi par les dispositions de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016.

Elle est cotée en bourse et son capital qui s'élève à 776.875.000 DT est entièrement libéré et est divisé en 155.375.000 actions ordinaires de valeur nominale égale à 5 dinars.

Le groupe STB exerce essentiellement ses activités au niveau de quatre pôles économiques :

- ✓ Pôles financiers : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi 2016/48 régissant l'activité des établissements de crédit ainsi que les entités dont l'activité en est le prolongement, à savoir : l'intermédiation en bourse, la gestion des organismes de placement collectif des valeurs mobilières O.P .C.V.M (Loi n°88- 92 du 2-8-88 & Loi n°2001-83 du 24-7-2001) et les SICAR régies par la loi n°95-87 du 30-10-95.
- ✓ Pôle de l'immobilier : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi n° 90-17 du 26 février 1990 pour exercer à titre professionnel des opérations de lotissement et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ainsi que la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs ou semi collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif.
- ✓ Pôle touristique : Ce pôle regroupe les entités agréées pour la gestion des unités hôtelières et touristiques.
- ✓ Pôle des services : Ce pôle regroupe les entités qui sont spécialisées dans les études, les prestations commerciales et intellectuelles, le conseil et le recouvrement des créances.

3.2.1. GOUVERNANCE :

Gouvernance

Le mode de gouvernance de la banque est régi par un Conseil d'Administration assisté par des Comités et une Direction Générale. En effet, et afin de respecter les nouvelles dispositions de la circulaire BCT n°2011-06, l'AGE du 03/06/2015 a approuvé le changement du mode de gouvernance en dissociant les fonctions du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général et a délégué les pouvoirs au Conseil d'Administration pour la mise en oeuvre, en temps opportun, de cette disposition. A cet effet, le Conseil d'Administration réuni le 30 novembre 2015 a mis cette disposition en vigueur, en nommant le Président et le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assume la responsabilité de gouvernance de la banque. Il est composé de membres représentant l'Etat Tunisien (5représentants l'Etat), de membres représentant le secteur privé et de membres indépendants ainsi qu'un membre représentant les intérêts des actionnaires minoritaires.

Afin de réaliser les objectifs assignés, piloter et contrôler l'activité de la banque, le Conseil d'Administration est assisté par les instances suivantes :

✓ LE COMITÉ PERMANENT D'AUDIT INTERNE :

Ce comité a été créé par décision du Conseil d'Administration du **12 Décembre 2006**. Les membres du comité permanent d'audit sont désignés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration en date du **28 décembre 2018** a arrêté la composition du comité permanent d'audit comme suit :

✓ Monsieur Abderrazek LOUATI*	Président
✓ Madame Nejia GHARBI	Membre
✓ Monsieur Lassaad ZARROUK**	Membre
✓ Le chargé de la Direction de l'Audit Interne	Secrétaire

Il est chargé notamment :

- D'assister le Conseil d'Administration en le rassurant de la qualité du contrôle interne ainsi que de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires et aux acteurs du Marché Financier ;
- De superviser l'activité de contrôle interne au sein de la Banque ;
- D'apprécier la cohérence des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques.

✓ LE COMITÉ DES RISQUES :

Ce comité a été créé par décision du Conseil d'Administration du **11 décembre 2012** Les membres du comité des risques sont désignés par le Conseil d'Administration.

* Mandat expiré le 31 décembre 2018

**Nommé par le Conseil d'Administration réuni en date du 29 août 2019 en remplacement de Monsieur Mohammed Salah KHALFALLAH



Le Conseil d'Administration en date du **28 décembre 2018** a arrêté la composition du comité des risques comme suit :

- | | |
|--|------------|
| ✓ Mme Olfa BENOUDA SIOUD* | Présidente |
| ✓ Mr Hatem SALAH | Membre |
| ✓ Mr Mohamed MRAIDHA | Membre |
| ✓ Le chargé de la Direction de la Direction Centrale de la Gestion de risque | Secrétaire |

Il est chargé notamment :

- De la conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
 - De l'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques;
 - Du contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée;
 - De l'analyse de l'exposition de la banque à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel et la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière ;
 - De l'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de la banque ;
 - De l'étude des risques découlant des décisions stratégiques du conseil ;
 - De l'approbation des plans de continuité d'activité.
- ✓ LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATION ET DES NOMINATIONS :

Ce comité a été créé par décision du Conseil d'Administration du 11 Décembre 2012. Les membres du comité des rémunérations et des nominations sont désignés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration en date du **28 décembre 2018** a arrêté la composition du comité des rémunérations et des nominations comme suit :

- | | |
|---|------------|
| ✓ Mr Tarek BELARBI | Président |
| ✓ Mr M'Hamed Hassen FKIH | Membre |
| ✓ Mr Moez BEN ZID | Membre |
| ✓ Le chargé de la Direction de la Gestion des Ressources humaines | Secrétaire |

Il est chargé notamment :

- En matière de rémunérations, le Comité assiste le Conseil d'Administration notamment dans :
 - La fixation des critères de rémunération des membres du Conseil d'Administration et des Comités, des membres de la Direction Générale et des Responsables des structures de la Banque ;

* Mandat expiré le 31 décembre 2018

- La détermination des primes d'intéressement et de bonifications à servir au personnel ainsi que les indemnités de départ allouées aux membres de la Direction Générale.
- En matière de nomination, le Comité assiste le Conseil d'Administration notamment dans :
 - La fixation des critères de choix à adopter pour la nomination, et ayant trait notamment à la qualification et à l'honorabilité, des membres de la Direction Générale et des Responsables des structures de la Banque ;
 - La fixation des critères de choix à adopter pour la nomination des responsables de l'encadrement supérieur de la Banque auprès de ses filiales (en tant que représentant de la STB au conseil de la filiale ou en tant que cadre dirigeant de cette dernière) ;
 - La proposition du plan de succession de la Direction Générale et des Responsables des structures de la Banque ;
 - La fixation de la politique de recrutement de la Banque.

L'examen du rapport de contrôle interne relatif à l'exercice clos 2018 a révélé que le Conseil d'Administration n'a pas arrêté une politique de rémunération et un dispositif de diffusion de l'information pour les actionnaires, les déposants, les contreparties sur le marché, les régulateurs et le public en général

✓ LE COMITÉ STRATÉGIQUE :

Ce comité a été créé par décision du Conseil d'Administration du **27 avril 2017**. Les membres du comité des rémunérations et des nominations sont désignés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration en date du **28 décembre 2018** a arrêté la composition du comité des rémunérations et des nominations comme suit :

✓ Mme Najia GHARBI	Président
✓ Mr Mohamed Taher BELLASOUED	Membre
✓ Mr Moez BEN ZID	Membre
✓ Le chargé de la Direction Stratégique et développement	Secrétaire

Il est chargé notamment :

- D'assister le Conseil d'Administration dans le suivi de la mise en place de la stratégie et du business plan de la banque.

✓ LE COMITÉ DES MARCHÉS :

Ce comité a été créé par décision du Conseil d'Administration du **13 avril 2015**. Les membres du comité des rémunérations et des nominations sont désignés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration en date du **28 décembre 2018** a arrêté la composition du comité des rémunérations et des nominations comme suit :

✓ Mr Mohamed Taher BELLASOUE	Président
✓ Mr Mohamed MRAIDHA	Membre
✓ Mr Mohamed Tarek BELARBI	Membre
✓ Mr Taieb BELAID*	Membre
✓ Mr Anes EL HANI	Contrôleur d'Etat

Il est chargé notamment :

- D'examiner la régularité des procédures de recours à la concurrence, l'attribution des marchés, la sincérité et la transparence dans les procédures de passation des marchés et s'assure du caractère acceptable des conditions administratives, financières et techniques.
- Les membres de la commission des marchés sont chargés d'examiner les dossiers soumis pour avis et établissement des rapports contenant leurs remarques et recommandations concernant ces dossiers.

✓ LE COMITÉ DE SUIVI DES FILIALES ET PARTICIPATION :

Ce comité a été créé par décision du Conseil d'Administration du **21 novembre 2018** Les membres du comité de suivi des filiales et participation sont désignés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration en date du **28 décembre 2018** a arrêté la composition du comité des rémunérations et des nominations comme suit :

✓ Mr Hatem BEN SALAH	Président
✓ Mr Mohmed Tahar BELLASOUED	Membre
✓ Mr Tarek BELARBI	Membre
✓ Mr Moez BEN ZID	Membre
✓ Le chargé de la Direction Centrale de l'investissement	Secrétaire

Il est chargé notamment :

- De suivre la performance des filiales et participation et l'évaluation des systèmes de gouvernance au sein du groupe STB en se basant sur les meilleures pratiques en la matière.

✓ LE COMITÉ SUPERIEUR DE RESOLUTION :

Ce comité a été créé par décision du Conseil d'Administration du **02 octobre 2018** Les membres du comité de suivi des filiales et participation sont désignés par le Conseil d'Administration.

* Nommé par le Conseil d'Administration du 29 août 2019 en remplacement de Mr Mohamed Salah KHAMFALLAH démissionnaire en avril 2019

Le Conseil d'Administration en date du **28 décembre 2018** a arrêté la composition du comité des rémunérations et des nominations comme suit :

✓ Mr Mohamed MRAIDHA	Président
✓ Mr Hatem BEN SALAH	Membre
✓ Mr Moez BEN ZID	Membre
✓ Le Directeur Général	Membre
✓ Le Directeur Général Adjoint*	Membre
✓ Le Directeur Général	Membre
✓ Le chargé de la Direction Centrale de l'investissement	Secrétaire

Il est chargé notamment :

- Fixer la stratégie de la Banque en matière de recouvrement et d'assurer le suivi des réalisations;
- Arrêter la politique et la stratégie ainsi que les critères de recouvrement et de résolution de la Banque pour atteindre les objectifs assignés en termes de créances accrochées et de taux de couverture,
- Évaluer l'efficacité des critères et règles de gestion relatifs au domaine recouvrement et proposer régulièrement les améliorations,
- Fixer les objectifs de recouvrement chiffrés sur la base des indicateurs disponibles en la matière,
- Suivre l'état d'avancement des actions entreprises et analyser les écarts par rapport aux objectifs escomptés.
- Suivre la situation des engagements dont le montant est supérieur à Dix Millions de Dinars à l'effet de prévenir les créances accrochées:
- Suivre la situation des engagements sur la base d'indicateurs financiers (impayés, compte gelé, baisse du chiffre d'affaires, inadéquation entre le mouvement confié et les crédits octroyés, ...) et juridiques (hypothèque non inscrite, vente par un tiers d'un bien hypothèque, décès, règlement judiciaire, action en revendication d'un bien hypothèque, ...)
- Identifier les dossiers à risque et arrêter les plans d'actions y afférents.
- Examiner et statuer sur les propositions d'arrangement et de transmission de dossiers au Contentieux ainsi que sur les procédures contentieuses à engager et ce, pour les créances dont le montant est supérieur à Dix Millions de Dinars,
- Étudier et statuer sur toutes les propositions d'arrangement, relatives au règlement des créances impayées (qu'elles soient contentieuses ou non) ou à l'apurement d'un débit en compte (cas de comptes gelés).
- Statuer sur les demandes soumises par les Directions concernées relatives aux opérations de consolidation, de régularisation d'un solde débiteur ou de modification d'échéancier.
- Examiner et statuer sur les propositions de transmission des dossiers à la Direction du Contentieux,
- Examiner et arrêter les procédures contentieuses adéquates à engager.
- Suivre les dossiers en contentieux ainsi que les affaires contre la Banque:
- Suivre l'exécution des décisions judiciaires rendues en faveur de la Banque ainsi que les actions et les procédures contentieuses engagées,
- Suivre les affaires contre la Banque.

* Actuellement à la retraite, poste encore vacant

- Examiner et statuer sur les propositions de règlement transactionnel pour solde de tout compte, de radiation ainsi que de cession à la STRC.

Il est à noter que le Conseil d'Administration réuni en date du 13 juin 2019 a décidé de maintenir la composition des comités qui lui sont rattachées tel qu'elle a été arrêtée par le Conseil d'Administration du 28 décembre 2018.

A signaler que la BCT a exprimé une réserve au sujet de la nomination des deux administrateurs indépendants à savoir messieurs, Khaled BEN MILED et Fadhel BEN OTHMANE.

La Société Tunisienne de Banque n'a pas reçu de correspondance à ce sujet de la BCT.

Sachant que les deux Administrateurs représentant les actionnaires privés, Messieurs Abdelkader HAMROUNI et Mohamed Salah KHALFALLAH ont présenté leurs démissions respectivement le 13 décembre 2018 et le 22 avril 2019.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale met en oeuvre les stratégies et les politiques approuvées par le Conseil d'Administration, élabore des processus permettant d'identifier, de mesurer, de surveiller et de contrôler les risques encourus, de s'assurer que l'activité de la Banque est réalisée en conformité avec les règles déontologiques et dans le respect de la loi et de la réglementation en vigueur et de surveiller à l'adéquation à et l'efficacité du système de contrôle interne.

Sept Pôles et deux Directions Centrales sont directement rattachés à la Direction Générale à savoir :

Les Pôles

- Le Pôle Résolution.
- Le Pôle Stratégie et Système d'information.
- Le Pôle Financement et Investissement.
- Le Pôle Banque de Détails/Réseau.
- Le Pôle Opérations.
- Le Pôle support et Moyens.
- Le Pôle Financier.

Les Directions Centrales

- La Direction Centrale de l'Audit et de l'Inspection.
- La Direction Centrale de Contrôle Général "**GLOBAL RISK**".

La Direction Générale est assistée dans sa mission par les comités suivants :

LES COMITÉS :

- Le Comité supérieur de Résolution
- Comité Central de Recouvrement Touristique
- Comité Central de Recouvrement hors Tourisme
- Le Comité de risque Opérationnel, Contrôle Permanent et Conformité
- Le Comité de Coordination du Contrôle interne (CCCI)

- Le Comité de Produits
- Le Comité de Trésorerie
- Le Comité Conditions de Banque
- Le comité de Direction
- Le Comité Quotidien de Crédit
- Le Comité de Crédit
- Le Comité du Budget
- Le Exécutif Comité de Crédit
- Le Comité Stratégique Monétique
- Le Comité de suivi des dossiers en contentieux
- Le Comité de suivi des engagements

Ces Comités sont présidés par un membre de la Direction Générale. Ils sont chargés d'instruire et d'étudier les affaires qui relèvent de leurs attributions.

✓ LA CELLULE DE BONNE GOUVERNANCE ET CONFORMITÉ:

Cette cellule, rattachée à la Direction Générale est chargé notamment de :

- ◆ Assurer la coordination entre la Banque et les services rattachés au Ministère de la Gouvernance et de la lutte contre la corruption.
- ◆ Informer les services rattachés au ministre chargé de la gouvernance et de la lutte contre la corruption de tous les dossiers et les cas de corruption ou de mauvaise gestion portés à sa connaissance.
- ◆ Coordonner avec la Direction de l'inspection et la Direction de l'Audit Interne en vue de réaliser des missions d'inspection / d'audit ponctuelles suite à des cas de corruption ou de mauvaise gestion portées à sa connaissance et jugées fondées.
- ◆ Suivre tous les dossiers de corruption ou de mauvaise gestion pris en charge par la Direction de l'Inspection ou la Direction de l'Audit Interne ainsi que les dossiers faisant l'objet de poursuite judiciaire et en tenir informés les services rattaches au Ministère de la Gouvernance et de la lutte contre la corruption des tenants et aboutissants.
- ◆ Participer à l'élaboration de la charte de bonne gouvernance au sein de la banque et veiller à son application.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, la STB a lancé un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants devant siéger dans son Conseil d'Administration en remplacement de Mme Olfa BEN OUDA SIOUD et Mr. Abderrazek LOUATI dont le mandat a été expiré le 31 décembre 2018.

3.2.2. LE CONTRÔLE INTERNE :

Dans le cadre du renforcement de son système de contrôle interne et en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2006-19 du 28 novembre 2006 et de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, la STB a poursuivi la mise en œuvre de mesures en la matière qui s'insèrent dans sa transformation stratégique. En effet, diverses actions ont été entreprises dans ce sens :

♦ Contrôle des opérations et des procédures

Dans un objectif d'optimisation de son système de contrôle interne, la STB a repositionné, dans sa nouvelle organisation, le dispositif de contrôle permanent en assurant une séparation entre les fonctions incompatibles et la création de nouvelles structures dédiées aux domaines du contrôle et de la surveillance et suivi des risques.

Les principales structures de contrôle dont dispose la banque sont les suivantes :

- ✓ Direction du Contrôle Permanent.
- ✓ Direction de Surveillance et de Suivi du Risque de Crédit.
- ✓ Direction de Surveillance et de Suivi des Risques Opérationnels et de Marché.
- ✓ Direction Contrôle des limites et autorisations de dépassements.
- ✓ Direction Surveillance et Reporting des Engagements.
- ✓ Direction Validation et Contrôle des Garanties.
- ✓ Direction du Contrôle Comptable ;
- ✓ Direction du Contrôle de Dépenses
- ✓ Direction du Contrôle Réglementaire (pour les opérations du bancaire étranger)
- ✓ Back Office Monétique et Télématique
- ✓ Back Office Trésorerie.

De même et en application des dispositions légales et réglementaires, la STB est dotée d'une structure permanente au sein de l'organigramme de la Banque chargée du contrôle de la conformité dont la mission principale est :

- de veiller au respect des lois et règlements relatifs à l'activité bancaire ;
- d'identifier et d'évaluer les risques de non-conformité aussi bien à la réglementation interne qu'externe liée à l'activité bancaire ;
- d'assurer un rôle de supervision des travaux de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- de veiller au respect, par les employés, du code de bonne conduite et de les former au sujet de l'éthique et la déontologie bancaires.

En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB/FT), la Banque a procédé à :

- l'acquisition d'un applicatif de profilage du risque et de monitoring d'opérations sur comptes en vue de détecter les transactions atypiques et suspectes pouvant être liées à des activités illicites dont notamment le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

- l'élaboration d'un guide opératoire permettant notamment au personnel du réseau d'appliquer convenablement la procédure de LAB/FT.

Aussi, pour consolider le dispositif de contrôle interne, la STB a créé en 2018, les trois comités suivant :

- ❑ Comité de coordination du contrôle interne ayant pour mission principale de :
 - Coordonner les activités des structures de contrôle de deuxième et de troisième niveau, et en assurer les échanges et la diffusion des informations nécessaires au pilotage efficace et efficient du dispositif de contrôle interne, garantissant la sécurisation des processus et l'optimisation des contrôles.
 - Coordonner et assurer le suivi des recommandations des structures de contrôles périodiques et permanents de la banque, véhiculées notamment via le Comité Risque Opérationnel, Contrôle Permanent et Conformité et le Comité de Suivi des Missions d'Audit et d'Inspection.
 - Piloter les risques et incidents susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs de la banque et en assurer le suivi de leur gestion et la mise en place des contrôles propices et adéquats.
- ❑ Comité Risque Opérationnel, Contrôle Permanent et Conformité ayant pour mission principale d'examiner, piloter les principales expositions de la banque en risques opérationnels, d'analyser les incidents nécessitant des mesures de corrections et de proposer la mise en place de plans d'actions et de mitigation des risques et en assurer le suivi.
- ❑ Comité de suivi des rapports d'audit et d'inspection : Ce comité a pour mission principale :
 - d'assurer le suivi des missions d'audit et d'inspection ;
 - d'examiner les principales insuffisances et anomalies relevées ;
 - de veiller à ce que les corrections et les recommandations formulées soient convenablement mises en œuvre.

Toujours, dans le but de renforcer le contrôle au niveau de la première ligne de défense, la banque a institué, en 2018, un corps de Contrôleurs Permanents Régionaux (Contrôle Permanent, Risques Opérationnels et Contrôle de la Conformité) et d'un corps de Correspondants Risques Opérationnels.

La mission principale du corps des Contrôleurs Permanents Régionaux consiste à :

- S'assurer du respect des dispositions réglementaires et procédurales en vigueur dont notamment celles relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- S'assurer de la cohérence et de l'exhaustivité des informations relatives aux incidents risques opérationnels.
- Assurer la remontée des incidents et des anomalies détectées.
- S'assurer du respect des dispositions FATCA.
- S'assurer de l'efficacité de la pertinence des contrôles de premier niveau effectués par les opérationnels et leurs responsables hiérarchiques.
- Effectuer les contrôles de deuxième niveau définis par la Direction du Contrôle Permanent

La mission principale du corps de Correspondants Risques Opérationnels consiste à :

- S'assurer du respect des dispositions règlementaires et procédurales en vigueur.
- S'assurer de la cohérence et de l'exhaustivité des informations relatives aux incidents risques opérationnels.
- Assurer la remontée des incidents et des anomalies détectées.

Outre ces départements, la Banque est dotée de deux organes de contrôles périodiques à savoir :

- La Direction d'Audit Interne
- La Direction d'Inspection

Ces deux structures, qui veillent au respect de la réglementation en vigueur et des procédures internes et émettent des recommandations pour améliorer l'efficacité des systèmes de gestion, relèvent de la Direction Centrale Audit et Inspection qui est rattachée au Directeur Général.

Elles assurent leurs missions en toute indépendance soit sur la base de plannings d'intervention annuels dûment approuvés, soit sur ordre de la Direction Générale.

Afin de garantir son indépendance, la Direction de l'Audit Interne est rattachée fonctionnellement au Comité d'Audit.

Les comités relevant du Conseil d'Administration, à savoir le Comité d'Audit et le Comité des Risques jouent un rôle primordial en assistant le Conseil d'Administration dans le suivi et l'évaluation des systèmes de contrôle interne et de management des risques.

◆ **Organisation comptable et traitement de l'information**

A l'issue de la finalisation, de la mise en œuvre des différents modules du noyau du nouveau système d'information, la STB a poursuivi les travaux de modernisation de son système d'information et de stabilisation des nouvelles applications informatiques mises en place pour les métiers gestion des engagements, activité agence, gestion de la trésorerie, bancaire étranger....

Sur le plan de la sécurité physique des locaux et des données, la STB a entrepris la mise en œuvre des projets structurants d'infrastructure hardware et réseau :

- **Site de secours :**

Le site de secours externalisé est actuellement opérationnel pour l'annuaire d'entreprise, le courrier électronique et les métiers prioritaires. Le transfert des autres données et applications informatiques est en cours. Ce site est un plan permettant à l'activité de fonctionner normalement en cas de sinistre informatique et de sauvegarder les données dans un centre situé dans un endroit autre que le siège.

- **Plan de continuité d'activité :**

La STB a confié à un cabinet spécialisé la réalisation d'un projet de mise en place d'un PCA. Ce Plan de continuité d'activité qui sera subdivisé en un plan de continuité informatique et un plan de continuité

opérationnel représente un ensemble de mesures visant à assurer temporairement, selon divers scénarios de crises, le maintien des métiers critiques de la banque, puis la reprise planifiée des activités.

- **Vidéo-surveillance :**

Afin de se conformer aux exigences de sécurité telles que dictées par la BCT, la STB a doté toutes les agences de caméras de surveillance numériques et envisage créer au niveau du siège social de la banque un centre de supervision continue du système mis en place.

▪ **Mesure, Surveillance et Maitrise des risques**

Dans le cadre de son plan stratégique, la STB s'est engagée dans un ensemble de projets dont les travaux sont en cours de réalisation avec la collaboration des structures concernées et qui visent à mettre en place :

- ✓ Une structure de gestion actifs-passifs (ALM) ;
- ✓ Un système de notation interne pour le risque crédit.
- ✓ Un dispositif de gestion des risques opérationnels et de marché

Les Directions de Surveillance et de Suivi du Risque Crédit et des Risques Opérationnels et de Marché, relevant de la Direction Centrale du Contrôle Général Global Risk continuent, respectivement, à réaliser les opérations de contrôle des engagements et à l'analyse des risques de change, de taux et de liquidité et leur impact sur les fonds propres de la banque.

▪ **Système de documentation et d'information**

- ✓ La banque a élaboré des notes de procédures décrivant les modalités d'enregistrement, de traitement des opérations et de restitution des informations.
- ✓ Les rapports établis à la suite des contrôles effectués dans le cadre de la vérification périodique sont communiqués à l'organe de direction et au Comité d'Audit. Ces rapports sont tenus à la disposition des commissaires aux comptes et de la Banque Centrale de Tunisie.
- ✓ La banque élabore une fois par an, un rapport sur le fonctionnement du système de contrôle interne. Ce rapport est communiqué au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes et à la Banque Centrale de Tunisie.
- ✓ La Banque est dotée d'une politique en matière de communication financière qui est en cours de formalisation.

CONTRÔLE PERMANENT

L'année 2018 peut être considérée comme une année de formalisation de la mise en place du dispositif de contrôle permanent au sein de la Banque dont les objectifs principaux sont de garantir le respect des procédures, la sécurité de traitement des opérations et la mise en œuvre des contrôles à priori et à postériori.

Ce dispositif doit tenir compte obligatoirement des principes suivants :

- ✓ Couverture exhaustive des activités, des risques et de responsabilité de l'ensemble des acteurs

- ✓ Définition claire des tâches, séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle et des délégations formalisées et à jour
- ✓ Normes et procédures, y compris en matière comptable, formalisées et à jour.
- ✓ Dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers opérationnels ou comptables, risques de non-conformité et risques juridiques ;
- ✓ Système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques.

Les étapes nécessaires déjà entamées et permettant la mise en place du dispositif de contrôle permanent sont les suivants :

Création d'un corps de contrôleurs permanents au niveau régional

Ces contrôleurs indépendants fonctionnellement des unités opérationnelles, nommés au niveau des Directions Régionales, sont dédiés exclusivement aux tâches de contrôle. Ils sont notamment chargés de:

- S'assurer de l'efficacité et de la pertinence des contrôles de premier niveau effectués par les opérationnels et leurs responsables hiérarchiques
- Effectuer les contrôles de deuxième niveau définis par la Direction du Contrôle Permanent
- Assurer régulièrement le suivi des contrôles de 1er niveau et l'analyse des anomalies détectées
- Effectuer des missions de contrôle sur site sur recommandation directe de la Direction de Contrôle Permanent
- Assurer la collecte des incidents et des anomalies liées aux risques opérationnels et en informer les Directions concernées

Ils sont rattachés administrativement à leur supérieur hiérarchique et fonctionnellement à la Direction du Contrôle Permanent, la Direction Risques Opérationnels et à l'Organe de Bonne Gouvernance et du Contrôle de la Conformité et interviennent sur les principales familles de risques encourus par la Banque.

Actions de sensibilisation et de formation

Une première action de formation et sensibilisation a été engagée, conjointement avec la Direction Risque Opérationnel et Marché et l'Organe de Bonne Gouvernance et Conformité, au niveau de tout le réseau de la Banque, le but étant de détailler et expliquer les missions et attributions des Correspondants Régionaux nouvellement nommés, développer et préciser les nouvelles procédures de remontée des incidents et anomalies et diffuser et vulgariser la culture Risque/ Contrôle.

Centralisation et Recensement du référentiel réglementaire et procédural existant au sein de la Banque

Elaboration d'un référentiel de contrôle

Ce référentiel de contrôle sera instauré par étape tout en priorisant les activités jugées les plus risquées et en fonction de l'avancement du projet de la modélisation, gestion et optimisation des processus au sein de la banque. Il doit préciser les traitements à réaliser ainsi que les contrôles permanents opérationnels afférents.

Recensement et vérification des points de contrôle système existants

En coordination avec les administrateurs techniques des applications concernées, des actions d'énumération et d'identification des différents points de contrôle mécanisés sont menés par module et par étape ou produit, le but étant de vérifier autant que possible leur concordance avec les procédures et réglementations en vigueur ainsi que leur efficacité

Instauration de nouveaux points de contrôle automatisés

Les points à contrôler qui ne sont pas encore intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations sont définis par l'équipe contrôles permanents en coordination avec les entités opérationnelles, les autres structures de contrôle et la direction de l'organisation.

Qualité des plans de contrôle

Les plans de contrôle à élaborer doivent aboutir essentiellement aux objectifs suivants :

- Adéquation de la couverture des Risques en cohérence avec la cartographie des risques
- Pertinence des contrôles
- Efficacité : meilleur coût en rapport du risque avéré
- Formalisation et Historisation des résultats

GESTION DES RISQUES

Courant l'exercice 2018, la Société Tunisienne de Banque a poursuivi la mise en place et le déploiement des dispositifs de management des risques opérationnels, entamés depuis 2016, et ce conformément aux normes et aux bonnes pratiques internationales.

Ce dispositif repose essentiellement sur les éléments suivants :

- Une Politique de Gestion du Risque Opérationnel
- Une base d'incidents
- Une cartographie des risques pour les structures métiers et Global Bank
- La diffusion d'une culture risque/contrôle
- Un plan de continuité d'activité PCA

Politique de Gestion des Risques Opérationnels

La Société Tunisienne de Banque a procédé à la mise en place d'une politique de gestion des risques opérationnels ayant pour objectif de définir les méthodes et les outils d'identification, de mesure, de surveillance et d'atténuation du risque.

Base d'incidents et dispositif de leur déclaration

Dans le cadre de la mise en place et le développement du dispositif de gestion des RO, la Direction Risques Opérationnels et Marché poursuit l'alimentation de la base d'incidents aussi bien par les remontées périodiques des rapports d'inspection, Audit, Qualité et autres structures de contrôle de la Banque que par les résultats des cartographies élaborées et les remontées faites en temps réel par les Correspondants Risques Opérationnels.

L'année 2018 a connu la mise en place d'un outil informatique permettant la remontée, en temps réel, des incidents Risques Opérationnels survenus dans chaque structure de la Banque. Une note de procédure a été, aussi, élaborée afin de définir le principe de fonctionnement et d'organisation du dispositif.

Cartographie des risques pour les structures métiers et Global Bank

La banque a poursuivi les travaux engagés pour l'élaboration des cartographies des risques en s'appuyant sur le référentiel des processus de la Banque et notamment, les Processus pilotage, les Processus Métiers et les Processus Supports et de la cartographie des risques majeurs de la Banque avec l'assistance du cabinet Accompany Consulting,

L'année 2018 a vu, par ailleurs, la réalisation d'une campagne de formation et de sensibilisation aux risques au profit des Correspondants Risques Opérationnels (CRO), des chefs d'Agence et des Directeurs Régionaux en étroite collaboration avec la Direction Contrôle Permanent et l'Organe Permanent de Contrôle de Conformité.

Les principales missions de ce corps de CRO consistent à s'assurer du respect des dispositions réglementaires et procédurales en vigueur et de garantir la remontée, en temps réel, des incidents et des anomalies détectées.

En ce qui concerne la gestion du risque de crédit et outre le respect de la réglementation en matière d'évaluation et de classification des créances, la banque a entamé la mise en place d'un système de notation interne.

Système de Notation Interne

Avec l'assistance du cabinet Chapuis Halder&CO, bureau Mandaté par la Banque Mondiale et la participation des Cadres de la Direction Centrale Global Risk, les étapes de diagnostic, roadmap, définition du défaut, segmentation et développement des modèles de notation ont été accomplies.

Les équipes risque de crédit sont actuellement sur le backtesting des modèles (calibrage, analyse de stabilité, Situations extrêmes et stress tests).

Une fois achevé, les phases d'implémentation stratégique et opérationnelle doivent être entamées : une étape fondamentale mais très complexe dans l'exécution.

- ✓ La phase d'implémentation opérationnelle concernera l'organisation du SNI, la formation des équipes opérationnelles et le Suivi et Développement de l'infrastructure du système d'information /données.
- ✓ L'implémentation stratégique est relative à l'intégration du Système de notation dans la définition du schéma délégataire, la définition des limites d'exposition aux risques (par produit, centre de profit, client...) et la détermination du niveau d'appétence, la tarification, l'allocation interne des fonds propres et la gouvernance.

Les actions déjà entreprises concernent :

- ✓ La sélection d'un échantillon objet de la modélisation par le SNI et la définition du défaut compte tenu des exigences de la circulaire BCT 2016-06 et des normes baloises ;
- ✓ La segmentation du portefeuille entre Corporate, PME et TPE
- ✓ Le Recensement des variables nécessaires à la mise en place d'un SNI
- ✓ Le Développement de modèles statistiques de notation pour les TPE/PME et de modèles d'expert pour les grandes entreprises

Le pilotage de management des risques définit toutes les composantes du dispositif de gestion des risques qui permettent une maîtrise et un pilotage efficient des risques.

L'examen du rapport du Contrôle Interne relatif à l'exercice clos 2018 a fait ressortir que :

- ✓ **La STB n'a pas procédé à la mise à jour de son manuel des procédures.**
- ✓ **La STB ne dispose pas d'un système de notation interne.**
- ✓ **La STB n'a pas mis en place un comité responsable de la gestion des actifs et passifs (ALM).**
- ✓ **La STB ne dispose pas d'un manuel d'Audit interne.**
- ✓ **Les missions d'audit interne et d'inspection sont programmées en l'absence d'une cartographie des risques.**
- ✓ **La STB n'a pas encore réussi à mettre en place un système de contrôle de la conformité totalement satisfaisant.**
- ✓ **La STB ne possède pas un manuel de référence complet et dûment approuvé pour la conduite des opérations de la Direction de contrôle de gestion.**
- ✓ **La STB ne dispose pas d'un inventaire exhaustif de l'ensemble de garanties obtenues.**
- ✓ **La Direction Centrale des Opérations Internationales (DCOI) de la STB ne dispose pas d'un manuel de procédures du bancaire étranger.**
- ✓ **La STB ne tient pas une comptabilité multidevisée.**
- ✓ **La STB ne dispose pas d'un plan comptable annoté détaillant l'ensemble des comptes utilisés.**

3.2.3. LE SYSTÈME D'INFORMATION :

Dans un objectif de la simplification et l'optimisation du processus opérationnel, la STB a investi dans les architectures informatiques et les outils numériques. Elle a procédé à l'acquisition, auprès de BFI, des deux applications « Agence » et « Engagements » en complément du noyau déjà en production à la STB depuis décembre 2013. Ces applications ont été installées et généralisées à l'ensemble des agences, des directions régionales et des services du siège en novembre 2017.

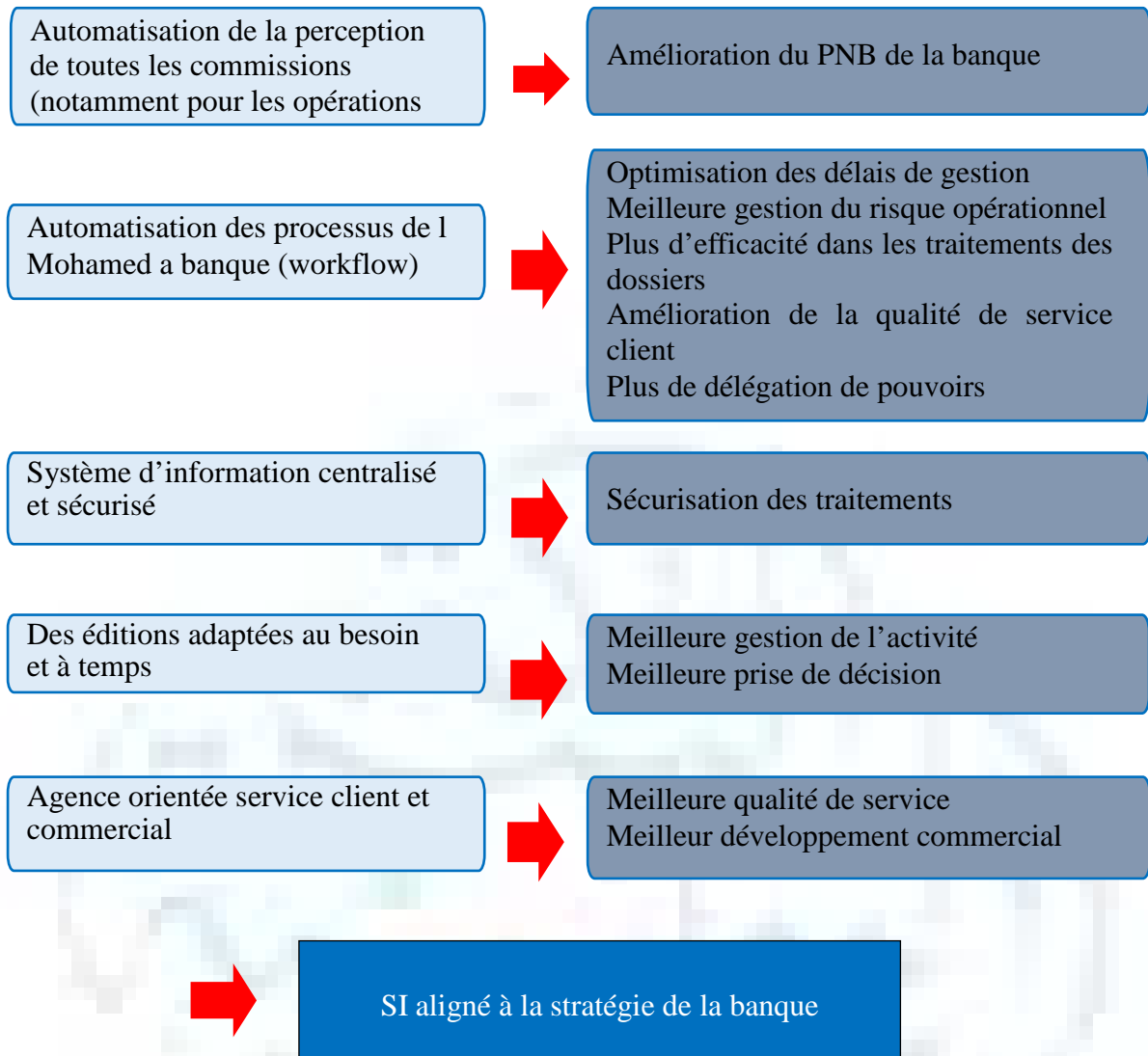
Ainsi, un « global bancaire » urbanisé a été construit progressivement avec des applications « best of breed » autour du noyau bancaire.

Ces applications, qui ont permis la prise en charge de plus de 80% des opérations de la banque, ont remplacé environ 80 modules et applications existantes.

Le périmètre et principaux modules de ces deux applications couvrent :

- ✓ Instruction des Dossiers de Crédits (Particuliers & Entreprises)
- ✓ Engagements par signature
- ✓ Garanties
- ✓ Réalisation des crédits (MLT et CT)
- ✓ Gestion des Impayés
- ✓ Classification et provisions
- ✓ Recouvrement
- ✓ Contentieux
- ✓ Gestion des comptes, des opérations de guichet, de la position client, du Change manuel et des Placements,

Les apports de la mise en production de ces deux applications autour du noyau sont :



Par ailleurs, d'autres projets et actions ont été réalisés dans le cadre de la modernisation du SI, ils concernent :

- ✓ L'acquisition d'une solution Monétique auprès de la Société S2M. Le projet a démarré en 2017 pour une mise en production progressive des différents modules en 2018 (serveur d'autorisation, Backoffice, gestion des GAB et des TPE).
- ✓ L'implémentation des applicatifs de monitoring, de profilage et FATCA (ainsi qu'un abonnement à la liste PEP) qui sont déjà en production.

La cartographie fonctionnelle du SI se présente Ainsi :

Monétique

Acquisition d'une solution monétique, permettant :

- ✓ Une autonomie de fonctionnement
- ✓ De nouvelles perspectives Marketing donnant naissance à de nouveaux produits et services
- ✓ Une efficacité Commerciale & Pilotage des actions concourant à la construction de l'expérience client différenciatrice

Modernisation Système d'Information : Transformation Digitale

Lancement du programme de transformation Digitale permettant de :

- ✓ Mettre L'expérience client au cœur de la transformation
- ✓ Offrir des parcours clients enrichis et omni-canaux
- ✓ Mettre en place une Plateforme digitale financière ouverte de nouvelle génération (BankTech)
- ✓ Organiser une démarche d'innovation ouverte mobilisant le capital humain interne et externe
- ✓ Développer des Produits digitaux financiers innovants
- ✓ Engager une approche Lean Banking pour transformer les Back-offices
- ✓ Fiabiliser le capital Data et l'exploiter pour apporter de la valeur aux clients

Modernisation Système d'Information : Stratégie DATA

Mise en place de la stratégie DATA, permettant

- ✓ Diffuser la culture Data dans toute les structure de la STB et Développer les compétences en Data analytiques
- ✓ Développer l'activité à travers une segmentation client pour atteindre une meilleur connaissance client et une meilleure efficacité commerciale
- ✓ Instaurer une démarche et des outils permettant la fiabilisation et l'enrichissement des données

Conclusion

- La STB a continué à construire un global bancaire urbanisé en partenariat avec BFI. Actuellement plus de 80% des opérations de la banque sont générées à partir des applications Agence / Engagements qui sont été intégrées au noyau.
- Les objectifs fixés par les plans de restructuration en matière de SI ont été atteints (actuellement on est dans une phase d'apporter les améliorations au système)
- Sur le plan budgétaire, nous restons conformes aux prévisions réalisées. Cependant il faut noter que le cout d'acquisition ainsi que les couts de mise œuvre de la solution choisie par la STB sont largement inférieurs au prix de marché des « Global Bancaires » ainsi des économies substantielles ont été réalisées sur les montant budgétisées.
- La STB va continuer à investir sur le capital DATA pour la transformation des métiers à travers des projets DATA structurants : ALM, SNI/Scoring, Segmentation, Pilotage de la performance, etc.
- La transformation digitale sera le fil conducteur des actions permettant l'amélioration des parcours clients et de son expérience avec la banque à travers un ensemble de projets s'articulant sur une plateforme ouverte « OPENBANK » de nouvelle génération et conforme aux standards PSD2.
- Amélioration du parcours des collaborateurs par la mise en œuvre d'une plateforme de travail collaboratif.
- Dans le cadre du schéma Directeur nous suivons de près l'évolution des nouvelles offres du CLOUD (SAAS, IAAS) qui sera progressivement privilégié dans les futures acquisitions de services.

3.2.4. POLITIQUE SOCIALE :

❖ DEPARTS A LA RETRAITE & RECRUTEMENT :

L'Effectif de la Banque est passé de 2.051 à fin décembre 2017 à 1.855 au terme de l'exercice 2018 dont 39,51% au siège et 58,22% affectés au réseau des agences. En renouvelant sa base par de jeunes recrues « 22-31 ans » ou 528 collaborateurs soit 28,46% de l'effectif total de la banque, ce dernier s'est caractérisé, à fin 2018 par une moyenne d'âge ramené à 42-47 ans Le personnel actif de la banque est au nombre de 1.812 dont 1.593 employés titulaires, 192 contractuels à durée indéterminée, 18 employés détachés dans la banque et 9 stagiaires.

Le personnel en situation provisoire s'est élevé à 43 employés dont 37 employés en détachement à l'extérieur de la banque. Simultanément, le taux d'encadrement du personnel ayant une licence a atteint 52,83% au terme de l'exercice 2018, soit une amélioration de 9% par rapport à l'année 2017 et de 10,7% par rapport à l'année 2016. Les départs à la retraite ont totalisé 390 employés dont 286 en application du plan d'assainissement social, 79 en retraite normale et 25 départs volontaires.

❖ LA POLITIQUE D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL :

Dans le cadre de la poursuite de la politique sociale de la banque, instaurée afin de répondre aux attentes du personnel en terme de couverture sociale contre les aléas de la vie et d'assurer un climat social sain garantissant le bien être des collaborateurs et un niveau honorable de satisfaction et d'épanouissement, la Société Tunisienne de Banque a assuré, particulièrement, courant l'exercice 2018 :

- l'intervention de la nouvelle caisse d'entraide créée en 2017 pour soutenir le personnel malade. Son objectif étant d'instaurer et de renforcer le principe de solidarité entre le personnel actif et le personnel retraité de la Banque.
- la bonne couverture des risques auxquels le personnel peut être exposé dans le cadre de son activité professionnelle ou en dehors des lieux de travail par l'amélioration des contrats d'assurance.
- la diversification des crédits accordés pour le soutien de nos collègues en difficultés financières ou ceux qui veulent investir pour l'amélioration de leurs conditions de vie (crédit logement, achat de voiture...).
- l'amélioration des avantages sociaux tels que la restauration, l'octroi de la prime de scolarité, l'accès au jardin d'enfants "Home Soukra" au profit des enfants de collègues ...
- l'organisation d'activités culturelles et de loisir au profit des collaborateurs et de leurs enfants

Plusieurs interventions dans le cadre de la médecine de travail et des services d'assistance sociale ont été, également, prodiguées en faveur du personnel de la Banque

❖ LA FORMATION :

S'agissant du volet formation, 171 actions de formation ont été organisées pour le développement des compétences des collaborateurs au profit de 1.717 collaborateurs soit 92,6% de l'effectif total dont 600 cadres supérieurs, 1.009 cadres moyens et 108 personnel d'exécution.

Outre les formations d'intégration des nouvelles recrues et les formations destinées aux seconds opérationnels, les actions ont touché de nombreux domaines dont la méthode "Agile" de gestion des projets, la gestion d'équipe, les domaines techniques, les domaines managériales, le Digital et les nouvelles

technologies de l'information. 42 collaborateurs ont été inscrits, par ailleurs, à des formations diplômantes et certifiantes et 11 à des formations à l'étranger. La STB a procédé, également courant l'exercice 2018 au parrainage de 18 IFIDars.

3.2.5. EFFECTIF ET RÉSEAU DE LA BANQUE

	2018	2017	2016	Variation 2017/2018
Personnels de service	11	20	37	-45%
Personnels d'exécution	236	243	242	-3%
Personnels d'encadrement	408	281	309	45%
Personnels cadres	500	613	657	-18%
Cadres supérieurs	700	894	896	-22%
Total	1855	2051	2141	-10%
Taux d'encadrement (%)	64,69	73,48	72,54	

désignation	2018	2017	2016	Variation 2017/2018
Siège	732	822	856	-11%
Réseau	1080	1172	1225	-8%
Autres (*)	43	57	60	-25%
Total	1855	2051	2141	-10%

(*) : Personnel détaché, mis en disponibilité, congé sans solde, maladie de longue durée.

3.3 ACTIVITÉS ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 31/12/2018

3.3.1 LES RESSOURCES :

3.3.1.1 LES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE :

L'encours des dépôts collectés auprès de la clientèle s'est établi à 6.357,0 MD à fin 2018 contre 5.963,8 MD au terme de l'exercice 2017. La progression constatée a caractérisé les différentes formes de dépôts.

En effet, les dépôts d'épargne et les dépôts à vue qui représentent la partie la moins rémunérée sont passés respectivement de 2.524,1 MD à 2.773,4 MD et de 2.316,9 MD à 2.417,4 MD.

S'agissant des dépôts à terme, présentant le seuil de rémunération le plus élevé, ils sont passés de 952,1 MD à fin décembre 2017 à 1.004,5 MD à fin décembre 2018, soit une progression de 5,5% contre une progression de 8,6% enregistrée une année auparavant. Faut-il préciser à cet égard que la banque a toujours renoncé aux pratiques de surenchères. L'effort de mobilisation de cette forme de dépôts a été déployé dans le seul objectif de préserver sa clientèle et partant sa part de marché.

Par référence à ces évolutions, la structure des dépôts de la clientèle demeure caractérisée par la prédominance des dépôts d'épargne et des dépôts à vue qui cumulent une part de près de 82 %.

	En mD			
	31/12/2018	31/12/2017*	31/12/2016	Variation 2017/2018
Dépôts à vue(1)	2 417 415	2 316 940	2 084 204	4,34%
Dépôts d'épargne	2 773 420	2 524 109	2 320 327	9,88%
Dépôts à terme(2)	1 004 525	952 063	876 447	5,51%
Autres (3)	161 609	170 698	162 253	-5,32%
Total	6 356 968	5 963 810	5 443 231	6,59%

(1) y compris comptes en dinars convertibles et comptes en devises

(2) y compris les certificats de dépôts et bon caisse

(3) Autres sommes dues à la clientèle

3.3.1.2. LES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES :

A fin 2018, l'encours des ressources d'emprunt s'est situé à 284,8 MD, en baisse de 4,1 MD soit -1,43 % par rapport à son niveau à fin décembre 2017. Ce fléchissement est imputable essentiellement, à la régression de l'encours des emprunts obligataires et privés engendrée, principalement, par le règlement des échéances contractuelles. Parallèlement, l'encours des ressources spéciales a légèrement progressé pour s'établir à 106,9 MD contre 101,3 MD une année auparavant suite aux :

- ✓ Déblocage d'une nouvelle tranche relative à la ligne FADES (12 MD)
- ✓ Remboursement de certaines échéances relatives aux lignes espagnole (0,6 MD), Italienne (1,7 MD) et française (1,8 MD)...

	En mD			
Désignation	31/12/2018	31/12/2017*	31/12/2016	Variation 2017/2018
Emprunts obligataires & privés	170 178	178 700	154 422	-4,77%
Ressources spéciales	113 351	105 363	190 069	7,58%
Intérêt et dettes rattachés	1 296	4 895	9 800	-73,52%
TOTAL	284 825	288 958	354 291	-1,43%

*Données retraité pour des besoins de comparabilité

3.3.1.3. LES CAPITAUX PROPRES :

Les capitaux propres de la Banque ont évolué, au cours des trois dernières années, de la manière suivante :

				En mD
Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017*	Solde au 31/12/2016	
Capital social	776 875	776 875	776 875	
Dotations de l'État	117 000	117 000	117 000	
Primes liées au capital	142 663	142 663	142 663	
Réserves légales	12 430	12 430	12 430	
Réserves statutaires	49 479	49 479	49 479	
Réserves à régime spécial	196 906	196 906	196 906	
Réserves pour	9 974	9 974	9 974	
Réserves pour fonds social	9 596	9 135	8 652	
Réserves pour risques	45 028	45 028	45 028	
Actions propres	-5 509	-5 509	-5 509	
Autres capitaux propres (1)	24 510	24 978	37 324	
Résultats reportés	-575 637	-627 883	-694 734	
Résultat net de l'exercice	66 863	44 362	40 518	
TOTAL	870 178	802 854	736 606	

3.3.2 LES EMPLOIS :

3.3.2.1. LES CREANCES SUR LA CLIENTELE :

A fin décembre 2018, le total des créances brutes sur la clientèle s'est élevé à 9 486 271 mDT soit une progression de 9,72% par rapport à l'année 2017.

Net des provisions et des agios réservés, l'encours des créances sur la clientèle a affiché une hausse de 16,66% pour s'élever à 7 133 408 mDT à fin 2018 contre 6 114 771 mDT au terme de l'exercice 2017.

				En mDT
Désignation	2 018	2 017*	2 016	Variation 2018/2017
comptes courants débiteurs	1 187 789	1 022 409	928 195	16,18%
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	8 065 960	7 328 237	6 976 000	10,07%
Crédit sur ressources spéciales	155 279	198 208	274 047	-21,66%
Créances et bonification prises en charge par l'Etat	32 699	36 970	45 134	-11,55%
Autres ⁽²⁾	44 544	59 793	61 456	-25,50%
Créances brutes sur la clientèle	9 486 271	8 645 617	8 284 832	9,72%
- Provisions et agios réservés	2 319 262	2 512 079	2 732 362	-7,68%
produits perçus d'avance	33 601	18 767	12 695	79,04%
Créances nettes sur la clientèle	7 133 408	6 114 771	5 539 775	16,66%

⁽¹⁾ y compris comptes courant associés

⁽²⁾ crances abandonnées et créances rattachées

* Données retraitées pour des besoins de comparabilité

Portefeuille des créances

A fin décembre 2018, l'encours global des engagements de la Banque, hors autres actifs, a atteint un volume global de 10 736 714 mD contre 9 777 126 mD à fin décembre 2017 enregistrant ainsi une progression de 8,94%.

L'évolution ainsi constatée a porté sur les créances productives qui ont augmenté de 15,05% passant de 7 393 208 mD en 2017 à 8 505 660 mD en 2018, alors que sur les créances improductives, ont accusé une régression de 6,41% revenant de 2 383 917 mD en 2017 à 2 231 054 mD en 2018.

	En mD		
	31/12/2018	31/12/2017*	31/12/2016
Créances brutes bilan et hors bilan (a)	10 736 714	9 777 125	8 973 970
Classe 0	7 142 084	6 444 170	5 554 323
Classe 1	1 363 576	949 038	891 554
Total classe 0 et 1	8 505 660	7 393 208	6 445 877
Classe 2	93 288	85 539	62 020
Classe 3	177 697	104 540	133 242
Classe 4	887 769	1 002 774	1 108 073
Contentieux	1 072 300	1 191 064	1 224 758
Créances douteuses et litigieuses (classe 2,3 et 4) (b)	2 231 054	2 383 917	2 528 093
Provisions et agios réservés (c)	1 824 203	1 912 445	2 010 063
Provisions	1 246 058	1 305 078	1 406 771
Agios réservés	578 145	607 367	603 292
Taux de créances classées⁽¹⁾ (b)/(a)	20,78%	24,38%	28,17%
Taux de couverture (c)/(b)	81,76%	80,22%	79,51%
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c)/(a)	16,99%	19,56%	22,40%

⁽¹⁾ sans tenir compte des autres actifs

3.3.2.2. LE PORTEFEUILLE TITRES :

3.4.2.2.1 LE PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL :

L'encours brut du portefeuille titres commercial a atteint 322 265 mD à fin décembre 2018 contre 495 530 mD à fin décembre 2017. Cette régression résulte essentiellement de la baisse du portefeuille BTA de 138,014 MDT et BTCT de 25,556 MDT.

	En mD			
désignation	2 018	2 017*	2 016	Variation 2017/2018
Bon du trésor à court terme	556	26 112	20 879	-97,87%
Bon de trésor assimilable	317 364	455 378	1 009 974	-30,31%
Créances et dettes rattachées	4 345	14 040	35 689	-69,05%
Total portefeuille titres commercial	322 265	495 530	1 066 542	-34,97%

* Données retraitées pour des besoins de comparabilité

4.4.2.2.1 Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille titres d'investissement en valeur brute s'élève au 31/12/2018 à 1 374 458 mD, détaillé comme suit :

désignation	En mD		
	31/12/2018	31/12/2017*	31/12/2016
- Titres d'investissement	936 936	802 156	156 918
- Fonds gérés SICAR	76 867	76 428	79 374
- Fonds commun de placement	30 459	22 990	22 740
- Titres de participation	96 670	96 639	96 346
- Parts dans les entreprises associées et	46 331	47 555	48 339
- Parts dans les entreprises liées	168 410	165 417	141 959
- Sociétés en liquidation	30	30	30
- Participations en rétrocession	19 379	19 709	19 709
- Créances et dettes rattachées	-624	-1 995	3 506
Valeur Brute	1 374 458	1 228 929	568 921
Provisions	219 382	225 230	214 309
Valeur Nette	1 155 076	1 003 699	354 612

3.3.2.3. Les Immobilisations nettes :

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent au 31/12/2018 à 128 267 mD contre 122 605 mD au 31/12/2017 soit une progression de 4,62%. En valeurs brutes, les immobilisations ont augmenté de 22 402 mD soit 8,36%.

désignation	En mD			Variation 2017/2018
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	
Immobilisations nettes	128 267	122 605	99 183	4,62%

3.3.3 LES RESULTATS D'EXPLOITATION

3.3.3.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE :

Le Produit Net Bancaire s'est établi à 473 387 mD au terme de l'année 2018, contre 382 745 mD une année auparavant, enregistrant ainsi une hausse de 23,68%.

désignation	En mD			
	31/12/2018	31/12/2017*	31/12/2016	Variation 2017/2018
Produit Net Bancaire	473 387	382 745	309 581	23,68%

3.3.3.2. LA MARGE EN INTÉRÊTS:

La marge en intérêts a progressé de 64 294 mD soit 33,78% pour passer de 190 353 mD à fin 2017 à 254 647 mD à fin 2018. Cette progression a résulté de l'augmentation des produits d'intérêt relatifs aux opérations avec la clientèle.

désignation	En mD			
	31/12/2018	31/12/2017*	31/12/2016	Variation 2017/2018
Produits en intérêts	622 188	442 596	373 862	40,58%
Charges en intérêts	367 541	252 243	214 177	45,71%
Marge d'intérêt	254 647	190 353	159 685	33,78%

* Données retraitées pour des besoins de comparaison

3.3.3.3 LES COMMISSIONS NETTES :

Les commissions nettes ont progressé de 8 843 mD soit 11,47 % pour passer de 77 059 mD à fin 2017 à 85 902 mD à fin 2018.

				En mD
Désignation	31/12/2018	31/12/2017*	31/12/2016	Variation 2017/2018
Commissions perçues	91 151	81 445	71 874	11,92%
dont				
* effet, chèques, virement et tenue de compte	42 292	37 012	32 763	14,27%
Commissions payées	5 249	4 386	3 919	19,67%
Commissions nettes	85 902	77 059	67 955	11,47%

3.3.3.4 LES AUTRES REVENUS :

Les revenus sur portefeuille titres et opérations financières ont affiché une progression de 17,5 MD en passant durant la période de 115,3 MD à 132,8 MD. cette progression a essentiellement porté sur les revenus des titres de l'Etat.

				En mD
désignation	31/12/2018	31/12/2017*	31/12/2016	Variation 2017/2018
Gains sur opérations financières	60 252	59 695	65 634	0,93%
Revenus du portefeuille titres d'investissement	72 587	55 638	16 287	30,46%
Total autres revenus	132 838	115 333	81 921	15,18%

3.3.3.5 LES FRAIS GÉNÉRAUX (CHARGES OPÉRATOIRES):

La progression des charges opératoires a porté essentiellement sur les frais d'exploitation de 24,4 MD ou 58% dont 18,5 MD et 0,7 MD représentant respectivement les cotisations au fonds de garantie des dépôts bancaires (FGDB) et la contribution sociale de solidarité nouvellement instaurée par les autorités de tutelle.

- ✓ Quant à la masse salariale, elle n'a progressé que de 1,8 MD ou 1,3% pour totaliser 143,3MD. Cette faible évolution s'explique par l'impact de la restructuration sociale (sous forme d'économie sur salaire suite aux départs volontaires ayant compensé le coût de recrutements opérés) et ce nonobstant l'effet des augmentations légales des salaires.
- ✓ S'agissant des charges d'amortissement, elles ont progressé de 2,4 MD ou 31,4%, à mettre en lien avec les investissements réalisés en immobilisations (+22,4MD) Compte tenu de ces évolutions, le coefficient d'exploitation s'est nettement apprécié en revenant de 49,94% à 46,42%, gagnant ainsi près de 3,5 points de pourcentage.

* Données retraités pour des besoins de comparaison

désignation	En mD			
	31/12/2018	31/12/2017*	31/12/2016	Variation 2017/2018
Frais de personnel	143 341	141 520	114 219	1,3%
Charges générales d'exploitation	66 511	42 096	33 605	58,0%
Dotations aux amortissements et aux	9 908	7 543	7 253	31,4%
Total des Frais Généraux	219 761	191 159	155 077	15,0%
PNB	473 387	382 745	309 581	23,68
Coefficient d'exploitation	46,42%	49,94%	50,09%	

3.3.3.6 LES SOLDES EN PERTES DE CRÉANCES

Les dotations nettes aux provisions sur créances ont totalisé 181 226 mD à fin 2018 contre une enveloppe de 144 580 mD affectée en 2017. Cet effort de provisionnement des crédits rentre dans le cadre de la volonté de la banque d'assurer une meilleure couverture de ses engagements et de satisfaire au mieux les normes prudentielles.

désignation	En mD			
	31/12/2018	31/12/2017*	31/12/2016	Variation 2017/2018
Dotations aux provisions / créances et passifs	421 669	409 375	148 561	3,00%
Pertes sur créances	4 430	1 835	1 111	141,42%
(-) Reprises de provisions	244 873	266 630	44 441	-8,16%
Soldes	181 226	144 580	105 231	25,35%

3.3.3.7 LE RÉSULTAT NET :

Le résultat net de la banque s'est affiché à 80 851 mD afin 2018 contre 65 766 mD en 2017 soit une évolution de 22,94%.

Le tableau suivant retrace l'évolution des bénéfices de la banque durant les trois dernières années.

désignation	En mD			
	31/12/2018	31/12/2017*	31/12/2016	Variation 2017/2018
Résultat net après modification comptable	80 851	65 766	40 518	22,94%

* Données retraitées pour des besoins de comparaison

3.4 ACTIVITÉS ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 30/06/2019

3.4.1 LES RESSOURCES :

3.4.1.1 LES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE :

Le solde de ce poste s'élève à 6 651 473mDT au 30/06/2019 contre 6 356 969 mDT au 31/12/2018. Les dépôts se détaillent comme suit :

	En mD			
	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	Variation juin2019/juin2018
Dépôts à vue(1)	2 422 507	2 111 856	2 253 790	14,71%
Dépôts d'épargne	2 836 009	2 678 783	2 773 420	5,87%
Dépôts à terme(2)	1 207 468	1 202 273	1 184 725	0,43%
Autres (3)	197 389	188 558	161 609	4,68%
Dettes rattachées	-11 900	-7 725	-16 575	54,05%
Total	6 651 473	6 173 745	6 356 970	7,74%

(1) y compris comptes en dinars convertibles et comptes en devises

(2) y compris les certificats de dépôts et bon caisse

(3) Autres sommes dues à la clientèle

3.4.1.2. LES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES :

Le solde de ce poste s'élève à 257 518mDT au 30/06/2019 contre 258 888 mDT au 30/06/2018. Ce compte se détaille comme suit :

	En mD			
Désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	Variation juin2019/juin2018
Emprunts obligataires & privés	140 505	145 306	170 178	-3,30%
Ressources spéciales	119 053	116 215	113 351	2,44%
Intérêt et dettes rattachés	-2 040	-2 633	1 296	-22,52%
TOTAL	257 518	258 888	284 825	-0,53%

3.4.1.3. LES CAPITAUX PROPRES :

L'évolution intermédiaire des capitaux propres de la Banque, se présentent comme suit :

	En mD		
Désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Capital social	776 875	776 875	776 875
Dotation de l'État	117 000	117 000	117 000
Primes liées au capital	142 663	142 663	142 663
Réserves légales	12 430	12 430	12 430
Réserves statutaires	49 479	49 479	49 479
Réserves à régime spécial	196 906	196 906	196 906
Réserves pour	9 974	9 974	9 974
Réserves pour fonds social	9 824	9 596	9 596
Réserves pour risques	45 028	45 028	45 028
Actions propres	-5 509	-5 509	-5 509
Autres capitaux propres (1)	24 276	37 324	24 510
Résultats reportés	-508 540	-654 216	-575 637
Résultat net de l'exercice	60 392	12 649	66 863
TOTAL	930 798	750 199	870 178

3.4.2 LES EMPLOIS :

3.4.2.1. LES CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Au 30/06/2019 les crédits à la clientèle ont progressé de 9,94%, détaillés comme suit :

Désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	En mDT
				Variation juin2019/juin2018
comptes courants débiteurs	1 134 582	1 173 865	1 187 789	-3,35%
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	8 217 507	7 693 079	8 065 960	6,82%
Crédit sur ressources spéciales	147 667	203 479	155 279	-27,43%
Créances et bonification prises en charge par l'Etat	32 699	36 970	32 699	-11,55%
Autres ⁽²⁾	96 759	72 626	44 544	33,23%
Créances brutes sur la clientèle	9 629 207	9 180 019	9 486 271	4,89%
- Provisions et agios réservés	2 338 646	2 558 912	2 319 262	-8,61%
produits perçus d'avance	29 319	16 188	33 601	81,12%
Créances nettes sur la clientèle	7 261 244	6 604 919	7 133 408	9,94%

⁽¹⁾ y compris comptes courant associés

⁽²⁾ crances abandonnées et créances rattachées

Portefeuille des créances

A fin décembre juin 2019, l'encours global des engagements de la Banque, hors autres actifs, a atteint un volume global de 10 824 056 mD contre 10 219 265 mD à fin juin 2018 enregistrant ainsi une progression de 5,92%.

L'évolution ainsi constatée a porté sur les créances productives qui ont augmenté de 8,91% passant de 7 844 810 mD au 30 juin 2018 à 8 543 513 mD en juin 2019, alors que sur les créances improductives, ont accusé une régression de 3,95% revenant de 2 374 455 mD au 30/06/2018 à 2 280 543 mD a fin juin 2019.

	En mD		
	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Créances brutes bilan et hors bilan (a)	10 824 056	10 219 265	10 736 714
Classe 0	7 154 102	7 042 430	7 142 084
Classe 1	1 389 411	802 380	1 363 576
Total classe 0 et 1	8 543 513	7 844 810	8 505 660
Classe 2	114 784	104 641	93 288
Classe 3	176 279	115 926	177 697
Classe 4	896 157	954 888	887 769
Contentieux	1 093 323	1 199 001	1 072 300
Créances douteuses et litigieuses (classe 2,3 et 4) (b)	2 280 543	2 374 455	2 231 054
Provisions et agios réservés (c)	1 819 843	1 959 212	1 824 203
Provisions	1 254 085	1 326 546	1 246 058
Agios réservés	565 758	632 667	578 145
Taux de créances classées⁽¹⁾ (b)/(a)	21,07%	23,24%	20,78%
Taux de couverture (c)/(b)	79,80%	82,51%	81,76%
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c)/(a)	16,81%	19,17%	16,99%

⁽¹⁾ sans tenir compte des autres actifs

3.4.2.2. LE PORTEFEUILLE TITRES :

3.4.2.2.1 LE PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL :

L'encours brut du portefeuille titres commercial a atteint 334 795 mD à fin juin 2019 contre 540 029 mD à fin juin 2018. Cette régression résulte essentiellement de la baisse du portefeuille BTA de 130,354 MDT et BTCT de 65,542 MDT.

désignation	En mD			
	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	Variation juin2019/juin2018
Bon du trésor à court terme	16 231	81 773	556	-80,15%
Bon de trésor assimilable	324 825	455 179	317 364	-28,64%
Créances et dettes rattachées	-6 261	3 077	4 345	-303,48%
Total portefeuille titres	334 795	540 029	322 265	-38,00%

3.4.2.2.2 Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille titres d'investissement en valeur brute s'élève au 30/06/2019 à 1 089 426 mD, détaillé comme suit :

désignation	En mD			
	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	Variation juin2019/juin2018
- Titres d'investissement	880 457	913 992	936 936	-3,67%
- Fonds gérés SICAR	77 442	77 380	76 867	0,08%
- Fonds commun de placement	30 397	29 209	30 459	4,07%
- Titres de participation	96 365	96 712	96 670	-0,36%
- Parts dans les entreprises	40 883	49 555	46 331	-17,50%
- Parts dans les entreprises liées	147 732	172 838	168 410	-14,53%
- Sociétés en liquidation	30	30	30	0,00%
- Participations en rétrocession	18 935	19 709	19 379	-3,93%
- Créances et dettes rattachées	-1 786	-3 013	-624	-40,72%
Valeur Brute	1 290 455	1 356 412	1 374 458	-4,86%
Provisions	-201 029	-226 619	-219 382	-11,29%
Valeur Nette	1 089 426	1 129 793	1 155 076	-3,57%

3.4.2.3. Les Immobilisations nettes :

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent au 30/06/2019 à 129 241 mD contre 126 346 mD au 30/06/2018 soit une progression de 2,37%.

désignation	En mD			
	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	Variation juin2019/juin2018
Immobilisations nettes	129 241	126 346	128 267	2,37%

3.4.3 LES RESULTATS D'EXPLOITATION

3.4.3.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE :

Le Produit Net Bancaire s'est établi à 280 491 mD au terme du premier semestre de l'année 2019, contre 208 991 mD une année auparavant, enregistrant ainsi une hausse de 34,21%.

	En mD			
désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	Variation juin2019/juin2018
Produit Net Bancaire	280 491	208 991	473 387	34,21%

3.4.3.2. LA MARGE EN INTÉRÊTS:

La marge en intérêts a progressé de 71,21% pour passer de 95 374 mD à fin juin 2018 à 163 292 mD à fin juin 2019. Cette progression a résulté de l'augmentation des produits d'intérêt relatifs aux opérations avec la clientèle.

	En mD			
désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	Variation juin2019/juin2018
Produits en intérêts	376 220	264 623	622 188	42,17%
Charges en intérêts	212 928	169 249	367 541	25,81%
Marge d'intérêt	163 292	95 374	254 647	71,21%

3.4.3.3 LES COMMISSIONS NETTES :

Les commissions nettes ont progressé de 11,17 % pour passer de 40 515 mD à fin juin 2018 à 45 041 mD à fin juin 2019.

	En mD			
Désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	Variation juin2019/juin2018
Commissions perçues	48 121	42 908	91 151	12,15%
Commissions payées	3 080	2 393	5 249	28,71%
Commissions nettes	45 041	40 515	85 902	11,17%

3.4.3.4 LES AUTRES REVENUS :

Les revenus sur portefeuille titres et opérations financières ont accusé une regression de 1,29% revenant de 73 102 mDT durant le premier semestre 2018 à 72 158 mDT durant la même période de 2019.

En mD

désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	Variation juin2019/juin2018
Gains sur opérations financières	34 896	36 125	60 252	-3,40%
Revenus du portefeuille titres d'investissement	37 262	36 977	72 587	0,77%
Total autres revenus	72 158	73 102	132 838	-1,29%

3.4.3.5 LES FRAIS GÉNÉRAUX (CHARGES OPÉRATOIRES):

En mD

désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	Variation juin2019/juin2018
Frais de personnel	78 544	65 928	143 341	19,14%
Charges générales d'exploitation	31 174	30 721	66 511	1,47%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	5 635	4 481	9 908	25,75%
Total des Frais Généraux	115 353	101 130	219 761	14,06%
PNB	280 491	208 991	473 387	34,21%
Coefficient d'exploitation	41,13%	48,39%	46,42%	

Au 30 juin 2019, les frais d'exploitation ont augmenté de 14,06% part rapport au 30 juin 2018 passant de 101 130 mDT à 115 353 mDT. Le coefficient d'exploitation s'est appréciée de 726 point de base pour s'afficher à 41,13% à fin juin 2019.

3.4.3.6 LES SOLDES EN PERTES DE CRÉANCES

Les dotations nettes aux provisions sur créances ont totalisé 67 560 mD à fin juin 2019 contre une enveloppe de 75 836 mD affectée au premier semestre de 2018.

En mD

désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	Variation juin2019/juin2018
Dotations aux provisions / créances et passifs	149 158	137 661	421 669	8,35%
Pertes sur créances	372	1 835	4 430	-79,73%
(-) Reprises de provisions	81 970	63 660	244 873	28,76%
Soldes	67 560	75 836	181 226	-10,91%

3.4.3.7 LE RÉSULTAT NET :

Le résultat net de la banque s'est affiché à 60 392 mD afin juin 2019 contre 49 810 mD au cours de la même période de 2018 soit une évolution de 21,24%.

En mD

désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	Variation juin2019/juin2018
Résultat net après modification	60 392	49 810	80 851	21,24%

3.5 MATRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES)

<u>POINTS FORTS</u>	<u>POINTS FAIBLES</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien de l'Etat Tunisien ▪ Une bonne structure de gouvernance et une bonne composition du conseil d'Administration (présence d'administrateurs indépendants, administrateurs compétents et à profils variés...) ▪ Une base de clientèle riche et diversifiée ▪ Une diversification du portefeuille de crédit par secteur d'activité ▪ Une bonne maîtrise du risque crédit ▪ Une offre de produits et de services, adaptée, variée et innovante ▪ Un réseau relativement important ▪ Une forte capacité de mobilisation de l'épargne ▪ Un plan de recrutement ciblé qui a accompagné un plan des départs volontaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forte exposition à des secteurs sinistrés (tourisme) et risqués (industrie) ▪ Rareté des ressources et renchérissement de leur coût.
<u>OPPORTUNITES</u>	<u>MENACES</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Marché avec fort potentiel de croissance (bancairisation encore faible) ▪ Croissance économique prévue au cours des prochaines années ▪ Demande croissante de services bancaires ▪ Besoin de financement non satisfait des PME 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement du réseau des grandes banques concurrentes venant préempter le développement futur de la banque ▪ Renforcement de l'arsenal réglementaire par la BCT et la mise en application de nouvelles exigences réglementaires (risque opérationnel, risque marché, IFRS...) ▪ Renforcement de la concurrence sur le segment de marchés privilégiés de la STB ▪ Problème de liquidité sur le marché Tunisien ▪ Conjoncture économique sensible chocs externe et internes.

3.6 FACTEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE

Depuis l'entrée en vigueur des circulaires BCT n° 2006-19, 2011-06 et 2016-48 stipulant la nécessité de mettre en place un système de contrôle interne visant à mieux évaluer et gérer les risques inhérent à l'activité bancaire, la STB n'a épargné aucun effort pour se conformer aux dispositions de ladite loi, et ce par la création :

- d'un Comité des Risques ;
- d'un Comité Permanent d'Audit interne ;
- d'un Comité des Nominations et des Rémunérations ;
- d'un Comité Stratégique ;
- d'un comité Supérieur de Résolution.

Suivi et évaluation du contrat programme À travers la mise en place du nouvel organigramme au mois de septembre 2017 et dans le cadre de la transformation de la Banque, la STB a créé une direction centrale Globl Risk rattachée directement à la Direction Générale dédiée à la gestion des différents risques auxquels elle est confrontée.

De part la nature de son activité, la Société Tunisienne de Banque, comme tout établissement de crédit, est exposée à divers risques détaillés ci-après.

3.6.1 Risque de solvabilité

En application des dispositions de l'article 4 (nouveau) de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'abrogé et remplacé par la circulaire aux Banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 22 juillet 2016, les Banques et les établissements financiers doivent respecter en permanence un ratio de solvabilité qui ne peut pas être inférieur à 10% calculé par le rapport entre les fonds propres nets et les risques encourus.

Le montant total des risques encourus pondérés de la Banque, s'élève au 31 décembre 2018 à 8 844 590 mD et les fonds propres nets sont positifs de 943 491mD. Ainsi, le ratio de solvabilité de la Banque est, au 31 décembre 2018 positif de **10,67 %**, comme le démontre le tableau suivant :

3.6.2 Risque de crédit

Sur le plan du système de contrôle interne et par référence notamment à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 du 28 novembre 2006, la banque a poursuivi sa politique s'articulant autour de l'amélioration de son système de traitement de l'information et des procédures de contrôle des opérations.

En ce qui concerne la gestion du risque de crédit et outre le respect de la réglementation en matière d'évaluation et de classification des créances, la banque a entamé la mise en place d'un système de notation interne.

Système de Notation Interne Avec l'assistance du cabinet Chapis Halder &CO, bureau Mandaté par la Banque Mondiale et la participation des Cadres de la Direction Centrale Global Risk, les étapes de diagnostic, roadmap, définition du défaut, segmentation et développement des modèles de notation ont été accomplies.

Ces actions concernent :

- ✓ La sélection d'un échantillon objet de la modélisation par le SNI et la définition du défaut compte tenu des exigences de la circulaire BCT 2016-06 et des normes baloises;
- ✓ La segmentation du portefeuille entre Corporate, PME et TPE
- ✓ Le Recensement des variables nécessaires à la mise en place d'un SNI

Le Développement de modèles statistiques de notation pour les TPE/PME et de modèles d'expert pour les grandes entreprises

Les équipes risque de crédit sont actuellement sur le backtesting des modèles (calibrage, analyse de stabilité, Situations extrêmes et stress tests).

Une fois achevé, les phases d'implémentation stratégique et opérationnelle doivent être entamées : une étape fondamentale mais très complexe dans l'exécution.

- La phase d'implémentation opérationnelle concernera l'organisation du SNI, la formation des équipes opérationnelles et le Suivi et Développement de l'infrastructure du système d'information /données.
- L'implémentation stratégique est relative à l'intégration du Système de notation dans la définition du schéma délégataire, la définition des limites d'exposition aux risques (par produit, centre de profit, client...) et la détermination du niveau d'appétence, la tarification, l'allocation interne des fonds propres et la gouvernance.

Le pilotage de management des risques définit toutes les composantes du dispositif de gestion des risques qui permettent une maîtrise et un pilotage efficient des risques.

3.6.3 Risque de marché

L'article 31 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit ce risque comme étant le risque de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur; - des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

La définition, les techniques de calcul ainsi que l'impact sur le ratio de solvabilité de ces risques de marché ont été reprises par la circulaire BCT n°2018-06 du 5/06/2018, relative aux normes d'adéquation des fonds propres auxquelles la banque doit se conformer.

Dans le cadre de sa réorganisation en septembre 2017, la STB a créé une Direction Risque Opérationnel & Marché rattaché à la Direction Centrale Global Risk, chargé de la mise en place du dispositif de contrôle des risques de marché.

3.6.4 Risque de taux d'intérêt

Conformément à la réglementation de la Banque Centrale de Tunisie, la STB a mis en place une structure chargée de la gestion et l'évaluation de l'exposition de la Banque au risque de taux.

3.6.5 Risque de liquidité

La Banque affiche au 31 décembre 2018 un ratio de liquidité, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible, de **96,94 %** dépassant le minimum requis de 90% calculer par le rapport entre l'encours des actifs liquide et le total des sorties nettes de trésorerie durant les 30 jours calendaires suivants prévu par premier de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°2014-14 du 10 novembre 2014.

L'examen du rapport de Contrôle Interne relatif à l'exercice 2018 a révélé que la STB n'a pas mis en place un dispositif de surveillance dédié à ce type de risque. L'absence d'une fonction de gestion du risque de liquidité, bien identifié, ne permettra pas à la banque de maîtriser ce risque et de contrôler ses besoins en liquidité.

3.6.6 Risque de règlement

Le risque de règlement, est défini par l'article 42 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 2006-19 du 28/11/2006 comme étant le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus alors que le dit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

Ce risque est maîtrisé par la présence de la position de back office qui assure un suivi rigoureux des délais de dénouement des opérations.

3.6.7 Risque de change

Le risque de change susceptible d'être encouru par la banque concerne les opérations en devises réalisées dans le cadre de l'activité de commerce international et de l'activité marché. Les soldes en devise sont convertis en dinars sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture à savoir au 31/12/2018. Les différences sont portées en résultat.

Conformément à la circulaire n° 97-08 du 9 mai 1997, la banque est tenue de respecter en permanence un rapport maximum de 10% entre le montant de la position de change dans chaque devise et le montant des fonds propres nets, ainsi qu'un rapport maximum de 20% entre le montant de la position de change globale et le montant des fonds propres nets.

Cependant, les commissaires aux comptes dans leur rapport destiné à la BCT déclarent : «Il nous a été impossible d'apprécier convenablement l'exposition de la STB au risque de change et au risque de taux d'intérêt et de gestion des liquidités en l'absence d'informations fiables et pertinentes issues des différentes structures de la banque et d'une comptabilité multidevises tenue conformément à la NCT 23».

3.6.8 Risque opérationnel

Afin d'instaurer un environnement favorisant la gestion des risques, la STB a créée au niveau de son organisation, une structure chargée de l'identification, de l'évaluation, du suivi, de la maîtrise et de l'atténuation des risques opérationnels. Cette structure chapotée par la direction centrale de Gestion Globale des Risques.

L'examen du rapport Commissaire aux Comptes relatif au contrôle interne a fait ressortir que bien que l'organigramme actuel de la STB prévoit une Direction Risque Opérationnel et Marché, cette Direction est dépourvue des moyens et des procédures adéquates et nécessaires au bon fonctionnement.

Le retard de l'activation de la fonction de gestion du risque opérationnel risque d'exposer la banque à des pertes substantielles.

3.6.9 Risques juridique :

- Les commissaires aux comptes de la banque ont mentionné au niveau de leur rapport général que 5 sociétés du groupe détiennent des actions émises par la « STB », ce qui est contraire aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales.
- Selon réserve des commissaires aux comptes, les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non certifiés de 6 sociétés sur un périmètre composé de 20 sociétés. Ainsi, les commissaires aux comptes n'étaient pas en mesure d'estimer l'effet des ajustements que les travaux des commissaires aux comptes pourraient, le cas échéant mettre en évidence. Cette pratique est contraire aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales

3.6.10 Risque lié au système d'information

Le rapport général des commissaires aux comptes indique une réserve se rapportant au système d'information de la banque. Ce dernier comporte des insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière.

3.6.11 Risque fiscal

- Le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés mentionne l'observation suivante : le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « ED-DKHILA », société filiale, indique qu'aucune provision n'a été constatée au titre de la décision du tribunal arbitral condamnant la société à payer à la société SETH 984 mille dinars et ce pour motif les possibilités de compensation.
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés mentionne la réserve suivante Les états financiers de la société « STB SICAR », société filiale, ont fait l'objet de certification avec réserve portant sur le risque fiscal que pourrait supporter la société suite à la réception de quatre procès de notification et de saisie effectués par l'administration fiscale. Les actions judiciaires demeurent en cours.

3.6.12 Risque de continuité d'exploitation :

Le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés mentionne l'observation suivante : le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « ACTIVHOTELS-SA », société filiale, mentionne qu'il existe un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social et ce, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée dans un délai de 4 mois pour statuer sur la question s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société ou la continuité de l'exploitation.

3.6.13 Risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

Depuis l'instauration des dispositions régissant la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent en 2003, le dispositif mis en place par la Société Tunisienne de Banque ne cesse d'être amélioré pour parer efficacement aux risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et être au diapason des standards internationaux et conformes aux directives éditées par les organismes de référence en la matière tels que le Groupe d'Action Financière « GAFI ». Depuis la publication de la circulaire BCT n°2013-15 suivie par celle de la circulaire BCT n°2017-08 et 2018-09, la STB a multiplié les efforts pour instaurer une politique en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme :

- l'acquisition d'un applicatif de profilage du risque et de monitoring d'opérations sur comptes en vue de détecter les transactions atypiques et suspectes pouvant être liées à des activités illicites dont notamment le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- l'élaboration d'un guide opératoire permettant notamment au personnel du réseau d'appliquer convenablement la procédure de LAB/FT.

3.7 DEPENDANCE DE L'EMETTEUR

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N°2018-06 du 05 juin 2018 telle que modifiée par les textes subséquents.

Application de l'article 50 et de l'article 51 de la circulaire n°2018-06

Conformément aux dispositions de l'article **50** de la circulaire de la BCT n° 2018-06 du 05 juin 2018, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents :

L'article 50 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres stipule le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à **5%** ou plus des Fonds Propres Nets de la Banque, soit **47,175 millions de dinars**, ne doit pas excéder **3 fois** les dits Fonds Propres Nets, soit **2 830 millions de dinars**.

Au 31 décembre 2018, ce ratio est respecté par la banque, en effet, le total des risques encourus sur ces bénéficiaires est de l'ordre de 620,008 millions de dinars soit **0,66 fois** les Fonds Propres Net

L'article 50 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres stipule le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à **15%** ou plus des Fonds Propres Nets de la Banque, soit 141,524 millions de dinars, ne doit pas excéder **1,5 fois** les dits Fonds Propres Nets, soit 1 415 millions de dinars.

Au 31 décembre 2018, aucune relation ne présente des risques encourus dépassant les **15%** des fonds propres nets.

L'article **51** de la circulaire BCT n°2018-06 du 05 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres stipule que les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder **25%** des Fonds Propres Nets de la Banque, soit 236 millions de dinars.

Au 31 décembre 2018, les risques encourus sur le groupe STB est de l'ordre de **212,475 millions dinars** représentant **22,52%** des Fonds Propres Nets.

L'article 51 de la circulaire n°2018-06 est respecté

Application de l'article 52 de la circulaire n°2018-06

En vertu de l'article **52** de la circulaire BCT n°2018-06 du 05 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec la banque au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder **25%** des Fonds Propres Nets de la Banque, soit **235,873 millions de dinars**.

Au 31 décembre 2018, Le total des risques encourus sur la population susvisée ci-haut est de l'ordre de **384,897 millions de dinars** soit **40,80%** des Fonds Propres Nets, ainsi **les dispositions de l'article 52 de la circulaire n°2018-06 ne sont pas respectées**

Application de l'article 9 de la circulaire n°2018-06

En application de l'article **9** de la circulaire 2018-06 du 5 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres., la STB doit respecter en permanence un ratio de solvabilité qui ne peut pas être inférieur à **10 %**, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et les actifs pondérés par les risques.

D'autre part, les Fonds Propres Nets de base après les déductions prévues par l'article 7 de la circulaire 2018-06 ne peuvent pas être inférieurs en permanence à **7%** des actifs pondérés par les risques.

Le ratio de solvabilité tel qu'il résulte du rapport entre les fonds propres net et le total des actifs pondérés, s'élève au 31 décembre 2018 à **10,67%**, se situant, ainsi au dessus du seuil du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie. Le ratio de solvabilité (Tier I) s'élève à **7,71%** au 31 décembre 2018.

3.8 LITIGE OU ARBITRAGE

Le rapport général des commissaires aux comptes mentionne comme observation ce qui suit : une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Un pourvoi en cassation a été formulé avec obtention d'un sursis de l'exécution sans consignation. Par référence à l'avis de l'avocat chargé de cette affaire, la banque n'encourt aucun risque. Un arrêt a été rendu en faveur de la Banque en date du 26 mars 2018, par lequel la cour de cassation a cassé l'arrêt d'appel avec renvoi.

Le groupe ABCI Investments qui revendique le contrôle de la BFT, a procédé à la saisie conservatoire des actifs de la Société tunisienne de banque (STB, actionnaire de la Banque franco-tunisienne) au siège français de la Tunisian Foreign Bank (TF Bank).

A cet effet, la STB BANK actionnaire de la BFT, a informé le public que le processus arbitral relatif à cette affaire se poursuivra au minimum jusqu'à **2021**, et que le procès à ce stade n'a concerné que le volet se rapportant à la compétence du CIRDI (centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements).

Ce conflit est donc, purement et simplement, un conflit entre la BFT et le groupement financier ABCI, la STB BANK n'est en aucun cas partie prenante dans ce conflit.

Notons que la BFT est complètement hors périmètre de consolidation des états financiers de la STB BANK, en vertu des dispositions de la loi 2016-48 promulguée le 11 juillet 2016.

La saisie conservatoire effectuée par ABCI Investment, le 28 Août courant par un notaire à Paris entre les mains de la TFB (Tunisian Foreign Bank), n'a pas de fondement juridique du fait qu'ABCI ne détient pas un jugement à l'encontre de la STB BANK.

La STB BANK a contesté la procédure irrégulière et infondée de cette saisie conservatoire et a engagé sans délais, une action pour la levée de celle-ci car cette mesure n'est pas applicable, n'a aucune base valide et qu'elle contient des vices de formes.

Le mercredi 9 octobre 2019, le Directeur Général de la STB a annoncé la levée de la saisie conservatoire sur les actifs de la Société Tunisienne de Banque (STB) au sein de la Tunisian Foreign Bank (TFBank), opérée par le groupe néerlandais ABCI Investment, a été levée.

3.9 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE :

- ✓ Achèvement du programme des départs volontaires (dernière vague de départs concrétisée en février 2019).
- ✓ Investissements sur le plan de transformation de la banque notamment pour la modernisation du Système d'information, la modernisation du réseau d'agences et le développement de STB Digitale.

<i>En mDT</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations brutes	22 696	25 196	32 196	39 196	46 196	53 196
Amortissements	(18 542)	(21 346)	(25 305)	(30 419)	(36 688)	(44 112)
Immobilisations incorporelles nettes	4 154	3 850	6 891	8 777	9 508	9 084
Immobilisations corporelles						
Immobilisations brutes	267 546	282 546	295 546	308 546	321 546	334 546
Amortissements	(143 434)	(155 036)	(167 288)	(180 190)	(193 742)	(207 945)
Immobilisations corporelles nettes	124 113	127 511	128 259	128 356	127 804	126 602
Total valeur immobilisées	128 267	131 361	135 150	137 134	137 313	135 686

CHAPITRE 4-PATRIMOINE-SITUATION FINANCIERE - RESULTAT

4.1 LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA STB AU 31/12/2018

4.1.1 PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BANQUE AU 31/12/2018

4.1.1.1 SITUATION DES IMMOBILISATIONS

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2017	Acquisition/ Cession 2018	Valeur Brute au 31/12/2018	Amort. Au 31/12/2017	Dotation / Prov. 2018	Transf. Prov	Amort 31/12/2018	En mD
								Valeur Nette au 31/12/2018
Immobilisations	17 803	4 893	22 696	16 150	2 392		18 542	4 154
Logiciel informatique	17 746	4 893	22 639	16 150	2 392		18 542	4 097
Droit au bail	57	-	57	-	-		-	57
Immobilisations	250 037	17 509	267 546	129 083	7 517	6 833	143 433	124 113
Terrains	17 554	-	17 554	-	-			17 554
Constructions	75 056	-	75 056	32 734	1 522		34 256	40 800
Mobilier de bureaux	6 286	105	6 391	5 513	272		5 785	606
Matériel de transport	1 903	-	1 903	921	148		1 069	834
Matériel informatique	39 250	3 417	42 667	34 959	2 512		37 471	5 196
Matériel de communication	3 223	4	3 227	2 196	144		2 340	887
Matériel de bureaux	16 479	535	17 014	15 835	218		16 053	961
Matériel de sécurité	3 648	977	4 625	2 559	212		2 771	1 854
Matériel de climatisation	5 771	31	5 802	4 762	243		5 005	797
Agencements, amén. et	37 271	2 033	39 304	26 824	1 497		28 321	10 983
Mob- bureau hors expl	33	-	33	30	1		31	2
Mat-outil hors exploit	377	-	377	321	9		330	47
Immeubles hors exploit	37 414	7 215	44 629	2 429	739	6 833	10 001	34 628
Constructions en cours	-	-	-	-	-		-	-
Imm. En attente affectation	5 772	3 192	8 964	-	-		-	8 964
TOTAL	267 840	22 402	290 242	145 233	9 909	6 833	161 975	128 267

4.1.1.2 CONSTRUCTIONS

En Dinars

DESIGNATION ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	DATE D'ACQUISITION	COUT D'ACQUISITION OU DE CONSTRUCTION	VALEUR COMPTABLE		
			REEVALUATION 1990	REEVALUATION 1999	MONTANT AU 31 DECEMBRE
RUE HEDI NOUIRA-TUNIS		16 185 604 720		21 996 138 000	38 181 742 720
IMMEUBLE MOKHTAR ATTIA 57 AVENUE MOKHTAR ATTIA –TUNIS	18/03/1968	88 790 779	195 856 548	-	284 647 327
IMMEUBLE THAMEUR	06/05/1963	144 300 000	317 460 000	-	461 760 000
ANGLE RUE DE ENTREPRENEURS ET AVENUE DE PARIS –TUNIS		200 000 000	400 000 000	-	600 000 000
AGENCE TUNIS- PORT	03/12/1999	240 948 288			240 948 288
IMMEUBLE TOURAFRIC	01/01/1986	659 297 595			659 297 595
BOX AFRICA	01/10/1998	59 800 000			59 800 000
IMMEUBLE MATEUR	27/11/1990	170 695 784		-	170 695 784
NABEUL	10/07/1968	29 775 565	51 876 079	-	81 651 644
ZAGHOUAN	17/11/1982	89 285 595	40 863 927		130 149 522
PONT DU FAHS	28/04/1987	15 000 000	1 500 000		16 500 000
MENZEL TEMIME	19/10/1977	49 054 022	35 200 475	-	84 254 497
GROMBALIA	10/12/1992	96 510 000		-	96 510 000
IMMEUBLE MONASTIR	31/07/1982	197 931 657	134 822 849		332 754 506
IMMEUBLE BAB EDDARB	23/01/1991	168 085 204			168 085 204
IMMEUBLE KSAR HELLAL	15/04/1975	25 100 000	42 670 000		67 770 000
IMMEUBLE MAHDIA	31/03/1979	63 784 252	12 756 850		76 541 102
IMMEUBLE JAMMEL	05/05/1981	160 734 629	93 913 536		254 648 165
LOCAL SOUSSE	31/12/1992	1 369 990 258			1 369 990 258
IMMEUBLE KAIROUAN	14/04/1960	31 946 046	69 288 477	-	101 234 523
SKHIRA	01/08/1989	55 000 000		-	55 000 000
SFAX AL JADIDA	20/02/1988	90 193 907			90 193 907
SFAX HACHED	28/01/1993	202 116 450			202 116 450
GABES CENTER	18/07/1990	92 850 000		-	92 850 000
GABES	05/10/1966	190 797 186	67 526 810	-	258 323 996
IMMEUBLE GAFSA	12/10/1978	78 547 269	62 632 047	-	141 179 316
SIDI BOUZID	02/05/1987	139 703 853			139 703 853
TOZEUR	24/02/1975	130 630 897	32 000 000		162 630 897
METLAOUI	08/08/1978- 23/10/78	199 361 081			199 361 081
KASSERINE	08/04/1976	91 865 823	57 198 222		149 064 045
BEN GUERDANE	21/05/1975	58 831 750	43 520 988		102 352 738
IMMEUBLE ZARZIS	09/08/1972				74 978 435
TATAOUINE	27/11/1990	157 123 633			157 123 633
JERBA MIDOUN	24/11/1993	190 786 651			190 786 651
IMMEUBLE JENDOUBA	24/05/1967	91 784 405	206 848 635		298 633 040
IMMEUBLE LE KEF	30/05/1959	41 112 640	43 950 219		85 062 859
SILIANA	27/11/1990	154 091 951			154 091 951
IMMEUBLE AIN DRAHAM	T :09/10/1990	288 626 691			288 626 691
IMMEUBLE BEJA	17/02/1992	200 000 000			200 000 000
IMMEUBLE+AG.MEDENINE	02/12/1971	20 565 581	40 403 241		60 968 822
IMMEUBLE+AG.DOUZ	18/07/1990	148 072 332	40 403 241		148 072 332
IMMEUBLE+AG+LOGEMENT SFAX PALACE	28/02/1989	565 550 000		-	565 550 000

IMMEUBLE+AG+LOGEMENT JEBINIANA	27/11/1990	212 650 635	-		212 650 635
AU -31-12-1999					47 468 302 470
ANNUL ECART DE REEVALUT- 31-12-99			-	-	-3 732 405 409
CPL AMENAG STB AG SOUSSE	01/01/2000		-	-	170 834 021
CPL AMENAG STB AG GABES	01/01/2000		-	-	27 059 078
ACQUIST LOCX STB JEAN -JAURES	09/02/2000		-	-	503 549 200
FRAIS ENREG LOCX STB JEAN - JAURES	14/02/2000		-	-	30 244 955
ACQUIST LOCX LIMITROPHE STB	06/03/2000		-	-	50 000 000
ACQUIST LOCX STB MEGRINE	28/09/2000		-	-	20 600 000
FARIS ENREGIST LOCX STB MEGRINE	12/09/2000		-	-	16 360 000
ANCIEN STB	AU 31-12-2000				44 554 544 315
EX BNDT			-	-	2 578 448 224
EX BDET			-	-	3 094 420 403
INVENTAIRE DECEMBRE-2000					3 662 409
STB FUSION-AU 31-12-2000					50 231 075 351
ACHT LOCAL A BAB SOUIKA	13/04/2001				305 065 233
H D'AVOCAT	16/04/2001				3 000 000
ACQUISTLOCAL A SFAX HACHED	15/06/2001				120 000 000
HONOR D'AVOCAT	19/09/2001				15 000 000
TRVX AMMENAG STB AFRICA	04/10/2001				81 039 452
HONOR ARCHITECT STB AFRICA	31/10/2001				4 618 305
TRVX AMMENAG STB AFRICA	04/12/2001				19 739 963
FARIS ENREGIST LOC SFAX HACHED	31/12/2001				3 614 588
AU -31-12-2001			-	-	50 783 152 892
H D'AVOCAT ACQ LOCAL B SOUIKA	02/01/2002				-15 000 000
H D'AVOCAT ACQ LOCAL B SOUIKA	02/01/2002				-3 000 000
H D'AVOCAT ACQ LOCAL B SOUIKA	02/01/2002				15 789 473
ACQ NOUV LOCAL STB MEGRINE 97	11/03/2002				40 800 000
ACQ NOUV LOCAL STB MEGRINE 98	11/03/2002				40 800 000
ACQ NOUV LOCAL STB MEGRINE 98	11/03/2002				40 800 000
ACQ NOUV LOCAL STB MEGRINE 98	11/03/2002				40 800 000
ACQ NOUV LOCAL STB MEGRINE 98	11/03/2002				20 400 000
FRAIS D'ACQUISTPMM MEGRINE	11/03/2002				900 000
TRVX AMMENAG STB MEGRINE	11/03/2002				27 592 535
TRVX AMMENAG STB MEGRINE	11/03/2002				62 515 029
TRVX AMMENAG STB MEGRINE	11/03/2002				63 095 776
TRVX AMMENAG STB MEGRINE	11/03/2002				10 086 318
H ARCHIT AMENAG STB MEGRINE	11/03/2002				1 185 514
H ARCHIT AMENAG STB MEGRINE	11/03/2002				2 657 693
REGL PARTIEL ACQ LOCAL SFAX ZITOUNA	06/05/2002				409 219 752
H ARCHITECT AMENG STB GAFSA	24/06/2002				500 838
H ARCHITECT AMENG STB GAFSA	24/06/2002				2 687 014
H ARCHITECT AMENG STB GAFSA	24/06/2002				619 014
AMENAG DIR REG AG GAFSA	24/06/2002				57 976 986
AMENAG DIR REG AG GAFSA	24/06/2002				35 836 901
AMENAG DIR REG AG GAFSA	24/06/2002				92 366 834
EXT IMMEUB STB GAFSA	24/06/2002				213 427 367
AMENAG DIR REG AG GAFSA	24/06/2002				76 315 499
AU -31-12-2002					52 021 525 435
FRAIS ENRGIST ACQU SFAX CENTER	17/03/2003				33 429 600
RELIQUAT PRIX ACQ LOCAL SFAX JDAIDA	24/04/2003				137 410 007
ACQUIS LOCAL AG OUARDANNINE	26/12/2003				65 100 000
AU -31-12-2003					52 257 465 042

ECR OPE DE RECLASSEMENT N AUDIT	01/01/2005			183 376 189
CONST IMMEUBLE	07/06/2005			207 108 115
CONST IMMEUBLE	07/06/2005			14 154 493
ECR OPE DE RECLASSEMENT N AUDIT	01/09/2005			218 127 014
FRAIS ENREGIST	15/09/2005			29 755 000
ACQUIST IMMEUBLE	28/09/2005			481 150 000
FRAIS ENREGIST ACQUISIT	28/09/2005			60 018 000
AQUISI IMMEUBLE	12/10/2005			974 000 000
AQUISI IMMEUBLE	21/10/2005			495 000 000
RECL KELIBIA	28/10/2005			211 781 689
RECL SFAX ZITOUNA	28/10/2005			182 933 934
RECL EL KANTAOUI	01/11/2005			94 185 693
ACQUIST IMMEUBLE	25/11/2005			24 216 000
ACQUIST IMMEUBLE	25/11/2005			200 000 000
ACQUIST IMMEUBLE	25/11/2005			187 500 000
ACQUIST IMMEUBLE	25/11/2005			15 000 000
H SUR ACQUIST	29/11/2005			2 700 600
RECL SFAX HACHED	01/12/2005			259 289 798
RECL BAB SOUIKA	29/12/2005			201 716 677
AU -31-12-2005				56 299 478 244
ACQUIST IMMEUBLE TUNISIE BOIS	17/11/2006			4 958 735 496
OPERAT DE RECL AG KAIROUAN	31/12/2006			229 391 514
AU -31-12-2006				61 487 605 254
CONSTRUCTION IMMEUBLE D'EXPLOITATION	07/05/2007			31 075 085
	20/06/2007			-60 968 822
FRAIS ENREGISTREMENT ACQUISIT IMMOB	20/08/2007			110 827 911
AQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION	17/09/2007			11 228 456
FRAIS SUR AQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOIT	19/11/2007			770 250 000
FRAIS ENREGISTREMENT ACQUISIT IMMOB	20/11/2007			19 750 000
	22/11/2007			47 438 000
	30/11/2007			110 736 366
AU -31-12-2007				62 527 942 250
AQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION				143 500 000
AQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION				622 426 525
AQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION				155 000 000
AQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION				195 162 804
AU -31-12-2008				63 644 031 579
ACQUISITION IMMEUBLE D'EXLOIT	19/01/2009			26 000 000
FRAIS SUR ACQUISITION	17/04/2009			31 225 290
AU -31-12-2009				63 701 256 869
ACQUISITION IMMEUBLE D'EXLOIT				750 000 000
ACQUISITION IMMEUBLE D'EXLOIT				239 737 200
ACQUISITION IMMEUBLE D'EXLOIT	05/11/2010			330 000 000
AU 31/12/2010				65 020 994 069
ACQUISITION LOCAL AG DU LAC	31/03/2011			373 467 633
ACQUISITION LOCAL AG BEN AROUS	12/04/2011			543 916 437
FRAIS/LOTISSEMENT	25/04/2011			2 500 000
AU 31/12/2011				65 940 878 139

ACQUI IMMEUBLE D'EXPLOITATION NABEUL 2	26/12/2012			2 639 521 400
ACQUI IDU LOCAL AG BERGES DU LAC	26/12/2012			249 033 106
ACQUI IMMEUBLE BELVEDERE	26/12/2012			748 869 373
FRAIS DIVERS	26/12/2012			4 000 000
FRAIS DIVERS	26/12/2012			3 000 000
FRAIS DIVERS	26/12/2012			2 000 000
AU 31/12/2012				69 587 302 018
ACQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION	08/07/2013			
FRAIS/ACQUISITION	08/07/2013			
AU 31/12/2013				71 295 571 894
RECLASSEMENT IMMEUBLES	31/12/2014			464 947 540
AU 31/12/2014				71 760 519 434
ACQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION	13/01/2015	975 974 576		975 974 576
ACQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION	21/01/2015	1 672 439 228		1 672 439 228
FRAIS/ACQUISITION IMM D'EXPLOITATION	28/01/2015	7 469 000		7 469 000
ACQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION	28/01/2015	637 442 882		637 442 882
FRAIS/ACQUISITION IMM D'EXPLOITATION	28/01/2015	2 300 000		2 300 000
AU 31/12/2015				75 056 145 120
AU 31/12/2016				75 056 145 120
Au 31/12/2017				75 056 145 120
Au 31/12/2018				75 056 145 120

4.1.1.3 TERRAINS

En dinars

DESCRIPTION	AFFECTATION	VALEUR COMPTABLE
TERRAIN SOUKRA	Terrain	7 350 000
TERRAIN MEGRINE	terrain	882 679 975
TERRAIN BEN AROUS	terrain	2 372 580 300
TERRAIN HRAIRIA	terrain	400 000 000
TERRAIN MATEUR	terrain	1 305 644
TERRAIN KAIROUAN (BDET)	terrain	466 690 000
TERRAIN (BNDT)	terrain	181 700 000
TERRAIN KAIROUAN SOTUBRIC	terrain	198 059 240
TERRAIN KAIROUAN RUE IMAM ARAFA ET HANNIBAL	terrain	170 400 000
TERRAIN SFAX PILES A HUILE	terrain	234 450 000
GROMBALIA	terrain	14 010 000
NABEUL	terrain	2 091 238
MENZEL TEMIME	terrain	7 635 712
TUNIS (RUE EVE NOEL)	terrain	173 250 000
TUNIS MED V	terrain	11 422 960 390
LES BERGES DU LAC	terrain	291 000 490
TUNIS (TOURAFRIC)	terrain	84 000 000
BEN GUERDANE	terrain	1 443 211
TATAOUINE	terrain	3 104 625
MEDNINE	terrain	2 561 417

ZARZIS	terrain	24 800 000
DOUZ	terrain	19 000 000
NEFTA	terrain	27 100 320
AIN DRAHAM	terrain	6 180 000
TUNIS 1ER JUIN	terrain	5 593 500
SILIANA	terrain	697 094
MAHDIA	terrain	9 389 216
MONASTIR	terrain	3 722 436
GAFSA	terrain	11 713 469
BORJ CEDRIA	terrain	265 800 000
KASSERINE	terrain	109 710
SIDI BOUZID	terrain	8 113 600
METLAOUI	terrain	7 310 400
SFAX JADIDA	terrain	15 900 000
GABES CENTER COMMER	terrain	980 480
GABES CENTER	terrain	16 800 000
JEBNIANA	terrain	633 876
SFAX ZENDALA	terrain	12 889 498
TOZEUR FRAIS BORNAGE	terrain	233 000
REEVALUATION 17/05/2005 & 30/06/2005	terrain	-291 000 000
TERRAIN D'EXPLOITATION SOUSSE	terrain	11 070 902
ACHAT TERRAINS D'EXPLOITATION EN 2009 SKANES	terrain	134 560 000
TERRAIN D'EXPLOITATION EN 2010 MONASTIR	terrain	564 400 000
SOLDE AU 31/12/2016		17 773 269 743
CESSION DU TERRAIN SAINT GOBAIN LE 29/09/2017	terrain	-219 200 000
SOLDE AU 31/12/2017		17 554 069 743
SOLDE AU 31/12/2018		17 554 069 743

4.1.2 PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT DE LA STB AU 31/12/2018

Le portefeuille titres d'investissement en valeur brute s'élève au 31/12/2018 à 1 374 458 mD, détaillé comme suit :

désignation	En mD		
	31/12/2016	31/12/2017(*)	31/12/2018
- Titres d'investissement	156 918	802 156	936 936
- Fonds gérés SICAR	79 374	76 428	76 867
- Fonds commun de placement	22 740	22 990	30 459
- Titres de participation	96 346	96 639	96 670
- Parts dans les entreprises associées	48 339	47 555	46 331
- Parts dans les entreprises liées	141 959	165 417	168 410
- Sociétés en liquidation	30	30	30
- Participations en rétrocession	19 709	19 709	19 379
- Créances et dettes rattachées	3 506	-1 995	-624
Valeur Brute	568 921	1 228 929	1 374 458
Provisions	214 309	225 230	219 382
Valeur Nette	354 612	1 003 699	1 155 076

(*) Données retraitées pour des besoins de comparabilité

4.1.2.1 Parts dans les entreprises liées

Sont définies comme entreprises liées les filiales dont la participation de la STB (directe ou indirecte) dépasse 50% du capital. Ces filiales sont sous le contrôle exclusif de la STB notamment quant à leurs politiques opérationnelles et financières :

En DT

Raison Sociale	Société			Participation STB			Valeur comptabilisée
	Capital souscrit			Actions	Montant	%	
	Actions	Nominal	Montant				
SKANES PALACE	619 500	10	6 195 000	618 000	6 180 000		6 180 000
STE D'INVESTISSEMENT DU GROUPE STB "STB INVEST"	3 600 000	10	36 000 000	3 543 539	35 435 390		36 132 347
AFRICA SOUSSE	196 000	50	9 800 000	189 998	9 499 900		9 049 950
STE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES "STRC"	370 000	100	37 000 000	338 005	33 800 500	91,35	33 800 500
SICAV AVENIR (EX SICAV BDET)	17 952	100	1 795 200	15 331	1 533 100	85,40	834 695
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	1 880 000	5	9 400 000	1 592 460	7 962 300	84,71	7 460 616
STB SICAR	779 800	25	19 495 000	639 357	15 983 925	81,99	16 205 132
BANQUE FRANCO TUNISIENNE "BFT"	1 000 000	5	5 000 000	781 838	3 909 190	78,18	3 534 645
STB FINANCE (EX SOFIGES)	1 300 000	5	6 500 000	797 437	3 987 185	61,34	4 749 157
STE TOURISTIQUE ED-DKHILA	1 500 000	5	7 500 000	918 197	4 590 985	61,21	3 221 459
CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)	35 400	100	3 540 000	21 000	2 100 000	59,32	2 100 000
SICAV L'INVESTISSEUR	10 000	100	1 000 000	5 762	576 200	57,62	420 016
STE LA GENERALE DE VENTE "GEVE"	4 000 000	1	4 000 000	2 000 028	2 000 028	50,00	2 000 028
TUNISIAN FOREIGN BANK " TF BANK" (ex UTB K+N en EUROS)	2 694 900	15,24	41 070 276	1 210 754	18 451 891	44,93	41 217 416
SOCIETE ACTIVHOTELS	10 000	100	1 000 000	3 000	300 000	30,00	300 000
STB MOYENS GENERAUX S.A."	50 000	10	500 000	14 990	149 900	29,98	149 900
STB MANAGER	5 000	100	500 000	1 498	149 800	29,96	150 000
SOFI ELAN SICAF	500 000	10	5 000 000	77 600	776 000	15,52	853 600
SICAV L'EPARGNANT "STB SECURITE & GARDIENNAGE" S.A.	5 000	100	500 000	500	50 000	10,00	50 000
	20 000	10	200 000	100	1 000	0,50	1 000
Valeurs brutes au 31/12/2018							168 410 461
Total Provisions au 31/12/2018							75 280 198
Valeurs nettes au 31/12/2018							93 130 263

4.1.2.2 Parts dans les entreprises associées et co-entreprises

Raison Sociale	Société			Participation STB			
	Capital souscrit			Actions	Montant	%	Valeur comptabilisée
	Actions	Nominal	Montant				
STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM "Col des Ruines"	229 950	10	2 299 500	114 199	1 141 990	49,66	1 141 990
STE RAMLA TOZEUR	59 478	100	5 947 800	28 478	2 847 800	47,88	2 847 800
STE D'ANIMATION TOURISTIQUE BISAT SA	851 968	5	4 259 840	363 600	1 818 000	42,68	1 818 000
CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"	342 900	10	3 429 000	140 000	1 400 000	40,83	1 400 000
STE D'ACTIVITE TQUE "HOTEL ZODIAC"	927 400	5	4 637 000	347 200	1 736 000	37,44	1 736 000
CIE DE DEVELOPPEMENT "LELLA HADHRIA"	8 500	100	850 000	3 050	305 000	35,88	305 000
EL MARASSI	276 000	5	1 380 000	96 000	480 000	34,78	480 000
STE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE "SEPT" (Hôtel Joya Paradise ex " Hôtel Mariqueen" ex JERBA MARITIM)	408 750	10	4 087 500	130 000	1 300 000	31,80	1 300 000
STE D'ANIMATION ET DE LOISIRS PARADISE PARK (H PHEDRA)	205 900	10	2 059 000	63 900	639 000	31,03	639 000
STE D'ETUDES ET DE DEV. HAMMAMET SUD "SEDHS"	10 000	100	1 000 000	3 000	300 000	30,00	300 000
COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND KORBOUS	5 000	50	250 000	1 500	75 000	30,00	75 000
STE D'ET. DEVPT AUDIO-VISUEL DE TSIE "SEDAT"	10 150	100	1 015 000	2 875	287 500	28,33	287 933
CIE TQUE ARABE "CTA" (MARINA MONASTIR)	1 509 812	10	15 098 120	422 796	4 227 960	28,00	2 116 830
SOCIETE TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS "STCV"	60 000	40	2 400 000	16 235	649 400	27,06	114 481
STE COND. IMPR. & PUBLICITE "CIP"	62 650	9	532 525	16 439	139 732	26,24	164 390
STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE	10 000	100	1 000 000	2 500	250 000	25,00	250 000
SONIBANK(FCFA)	1 200 000	10000	12 000 000 000	300 000	3 000 000 000	25,00	8 187 243
STE D'ET. & DE DEVPT "ZOUARAA"	2 000	100	200 000	500	50 000	25,00	50 000
STE D'ETUDE & DVPT "SOUSSE NORD"	650 000	10	6 500 000	161 999	1 619 990	24,92	2 294 990
STE HOTEL YOUNES	398 700	10	3 987 000	98 700	987 000	24,76	987 000
STE DE DEV.ECO. DE KASSERINE SODEK-SICAR	1 247 211	5	6 236 055	293 782	1 468 910	23,56	757 933
STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"	15 230	100	1 523 000	3 580	358 000	23,51	358 000
STE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE KEBILI "SOCIK"	20 000	10	200 000	4 500	45 000	22,50	45 000
STE DES IND. METALLURGIQUES "SIMET"	202 500	10	2 025 000	43 472	434 720	21,47	392 022

STE DE PROMOTION TOURISTIQUE LES CYCLAMENS	431 900	10	4 319 000	90 700	907 000	21,00	907 000
STE INTLE DE GEST. HOT. "H. BYBLOS"	35 200	100	3 520 000	7 300	730 000	20,74	730 000
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR-EL FEJJA	400 000	100	40 000 000	80 000	8 000 000	20,00	8 000 000
STE D'INVESTISST ET DE DEV DU CENTRE OUEST "SIDCO SICAR"	3 245 216	5	16 226 080	636 145	3 180 725	19,60	3 134 775
STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE HERGLA	30 000	100	3 000 000	5 100	510 000	17,00	510 000
STE TUNISIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILE "STIA"	6 000 000	5	30 000 000	1 000 228	5 001 140	16,67	5 000 679

Valeurs brutes au 31/12/2018
Total Provisions au 31/12/2018
Valeurs nettes au 31/12/2018

46 331 0651
26 714 262
19 616 803

4.1.2.3 Titres de participation (compte non tenu des fonds gérés)

Raison Sociale	Société			Participation STB			
	Capital souscrit			Actions	Montant	%	Valeur comptabilisée
	Actions	Nominal	Montant				
STE CIVILE IMMOBILIERE "LA MAISON DU BANQUIER"	8 885 000	1	8 885 000	1 773 300	1 773 300	19,96	1 669 600
ANIMATION ET TOURISME SAHARIEN "LES DUNES DE NEFZAOUA"	28 684	100	2 868 400	5 660	566 000	19,73	566 000
STE D'ETUDE ET DE DEVELOPT TQUE DJERBA LES DUNES	605 000	10	6 050 000	115 300	1 153 000	19,06	1 153 000
AGENCE TUNISIENNE D'INTERNET "ATI"	10 000	100	1 000 000	1 899	189 900	18,99	189 900
BEL ART INDUSTRIES	48 478	100	4 847 800	8 718	871 800	17,98	871 800
STE GLE D'EXPL TQUE "SOGET SARL" (HOTEL KSAR AMAZIR)	18 067	100	1 806 700	3 217	321 700	17,81	321 700
STE. D'ET. & D'AMENAGEMENT LA MARINA HAMM. SUD "SEAMHS"	195 000	100	19 500 000	34 000	3 400 000	17,44	3 400 000
STE D'ANIMATION ET D'HOTELLERIE DE MAHDIA "SAHM" (HOTEL TOPKAPI)	21 750	100	2 175 000	3 680	368 000	16,92	368 000
STE INTER BANK SERVICES	1 394 009	5	6 970 045	235 567	1 177 835	16,90	726 555
STE TANIT INTERNATIONAL "STI"	6 000 000	10	60 000 000	1 008 000	10 080 000	16,80	10 408 644
LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT TQUE "PIT" (H.MAJESTIC)	4 800	1000	4 800 000	800	800 000	16,67	800 000
STE DE PROMOTION ET DE FINANCT TQUE CARTHAGO	455 026	100	45 502 600	70 660	7 066 000	15,53	4 665 400
STE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DU SAHEL "H.LIBERTY"	970 593	10	9 705 930	150 000	1 500 000	15,45	1 500 000
STE D'EXP.& DE DVPT TQUE "H.THALASSA MAHDIA"(EX HOTEL DYNASTIE)	67 861	100	6 786 100	10 430	1 043 000	15,37	1 043 000
STE D'ET. & DE PROM. TQUE DE HAMMAMET"MAEVA" SEPTH	792 000	10	7 920 000	121 110	1 211 100	15,29	1 101 000
STE DVPT DES DOM. DE LORBEUS EL MABROUKA	48 000	10	480 000	7 200	72 000	15,00	72 000
STE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS "STPI"	40 000	100	4 000 000	6 000	600 000	15,00	600 000
CAPITAL AFRICAN PARTNERS BANK "CAP BANK"	74 214	100	7 421 400	11 127	1 112 700	14,99	1 349 500
STE HOT. ET IMMOBILIERE DE TABARKA "HOTEL LES MIMOSAS"	340 868	10	3 408 680	50 000	500 000	14,67	500 000
STE MEDAPLAST	300 000	10	3 000 000	41 840	418 400	13,95	209 551
STE D'ETUDES ET DE DEV. TQUE "GREEN GOLF"	22 650	100	2 265 000	3 150	315 000	13,91	315 000

STE HOTELIERE "DAR DHIAFA"(TROPICANA CLUB)	25 500	100	2 550 000	3 536	353 600	13,87	353 600
TRANSTOURS	234 000	5	1 170 000	31 600	158 000	13,50	163 786
SOCIETE INTERBANCAIRE DE TELECOMPENSATION "SIBTEL"	50 400	100	5 040 000	6 624	662 400	13,14	505 870
STE MONETIQUE TUNISIE	50 000	100	5 000 000	6504	650 400	13,01	351 200
STE PRODUCTION DU FAUNE "ACROPOLIUM DE CARTHAGE"	60 000	10	600 000	7 500	75 000	12,50	75 000
STE SOUTH MEDITERRANEAN HOLIDAYS HOTEL ITROPICA BEACH	71 220	100	7 122 000	8 720	872 000	12,24	872 000
MANAGEMENT HOTELIER INTERNATIONAL MIRAMAR CARTHAGE PALACE	233 584	100	23 358 400	28 593	2 859 300	12,24	2 859 300
CIE GLE DES SALINES DE TSIE "COTUSAL"	135 000	134	18 022 500	16 190	2 161 365	11,99	331 552
"UTICWOOD DIGITAL STUDIO"	8 500	100	850 000	1 000	100 000	11,76	100 000
STE HELA BATAM	7 720 000	5	38 600 000	885 000	4 425 000	11,46	4 425 000
ATELIERS DE CONSTR.METAL. ET DE MAINTENANCE DE GABES " ACMG"	10 000	250	2 500 000	1 125	281 250	11,25	0
STE IMM. & TQUE "H.ROSA BEACH"	160 700	100	16 070 000	18 056	1 805 600	11,24	1 805 600
LES FILATURES DE HAJEB EL AYOUN "FHA"	74 750	100	7 475 000	8 366	836 600	11,19	670 000
STE D'ETUDE ET D'AMENAGEMENT DES COTES NORD DE LA VILLE DE SFAX "TAPARURA"	22 500	100	2 250 000	2 500	250 000	11,11	250 000
STE DE DEV ET D'INV DU NORD OUEST "SODINO-SICAR"	3 805 169	10	38 051 690	422 038	4 220 380	11,09	4 220 385
STE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE BORJ CEDRIA	49 500	100	4 950 000	5 450	545 000	11,01	545 000
CLINIQUE INTERNATIONALE DE CARTHAGE	35 000	100	3 500 000	3 850	385 000	11,00	385 000
STE ARABE DES TELECOMM. "ARABTEL"	8 000	100	800 000	880	88 000	11,00	88 000
STE HOTELIERE GOLDEN BEACH	61 500	100	6 150 000	6 470	647 000	10,52	647 000
STE TUNISIENNE DE JANTES	46 500	10	465 000	4 650	46 500	10,00	46 500
STE DE ROBINETTERIE SANITAIRE "SOROSA"	15 000	50	750 000	1 500	75 000	10,00	75 000
STE TUNISIENNE DE GESTION A L'EXPORTATION	2 000	100	200 000	200	20 000	10,00	20 000
STE TUNISIENNE DE GARANTIE "SOTUGAR"	30 000	100	3 000 000	3 000	300 000	10,00	300 000
STE EL KANTAQUI DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DE GOLF	60 000	100	6 000 000	6 000	600 000	10,00	600 000
STE MARINA HOTELS	41 800	100	4 180 000	4 050	405 000	9,69	405 000
COTUNACE	265 000	100	26 500 000	25 544	2 554 400	9,64	1 414 826
STE D'ETUDES ET DE DEV. TQUE "KSAR ROUGE"	70 668	100	7 066 800	6 420	642 000	9,08	642 000
STE DE GESTION HOTELIERE ET TOURISTIQUE PHEBUS	32 280	100	3 228 000	2 820	282 000	8,74	282 000
STE TNE DE THALASSOTHERAPIE DE KORBOUS "STTK"	11 500	10	115 000	1 000	10 000	8,70	10 000
STE SAHARA EVASION (HOTEL TAMERZA PALACE)	444 000	10	4 440 000	36 100	361 000	8,13	361 000
STE LE GOLF DES OASIS	51 000	100	5 100 000	4 000	400 000	7,84	400 000
STE DE DVPT ET D'INV DU CAP BON "SODICAB"(SICAR)	390 000	10	3 900 000	30 000	300 000	7,69	300 000
CIE MONASTIRIENNE IMMOB.& TQUE "COMIT"	550 000	10	5 500 000	42 000	420 000	7,64	420 000
STE HOTELIERE ET TQUE LE GRAND MONASTIR SA "HOTEL BELAVISTA" EX OCCIDENTAL ET EX FESTIVAL	146 000	100	14 600 000	11 040	1 104 000	7,56	1 104 000
STE POUR LE DEVELOPPEMENT L'INNOVATION ET LA VALEUR AJOUTEE "DIVA SICAR"	2 000 000	8	15 000 000	150 000	1 125 000	7,50	1 125 000
STE TUNISIENNE DES PILES ELECTRIQUES "SOTUPILE"	500 000	10	5 000 000	37 500	375 000	7,50	375 000
STE IMMOBILIERE & TQUE "LE RIBAT"	1 420 000	5	7 100 000	105 600	528 000	7,44	528 000
WIFACK INTERNATIONAL BANK (EX EL WIFACK LEASING)	30 000 000	5	150 000 000	2 190 443	10 952 215	7,30	12 443 803
STE AGROMED SA	1 304 896	25	32 622 400	90 000	2 250 000	6,90	2 250 000
STE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD "SODIS-SICAR"	3 572 791	10	35 727 910	235 087	2 350 870	6,58	2 350 870
CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHE AERONAUTIQUES "CERA"	1 600	10	16 000	100	1 000	6,25	1 316

STE EL MANSOUR TABARKA	1 573 950	10	15 739 500	88 400	884 000	5,62	884 000
STE L'ELDORADO	89 000	100	8 900 000	5 000	500 000	5,62	500 000
STEG INTERNATIONAL SERVICES	5 000 000	10	50 000 000	275 000	2 750 000	5,50	475 000
STE TUNISIENNE DE LUBRIFIANTS SOTULUB	109 725	100	10 972 500	5 636	563 600	5,14	294 984
ARAB INTERNATIONAL LEASE "AIL"	2 500 000	10	25 000 000	125 000	1 250 000	5,00	1 062 500
STE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE SIDI THABET	35 000	100	3 500 000	1 750	175 000	5,00	125 000
STE D'INV. DU CAP BON "SICAB"	800 000	5	4 000 000	40 000	200 000	5,00	200 000
STE DE DEV ET D'AMENAGT TQUE DE TABARKA "MONTAZAH TABARKA"	50 000	2	100 000	2 500	5 000	5,00	42 500
STE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU KEF	3 000	100	300 000	150	15 000	5,00	15 000
STE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS-DEVELOPPEMENT "CDC DEVELOPPEMENT"	20 000	100	2 000 000	1 000	100 000	5,00	100 000
STE TNE DES BOISSONS GAZEUSES "STBG"	866 667	30	26 000 010	39 773	1 193 190	4,59	910 626
IMPRIMERIES REUNIES	90 600	10	906 000	4 000	40 000	4,42	40 000
STE GIKTIS TOURISME	33 500	100	3 350 000	1 454	145 400	4,34	145 400
STE TNE DE FILATURE & TISSAGE "STUFIT"	400 000	5	2 000 000	16 238	81 190	4,06	172 761
STE TUNISIENNE DE RESASSURANCE "TUNIS RE"	20 000 000	5	100 000 000	801 813	4 009 065	4,01	5 736 661
STE DE DEVOLOPT ECONOMIQUE DE SIDI BOUZID "SODESIB"	500 000	10	5 000 000	20 000	200 000	4,00	200 000
STE DE GESTION DU COMPLEXE INDUSTRIEL ET TECHNOLOGIQUE DE SIDI BOUZID " CITech SBZ"	500 000	10	5 000 000	20 000	200 000	4,00	200 000
STE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES STAR	2 307 693	10	23 076 930	90 558	905 580	3,92	494 813
TUNISIE CLEARING (EX STICODEVAM)	1 448 340	5	7 241 700	48 278	241 390	3,33	219 352
TUNISIE CLEARING NS 2018 (EX STICODEVAM)	123 660	5	618 300	4 122	20 610	3,33	20 610
STE HOTELIERE ET TOURISTIQUE ISMAIL SA "DAR ISMAIL"	220 010	100	22 001 000	6 710	671 000	3,05	671 000
STE TNE DE SUCRE "STS"	680 000	5	3 400 000	20 703	103 515	3,04	67 474
STE DE DEV TQUE DU PORT DE PLAISANCE DE SFAX "SODET"	120 000	10	1 200 000	3 500	35 000	2,92	8 750
STE FOIRE INTERNATIONALE DE GABES	22 094	50	1 104 700	600	30 000	2,72	30 000
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL "EFS"	75 264	10	752 640	1 881	18 810	2,50	15 000
UBD (OUG. M)	80 000	10000	800 000 000	1 826	18 260 000	2,28	144 770
STE D'ETUDES ET DE DEVOLOPT TQUE DU SUD SODET SUD	215 498	100	21 549 800	4 334	433 400	2,01	433 400
GLE TNE DE L'INFORMATIQUE "GTI"	40 000	10	400 000	800	8 000	2,00	8 000
SHUAA	12 000	10	120 000	225	2 250	1,88	2 250
Sté Tunisienne de Sidérurgie "EL FOULEDH"	10 667 904	5	53 339 520	197 412	987 060	1,85	636 752
CONSORTIUM TUNISO-KOWEITIEN DE DEVELOPT "CTKD"	39 705 000	10	397 050 000	553 578	5 535 780	1,39	4 208 500
CBAO-GROUPE ATTIJARIWAFI BANK (EX CBAO EX ATTIJARI BANK SENEGAL EX BANQUE SENEGALO-TUNISIENNE "BST") (FCFA)	1 145 000	10000	11 450 000 000	15 187	151 870 000	1,33	345 245
STE EL KANAQUET	575 000	10	5 750 000	7 358	73 580	1,28	63 980
STE REGIONALE DE TRANSPORT DE SFAX "SORETRAS"	119 700	10	1 197 000	1 500	15 000	1,25	15 000
COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION "CTN"	12 600 000	10	126 000 000	140 242	1 402 420	1,11	311 658
STE NLE DE LIEGE "SNL"	60 000	10	600 000	656	6 560	1,09	5 167
STE DE DEV. ET D'EXPL.DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE ZARZIS (EX STE DE DEV ET D'EXPL DE LA ZONE FRANCHE DE ZARZIS)	59 740	100	5 974 000	600	60 000	1,00	60 000
STE D'ETUDES POUR L'EXPLOITATION DES PHOSPHATES DE SRAOUERTANE	100 000	100	10 000 000	1000	100 000	1,00	25 000
FONDS DE RECONV. & DE DEVPT. DES CENTRES MINIERES "FRDCM"	6 400 000	5	32 000 000	60 000	300 000	0,94	300 000
FOIRE INTERNATIONALE DE TUNIS	200 000	50	10 000 000	1575	78 750	0,79	78 750
STE TUNISIE TITRISATION	55 000	12	660 000	400	4 800	0,73	40 000



STE D'ARTS GRAPHIQUES D'EDITION ET DE PRESSE "SAGEP"	84 000	10	840 000	545	5 450	0,65	5 450
STE TUNISIENNE DE DEVELOPPEMENT DU GOLF "STDG" (EX PROMOGOLF MONASTIR)	152 116	50	7 605 800	830	41 500	0,55	119 000
STE GLE D'IND.TEXT. "SOGITEX"	3 096 484	5	15 482 420	14 703	73 515	0,47	0
Sté des Services Nationaux et des Résidences "SNR"	3 858 236	5	19 291 180	15 040	75 200	0,39	93 727
STE DEVPT DU TOUR. SAHARIEN "PALMYRE"	10 085	100	1 008 500	23	2 300	0,23	2 300
Sté Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	13 200 000	1	13 200 000	25 286	25 286	0,19	34 770
UBAC CURACAO(\$)	5 168 172	50	258 408 600	8 145	407 250	0,16	350 097
Sté des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	2 100 000	10	21 000 000	2 575	25 750	0,12	87 221
Sté Industrielle de Textile "SITEX"	2 306 300	10	23 063 000	2 658	26 580	0,12	74 497
STE ADWYA	21 528 000	1	21 528 000	20 660	20 660	0,10	24 473
ACADEMIE DES BANQUES ET FINANCES "ABF"	5 000	100	500 000	5	500	0,10	100
Sté Tunisienne des Emballages Modernes "STEM"	187 680	54	10 040 880	166	8 881	0,09	7 852
STE TNE DE L'IND. LAITIERE "STIL"	3 400 000	5	17 000 000	3 055	15 275	0,09	16 550
Sté Tunisienne de l'Air "TUNIS AIR"	106 199 280	1	106 199 280	58 578	58 578	0,06	124 925
STE TUNISIE AUTOROUTES	9 995 293	100	999 529 300	5 062	506 200	0,05	417 129
SIAME	14 040 000	1	14 040 000	5 856	5 856	0,04	30 599
STE ESSOUKNA	3 607 500	1	3 607 500	1 013	1 013	0,03	530
STE GAMMARTH TOURISME ET LOISIRS VEGA (Nova Park)	27 730	100	2 773 000	5	500	0,02	500
STE ELLOUHOUM	600 000	5	3 000 000	100	500	0,02	60
ELBENE INDUSTRIE SA (EX TUNISIE LAIT)	10 000 000	4	40 000 000	971	3 884	0,01	20 119
COMPAGNIE DE PHOSPHATE GAFSA "CPG"	39 635 409	7	267 935 365	2 595	17 542	0,01	15 500
STE TNE DE COORDINATION TECHNIQUE "STCT"	17 000	10	170 000	1	10	0,01	10
STE D'ENVIRONNEMENT ET DE PLANTATION DE MDHILA	20 000	100	2 000 000	1	100	0,01	100
STE D'ENVIRONNEMENT ET DE PLANTATION DE RDEYEF	20 000	100	2 000 000	1	100	0,01	100
STE D'ENVIRONNEMENT ET DE PLANTATION DE METLAOUI	20 000	100	2 000 000	1	100	0,01	100
STE D'ENVIRONNEMENT ET DE PLANTATION D'OM LAARAYES	20 000	100	2 000 000	1	100	0,01	100
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE "BTS"	6 000 000	10	60 000 000	276	2 760	0,00	0
STE NAT. DES TELECOMMUNICATIONS "TUNISIE TELECOM"	140 000 000	10	1 400 000 000	10	100	0,00	100
HELYA TOURS	70 000	100	7 000 000	2	200	0,00	200
STE TQUE HOTELIERE (SOTOTEL) "HOTEL LE PRESIDENT"	20 000	100	2 000 000	1	100	0,01	0
COMPLEXE DE PLASTIQUE DE MAZZOUNA	725 000	10	7 250 000	5	50	0,00	50
STE DU RESEAU FERROVIAIRE RAPIDE DE TUNIS "RFR"	100 000	100	10 000 000	1	100	0,00	100
STE TUNISIENNE DE TRANSPORT DES PRODUITS MINIERES "STTPM"	100 000	100	10 000 000	1	100	0,00	100
AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICE (EX STOA DISTRIBUTION)	75 000	10	750 000	1	10	0,00	10
STE DAR GHAOUAR	24 100	50	1 205 000	1	50	0,00	0
VISA INC				14 930			0
Valeurs brutes au 31/12/2018							96 669 530
Total Provisions au 31/12/2018							44 963 252
Valeurs nettes au 31/12/2018							51 706 279

❑ SICAR FONDS GERES ET FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

- Fonds Gérés

En mDT

Fonds gérés	Fonds initial	Remboursements antérieur	Souscriptions fonds	Résultats capitalisés	Commission de Gestion TTC	Solde au 31/12/2018
FG STB 1	8 000	2 127		-1 168	79,014	4 705
FG STB 2	8 000	4 331		1 379	8,774	5 048
FG STB 3	5 000	2 077		911	9,276	3 834
FG STB 4	6 500	2 008		1 344	93,309	5 836
FG STB 5	6 824	2 633		1 459	67,721	5 650
FG STB 6	2 707	1 085		257	42,262	1 879
FG STB 7	800	140		71	8,724	731
FG STB 8	6 752	3 852	0	3346	121,683	6 246
FG STB 9	4 800	519		286	54,595	4 567
FG STB 10	8 748	186		170	102,046	8 732
FG STB 11	6 000	0		613	111,814	6 613
FG STB 12	9 898	0		1745	251,709	11643
FG STB 13	10 000	10 000		0	0	0
FG ID 1	2 000	1 630		861	0,780	1 231
FG ID 2	2 000	957		215	1,871	1 258
FG ID 3	5 436	2 839		1 168	10,423	3 765
FG ID 4	360	28		44	6,420	376
FG ID 5	1 133	173		255	13,342	1 215
FG ID 6	4 000	1 023		561	55,245	3 538
Total	98 958	35 608	0	13 517	1 039,008	76 867

- Fonds Communs de placement

En DT

Désignation	Date d'agrément	Montant du fonds	Montant libéré du Fonds	Valeur Nle (DT)	Nbre de parts de la STB	Montant libéré de la STB	VL liquidative 31/12/2018	Valeur actualisée de la STB	ACTIF NET
FCP OPTIMA	24/10/2008	50 000 000	50 000 000	100	170 000	23 219 450	127,592	21 690 640	63 795 960
FCP DELTA (CEA)	08/05/2007	100 000	100 000	100	1 000	100 000	126,15	126 150	208 022
FIDELIUM ESSOR*	31/03/2008	10 000 000	1 056 000	1 000	500	500 000	458,251	229 126	483 913
FCPR INTECH*	17/02/2010	50 000 000	11 500 000	1 000	2 000	2 000 000	224,604	449 208	5 165 888
FCPR TAAHIL INVEST*	17/03/2010	25 000 000	7 000 000	1 000	2 000	2 000 000	613,278	1 226 556	4 292 943
FCP INNOVATION	19/04/2014	100 000	100 000	100	200	20 000	123,559	24 712	5 732 906
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	20/04/2014	100 000	100 000	100	200	20 000	105,749	21 150	3 164 344
FCP AL HIKMA	23/12/2014	1 000 000	1 000 000	100	1000	100 000	98,095	98 095	780 641
FCPR AQUACULTURE	09/11/2017	50 000 000	15 625 000	1000	1250	2 500 000	-	-	-
TOTAL		226 300 000	126 481 000			30 459 450		23 865 636	

*états financiers 2017

❑ SOCIETE EN LIQUIDATION

RAISON SOCIALE	CAPITAL SOUSCRIT			Participation STB				Provision
	Nbre Actions	V.Nle	Montant	Nbre Actions	Montant	%	Valeur Comptabilisée	
SOBRINEL	21 000	100	2 100 000	300	30 000	1.43	30 000	30 000
Total					30 000		30 000	30 000

(en DT)

4.1.2.4 Les participations en rétrocession

Raison Sociale	Société			Participation STB			
	Capital souscrit		Actions	Montant	%	Valeur	
	Actions	Nominal					Montant
STE HOTELIERE "BEL AIR"	542 351	10	5 423 510	130 000	1 300 000	23,97	1 300 000
S.H.T. LES BERGES 2000 "Hôtel l'Atrium"	13 750	100	1 375 000	2 775	277 500	20,18	277 500
COPRAT HAMMAMET GARDEN HOTEL	21 500	100	2 150 000	4 300	430 000	20,00	430 000
STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"	15 230	100	1 523 000	2 810	281 000	18,45	281 000
STE HOTELIERE "DAR DHIAFA"(TROPICANA CLUB)	25 500	100	2 550 000	4 436	443 600	17,40	443 600
STE INTLE PROM. HOT. "PALM-INN"	39 200	100	3 920 000	6 800	680 000	17,35	680 000
STE D'EXPANSION TQUE "AZUREA"	20 800	100	2 080 000	3 500	350 000	16,83	350 000
STE HOTELIERE "H. KURIAT PALACE"	58 350	100	5 835 000	9 440	944 000	16,18	944 000
STE. SMALT INVESTISSEMENT "LES CYPRES"	21 000	100	2 100 000	3 000	300 000	14,29	300 000
STE D'ET. DVPT. & PROM. TQUE. BIZ. "H. BIZERTA RESORT"	297 000	10	2 970 000	40 000	400 000	13,47	400 000
STE L'ELDORADO	89 000	100	8 900 000	11 900	1 190 000	13,37	1 190 000
STE TQUE DE GESTION HOTELIERE "THALASSA"	78 000	100	7 800 000	9 200	920 000	11,79	920 000
STE HOTELIERE & TQUE "KARIM"	44 000	100	4 400 000	5 040	504 000	11,45	504 000
CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)	35 400	100	3 540 000	3 880	388 000	10,96	388 000
HELYA TOURS	70 000	100	7 000 000	7 208	720 800	10,30	720 800
STE L'ECRIN DE HAMMAMET	270 500	10	2 705 000	27 500	275 000	10,17	275 000
STE HOTELIERE BEL HORIZON SA	149 800	10	1 498 000	14 200	142 000	9,48	142 000
STE INTLE DE TOURISME ET CIE "ITC" (ESMERALDA)	94 000	100	9 400 000	8 800	880 000	9,36	880 000
LES JARDINS DE HAMMAMET	15 600	100	1 560 000	1 450	145 000	9,29	145 000
STE HOT.& TOUR.AR.AFR."H.ORIENTAL PALACE"	56 400	100	5 640 000	5 196	519 600	9,21	519 600
STE DE TOURISME ET DE LOISIRS (HOTEL SUN GARDEN	672 500	10	6 725 000	59 640	596 400	8,87	596 400
EX PARADISE GARDEN HOTEL)							
STE D'ETUDES DE CONSTR. ET DE GESTION TQUE "BLIBANE"	87 500	10	875 000	7 000	70 000	8,00	70 000
STE LA TURQUOISE " HOTEL EL MALIA"	500 500	10	5 005 000	36 750	367 500	7,34	367 500
STE HOTELIERE ET TQUE LE GRAND MONASTIR SA	146 000	100	14 600 000	10 560	1 056 000	7,23	1 056 000
"HOTEL BELAVISTA" EX OCCIDENTAL ET EX FESTIVAL							
STE HOT ET TQUE PRIMAVERA "HOTEL SHALIMAR"	78 900	100	7 890 000	5 600	560 000	7,10	560 000
STE MARINA HOTELS	41 800	100	4 180 000	2 900	290 000	6,94	290 000
STE SOUTH MEDITERRANEAN HOLIDAYS HOTEL ITROPICA BEACH	71 220	100	7 122 000	4 900	490 000	6,88	490 000
STE HOTEL HOUDA	355 600	10	3 556 000	24 000	240 000	6,75	240 000
STE DE GESTION HOTELIERE ET TOURISTIQUE PHEBUS	32 280	100	3 228 000	2 000	200 000	6,20	200 000
STE TQUE & CULT.DE TOZEUR "DAR CHERAIET"	39 474	100	3 947 400	2 300	230 000	5,83	230 000
STE HOTELIERE "LES LILAS"	27 150	100	2 715 000	1 583	158 300	5,83	158 300
STE D'ETUDES ET DE DEV. TQUE "GREEN GOLF"	22 650	100	2 265 000	1 250	125 000	5,52	125 000
STE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE "SEPT"	408 750	10	4 087 500	20 000	200 000	4,89	200 000
(Hôtel Joya Paradise ex " Hôtel Mariquee" ex JERBA MARITIM)							
CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"	342 900	10	3 429 000	15 300	153 000	4,46	153 000
STE INTLE DE GEST. HOT. "H. BYBLOS"	35 200	100	3 520 000	1 500	150 000	4,26	150 000

STE SKANES TOURING "H.CLUB SAADIA"	43 000	100	4 300 000	1 800	180 000	4,19	180 000
STE HOTELIERE ET TOURISTIQUE EL OLF	275 000	10	2 750 000	11 500	115 000	4,18	115 000
CIE LOIS.D'INV.MED.A.T.S."CLIMATS"(KINZA)	37 500	100	3 750 000	1 450	145 000	3,87	145 000
STE TOURISTIQUE CEDRIANOTEL	30 825	100	3 082 500	1 050	105 000	3,41	105 000
STE HOTELIERE GOLDEN BEACH	61 500	100	6 150 000	2 050	205 000	3,33	205 000
ANIMATION ET TOURISME SAHARIEN "LES DUNES DE NEFZAOUA"	28 684	100	2 868 400	900	90 000	3,14	90 000
SOCIETE TOURISME ET LOISIRS "STL" HOTEL NEPTUNE	70 000	100	7 000 000	2 100	210 000	3,00	210 000
STE HOTELIERE ET TOURISTIQUE KSAR JERBA	171 800	10	1 718 000	5 000	50 000	2,91	50 000
STE D'EXP.& DE DVPT TQUE "H.THALASSA MAHDIA" (EX HOTEL DYNASTIE)	67 861	100	6 786 100	1 900	190 000	2,80	190 000
STE D'ETUDES, DE REALIS.ET D'EXPL.TQUE "SERET"HOTEL ZENITH	42 000	100	4 200 000	1 050	105 000	2,50	105 000
ELBENE INDUSTRIE SA (EX TUNISIE LAIT)	10 000 000	4	40 000 000	216 000	864 000	2,16	861 840
STE HOTELIERE ET TOURISTIQUE ISMAIL SA " DAR ISMAIL"	220 010	100	22 001 000	4 400	440 000	2,00	440 000
STE HOTELIERE DES OASIS TOURISTIQUES TUNISIENNES	2 565 000	10	25 650 000	49 000	490 000	1,91	490 000
"SHOTT" (EX STE HOTELIERE DES OASIS DE TUNISIE)							
STE IMM. & TQUE "H.ROSA BEACH"	160 700	100	16 070 000	2 150	215 000	1,34	215 000

Valeurs brutes au 31/12/2018	19 378 540
Total Provisions au 31/12/2018	19 367 378
Valeurs nettes au 31/12/2018	11 162

4-1.2.5 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financière postérieur au 31 décembre 2018

Immobilisation corporelles et incorporelles :

DESIGNATION	Montant	En DT
AGENCEMENT AMENAGEMENT INSTALLATION	2 166 124 398	
LOGICIELS INFORMATIQUE	897 398 536	
MATERIELS INFORMATIQUE	1 342 649 528	
MATERIELS DE BUREAUX	116 441 088	
MATERIELS DE SECURITE	255 942 455	
Total	4 778 556 005	

Immobilisation financière :

en DT

VALEUR	LIBELLE	MOUVEMENTS A LA VALEUR COMPTABILISEE
	SOLDE AU 31/12/2018	330 789 596,130
Sté de Gestion de la Technopole de capital	Libération du 2ème tiers à l'augmentation de capital.	25 000,000
LES CYCLAMENS	Cession totale	-907 000,000
DAR DHIAFA	Cession totale	-797 200,000
HOTEL ZODIAC	Cession totale	-1 736 000,000
S.A.T. BISAT	Cession totale	-1 818 000,000
HOTEL YOUNES	Cession totale	-987 000,000
Sté de Gestion de la Technopole Sidi Thabet	Libération du 2ème tiers à l'aug. de capital	25 000,000
TF BANK	Réduction de capital	-27 054 789,132
TF BANK	Libération de moitié à l'augm de capital	6 376 555,370
	SOLDE AU 30/06/2019	303 916 162,368

4.2 LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA STB AU 30/06/2019

4.2.1 PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BANQUE AU 30/06/2019

4.2.1.1 SITUATION DES IMMOBILISATIONS

Libellé	En mDT						
	Valeur Brute au 31/12/2018	Acquisition/ Cession 1 ^{er} semestre 2019	Valeur Brute au 30/06/2019	Amort/ prov. Au 31/12/2018	Dotation / Prov. 2019	Amort 30/06/2019	Valeur Nette au 30/06/2019
Immobilisations Incorporelles	22 696	1 111	23 807	18 540	1 367	19 907	3 900
Logiciel informatique	22 639	1 111	23 750	18 540	1 367	19 907	3 843
Droit au bail	57	-	57	-	-	-	57
Immobilisations Corporelles	267 546	5 499	273 045	143 435	4 269	147 704	125 341
Terrains	17 554	-	17 554	-	-	-	17 554
Constructions	75 056	-	75 056	34 256	762	35 018	40 038
Mobilier de bureaux	6 391	18	6 409	5 785	130	5 915	494
Matériel de transport	1 903	-	1 903	1 071	74	1 145	758
Matériel informatique	42 667	1 368	44 035	37 471	1 513	38 984	5 051
Matériel de communication	3 227	7	3 234	2 340	70	2 410	824
Matériel de bureaux	17 014	155	17 169	16 053	152	16 205	964
Matériel de sécurité	4 625	317	4 942	2 771	126	2 897	2 045
Matériel de climatisation	5 802	3	5 805	5 005	123	5 128	677
Agencements, amén. et	39 304	2 363	41 667	28 321	879	29 200	12 467
Mob- bureau hors expl	33	-	33	31	-	31	2
Mat-outil hors exploit	377	-	377	330	4	334	43
Immeubles hors exploit	44 629	-	44 629	10 001	436	10 437	34 192
Constructions en cours	-	-	-	-	-	-	-
Imm. En attente affectation	8 964	1 268	10 232	-	-	-	10 232
TOTAL	290 242	6 610	296 852	161965	5 636	167 611	129 241

4.2.1.2 CONSTRUCTIONS

En Dinars

DESIGNATION ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	DATE D'ACQUISITION	COUT D'ACQUISITION OU DE CONSTRUCTION	VALEUR COMPTABLE		
			REEVALUATION	REEVALUATION	MONTANT AU 31 DECEMBRE
			1990	1999	
RUE HEDI NOUIRA-TUNIS		16 185 604 720		21 996 138 000	38 181 742 720
IMMEUBLE MOKHTAR ATTIA 57 AVENUE MOKHTAR ATTIA –TUNIS	18/03/1968	88 790 779	195 856 548	-	284 647 327
IMMEUBLE THAMEUR	06/05/1963	144 300 000	317 460 000	-	461 760 000
ANGLE RUE DE ENTREPRENEURS ET AVENUE DE PARIS –TUNIS		200 000 000	400 000 000	-	600 000 000
AGENCE TUNIS- PORT	03/12/1999	240 948 288			240 948 288
IMMEUBLE TOURAFRIC	01/01/1986	659 297 595			659 297 595
BOX AFRICA	01/10/1998	59 800 000			59 800 000
IMMEUBLE MATEUR	27/11/1990	170 695 784		-	170 695 784
NABEUL	10/07/1968	29 775 565	51 876 079	-	81 651 644
ZAGHOUAN	17/11/1982	89 285 595	40 863 927		130 149 522
PONT DU FAHS	28/04/1987	15 000 000	1 500 000		16 500 000
MENZEL TEMIME	19/10/1977	49 054 022	35 200 475	-	84 254 497
GROMBALIA	10/12/1992	96 510 000		-	96 510 000
IMMEUBLE MONASTIR	31/07/1982	197 931 657	134 822 849		332 754 506
IMMEUBLE BAB EDDARB	23/01/1991	168 085 204			168 085 204
IMMEUBLE KSAR HELLAL	15/04/1975	25 100 000	42 670 000		67 770 000
IMMEUBLE MAHDIA	31/03/1979	63 784 252	12 756 850		76 541 102
IMMEUBLE JAMMEL	05/05/1981	160 734 629	93 913 536		254 648 165
LOCAL SOUSSE	31/12/1992	1 369 990 258			1 369 990 258
IMMEUBLE KAIROUAN	14/04/1960	31 946 046	69 288 477	-	101 234 523
SKHIRA	01/08/1989	55 000 000		-	55 000 000
SFAX AL JADIDA	20/02/1988	90 193 907			90 193 907
SFAX HACHED	28/01/1993	202 116 450			202 116 450
GABES CENTER	18/07/1990	92 850 000		-	92 850 000
GABES	05/10/1966	190 797 186	67 526 810	-	258 323 996
IMMEUBLE GAFSA	12/10/1978	78 547 269	62 632 047	-	141 179 316
SIDI BOUZID	02/05/1987	139 703 853			139 703 853
TOZEUR	24/02/1975	130 630 897	32 000 000		162 630 897
METLAOUI	08/08/1978- 23/10/78	199 361 081			199 361 081
KASSERINE	08/04/1976	91 865 823	57 198 222		149 064 045
BEN GUERDANE	21/05/1975	58 831 750	43 520 988		102 352 738
IMMEUBLE ZARZIS	09/08/1972				74 978 435
TATAOUINE	27/11/1990	157 123 633			157 123 633
JERBA MIDOUN	24/11/1993	190 786 651			190 786 651
IMMEUBLE JENDOUBA	24/05/1967	91 784 405	206 848 635		298 633 040
IMMEUBLE LE KEF	30/05/1959	41 112 640	43 950 219		85 062 859
SILIANA	27/11/1990	154 091 951			154 091 951
IMMEUBLE AIN DRAHAM	T :09/10/1990	288 626 691			288 626 691
IMMEUBLE BEJA	17/02/1992	200 000 000			200 000 000
IMMEUBLE+AG.MEDENINE	02/12/1971	20 565 581	40 403 241		60 968 822
IMMEUBLE+AG.DOUZ	18/07/1990	148 072 332	40 403 241		148 072 332
IMMEUBLE+AG+LOGEMENT SFAX PALACE	28/02/1989	565 550 000		-	565 550 000

IMMEUBLE+AG+LOGEMENT JEBINIANA	27/11/1990	212 650 635	-		212 650 635
AU -31-12-1999					47 468 302 470
ANNUL ECART DE REEVALUT- 31-12-99			-	-	-3 732 405 409
CPL AMENAG STB AG SOUSSE	01/01/2000		-	-	170 834 021
CPL AMENAG STB AG GABES	01/01/2000		-	-	27 059 078
ACQUIST LOCX STB JEAN -JAURES	09/02/2000		-	-	503 549 200
FRAIS ENREG LOCX STB JEAN - JAURES	14/02/2000		-	-	30 244 955
ACQUIST LOCX LIMITROPHE STB	06/03/2000		-	-	50 000 000
ACQUIST LOCX STB MEGRINE	28/09/2000		-	-	20 600 000
FARIS ENREGIST LOCX STB MEGRINE	12/09/2000		-	-	16 360 000
ANCIEN STB	AU 31-12-2000				44 554 544 315
EX BNDT			-	-	2 578 448 224
EX BDET			-	-	3 094 420 403
INVENTAIRE DECEMBRE-2000					3 662 409
STB FUSION-AU 31-12-2000					50 231 075 351
ACHT LOCAL A BAB SOUIKA	13/04/2001				305 065 233
H D'AVOCAT	16/04/2001				3 000 000
ACQUISTLOCAL A SFAX HACHED	15/06/2001				120 000 000
HONOR D'AVOCAT	19/09/2001				15 000 000
TRVX AMMENAG STB AFRICA	04/10/2001				81 039 452
HONOR ARCHITECT STB AFRICA	31/10/2001				4 618 305
TRVX AMMENAG STB AFRICA	04/12/2001				19 739 963
FARIS ENREGIST LOC SFAX HACHED	31/12/2001				3 614 588
AU -31-12-2001		-	-	-	50 783 152 892
H D'AVOCAT ACQ LOCAL B SOUIKA	02/01/2002				-15 000 000
H D'AVOCAT ACQ LOCAL B SOUIKA	02/01/2002				-3 000 000
H D'AVOCAT ACQ LOCAL B SOUIKA	02/01/2002				15 789 473
ACQ NOUV LOCAL STB MEGRINE 97	11/03/2002				40 800 000
ACQ NOUV LOCAL STB MEGRINE 98	11/03/2002				40 800 000
ACQ NOUV LOCAL STB MEGRINE 98	11/03/2002				40 800 000
ACQ NOUV LOCAL STB MEGRINE 98	11/03/2002				40 800 000
ACQ NOUV LOCAL STB MEGRINE 98	11/03/2002				20 400 000
FRAIS D'ACQUISTPMM MEGRINE	11/03/2002				900 000
TRVX AMMENAG STB MEGRINE	11/03/2002				27 592 535
TRVX AMMENAG STB MEGRINE	11/03/2002				62 515 029
TRVX AMMENAG STB MEGRINE	11/03/2002				63 095 776
TRVX AMMENAG STB MEGRINE	11/03/2002				10 086 318
H ARCHIT AMENAG STB MEGRINE	11/03/2002				1 185 514
H ARCHIT AMENAG STB MEGRINE	11/03/2002				2 657 693
REGL PARTIEL ACQ LOCAL SFAX ZITOUNA	06/05/2002				409 219 752
H ARCHITECT AMENG STB GAFSA	24/06/2002				500 838
H ARCHITECT AMENG STB GAFSA	24/06/2002				2 687 014
H ARCHITECT AMENG STB GAFSA	24/06/2002				619 014
AMENAG DIR REG AG GAFSA	24/06/2002				57 976 986
AMENAG DIR REG AG GAFSA	24/06/2002				35 836 901
AMENAG DIR REG AG GAFSA	24/06/2002				92 366 834
EXT IMMEUB STB GAFSA	24/06/2002				213 427 367
AMENAG DIR REG AG GAFSA	24/06/2002				76 315 499
AU -31-12-2002					52 021 525 435
FRAIS ENRGIST ACQU SFAX CENTER	17/03/2003				33 429 600
RELIQUAT PRIX ACQ LOCAL SFAX JDAIDA	24/04/2003				137 410 007
ACQUIS LOCAL AG OUARDANNINE	26/12/2003				65 100 000
AU -31-12-2003					52 257 465 042

ECR OPE DE RECLASSEMENT N AUDIT	01/01/2005			183 376 189
CONST IMMEUBLE	07/06/2005			207 108 115
CONST IMMEUBLE	07/06/2005			14 154 493
ECR OPE DE RECLASSEMENT N AUDIT	01/09/2005			218 127 014
FRAIS ENREGIST	15/09/2005			29 755 000
ACQUIST IMMEUBLE	28/09/2005			481 150 000
FRAIS ENREGIST ACQUISIT	28/09/2005			60 018 000
AQUISI IMMEUBLE	12/10/2005			974 000 000
AQUISI IMMEUBLE	21/10/2005			495 000 000
RECL KELIBIA	28/10/2005			211 781 689
RECL SFAX ZITOUNA	28/10/2005			182 933 934
RECL EL KANTAOUI	01/11/2005			94 185 693
ACQUIST IMMEUBLE	25/11/2005			24 216 000
ACQUIST IMMEUBLE	25/11/2005			200 000 000
ACQUIST IMMEUBLE	25/11/2005			187 500 000
ACQUIST IMMEUBLE	25/11/2005			15 000 000
H SUR ACQUIST	29/11/2005			2 700 600
RECL SFAX HACHED	01/12/2005			259 289 798
RECL BAB SOUIKA	29/12/2005			201 716 677
AU -31-12-2005				56 299 478 244
ACQUIST IMMEUBLE TUNISIE BOIS	17/11/2006			4 958 735 496
OPERAT DE RECL AG KAIROUAN	31/12/2006			229 391 514
AU -31-12-2006				61 487 605 254
CONSTRUCTION IMMEUBLE D'EXPLOITATION	07/05/2007			31 075 085
	20/06/2007			-60 968 822
FRAIS ENREGISTREMENT ACQUISIT IMMOB	20/08/2007			110 827 911
AQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION	17/09/2007			11 228 456
FRAIS SUR AQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOIT	19/11/2007			770 250 000
FRAIS ENREGISTREMENT ACQUISIT IMMOB	20/11/2007			19 750 000
	22/11/2007			47 438 000
	30/11/2007			110 736 366
AU -31-12-2007				62 527 942 250
AQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION				143 500 000
AQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION				622 426 525
AQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION				155 000 000
AQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION				195 162 804
AU -31-12-2008				63 644 031 579
ACQUISITION IMMEUBLE D'EXLOIT	19/01/2009			26 000 000
FRAIS SUR ACQUISITION	17/04/2009			31 225 290
AU -31-12-2009				63 701 256 869
ACQUISITION IMMEUBLE D'EXLOIT				750 000 000
ACQUISITION IMMEUBLE D'EXLOIT				239 737 200
ACQUISITION IMMEUBLE D'EXLOIT	05/11/2010			330 000 000
AU 31/12/2010				65 020 994 069
ACQUISITION LOCAL AG DU LAC	31/03/2011			373 467 633
ACQUISITION LOCAL AG BEN AROUS	12/04/2011			543 916 437
FRAIS/LOTISSEMENT	25/04/2011			2 500 000
AU 31/12/2011				65 940 878 139

ACQUI IMMEUBLE D'EXPLOITATION NABEUL 2	26/12/2012			2 639 521 400
ACQUI IDU LOCAL AG BERGES DU LAC	26/12/2012			249 033 106
ACQUI IMMEUBLE BELVEDERE	26/12/2012			748 869 373
FRAIS DIVERS	26/12/2012			4 000 000
FRAIS DIVERS	26/12/2012			3 000 000
FRAIS DIVERS	26/12/2012			2 000 000
AU 31/12/2012				69 587 302 018
ACQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION	08/07/2013			
FRAIS/ACQUISITION	08/07/2013			
AU 31/12/2013				71 295 571 894
RECLASSEMENT IMMEUBLES	31/12/2014			464 947 540
AU 31/12/2014				71 760 519 434
ACQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION	13/01/2015	975 974 576		975 974 576
ACQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION	21/01/2015	1 672 439 228		1 672 439 228
FRAIS/ACQUISITION IMM D'EXPLOITATION	28/01/2015	7 469 000		7 469 000
ACQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION	28/01/2015	637 442 882		637 442 882
FRAIS/ACQUISITION IMM D'EXPLOITATION	28/01/2015	2 300 000		2 300 000
AU 31/12/2015				75 056 145 120
AU 31/12/2016				75 056 145 120
Au 31/12/2017				75 056 145 120
Au 31/12/2018				75 056 145 120
Au 30/06/2019				75 056 145 120

4.2.1.3 TERRAINS

En dinars

DESCRIPTION	AFFECTATION	VALEUR COMPTABLE
TERRAIN SOUKRA	Terrain	7 350 000
TERRAIN MEGRINE	terrain	882 679 975
TERRAIN BEN AROUS	terrain	2 372 580 300
TERRAIN HRAIRIA	terrain	400 000 000
TERRAIN MATEUR	terrain	1 305 644
TERRAIN KAIROUAN (BDET)	terrain	466 690 000
TERRAIN (BNDT)	terrain	181 700 000
TERRAIN KAIROUAN SOTUBRIC	terrain	198 059 240
TERRAIN KAIROUAN RUE IMAM ARAFA ET HANNIBAL	terrain	170 400 000
TERRAIN SFAX PILES A HUILE	terrain	234 450 000
GROMBALIA	terrain	14 010 000
NABEUL	terrain	2 091 238
MENZEL TEMIME	terrain	7 635 712
TUNIS (RUE EVE NOEL)	terrain	173 250 000
TUNIS MED V	terrain	11 422 960 390

LES BERGES DU LAC	terrain	291 000 490
TUNIS (TOURAFRIC)	terrain	84 000 000
BEN GUERDANE	terrain	1 443 211
TATAOUINE	terrain	3 104 625
MEDNINE	terrain	2 561 417
ZARZIS	terrain	24 800 000
DOUZ	terrain	19 000 000
NEFTA	terrain	27 100 320
AIN DRAHAM	terrain	6 180 000
TUNIS 1ER JUIN	terrain	5 593 500
SILIANA	terrain	697 094
MAHDIA	terrain	9 389 216
MONASTIR	terrain	3 722 436
GAFSA	terrain	11 713 469
BORJ CEDRIA	terrain	265 800 000
KASSERINE	terrain	109 710
SIDI BOUZID	terrain	8 113 600
METLAOUI	terrain	7 310 400
SFAX JADIDA	terrain	15 900 000
GABES CENTER COMMER	terrain	980 480
GABES CENTER	terrain	16 800 000
JEBNIANA	terrain	633 876
SFAX ZENDALA	terrain	12 889 498
TOZEUR FRAIS BORNAGE	terrain	233 000
REEVALUATION 17/05/2005 & 30/06/2005	terrain	-291 000 000
TERRAIN D'EXPLOITATION SOUSSE	terrain	11 070 902
ACHAT TERRAINS D'EXPLOITATION EN 2009 SKANES	terrain	134 560 000
TERRAIN D'EXPLOITATION EN 2010 MONASTIR	terrain	564 400 000
SOLDE AU 31/12/2016		17 773 269 743
CESSION DU TERRAIN SAINT GOBAIN LE 29/09/2017	terrain	-219 200 000
SOLDE AU 31/12/2017		17 554 069 743
SOLDE AU 31/12/2018		17 554 069 743
SOLDE AU 30/06/2019		17 554 069 743

4.2.2 PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT DE LA STB AU 30/06/2019

La valeur du portefeuille titre d'investissement s'élève à 1 089 427mDT au 30/06/2019 contre 1 129 793 mDT au 30/06/2018 et se détaille comme suit :

désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
- Titres d'investissement	880 457	913 992	936 936
- Fonds gérés SICAR	77 442	77 380	76 867
- Fonds commun de placement	30 397	29 209	30 459
- Titres de participation	96 365	96 712	96 670
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	40 883	49 555	46 331
- Parts dans les entreprises liées	147 732	172 838	168 410
- Sociétés en liquidation	30	30	30
- Participations en rétrocession	18 935	19 709	19 379
- Créances et dettes rattachées	-1 786	-3 013	-624
Valeur Brute	1 290 455	1 356 412	1 374 458
Provisions	-201 029	-226 619	-219 382
Valeur Nette	1 089 426	1 129 793	1 155 076

4.2.2.1 Parts dans les entreprises liées

Sont définies comme entreprises liées les filiales dont la participation de la STB (directe ou indirecte) dépasse 50% du capital. Ces filiales sont sous le contrôle exclusif de la STB notamment quant à leurs politiques opérationnelles et financières :

En DT

Raison Sociale	Société			Participation STB			
	Capital souscrit			Actions	Montant	%	Valeur comptabilisée
	Actions	Nominal	Montant				
SKANES PALACE	619 500	10,000	6 195 000	618 000	6 180 000	99,76	6 180 000
STE D'INVESTISSEMENT DU GROUPE STB "STB INVEST"	3 600 000	10,000	36 000 000	3 543 539	35 435 390	98,43	36 132 347
AFRICA SOUSSE	196 000	50,000	9 800 000	189 998	9 499 900	96,94	9 049 950
STE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES "STRC"	370 000	100,000	37 000 000	338 005	33 800 500	91,35	33 800 500
SICAV AVENIR (EX SICAV BDET)	17 952	100,000	1 795 200	15 331	1 533 100	85,40	834 695
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	1 880 000	5,000	9 400 000	1 592 460	7 962 300	84,71	7 460 616
STB SICAR	779 800	25,000	19 495 000	639 357	15 983 925	81,99	16 205 132
BANQUE FRANCO TUNISIENNE "BFT"	1 000 000	5,000	5 000 000	781 838	3 909 190	78,18	3 534 645
STB FINANCE (EX SOFIGES)	1 300 000	5,000	6 500 000	797 437	3 987 185	61,34	4 749 157
STE TOURISTIQUE ED-DKHILA	1 500 000	5,000	7 500 000	918 197	4 590 985	61,21	3 221 459
CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)	35 400	100,000	3 540 000	21 000	2 100 000	59,32	2 100 000
SICAV L'INVESTISSEUR	10 000	100,000	1 000 000	5 762	576 200	57,62	420 016
STE LA GENERALE DE VENTE "GEVE"	4 000 000	1,000	4 000 000	2 000 028	2 000 028	50,00	2 000 028
TUNISIAN FOREIGN BANK " TF BANK" (ex UNION TUNISIENNE DE BANQUES "UTB" (K +N en EUROS)	1 437 812	15,24	21 912 255	657 536	10 020 849	45,73	20 539 183
SOCIETE ACTIVHOTELS	10 000	100,000	1 000 000	3 000	300 000	30,00	300 000
STE TUNISIENNE DE BANQUE MOYENS GENERAUX S.A. "STB MOYENS GENERAUX S.A."	50 000	10,000	500 000	14 990	149 900	29,98	149 900
STB MANAGER	5 000	100,000	500 000	1 498	149 800	29,96	150 000
SOFI ELAN SICAF	500 000	10,000	5 000 000	77 600	776 000	15,52	853 600
SICAV L'EPARGNANT	5 000	100,000	500 000	500	50 000	10,00	50 000
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE SECURITE & GARDIENNAGE "STB SECURITE & GARDIENNAGE" S.A.	20 000	10,000	200 000	100	1 000	0,50	1 000
Valeurs brutes au 30/06/2019							147 732 227
Total Provisions au 30/06/2019							61 164 262
Valeurs nettes au 30/06/2019							86 567 965

4.2.2.2 Parts dans les entreprises associées et co-entreprises

Raison Sociale	Société			Participation STB			
	Capital souscrit			Actions	Montant	%	Valeur comptabilisée
	Actions	Nominal	Montant				
STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM "Col des Ruines"	229 950	10,000	2 299 500	114 199	1 141 990	49,66	1 141 990
STE RAMLA TOZEUR	59 478	100,000	5 947 800	28 478	2 847 800	47,88	2 847 800
STE D'ANIMATION TOURISTIQUE BISAT SA	851 968	5,000	4 259 840	0	0	0,00	0
CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"	342 900	10,000	3 429 000	140 000	1 400 000	40,83	1 400 000
STE D'ACTIVITE TQUE "HOTEL ZODIAC"	927 400	5,000	4 637 000	0	0	0,00	0
CIE DE DEVELOPPEMENT "LELLA HADHRIA"	8 500	100,000	850 000	3 050	305 000	35,88	305 000
EL MARASSI	276 000	5,000	1 380 000	96 000	480 000	34,78	480 000
STE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE "SEPT"	408 750	10,000	4 087 500	130 000	1 300 000	31,80	1 300 000
(Hôtel Joya Paradise ex " Hôtel Mariqueen" ex JERBA MARITIM)							
STE D'ANIMATION ET DE LOISIRS PARADISE PARK (H PHEDRA)	205 900	10,000	2 059 000	63 900	639 000	31,03	639 000
STE D'ETUDES ET DE DEV. HAMMAMET SUD "SEDHS"	10 000	100,000	1 000 000	3 000	300 000	30,00	300 000
COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND KORBOUS	5 000	50,000	250 000	1 500	75 000	30,00	75 000
STE D'ET. DEVPT AUDIO-VISUEL DE TSIE "SEDAT"	10 150	100,000	1 015 000	2 875	287 500	28,33	287 933
CIE TQUE ARABE "CTA" (MARINA MONASTIR)	1 509 812	10,000	15 098 120	422 796	4 227 960	28,00	2 116 830
SOCIETE TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS "STCV"	60 000	40,000	2 400 000	16 235	649 400	27,06	114 481
STE COND. IMPR. & PUBLICITE "CIP"	62 650	8,500	532 525	16 439	139 732	26,24	164 390
STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE	10 000	100,000	1 000 000	2 500	250 000	25,00	250 000
SONIBANK(FCFA)	1 200 000	10 000,000	12 000 000 000	300 000	3 000 000 000	25,00	8 187 243
STE D'ET. & DE DEVPT "ZOUARAA"	2 000	100,000	200 000	500	50 000	25,00	50 000
STE D'ETUDE & DVPT "SOUSSE NORD"	650 000	10,000	6 500 000	161 999	1 619 990	24,92	2 294 990
STE HOTEL YOUNES	398 700	10,000	3 987 000	0	0	0,00	0
STE DE DEV.ECO. DE KASSERINE SODEK-SICAR	1 247 211	5,000	6 236 055	293 782	1 468 910	23,56	757 933
STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"	15 230	100,000	1 523 000	3 580	358 000	23,51	358 000
STE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE KEBILI	20 000	10,000	200 000	4 500	45 000	22,50	45 000
STE DES IND. METALLURGIQUES "SIMET"	202 500	10,000	2 025 000	43 472	434 720	21,47	392 022
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE LES CYCLAMENS	431 900	10,000	4 319 000	0	0	0,00	0
STE INTLE DE GEST. HOT. "H. BYBLOS"	35 200	100,000	3 520 000	7 300	730 000	20,74	730 000

STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR-EL FEJJA	400 000	100,000	40 000 000	80 000	8 000 000	20,00	8 000 000
STE D'INVESTISST ET DE DEV DU CENTRE OUEST "SIDCO SICAR"	3 245 216	5,000	16 226 080	636 145	3 180 725	19,60	3 134 775
STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE HERGLA	30 000	100,000	3 000 000	5 100	510 000	17,00	510 000
STE TUNISIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILE "STIA"	6 000 000	5,000	30 000 000	1 000 228	5 001 140	16,67	5 000 679
Valeurs brutes au 30/06/2019							40 883 065
Total Provisions au 30/06/2019							21 266 262
Valeurs nettes au 30/06/2019							19 616 802

4.2.2.3 Titres de participation (compte non tenu des fonds gérés)

Raison Sociale	Société			Participation STB			
	Capital souscrit			Actions	Montant	%	Valeur comptabilisée
	Actions	Nominal	Montant				
STE CIVILE IMMOBILIERE "LA MAISON DU BANQUIER"	8 885 000	1,000	8 885 000	1 773 300	1 773 300	19,96	1 669 600
ANIMATION ET TOURISME SAHARIEN "LES DUNES DE NEFZAOUA"	28 684	100,000	2 868 400	5 660	566 000	19,73	566 000
STE D'ETUDE ET DE DEVELOPT TQUE DJERBA LES DUNES	605 000	10,000	6 050 000	115 300	1 153 000	19,06	1 153 000
AGENCE TUNISIENNE D'INTERNET "ATI"	10 000	100,000	1 000 000	1 899	189 900	18,99	189 900
BEL ART INDUSTRIES	48 478	100,000	4 847 800	8 718	871 800	17,98	871 800
STE GLE D'EXPL TQUE "SOGET SARL" (HOTEL KSAR AMAZIR)	18 067	100,000	1 806 700	3 217	321 700	17,81	321 700
STE. D'ET. & D'AMENAGEMENT LA MARINA HAMM. SUD "SEAMHS"	195 000	100,000	19 500 000	34 000	3 400 000	17,44	3 400 000
STE D'ANIMATION ET D'HOTELLERIE DE MAHDIA "SAHM" (HOTEL TOPKAPI)	21 750	100,000	2 175 000	3 680	368 000	16,92	368 000
STE INTER BANK SERVICES	1 394 009	5,000	6 970 045	235 567	1 177 835	16,90	726 555
STE TANIT INTERNATIONAL "STI"	6 000 000	10,000	60 000 000	1 008 000	10 080 000	16,80	10 408 644
LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT TQUE "PIT" (H.MAJESTIC)	4 800	1 000,000	4 800 000	800	800 000	16,67	800 000
STE DE PROMOTION ET DE FINANCT TQUE CARTHAGO	455 026	100,000	45 502 600	70 660	7 066 000	15,53	4 665 400
STE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DU SAHEL "H.LIBERTY"	970 593	10,000	9 705 930	150 000	1 500 000	15,45	1 500 000
STE D'EXP.& DE DVPT TQUE "H.THALASSA MAHDIA" (EX HOTEL DYNASTIE)	67 861	100,000	6 786 100	10 430	1 043 000	15,37	1 043 000
STE D'ET. & DE PROM. TQUE DE HAMMAMET"MAEVA" SEPTH	792 000	10,000	7 920 000	121 110	1 211 100	15,29	1 101 000
STE DVPT DES DOM. DE LORBEUS EL MABROUKA	48 000	10,000	480 000	7 200	72 000	15,00	72 000
STE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS "STPI"	40 000	100,000	4 000 000	6 000	600 000	15,00	600 000
CAPITAL AFRICAN PARTNERS BANK "CAP BANK"	74 214	100,000	7 421 400	11 127	1 112 700	14,99	1 349 500
STE HOT. ET IMMOBILIERE DE TABARKA " HOTEL LES MIMOSAS"	340 868	10,000	3 408 680	50 000	500 000	14,67	500 000
STE MEDAPLAST	300 000	10,000	3 000 000	41 840	418 400	13,95	209 551
STE D'ETUDES ET DE DEV. TQUE "GREEN GOLF"	22 650	100,000	2 265 000	3 150	315 000	13,91	315 000
STE HOTELIERE "DAR DHIAFA"(25 500	100,000	2 550 000	0	0	0,00	0

TROPICANA CLUB)							
TRANSTOURS	234 000	5,000	1 170 000	31 600	158 000	13,50	163 786
SOCIETE INTERBANCAIRE DE TELECOMPENSATION "SIBTEL"	50 400	100,000	5 040 000	6 624	662 400	13,14	505 870
STE MONETIQUE TUNISIE	50 000	100,000	5 000 000	6504	650 400	13,01	351 200
STE PRODUCTION DU FAUNE "ACROPOLIUM DE CARTHAGE"	60 000	10,000	600 000	7 500	75 000	12,50	75 000
STE SOUTH MEDITERRANEAN HOLIDAYS HOTEL ITROPICA BEACH MANAGEMENT HOTELIER INTERNATIONAL MIRAMAR CARTHAGE PALACE	233 584	100,000	23 358 400	28 593	2 859 300	12,24	2 859 300
CIE GLE DES SALINES DE TSIE "COTUSAL"	135 000	133,500	18 022 500	16 190	2 161 365	11,99	331 552
"UTICWOOD DIGITAL STUDIO"	8 500	100,000	850 000	1 000	100 000	11,76	100 000
STE HELA BATAM	7 720 000	5,000	38 600 000	885 000	4 425 000	11,46	4 425 000
ATELIERS DE CONSTR.METAL. ET DE MAINTENANCE DE GABES " ACMG"	10 000	250,000	2 500 000	1 125	281 250	11,25	0
STE IMM. & TQUE "H.ROSA BEACH"	160 700	100,000	16 070 000	18 056	1 805 600	11,24	1 805 600
LES FILATURES DE HAJEB EL AYOUN "FHA"	74 750	100,000	7 475 000	8 366	836 600	11,19	670 000
STE D'ETUDE ET D'AMENAGEMENT DES COTES NORD DE LA VILLE DE SFAX "TAPARURA"	22 500	100,000	2 250 000	2 500	250 000	11,11	250 000
STE DE DEV ET D'INV DU NORD OUEST "SODINO-SICAR"	3 805 169	10,000	38 051 690	422 038	4 220 380	11,09	4 220 385
STE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE BORJ CEDRIA	49 500	100,000	4 950 000	5 450	545 000	11,01	545 000
CLINIQUE INTERNATIONALE DE CARTHAGE	35 000	100,000	3 500 000	3 850	385 000	11,00	385 000
STE ARABE DES TELECOMM. "ARABTEL"	8 000	100,000	800 000	880	88 000	11,00	88 000
STE HOTELIERE GOLDEN BEACH	61 500	100,000	6 150 000	6 470	647 000	10,52	647 000
STE TUNISIENNE DE JANTES	46 500	10,000	465 000	4 650	46 500	10,00	46 500
STE DE ROBINETTERIE SANITAIRE "SOROSA"	15 000	50,000	750 000	1 500	75 000	10,00	75 000
STE TUNISIENNE DE GESTION A L'EXPORTATION	2 000	100,000	200 000	200	20 000	10,00	20 000
STE TUNISIENNE DE GARANTIE "SOTUGAR"	30 000	100,000	3 000 000	3 000	300 000	10,00	300 000
DE GOLF	60 000	100,000	6 000 000	6 000	600 000	10,00	600 000
STE MARINA HOTELS	41 800	100,000	4 180 000	4 050	405 000	9,69	405 000
COTUNACE	265 000	100,000	26 500 000	25 544	2 554 400	9,64	1 414 826
STE D'ETUDES ET DE DEV. TQUE "KSAR ROUGE"	70 668	100,000	7 066 800	6 420	642 000	9,08	642 000
STE DE GESTION HOTELIERE ET TOURISTIQUE PHEBUS	32 280	100,000	3 228 000	2 820	282 000	8,74	282 000
STE TNE DE THALASSOTHERAPIE DE KORBOUS "STTK"	11 500	10,000	115 000	1 000	10 000	8,70	10 000
STE SAHARA EVASION (HOTEL TAMERZA PALACE)	444 000	10,000	4 440 000	36 100	361 000	8,13	361 000
STE LE GOLF DES OASIS	51 000	100,000	5 100 000	4 000	400 000	7,84	400 000
STE DE DVPT ET D'INV DU CAP BON "SODICAB"(SICAR)	390 000	10,000	3 900 000	30 000	300 000	7,69	300 000
CIE MONASTIRIENNE IMMOB.& TQUE "COMIT"	550 000	10,000	5 500 000	42 000	420 000	7,64	420 000
STE HOTELIERE ET TQUE LE GRAND MONASTIR SA	146 000	100,000	14 600 000	11 040	1 104 000	7,56	1 104 000
VALEUR AJOUTEE "DIVA SICAR"	2 000 000	7,500	15 000 000	150 000	1 125 000	7,50	1 125 000
STE TUNISIENNE DES PILES ELECTRIQUES "SOTUPILE"	500 000	10,000	5 000 000	37 500	375 000	7,50	375 000
STE IMMOBILIERE & TQUE "LE RIBAT"	1 420 000	5,000	7 100 000	105 600	528 000	7,44	528 000
WIFACK INTERNATIONAL BANK	30 000 000	5,000	150 000 000	2 190 443	10 952 215	7,30	12 443 803
STE AGROMED SA	1 304 896	25,000	32 622 400	90 000	2 250 000	6,90	2 250 000

STE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD							
"SODIS-SICAR"	3 572 791	10,000	35 727 910	235 087	2 350 870	6,58	2 350 870
CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHE AERONAUTIQUES "CERA"	1 600	10,000	16 000	100	1 000	6,25	1 316
STE EL MANSOUR TABARKA	1 573 950	10,000	15 739 500	88 400	884 000	5,62	884 000
STE L'ELDORADO	89 000	100,000	8 900 000	5 000	500 000	5,62	500 000
STEG INTERNATIONAL SERVICES	5 000 000	10,000	50 000 000	275 000	2 750 000	5,50	475 000
STE TUNISIENNE DE LUBRIFIANTS SOTULUB	109 725	100,000	10 972 500	5 636	563 600	5,14	294 984
ARAB INTERNATIONAL LEASE "AIL"	2 500 000	10,000	25 000 000	125 000	1 250 000	5,00	1 062 500
STE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE SIDI THABET	35 000	100,000	3 500 000	1 750	175 000	5,00	175 000
STE D'INV. DU CAP BON "SICAB"	800 000	5,000	4 000 000	40 000	200 000	5,00	200 000
STE DE DEV ET D'AMENAGT TQUE DE TABARKA "MONTAZAH TABARKA"	50 000	2,000	100 000	2 500	5 000	5,00	42 500
STE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU KEF	3 000	100,000	300 000	150	15 000	5,00	15 000
STE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS-DEVELOPPEMENT "CDC DEVELOPPEMENT"	20 000	100,000	2 000 000	1 000	100 000	5,00	100 000
STE TNE DES BOISSONS GAZEUSES "STBG"	866 667	30,000	26 000 010	39 773	1 193 190	4,59	910 626
IMPRIMERIES REUNIES	90 600	10,000	906 000	4 000	40 000	4,42	40 000
STE GIKTIS TOURISME	33 500	100,000	3 350 000	1 454	145 400	4,34	145 400
STE TNE DE FILATURE & TISSAGE "STUFIT"	400 000	5,000	2 000 000	16 238	81 190	4,06	172 761
STE TUNISIENNE DE RESASSURANCE "TUNIS RE"	20 000 000	5,000	100 000 000	801 813	4 009 065	4,01	5 736 661
STE DE DEVELOPT ECONOMIQUE DE SIDI BOUZID "SODESIB"	500 000	10,000	5 000 000	20 000	200 000	4,00	200 000
STE DE GESTION DU COMPLEXE INDUSTRIEL ET TECHNOLOGIQUE DE SIDI BOUZID " CITech SBZ"	500 000	10,000	5 000 000	20 000	200 000	4,00	200 000
STE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES STAR	2 307 693	10,000	23 076 930	90 558	905 580	3,92	494 813
TUNISIE CLEARING (EX STICODEVAM)	1 448 340	5,000	7 241 700	48 278	241 390	3,33	219 352
TUNISIE CLEARING NS 2018 (EX STICODEVAM)	123 660	5,000	618 300	4 122	20 610	3,33	20 610
STE HOTELIERE ET TOURISTIQUE ISMAIL SA " DAR ISMAIL"	220 010	100,000	22 001 000	6 710	671 000	3,05	671 000
STE TNE DE SUCRE "STS"	680 000	5,000	3 400 000	20 703	103 515	3,04	67 474
STE DE DEV TQUE DU PORT DE PLAISANCE DE SFAX "SODET"	120 000	10,000	1 200 000	3 500	35 000	2,92	8 750
STE FOIRE INTERNATIONALE DE GABES	22 094	50,000	1 104 700	600	30 000	2,72	30 000
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL "EFS"	75 264	10,000	752 640	1 881	18 810	2,50	15 000
UBD (OUG. M)	80 000	10 000,000	800 000 000	1 826	18 260 000	2,28	144 770
STE D'ETUDES ET DE DEVELOPT TQUE DU SUD SODET SUD	215 498	100,000	21 549 800	4 334	433 400	2,01	433 400
GLE TNE DE L'INFORMATIQUE "GTI"	40 000	10,000	400 000	800	8 000	2,00	8 000
SHUAA	12 000	10,000	120 000	225	2 250	1,88	2 250
Sté Tunisienne de Sidérurgie "EL FOULEDH"	10 667 904	5,000	53 339 520	197 412	987 060	1,85	636 752
CONSORTIUM TUNISO-KOWEITEN DE DEVELOPT "CTKD"	39 705 000	10,000	397 050 000	553 578	5 535 780	1,39	4 208 500
CBAO-GROUPE ATTIJARIWABA BANK (EX CBAO EX ATTIJARI BANK SENEGAL EX BANQUE SENEGALO-TUNISIENNE "BST") (FCFA)	1 145 000	10 000,000	11 450 000 000	15 187	151 870 000	1,33	345 245

STE EL KANAOUET	575 000	10,000	5 750 000	7 358	73 580	1,28	63 980
STE REGIONALE DE TRANSPORT DE SFAX "SORETRAS"	119 700	10,000	1 197 000	1 500	15 000	1,25	15 000
COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION "CTN"	12 600 000	10,000	126 000 000	140 242	1 402 420	1,11	311 658
STE NLE DE LIEGE "SNL"	60 000	10,000	600 000	656	6 560	1,09	5 167
STE DE DEV. ET D'EXPL.DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE ZARZIS	59 740	100,000	5 974 000	600	60 000	1,00	60 000
STE D'ETUDES POUR L'EXPLOITATION DES PHOSPHATES DE SRAOUERTANE	100 000	100,000	10 000 000	1000	100 000	1,00	25 000
FONDS DE RECONV. & DE DEVPT. DES CENTRES MINIERES "FRDCM"	6 400 000	5,000	32 000 000	60 000	300 000	0,94	300 000
FOIRE INTERNATIONALE DE TUNIS	200 000	50,000	10 000 000	1575	78 750	0,79	78 750
STE TUNISIE TITRISATION	55 000	12,000	660 000	400	4 800	0,73	40 000
STE D'ARTS GRAPHIQUES D'EDITION ET DE PRESSE "SAGEP"	84 000	10,000	840 000	545	5 450	0,65	5 450
STE TUNISIENNE DE DEVELOPPEMENT DU GOLF "STDG" (EX PROMOGOLF MONASTIR)	152 116	50,000	7 605 800	830	41 500	0,55	119 000
STE GLE D'IND.TEXT. "SOGITEX"	3 096 484	5,000	15 482 420	14 703	73 515	0,47	0
Sté des Services Nationaux et des Résidences "SNR"	3 858 236	5,000	19 291 180	15 040	75 200	0,39	93 727
STE DEVPT DU TOUR. SAHARIEN "PALMYRE"	10 085	100,000	1 008 500	23	2 300	0,23	2 300
Sté Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	13 200 000	1,000	13 200 000	25 286	25 286	0,19	34 770
UBAC CURACAO(\$)	5 168 172	50,000	258 408 600	8 145	407 250	0,16	350 097
Sté des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	2 100 000	10,000	21 000 000	2 575	25 750	0,12	87 221
Sté Industrielle de Textile "SITEX"	2 306 300	10,000	23 063 000	2 658	26 580	0,12	74 497
STE ADWYA	21 528 000	1,000	21 528 000	20 660	20 660	0,10	24 473
ACADEMIE DES BANQUES ET FINANCES "ABF"	5 000	100,000	500 000	5	500	0,10	100
Sté Tunisienne des Emballages Modernes "STEM"	187 680	53,500	10 040 880	166	8 881	0,09	7 852
STE TNE DE L'IND. LAITIERE "STIL"	3 400 000	5,000	17 000 000	3 055	15 275	0,09	16 550
Sté Tunisienne de l'Air "TUNIS AIR"	106 199 280	1,000	106 199 280	58 578	58 578	0,06	124 925
STE TUNISIE AUTOROUTES	9 995 293	100,000	999 529 300	5 062	506 200	0,05	417 129
SIAME	14 040 000	1,000	14 040 000	5 856	5 856	0,04	30 599
STE ESSOUKNA	3 607 500	1,000	3 607 500	1 013	1 013	0,03	530
STE GAMMARTH TOURISME ET LOISIRS VEGA (Nova Park)	27 730	100,000	2 773 000	5	500	0,02	500
STE ELLOUHOUM	600 000	5,000	3 000 000	100	500	0,02	60
ELBENE INDUSTRIE SA (EX TUNISIE LAIT)	10 000 000	4,000	40 000 000	971	3 884	0,01	20 119
COMPAGNIE DE PHOSPHATE GAFSA "CPG"	39 635 409	6,760	267 935 365	2 595	17 542	0,01	15 500
STE TNE DE COORDINATION TECHNIQUE "STCT"	17 000	10,000	170 000	1	10	0,01	10
STE D'ENVIRONNEMENT ET DE PLANTATION DE MDHILA	20 000	100,000	2 000 000	1	100	0,01	100
STE D'ENVIRONNEMENT ET DE PLANTATION DE RDEYEF	20 000	100,000	2 000 000	1	100	0,01	100
STE D'ENVIRONNEMENT ET DE PLANTATION DE METLAOUI	20 000	100,000	2 000 000	1	100	0,01	100
STE D'ENVIRONNEMENT ET DE PLANTATION D'OM LAARAYES	20 000	100,000	2 000 000	1	100	0,01	100
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE "BTS"	6 000 000	10,000	60 000 000	276	2 760	0,00	0
STE NAT. DES TELECOMMUNICATIONS "TUNISIE TELECOM"	140 000 000	10,000	1 400 000 000	10	100	0,00	100

HELYA TOURS	70 000	100,000	7 000 000	2	200	0,00	200
STE TQUE HOTELIERE (SOTOTEL) "HOTEL LE PRESIDENT"	20 000	100,000	2 000 000	1	100	0,01	0
COMPLEXE DE PLASTIQUE DE MAZZOUNA	725 000	10,000	7 250 000	5	50	0,00	50
STE DU RESEAU FERROVIAIRE RAPIDE DE TUNIS "RFR"	100 000	100,000	10 000 000	1	100	0,00	100
STE TUNISIENNE DE TRANSPORT DES PRODUITS MINIERES "STTPM"	100 000	100,000	10 000 000	1	100	0,00	100
AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICE (EX STOA DISTRIBUTION)	75 000	10,000	750 000	1	10	0,00	10
STE DAR GHAOUAR	24 100	50,000	1 205 000	1	50	0,00	0
VISA INC				14 930			0

Valeurs brutes au 30/06/2019	96 365 930
Total Provisions au 30/06/2019	46 471 951
Valeurs nettes au 30/06/2019	49 893 979

❑ SICAR FONDS GERES ET FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

- Fonds Gérés

En mDT

Fonds gérés	Fonds initial	Remboursements antérieurs	Restitutions fonds/Rachat action	Résultats capitalisés	Solde au 30/06/2019
FG STB 1	8 000	2 127	-	-1 166	4 707
FG STB 2	8 000	4 331	-	1 380	5 049
FG STB 3	5 000	2 077	-	917	3 840
FG STB 4	6 500	2 008	-	1 457	5 949
FG STB 5	6 824	2 633	-	1 468	5 659
FG STB 6	2 707	1 085	-	307	1 929
FG STB 7	800	140	-	74	734
FG STB 8	6 752	3 852	-	3 466	6 364
FG STB 9	4 800	519	-	306	4 587
FG STB 10	8 748	186	-	178	8 740
FG STB 11	6 000	-	-	671	6 671
FG STB 12	9 898	-	-	1 846	11 744
FG STB 13	10 000	10 000	-	-	-
FG ID 1	2 000	1 630	-	861	1 231
FG ID 2	2 000	957	-	215	1 258
FG ID 3	5 436	2 839	-	1 182	3 779
FG ID 4	360	28	-	55	387
FG ID 5	1 133	173	-	265	1 225
FG ID 6	4 000	1 023	-	630	3 607
Total	98 958	35 608	-	14 092	77 442

Fonds Communs de placement

En DT

Désignation	Date d'agrément	Montant du fonds	Montant libéré du Fonds	Valeur Nle (DT)	Nbre de parts de la STB	Montant libéré de la STB au 30/06/2019
FCP OPTIMA	24/10/2008	50 000 000	50 000 000	100	170 000	23 219 450
FCP DELTA (CEA)	08/05/2007	100 000	100 000	100	1 000	100 000
FIDELIUM ESSOR	31/03/2008	10 000 000	1 056 000	1 000	500	500 000
FCPR INTECH	17/02/2010	50 000 000	11 500 000	1 000	2 000	1 937 143
FCPR TAAHIL INVEST	17/03/2010	25 000 000	7 000 000	1 000	2 000	2 000 000
FCP INNOVATION	19/04/2014	100 000	100 000	100	200	20 000
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	20/04/2014	100 000	100 000	100	200	20 000
FCP AL HIKMA	23/12/2014	1 000 000	1 000 000	100	1000	100 000
FCPR AQUACULTURE	09/11/2017	50 000 000	15 625 000	1000	1250	2 500 000
TOTAL		226 300 000	126 481 000			30 396 593

❑ SOCIETE EN LIQUIDATION

RAISON SOCIALE	CAPITAL SOUSCRIT			Participation STB			Valeur Comptabilisée	Provision
	Nbre Actions	V.Nle	Montant	Nbre Actions	Montant	%		
SOBRINEL	21 000	100	2 100 000	300	30 000	1.43	30 000	30 000
Total					30 000		30 000	30 000

4.2.2.4 Les participations en rétrocession

Raison Sociale	Société			Participation STB			
	Capital souscrit			Actions	Montant	%	Valeur comptabilisée
	Actions	Nominal	Montant				
STE HOTELIERE "BEL AIR"	542 351	10,000	5 423 510	130 000	1 300 000	23,97	1 300 000
S.H.T. LES BERGES 2000 "Hôtel l'Atrium"	13 750	100,000	1 375 000	2 775	277 500	20,18	277 500
COPRAT HAMMAMET GARDEN HOTEL	21 500	100,000	2 150 000	4 300	430 000	20,00	430 000
STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"	15 230	100,000	1 523 000	2 810	281 000	18,45	281 000
STE HOTELIERE "DAR DHIAFA" (TROPICANA CLUB)	25 500	100,000	2 550 000	0	0	0,00	0
STE INTLE PROM. HOT. "PALM-INN"	39 200	100,000	3 920 000	6 800	680 000	17,35	680 000
STE D'EXPANSION TQUE "AZUREA"	20 800	100,000	2 080 000	3 500	350 000	16,83	350 000
STE HOTELIERE "H. KURIAT PALACE"	58 350	100,000	5 835 000	9 440	944 000	16,18	944 000
STE. SMALT INVESTISSEMENT "LES CYPRES"	21 000	100,000	2 100 000	3 000	300 000	14,29	300 000
STE D'ET. DVPT. & PROM. TQUE. BIZ. "H. BIZERTA RESORT"	297 000	10,000	2 970 000	40 000	400 000	13,47	400 000
STE L'ELDORADO	89 000	100,000	8 900 000	11 900	1 190 000	13,37	1 190 000
STE TQUE DE GESTION HOTELIERE "THALASSA"	78 000	100,000	7 800 000	9 200	920 000	11,79	920 000
STE HOTELIERE & TQUE "KARIM"	44 000	100,000	4 400 000	5 040	504 000	11,45	504 000
CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)	35 400	100,000	3 540 000	3 880	388 000	10,96	388 000

HELYA TOURS	70 000	100,000	7 000 000	7 208	720 800	10,30	720 800
STE L'ECRIN DE HAMMAMET	270 500	10,000	2 705 000	27 500	275 000	10,17	275 000
STE HOTELIERE BEL HORIZON SA	149 800	10,000	1 498 000	14 200	142 000	9,48	142 000
STE INTLE DE TOURISME ET CIE "ITC" (ESMERALDA)	94 000	100,000	9 400 000	8 800	880 000	9,36	880 000
LES JARDINS DE HAMMAMET	15 600	100,000	1 560 000	1 450	145 000	9,29	145 000
STE HOT.& TOUR.AR.AFR."H.ORIENTAL PALACE"	56 400	100,000	5 640 000	5 196	519 600	9,21	519 600
STE DE TOURISME ET DE LOISIRS (HOTEL SUN GARDEN EX PARADISE GARDEN HOTEL)	672 500	10,000	6 725 000	59 640	596 400	8,87	596 400
STE D'ETUDES DE CONSTR. ET DE GESTION TQUE "BLIBANE"	87 500	10,000	875 000	7 000	70 000	8,00	70 000
STE LA TURQUOISE "HOTEL EL MALIA"	500 500	10,000	5 005 000	36 750	367 500	7,34	367 500
STE HOTELIERE ET TQUE LE GRAND MONASTIR SA	146 000	100,000	14 600 000	10 560	1 056 000	7,23	1 056 000
"HOTEL BELAVISTA" EX OCCIDENTAL ET EX FESTIVAL							
STE HOT ET TQUE PRIMAVERA "HOTEL SHALIMAR"	78 900	100,000	7 890 000	5 600	560 000	7,10	560 000
STE MARINA HOTELS	41 800	100,000	4 180 000	2 900	290 000	6,94	290 000
STE SOUTH MEDITERRANEAN HOLIDAYS HOTEL ITROPICA BEACH	71 220	100,000	7 122 000	4 900	490 000	6,88	490 000
STE HOTEL HOUDA	355 600	10,000	3 556 000	24 000	240 000	6,75	240 000
STE DE GESTION HOTELIERE ET TOURISTIQUE PHEBUS	32 280	100,000	3 228 000	2 000	200 000	6,20	200 000
STE TQUE & CULT.DE TOZEUR "DAR CHERAIET"	39 474	100,000	3 947 400	2 300	230 000	5,83	230 000
STE HOTELIERE "LES LILAS"	27 150	100,000	2 715 000	1 583	158 300	5,83	158 300
STE D'ETUDES ET DE DEV. TQUE "GREEN GOLF"	22 650	100,000	2 265 000	1 250	125 000	5,52	125 000
STE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE "SEPT" (Hôtel Joya Paradise ex "Hôtel Mariqueen" ex JERBA MARITIM)	408 750	10,000	4 087 500	20 000	200 000	4,89	200 000
CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"	342 900	10,000	3 429 000	15 300	153 000	4,46	153 000
STE INTLE DE GEST. HOT. "H. BYBLOS"	35 200	100,000	3 520 000	1 500	150 000	4,26	150 000
STE SKANES TOURING "H.CLUB SAADIA"	43 000	100,000	4 300 000	1 800	180 000	4,19	180 000
STE HOTELIERE ET TOURISTIQUE EL OLF	275 000	10,000	2 750 000	11 500	115 000	4,18	115 000
CIE LOIS.D'INV.MED.A.T.S."CLIMATS"(KI NZA)	37 500	100,000	3 750 000	1 450	145 000	3,87	145 000
STE TOURISTIQUE CEDRIANOTEL	30 825	100,000	3 082 500	1 050	105 000	3,41	105 000
STE HOTELIERE GOLDEN BEACH	61 500	100,000	6 150 000	2 050	205 000	3,33	205 000
ANIMATION ET TOURISME SAHARIEN "LES DUNES DE NEFZAOUA"	28 684	100,000	2 868 400	900	90 000	3,14	90 000
SOCIETE TOURISME ET LOISIRS "STL" HOTEL NEPTUNE	70 000	100,000	7 000 000	2 100	210 000	3,00	210 000
STE HOTELIERE ET TOURISTIQUE KSAR JERBA	171 800	10,000	1 718 000	5 000	50 000	2,91	50 000
STE D'EXP.& DE DVPT TQUE "H.THALASSA MAHDIA" (EX HOTEL DYNASTIE)	67 861	100,000	6 786 100	1 900	190 000	2,80	190 000
STE D'ETUDES, DE REALIS.ET D'EXPL.TQUE "SERET"HOTEL ZENITH	42 000	100,000	4 200 000	1 050	105 000	2,50	105 000
ELBENE INDUSTRIE SA (EX TUNISIE LAIT)	10 000 000	4,000	40 000 000	216 000	864 000	2,16	861 840
STE HOTELIERE ET TOURISTIQUE ISMAIL SA " DAR ISMAIL"	220 010	100,000	22 001 000	4 400	440 000	2,00	440 000

STE HOTELIERE DES OASIS TOURISTIQUES TUNISIENNES "SHOTT" (EX STE HOTELIERE DES OASIS DE TUNISIE)	2 565 000	10,000	25 650 000	49 000	490 000	1,91	490 000
STE IMM. & TQUE "H.ROSA BEACH"	160 700	100,000	16 070 000	2 150	215 000	1,34	215 000
Valeurs brutes au 30/06/2019							18 934 940
Total Provisions au 30/06/2019							18 923 778 778,025
Valeurs nettes au 30/06/2019							11 162

4-2.2.5 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30 juin 2019

Immobilisation corporelles et incorporelles : Néant

Immobilisation financière :

en DT

Valeur	Montant	Objet
TF Bank	6 036 104,362	Libération 2ème moitié à l'augmentation de capital
Tunisie Clearing	38 000,000	Libération totale à l'augmentation de capital
STRC	-33 800 500,000	Réduction du capital
STRC	36 462 400,000	Libération par conversion du CCA à l'augmentation de capital

4.3 RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2018

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2018, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions légales et réglementaires en la matière et du système comptable des entreprises en ce qui concerne :

- L'existence d'une réévaluation libre des immobilisations corporelles ayant généré une plus value de réévaluation, inscrite parmi les capitaux propres et ce, contrairement aux dispositions du système comptable des entreprises (NC05 relative aux immobilisations corporelles) et du cadre conceptuel (la convention du coût historique).
- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double et ce, contrairement aux dispositions de la NC 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.
- L'existence des comptes qui présentent des suspens anciens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises. Cette insuffisance a fait l'objet d'une réserve au niveau du rapport général des commissaires aux comptes.
- L'absence d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan et ce, tel que mentionné au niveau des réserves des commissaires aux comptes.
- L'existence d'écarts entre les engagements de la banque déclarés à la banque centrale et ceux inscrits au niveau des états financiers et ce, pour un montant de 2 millions de dinars tel que mentionné au niveau des réserves des commissaires aux comptes.
- Le traitement de l'écart de conversion n'est pas conforme aux dispositions de la NC 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.
- L'évaluation des titres de participations (dans les projets hôteliers) n'est pas conforme aux dispositions de la NC 25 relative aux portefeuille-titres dans les établissements bancaires.
- L'existence de faiblesses et d'insuffisances qui impactent l'efficacité du système de contrôle interne. Elles concernent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière et ce, contrairement aux dispositions de la NC 22 relative au contrôle interne et l'organisation comptable dans les établissements bancaires.
- L'existence de participations croisées : les sociétés du groupe détiennent des actions émises par la « STB », ce qui est contraire aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales.
- L'absence de mentions obligatoires au niveau des états financiers individuels :
 - Le bilan ne fait pas apparaître les postes définis par deux lettres en majuscule suivis d'un chiffre et ce, contrairement au modèle des états financiers prévu par la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
 - L'état des engagements hors bilan ne mentionne pas le nom de la banque ou tout autre moyen d'identification et ce contrairement aux dispositions de la NC 01 Norme générale.
- Non conformité de l'état des flux de trésorerie avec le modèle prévu par les dispositions de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, en ce qui concerne les flux liés aux émissions et aux remboursements des emprunts qui doivent être présentés d'une manière séparée.

Par ailleurs, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Le tableau de mouvement des capitaux propres comportant notamment les renseignements sur les mouvements des capitaux propres devant permettre de réconcilier, pour chaque poste, les montants du début de la période avec les montants de fin de période en indiquant l'origine de chaque mouvement détaillant la composition des capitaux propres, des réserves et l'affectation du résultat et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la NC 01 norme générale.
- Une note portant sur le pourcentage des actions détenues par la société par rapport au total des actions en circulation et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 19 de la NC 02 relative aux capitaux propres.
- Une note portant sur la ventilation de la réserve pour fonds social pour distinguer les utilisations remboursables de celles non remboursables et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 02 relative aux capitaux propres.
- Une note sur les Créances sur les établissements bancaires et financiers et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les Créances sur la clientèle et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur le Portefeuille d'investissement et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 8 et 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les Dépôts et avoirs de la clientèle et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les Emprunts et ressources spéciales et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur l'état des engagements hors bilan et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 14, 34 et 35 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les Charges générales d'exploitation et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les opérations de change et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 48 et 49 de la NC 23 relatif aux opérations en devises dans les établissements bancaires.
- Une note sur les parties liées conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.

La banque s'engage à se conformer aux dispositions des normes susvisées ainsi qu'à compléter ses états financiers par toutes les informations requises et les notes obligatoires prévues par les normes comptables en vigueur et ce, pour l'établissement des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2019 et suivants.



4.3.1. ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE 2018

4.3.1.1 BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE

En mD

ACTIF	Not	31/12/2018	31/12/2017*	31/12/2017	31/12/2016
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	5.1	300 833	284 853	284 853	279 765
Créances sur les établissements bancaires et financiers(*)	5.2	445 990	469 806	355 759	328 816
Créances sur la clientèle	5.3	7 133 408	6 114 771	6 114 771	5 529 776
Portefeuille titres commercial(*)	5.4	322 265	495 530	1 134 342	1 066 542
Portefeuille d'investissement(*)	5.5	1 155 076	1 003 698	350 899	354 612
Valeurs immobilisées	5.6	128 267	122 605	122 605	99 183
Autres actifs(*)	5.7	1 033 993	559 592	687 141	620 538
TOTAL ACTIF		10 519 832	9 050 855	9 050 370	8 279 232
PASSIF					
Banque centrale et C.C.P	5.8	1 731 309	1 256 663	1 256 663	827 873
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (*)	5.9	292 262	61 254	74 756	83 052
Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	6 356 968	5 963 809	5 963 809	5 443 231
Emprunts et ressources spéciales	5.11	284 825	288 958	288 958	354 291
Autres passifs	5.12	984 290	677 318	677 318	834 180
TOTAL PASSIF		9 649 654	8 248 002	8 261 504	7 542 627
CAPITAUX PROPRES					
Capital	5.13	776 875	776 875	776 875	776 875
Dotation de l'Etat	5.13	117 000	117 000	117 000	117 000
Réserves	5.13	466 076	465 614	465 614	465 131
Actions propres	5.13	-5 509	-5 509	-5 509	-5 509
Autres capitaux propres	5.13	24 510	24 978	24 978	37 324
Résultats reportés (*)	5.13	-575 637	-620 467	-641 870	-694 734
Résultat de l'exercice (*)	5.13	66 863	44 362	51 778	40 518
TOTAL CAPITAUX PROPRES		870 179	802 853	788 866	736 605
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		10 519 833	9 050 856	9 050 370	8 279 232

(*) Données au 31/12/2017 retraitées pour les besoins de la comparabilité.

4.3.1.2 ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN COMPARÉS AU 31 DÉCEMBRE

En mD

	Notes	31-12-2018	31-12-2017	31-12-2016
PASSIFS EVENTUELS				
HB 1 Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 373 598	1 282 704	1 141 151
HB 2 Crédits documentaires	6.1	413 083	462 411	335 555
HB 3 Actifs donnés en garantie				
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 786 681	1 745 115	1 476 705
ENGAGEMENTS DONNES				
HB 4 Engagements de financements donnés	6.2	154 502	143 277	128 194
HB 5 Engagements sur titres	6.2	859	2 809	4 933
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		155 361	146 086	133 127
ENGAGEMENTS REÇUS				
HB 6 Engagements de financements reçus				
HB 7 Garanties reçues	6.3	2 132 046	1 679 044	1 418 553

4.3.1.3 ETATS DE RÉSULTAT COMPARÉS AU 31 DÉCEMBRE

En mD

Désignation	Note	31/12/2018	31/12/2017*	31/12/2017	31/12/2016
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>					
Intérêts et revenus assimilés	7.1	622 188	442 596	442 596	373 862
Commissions	7.2	91 151	81 445	81 445	71 894
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (*)	7.3	60 252	59 695	104 634	65 634
Revenus du portefeuille-titres d'investissement (*)	7.4	72 587	55 638	18 115	16 287
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		846 177	639 374	646 790	527 677
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>					
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-367 541	-252 243	-252 243	-214 177
Commissions encourues		-5 249	-4 386	-4 386	-3 919
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		0	0	0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-372 790	-256 630	-256 630	-218 096
PRODUIT NET BANCAIRE (*)		473 387	382 745	382 745	309 581
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif (*)	7.6	-181 226	-144 580	-129 596	-105 232
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.7	3 828	-10 423	-10 423	-12 186
Autres produits d'exploitation	7.8	7 881	6 856	6 856	6 058
Frais de personnel (*)	7.9	-143 341	-141 520	-156 505	-114 219
Charges générales d'exploitation	7.10	-66 511	-42 096	-42 096	-33 605
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-9 908	-7 543	-7 543	-7 253
RESULTAT D'EXPLOITATION		84 110	43 439	50 854	43 144
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7.11	11 501	2 280	2 280	-1 521
Impôts sur les sociétés	7.12	-25 800	-1 351	-1 351	-1 100
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (*)	-	69 812	44 368	51 783	40 523
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	-	-2 949	-5	-5	-5
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-	66 863	44 363	51 778	40 518
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NET D'IMPOT)		13 988	21 404	0	0
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		80 851	65 766	51 778	40 518

*données retraitées pour le besoin de la comparabilité

4.3.1.4 ETATS DE FLUX DE TRÉSORERIE COMPARÉS AU 31 DÉCEMBRE

En mD

	Note	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation bancaire encaissés		807 017	649 508	536 672
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-371 569	-265 254	-212 562
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		115 420	2 584	-23 137
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-1 195 757	-779 916	-405 084
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		399 532	523 991	160 044
Acquisitions/cessions des titres de placement		139 045	-58 953	-318 949
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-151 081	-154 132	-114 498
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-268 241	-241 966	-6 795
Impôts sur les sociétés payés		-2 366	-2 323	-2 033
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation	8,1	-528 001	-326 462	-386 339
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		61 959	17 010	16 494
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		-146 333	-7 326	-62 981
Acquisitions / cessions des immobilisations		-7 284	-12 735	-18 387
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	8,2	-91 658	-3 051	-64 874
Emissions d'actions		0	0	0
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-2 937	-64 025	-87 821
Dividendes versés		0	0	0
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement	8,3	-2 937	-64 025	-87 821
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-622 596	-393 538	-539 034
Liquidités et équivalents en début de l'exercice		-775 588	-382 050	156 984
Liquidités et équivalents en fin de l'exercice	8,4	-1 398 184	-775 588	-382 050

4.3.1.5 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTER AU 31/12/2018

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

La Société Tunisienne de Banque est une société anonyme régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. L'assemblée générale constitutive de la STB date du 18 Janvier 1957. Le capital social de la STB s'élève à 776 875 mDT et il est composé de 155 375 000 actions d'une valeur de 5 dinars chacune, admise à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nouira 1001 Tunis. Son réseau comprend 143 agences et 183 Distributeurs Automatique de Billets-DAB.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2018 comme suit

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A/ACTIONNAIRES TUNISIENS	153 541 989	767 710	98.82%
- L'ÉTAT TUNISIEN	111 160 004	555 800	71.54%
- ENTREPRISES PUBLIQUES	18 408 461	92 042	11.85%
- PERSONNES MORALES PRIVEES	10 098 729	50 494	6.50%
- RACHAT DE LA BANQUE DE SES TITRES	679 987	3 400	0.44%
- PERSONNES PHYSIQUES	13 194 808	65 974	8.49%
B/ACTIONNAIRES ETRANGERS	1 833 011	9 165	1.18%
- PERSONNES MORALES	1 159 135	5 796	0.75%
- PERSONNES PHYSIQUES	673 876	3 369	0.43%
Total	155 375 000	776 875	100.00%

2. REFERENCIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 décembre 2018 sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises et des normes comptables tunisiennes dont notamment les Normes Comptables sectorielles (NCT 21, 22, 23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

3. BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour leur valeur nominale.

3.1.2 Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.1.3 Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2018 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.1.4 Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois, et suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 359 197mD.

3.1.5 Provisions sur engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 91- 24, telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

•	A	: actifs courants	0%
•	B1	: actifs nécessitant un suivi particulier	0%
•	B2	: actifs incertains	20%
•	B3	: actifs préoccupants	50%
•	B4	: Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions collectives

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 ajoutée par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Pour la détermination du montant de cette provision, la banque a retenu la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24.

iii. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

3.2. Comptabilisation du portefeuille titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres émis par l'État « Bons de trésor » acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

ii. Titres d'investissement.

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelé selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

iii. Les titres représentant des participations de financement.

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes.

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

3.4. Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Et le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IAS 39. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.7. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
-Mobilier et matériel de bureau	10 %
	15%
	20% (*)
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
-Matériel informatique	15%
	33% (*)
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%

- (*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 MD présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

En application de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte de la diminution de la valeur comptable des immobilisations réévaluées.

3.8 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (six mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévues par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.9 Reclassement et retraitement au niveau de certains postes des états financiers

Afin de se conformer à la Norme Comptable NCT 25, la STB a procédé au reclassement d'une partie des BTA en titres d'investissement. Les soldes au 31 décembre 2017 ont été retraités pour tenir compte de ce reclassement comme suit :

Libellé de compte	Ancien poste	nouveau poste	Solde au 31/12/2017
Bons de trésor assimilables	AC4	AC5	658 819
Primes/Décotes sur BTA	AC4	AC5	-26 238
Créances et dettes rattachées	AC4	AC5	20 218
Intérêt sur BTA d'investissement	PR3	PR4	38 078
Gain net sur titres d'investissement	PR3	PR4	-555

De même et pour une meilleure présentation, certains reclassement ont été opérés et les soldes au 31 décembre 2017 ont été retraités pour le besoin de comparabilité :

Libellé de compte	Ancien poste	nouveau poste	Solde au 31/12/2017
Créances envers TUNIS RE	AC7	AC2	127 548
Comptes courants des banques non résidentes	PA2	AC2	- 13 502
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social	CH6	PR5/CH4	14 985

4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

4.1_ Modifications comptables

La STB a procédé aux changements de méthode de valorisation des lignes de BTA. En effet, les lignes de BTA ont été évaluées à leur coût amorti.

Les redressements comptables, constatés par le biais du compte modifications comptables affectant les résultats reportés s'élèvent à 13 988 mDt.

4.2 Créance de la STB envers la Tunis-Ré

En vertu du contrat de couverture du risque de change conclu par la STB, La banque a remboursé l'emprunt syndiqué contracté en devise au cours de la date de remboursement et a supporté ainsi une différence de change de l'ordre de 127,121 millions de dinars.

Cette différence de change doit être réglée par l'État et ce en application du contrat de couverture contre le risque de fluctuation du taux de change par le fond national de garantie.

La créance envers TUNIS-RE, gestionnaire de ce fond, est ainsi de l'ordre de 113,467 millions de dinars.

4.3 Départ volontaire à la retraite

Dans le cadre de son programme de restructuration, la Banque a élaboré un plan d'assainissement social qui porte sur le départ volontaire à la retraite de 378 employés dont 286 employés ont bénéficié de cette mesure à fin 2018.

Le départ de 92 employés a été programmé pour l'exercice 2019.

4.4 Affaire BRUNO POLI

Affaire engagée contre la banque par Mr BRUNO POLI prétendant avoir déposé auprès de l'Ex BNDT 07 bons de caisse au porteur libellés en dollars sans préciser la banque émettrice et la date d'échéance en se prévalant d'une copie conforme à l'originale d'une attestation non datée établie au nom personnel d'un ex-employé de la BNDT et sans porter le cachet de la banque. Un jugement mal fondé a condamné la STB à lui restituer les bons en question ou la valeur équivalente, ce jugement fait l'objet d'un appel qui a confirmé le jugement de première instance.

Un pourvoi en cassation a été formulé avec obtention d'un sursis à l'exécution sans consignation.

Un arrêt a été rendu en faveur de la Banque en date du 26 mars 2018, par lequel la cour de cassation a cassé l'arrêt d'appel avec renvoi.

4.5 Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2018.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession des lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 440,290 millions de dinars dont 171,998 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

4.6 Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative à l'année 2018 est de 18 500 mdt.

5. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

Note 5.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 300 833 mDT au 31/12/2018 contre 284 853 mDT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

• Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Caisses	73 337	47 007
- Caisse dinars	53 439	42 459
- Caisse devises	19 898	4 547
BCT	227 326	237 790
- BCT dinars	27 065	52 911
- BCT devise	200 261	184 879
CCP	166	52
TGT	4	4
• Total	300 833	284 853

Les comptes « B.C.T » Dinars présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par date d'antériorité :

• Antériorité	Débit BCT	Débit STB	Crédit BCT	Crédit STB
Moins d'un trimestre	1 109 841 251	57 656 319	1 187 264 571	68 017 436
Plus d'un trimestre	44 378 275	74 207 326	71 522 933	36 427 605
Plus d'un semestre	13 674 048	14 386 802	31 992 586	9 932 110
Plus d'un an	2 879 819	11 394 847	14 638 325	5 853 184
TOTAL	1 170 773 393	157 645 294	1 305 418 415	120 230 335

Les comptes BCT en devises présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Ces suspens sont récapitulés par devises et par ancienneté dans le tableau suivant :

Étiquettes	classe	LC	LD	NC	ND	LC ET	LD ET ND	COURS	LC ET NC	LD ET ND
AED	Moins d'un trimestre	49 876	1 900	11 273	22 529	61 148	24 429	0,815	49 849	19 915
	Plus d'un an		191	278 453	110 877	278 453	111 068	0,815	227 000	90 545
	Plus d'un semestre	25	16 700	330 000	825	330 025	17 525	0,815	269 043	14 287
	Plus d'un trimestre	3	2 860	31 090	142	31 093	3 002	0,815	25 348	2 447
Total AED		49 904	21 651	650 816	134 373	700 719	156 024		571 240	127 194
BHD	Moins d'un trimestre			11 070	28	11 070	28	7,944	87 938	220
	Plus d'un trimestre			3 245	8	3 245	8	7,944	25 778	64
Total BHD		0	0	14 315	36	14 315	36		113 715	284
CHF	Moins d'un trimestre	11 414	13 310	18 272	5 198	29 685	18 508	3,038	90 176	56 221
	Plus d'un an	753	5 605	49 657	1 618	50 410	7 223	3,038	153 133	21 942
	Plus d'un semestre	30	16 790	190 000	658	190 030	17 448	3,038	577 262	53 001
	Plus d'un trimestre	379	109 080	34 420	233	34 799	109 313	3,038	105 710	332 065
Total CHF		12 575	144 785	292 349	7 707	304 924	152 492		926 281	463 230
DKK	Moins d'un trimestre	5			6	5	6	0,459	2	3
	Plus d'un an		101	0	500	0	601	0,459	0	276
	Plus d'un semestre		1 000	349 000	873	349 000	1 873	0,459	160 115	859
	Plus d'un trimestre	124	89 150	500	133	624	89 283	0,459	286	40 961
Total DKK		129	90 251	349 500	1 511	349 629	91 762		160 404	42 099
DZD	Plus d'un an	0	0	4 000	460 720	4 000	460 720	0,025	101	11 665
Total DZD		0	0	4 000	460 720	4 000	460 720		101	11 665
EUR	Moins d'un trimestre	15 578 231	13 835 807	5 157 188	10 861 600	20 735 419	24 697 406	3,427	71 064 427	84 642 951
	Plus d'un an	13 293	4 477 357	3 009 004	1 873 288	16 302 940	6 350 645	3,427	55 873 435	21 764 930
	Plus d'un semestre	2 963 595	738 627	1 571 687	1 251 246	4 535 282	1 989 874	3,427	15 543 320	6 819 696
	Plus d'un trimestre	5 477 942	2 249 076	1 591 183	1 788 547	7 069 125	4 037 623	3,427	24 227 305	13 837 742
Total EUR		37 313	21 300 868	11 329 062	15 774 680	48 642 766	37 075 548		166 708 487	127 065 320
GBP	Moins d'un trimestre	116 696	21 469	30 940	216	147 636	21 685	3,831	565 577	83 074
	Plus d'un an	879 961	55 303	94 361	42 234	974 321	97 537	3,831	3 732 527	373 654
	Plus d'un semestre		1 635	68 500	171	68 500	1 806	3,831	262 417	6 920
	Plus d'un trimestre	21	8 675	11 342	38	11 363	8 713	3,831	43 532	33 377
Total GBP		996 677	87 082	205 143	42 659	1 201 820	129 741		4 604 053	497 025
JPY	Moins d'un trimestre	960	50 000	10 000	1 192	10 960	51 192	0,027	298	1 394
	Plus d'un an	2 574 503	40 001		356 376	2 574 503	396 377	0,027	70 087	10 791
	Plus d'un trimestre	1 590 080	160 000	25 000	717	1 615 080	160 717	0,027	43 968	4 375
Total JPY		4 165 543	250 001	35 000	358 285	4 200 543	608 286		114 353	16 560
NOK	Moins d'un trimestre	6	414	46 985	34 124	46 991	34 537	0,344	16 183	11 894
	Plus d'un an	518	164 417	105	500	623	164 917	0,344	215	56 794
	Plus d'un semestre	2	1 100	100 000	250	100 002	1 350	0,344	34 438	465
	Plus d'un trimestre	106	47 600	18 800	57	18 906	47 657	0,344	6 511	16 412
Total NOK		632	213 531	165 890	34 931	166 522	248 462		57 346	85 565
QAR	Moins d'un trimestre	643	34 857	2 900	3 180 352	3 543	3 215 209	0,822	2 913	2 643 866
	Plus d'un an	0	35	0	0	0	35	0,822	0	29
	Plus d'un trimestre	1 001	29 045	83 155	1 397	84 156	30 442	0,822	69 202	25 033

Total QAR		1 644	63 937	86 055	3 181 749	87 699	3 245 686	72 115	2 668 928	
SAR	Moins d'un trimestre	6	2 391 158	14 372	483	20 767	2 391 641	0,806	16 728	1 926 467
		395								
	Plus d'un an		48 860			82	48 860	0,806	66	39 357
	Plus d'un semestre	100 203	1 377			100 203	1 377	0,806	80 713	1 109
	Plus d'un trimestre	200 566	80 228	168 447	458	369 013	80 686	0,806	297 240	64 992
Total SAR		307 246	2 521 623	182 819	941	490 065	2 522 564		394 747	2 031 925

SEK	Moins d'un trimestre	573	13 020	16 779	4 091	17 353	17 111	0,335	5 810	5 729
	Plus d'un an	332	10 000	45 579	1 100	45 911	11 100	0,335	15 371	3 716
	Plus d'un semestre	10	5 100	300 000	750	300 010	5 850	0,335	100 446	1 959
	Plus d'un trimestre	131	45 550	14 000	159	14 131	45 709	0,335	4 731	15 304
Total		1 047	73 670	376 358	6 100	377 405	79 770		126 359	26 708
USD	Moins d'un trimestre	34 172 018	5 780 175	7 217 794	31 459 653	41 389 812	37 239 829	2,994	123 937 652	111 510 943
	Plus d'un an	17 806 861	40 056 756	8 487 366	11 140 883	26 294 227	51 197 639	2,994	78 735 434	153 306 210
	Plus d'un semestre	1 556 049	1 267 010	1 026 055	4 881 944	2 582 105	6 148 954	2,994	7 731 854	18 412 427
	Plus d'un trimestre	11 692 249	798 715	464 892	1 726 198	12 157 141	2 524 913	2,994	36 403 342	7 560 601
Total		65 227 177	47 902 657	17 196 107	49 208 678	82 423 284	97 111 334		246 808 282	290 790 180

Ratio de liquidité :

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité de 80% durant l'année 2017 et de 90% durant l'année 2018. La STB a affiché les ratios de liquidité suivants :

	31/12/2018	31/12/2017
Ratio de liquidité	96.9%	88.3%

Note 5.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 445 990 mDT au 31/12/2018 contre 469 806 mDT au 31/12/2017. Il se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 30/12/2018	Solde au 30/12/2017
Créances sur les établissements bancaires :	97 062	88 829
- Comptes courants des banques résidentes	2	2
- Comptes courants des banques non résidentes	96 996	88 824
- Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	64	3
Prêts aux établissements bancaires :	180 584	200 005
- Prêts sur le marché monétaire en Dinars	70 000	100 000
- Prêts hors marché en Dinars	5 000	
- Prêts sur le marché monétaire en Devises	105 584	100 005
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing) (*)	165 968	179 064
Créances rattachées	2 376	1 908
- Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	150	75
- Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	2 226	1 832
Total	445 990	469 806

(*) : Données 2017 retraitées pour le besoin de comparabilité



Les comptes correspondants débiteurs sont présentés nets des comptes correspondants créditeurs par devise.

Les comptes correspondants présentent des suspens qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

Antériorité	DEVISES	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	COURS	LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
Moins d'un trimestre	AED	0	862 699	3 064 104	1 320 215	3 064 104	2 182 914	0,815	2 497 919	1 779 555
Moins d'un trimestre	CHF	324 732	118 374	12 585	12 082	337 317	130 456	3,038	1 024 681	396 293
Moins d'un trimestre	DKK	0	0	81	1 775	81	1 775	0,459	37	814
Moins d'un trimestre	DZD	0	0	0	744	0	744	0,025	0	19
Moins d'un trimestre	EUR	31 138 371	18 737 262	13 112 137	34 247 958	44 250 508	52 985 220	3,427	151 655 340	181 590 946
Moins d'un trimestre	GBP	821 212	3 418 175	2 950 336	2 037 540	3 771 548	5 455 715	3,831	14 448 425	20 900 300
Moins d'un trimestre	JPY	6 247 200		100 031 740	100 123	106 278 940	100 123 440	0,027	2 893 285	2 725 710
Moins d'un trimestre	KWD	315 711			315 681	315 711	315 681	9,865	3 114 392	3 114 096
Moins d'un trimestre	MAD	11 518	8 506	60 950	211 111	72 468	219 617	0,313	22 674	68 714
Moins d'un trimestre	NOK	0		1 768	4 949	1 768	4 949	0,344	609	1 704
Moins d'un trimestre	SAR	67 523	10 320		125	67 523	10 445	0,806	54 389	8 413
Moins d'un trimestre	SEK	600	63 695	55 262	57 897	55 862	121 592	0,335	18 703	40 710
Moins d'un trimestre	QAR	-3 151 900	0	0	0	-3 151 900	0	0,822	-2 591 807	0
Moins d'un trimestre	BHD	-33	13 181	0	0	-33	13 181	7,944	-262	104 707
									173 138 385	210 731 982
Plus d'un trimestre	AED	650 475		242	345	650 717	345	0,815	530 477	281
Plus d'un trimestre	CHF	5 640	5 686	1 032	11 408	6 672	17 094	3,038	20 268	51 927
Plus d'un trimestre	DKK	3 750		782	3 004	4 532	3 004	0,459	2 079	1 378
Plus d'un trimestre	EUR	9 377 186	8 984 517	3 418 480	1 736 447	12 795 665	10 720 965	3,427	43 853 305	36 742 890
Plus d'un trimestre	GBP	13 148	150	43 764	3 967	56 912	4 117	3,831	218 023	15 771
Plus d'un trimestre	JPY	0	9 000	365 109	74 950	365 109	83 950	0,027	9 940	2 285
Plus d'un trimestre	MAD	0	0	0	156 676	0	156 676	0,313	0	49 021
Plus d'un trimestre	MRO	0	0	30 017	0	30 017	0	0,082	2 462	0
Plus d'un trimestre	NOK	0	0	2	3 250	2	3 250	0,344	1	1 119
Plus d'un trimestre	SAR	697 000	0	0	100	697 000	100	0,806	561 434	81
Plus d'un trimestre	SEK	7 021	2 666 418	30 716	12 601	37 737	2 679 019	0,335	12 635	896 962
Plus d'un trimestre	BHD	-3	880	0	0	-3	880	7,944	-24	6 991
									45 210 599	37 768 707
Plus d'un semestre	AED	0	0	3 739	830	3 739	830	0,815	3 048	677
Plus d'un semestre	CHF	0	750	298 762	20 790	298 762	21 539	3,038	907 562	65 430
Plus d'un semestre	DKK	0	0	0	3 481	0	3 481	0,459	0	1 597
Plus d'un semestre	DZD	0	0	0	2 231	0	2 231	0,025	0	56
Plus d'un semestre	EUR	10 813 466	10 624 252	11 426 006	5 901 999	22 239 472	16 526 251	3,427	76 219 118	56 638 767
Plus d'un semestre	GBP	8 403	506	0	3 504	8 403	4 010	3,831	32 191	15 361
Plus d'un semestre	JPY	-1 551 720	20 231	2 000	1 290 230	-1 549 720	1 310 461	0,027	-42 189	35 675
Plus d'un semestre	KWD	3 000	0	79	3 109	3 079	3 109	9,865	30 373	30 669
Plus d'un semestre	MAD	222	222	3 689	181 205	3 910	181 427	0,313	1 223	56 765
Plus d'un semestre	NOK	0	0	5	6 729	5	6 729	0,344	2	2 317
Plus d'un semestre	SAR	92	0	0	420	92	420	0,806	74	338
Plus d'un semestre	SEK	1 795	0	0	8 437 035	1 795	8 437 035	0,335	601	2 824 804
									77 152 003	59 672 458
Plus d'un an	AED	49 496	5	434	570 643	49 930	570 648	0,815	40 704	465 204
Plus d'un an	CHF	419 260	506 034	193 510	93 143	612 770	599 177	3,038	1 861 436	1 820 144
Plus d'un an	DKK	6 699	13 505	11 382	821	18 081	14 326	0,459	8 295	6 572
Plus d'un an	DZD	2 883 180	28 414	12 340 148	537 058	15 223 328	565 472	0,025	385 455	14 318
Plus d'un an	EUR	73 605 888	101 782 043	44 743 290	26 861 304	118 349 178	128 643 347	3,427	405 606 304	440 886 479
Plus d'un an	GBP	1 169 326	2 518 485	404 293	466 181	1 573 620	2 984 666	3,831	6 028 380	11 433 956
Plus d'un an	JPY	280 075	49 373	155 509	2 626 765	435 584	2 676 138	0,027	11 858	72 854
Plus d'un an	KWD	3 017	0	0	103	3 017	103	9,865	29 761	1 015
Plus d'un an	LYD	659 388	823 361	437 176	350 021	1 096 565	1 173 381	2,155	2 362 878	2 528 402
Plus d'un an	MAD	-3 333 557	19 511	156 995	60 815	-3 176 562	80 327	0,313	-993 883	25 133
Plus d'un an	MRO	5 421 190	0	300 165	0	5 721 355	0	0,082	469 323	0
Plus d'un an	NOK	1 883	29 544	6 420	22 508	8 303	52 053	0,344	2 859	17 926
Plus d'un an	SAR	-65 123	39 546	10 670	69 032	-54 453	108 578	0,806	-43 862	87 459
Plus d'un an	SEK	-7 753	69 522	8 530 010	46 010	8 522 257	115 532	0,335	2 853 337	38 681
									418 622 844	457 398 143

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2018 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois] 3 mois-1 an]] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	97 062				97 062
comptes courants des banques résidentes	2				2
comptes courants des banques non résidentes	96 996				96 996
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	64				64
Prêts aux établissements bancaires	180 584				180 584
Prêts sur le marché monétaire en dinars	70 000				70 000
Prêts hors marché monétaire en dinars	5 000				5 000
Prêts sur le marché monétaire en devises	105 584				105 584
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	4 250	11 000	37 250		52 500
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Re)	68		63 000	50 400	113 468
Total	281 964	11 000	100 250	50 400	443 614

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et autres :

Description	Entreprises	Entreprises	Autres	Total
Créances sur les établissements bancaires		-	90 008	97 062
comptes courants des banques résidentes		-	2	2
comptes courants des banques non résidentes	7 054	-	89 942	96 996
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	0	-	64	64
Prêts aux établissements bancaires	78 205	-	102 379	180 584
Prêts sur le marché monétaire en dinars	70 000	-		70 000
Prêts hors marché monétaire en dinars			5 000	5 000
Prêts sur le marché monétaire en devises	8 205	-	97 379	105 584
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)			52 500	52 500
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Re)	-	-	113 468	113 468
Total	85 259	-	358 355	443 614

Note 5.3 – Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2018 et 2017 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
- Comptes courants débiteurs	1 187 789	1 022 409
- Crédits sur ressources spéciales	155 279	198 208
- Les créances prises en charge par l'État	26 522	30 793
- Bonification prise en charge par l'État	6 177	6 177
- Comptes courants associés	166 999	173 071

- Autres concours à la clientèle	7 898 961	7 155 166
- Créances à abandonner	3 562	3 562
- Créances rattachées	40 982	56 231
Total Brut	9 486 271	8 645 618
Provisions	1 331 290	1 374 097
- Provisions sur comptes courants	205 477	219 020
- Provisions sur ressources spéciales	53 446	82 710
- Provisions sur autres concours à la clientèle	928 020	952 615
- Provisions sur comptes courants associés	62 764	64 276
- Provisions sur créances à abandonner	455	455
- Provisions collectives	81 128	55 022
-Agiors réservés	987 972	1 137 982
- Agiors réservés sur comptes courants	96 102	92 342
- Agiors réservés sur autres concours à la clientèle	800 372	947 148
- Agiors réservés sur comptes courants associés	38 037	38 037
- Agiors réservés sur ressources spéciales	46 511	46 512
- Agiors réservés sur créances à abandonner	3 107	3 107
- Agiors réservés sur créances rattachées	3 843	10 836
- Produits perçus d'avance	33 601	18 767
<u>Total Net en mDT</u>	7 133 408	6 114 771

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2018 est la suivante :

Libellé	Encours Bruts	Provisions		Agiors Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
		Individuelles	additionnelles			
C/C Débiteurs	1 187 789	- 155 684	- 49 793	- 96 102		886 210
C/ Ressources spéciales	155 279	-28 801	-24 645	- 46 511		55 322
Comptes courants associés	166 999	-47 007	-15 757	- 38 037		66 198
Autres conc. à la clientèle	7 931 660	-420 866	-507 154	- 800 372	-33 601	6 169 667
Créances à abandonner	3 562	-455		-3 107		-
Créances rattachées	40 982			-3 843		37 139
Total	9 486 271	-652 813	-597 349	-987 972	-33 601	7 214 536
Provisions collectives						-81 128
Encours net						7 133 408

L'encours des créances au 31 décembre 2018 tient compte de l'opération de radiation et de cession des créances pour un montant total de 268 292md.

L'encours brut des créances sur la clientèle hors impayés et créances rattachées est ventilé selon la durée résiduelle comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	3mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
C/C Débiteurs	1 187 789				1 187 789
Autres concours à la clientèle	1 792 311	1 339 707	2 449 208	848 473	6 429 699
Crédits sur ressources spéciales	757	4 439	29 828	16 362	51 386
Total	2 980 857	1 344 146	2 479 036	864 835	7 668 874

Agiors réservés : Les comptes d'agiors réservés arrêtés au 31/12/2018 se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Agios réservés sur C/C	96 102	92 342
Agios réservés sur Avals et Cautions	4 061	5 309
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	159 328	199 825
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	275 470	263 039
Agios réservés sur crédits garantis par l'État	2 316	2 606
Agios réservés sur Ressources Spéciales	46 511	46 512
Agios réservés sur C/C Associés	38 037	38 037
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	359 197	476 369
Agios réservés/ créances à abandonner	3 107	3 107
Agios réservés sur créances rattachées	3 843	10 836
<u>Sous Total</u>	987 972	1 137 982
Agios réservés sur créances prises en charge par l'État	5 037	5 877
Total	993 009	1 143 859

Les intérêts de retard réservés sur créances contentieuses sont calculés et comptabilisés automatiquement par le système ils s'élevaient au 31/12/2018 à 359 197 mille dinars

Note 5.3.1 – Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI....).

Note 5.3.2 – Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une reprise sur provisions additionnelles de l'ordre de 25 710 mille dinars au titre de l'exercice 2018, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans .

Le solde des provisions additionnelles s'élève au 31 décembre 2018 à 630 407 mille dinars.

Note 5.3.3 – Provisions collectives

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 ajoutée par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

La provision collective, déterminée conformément à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24, a été estimée fin 2018 à 81 128 millions de dinars.

Note 5.3.4 – Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 26,522 millions de dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

Note 5.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève 322 265 mDT au 31/12/2018 contre 495 530 mDT au 31/12/2017. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2017 publié
Titres de transaction	530	25 056	25 056
Bons de trésor à court terme	556	26 112	26 112
Intérêts perçus d'avance	(26)	(1 056)	(1 056)

Titres de placement	321 735	470 474	1 109 286
Bons de trésor assimilables	317 364	455 378	1 068 443
Primes/Décotes sur BTA	(8 421)	(5 529)	
Créances et dettes rattachées	12 792	20 625	40 843
Total en mDT	322 265	495 530	1 134 342

Note 5.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 1 155 076 au 31/12/2018 contre 1 003 698 mDT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
BTA d'investissement	835 662	658 819
Décote/primes sur BTA d'investissement	-30 544	-26 238
Créances rattachées	27 075	20 218
Total BTA d'investissement	832 193	652 799(*)
Emprunts obligataires	59 099	86 974
Emprunt national	42 175	56 363
Provisions Emprunts obligataires	- 650	- 650
Créances rattachées	3 177	4 357
Fonds commun de placement	30 459	22 990
Total autres titres d'investissement	134 260	170 034
Fonds gérés SICAR	76 867	76 428
Provisions Fonds gérés	- 50 484	- 49 192
Total Fonds gérés	26 383	27 236
Parts dans les entreprises liées	168 410	165 417
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	46 331	47 555
Titres de participations	96 670	96 639
Participations en rétrocession	19 379	19 709
Sociétés en liquidation	30	30
Provisions titres de participation	- 168 248	- 175 388
Créances et dettes rattachées	- 332	- 332
Total Titres de participation	162 240	153 629
Total général	1 155 076	1 003 698

(*) : Données retraitées pour le besoin de comparabilité

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	Solde au 31/12/2017	Souscription	Cession /remboursement	Résultats capitalisés	Conversion (1)		Solde au 31/12/2018
					(+)	(-)	
Titres d'investissement	802 156	179 844	45 064	-	-	-	936 936
Fonds gérés SICAR	76 428	-	-	+ 439	-	-	76 867
Fonds commun de placement	22 990	7 469	-	-	-	-	30 459
Titres de participation	96 639	73	42	-	-	-	96 670
Parts dans les entreprises	47 555	2 000	3 224	-	-	-	46 331
Parts dans les entreprises	165 417	8 988	5 995	-	-	-	168 410
Société en liquidation	30	-	-	-	-	-	30
Participation en rétrocession	19 709	-	330	-	-	-	19 379
Total en mDT	1 230 924	198 374	54 655	439	-	-	1 375 082

La ventilation des titres d'investissement hors BTA au 31/12/2018 en titres cotés et titres non cotés est comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
-Titres cotés	20 002	20 002
- Titres non cotés	519 418	552 152
Valeur Brute en mDT	539 420	572 104

La liste des principales entreprises filiales au 31/12/2018 se détaille comme suit :

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	Provision	Valeur Comptable Nette
SECTEUR FINANCIER				
STRC	91,4%	33 801	33 801	-
STB SICAR	81,9%	16 205	-	16 205
STB INVEST	98,4%	36 132	-	36 132
STB-FINANCE	61,3%	4 749	-	4 749
BFT	78,2%	3 535	3 535	-
SECTEUR TOURISTIQUE				
SKANES PALACE INTERNATIO	99,8%	6 180	6 180	-
AFRICA SOUSSE	96,9%	9 050	9 050	-
ED-DKHILA	61,2%	3 221	-	3 221
CIE HOTELI CENTRES VILLES	70,3%	2 488	2 488	-
SECTEUR BATIMENT				
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	84,7%	7 461	1 492	5 969
SECTEUR SERVICES				
STE LA GENERALE DE VENTE	50%	2 000	1 407	593

Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société « STB SICAR » d'une valeur totale de 76 867 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de 50 484 mDT. Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Remboursements Antérieur	Souscriptions fonds	Résultats capitalisés	Solde au 31/12/2018
FG STB 1	8 000	2 127		-1 168	4 705
FG STB 2	8 000	4 331		1 379	5 048
FG STB 3	5 000	2 077		911	3 834
FG STB 4	6 500	2 008		1 344	5 836
FG STB 5	6 824	2 633		1 459	5 650
FG STB 6	2 707	1 085		257	1 879
FG STB 7	800	140		71	731
FG STB 8	6 752	3 852	0	3346	6 246
FG STB 9	4 800	519		286	4 567
FG STB 10	8 748	186		170	8 732
FG STB 11	6 000	0		613	6 613
FG STB 12	9 898	0		1745	11 643
FG STB 13	10 000	10 000		0	0
FG ID 1	2 000	1 630		861	1 231
FG ID 2	2 000	957		215	1 258
FG ID 3	5 436	2 839		1 168	3 765
FG ID 4	360	28		44	376
FG ID 5	1 133	173		255	1 215
FG ID 6	4 000	1 023		561	3 538
Total	98 958	35 608	0	13 517	76 867

Au 31 Décembre 2018, la situation des emplois des Fonds Gérés se détaille comme suit :

Fonds Gérés	Titres de participations à rétrocéder	Participations directes	Titres SICAV
Fonds gérés STB 1 (1999)	2 216	2 094	62
Fonds gérés STB 2 (2000)	4 942	299	4
Fonds gérés STB 3 (2001)	2 393	1 000	209
Fonds gérés STB 4 (2002)	5 837	120	703
Fonds gérés STB 5 (2003)	5 183	231	309
Fonds gérés STB 6 (2005)	1 458	80	1 183
Fonds gérés STB 7 (2006)	165	390	174
Fonds gérés STB 8 (2007)	2 760	382	3 492
Fonds gérés STB 9 (2008)	3 858		712
Fonds gérés STB 10 (2008)	8 541		223
Fonds gérés STB 11 (2009)	4 826	83	2 067
Fonds gérés STB 12 (2009)	4 746	1 526	3 846
FG 1 ID SICAR (2002)	1 289		1
FG 2 ID SICAR (2002)	1 639		2
FG 3 ID SICAR (2003)	3 874	140	94
FG 4 ID SICAR (2005)	358		47
FG 5 ID SICAR (2006)	903		338
FG 6 ID SICAR (2007)	2 944		1 089

Note 5.6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 135 100 mDT au 31/12/2018. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2017	Acquisition/ Cession 2018	Valeur Brute au 31/12/2018	Amort. Au 31/12/2017	Dotations / Prov. 2018	Transf. Prov	Amort 31/12/2018	Valeur Nette au 31/12/2018
Immobilisations	17 803	4 893	22 696	16 150	2 392		18 542	4 154
Logiciel informatique	17 746	4 893	22 639	16 150	2 392		18 542	4 097
Droit au bail	57	-	57	-	-		-	57
Immobilisations	250 037	17 509	267 546	129 083	7 517	6 833	143 433	124 113
Terrains	17 554	-	17 554	-	-			17 554
Constructions	75 056	-	75 056	32 734	1 522		34 256	40 800
Mobilier de bureaux	6 286	105	6 391	5 513	272		5 785	606
Matériel de transport	1 903	-	1 903	921	148		1 069	834
Matériel informatique	39 250	3 417	42 667	34 959	2 512		37 471	5 196
Matériel de	3 223	4	3 227	2 196	144		2 340	887
Matériel de bureaux	16 479	535	17 014	15 835	218		16 053	961
Matériel de sécurité	3 648	977	4 625	2 559	212		2 771	1 854
Matériel de climatisation	5 771	31	5 802	4 762	243		5 005	797
Agencements, amén. et	37 271	2 033	39 304	26 824	1 497		28 321	10 983
Mob- bureau hors expl	33	-	33	30	1		31	2
Mat-outil hors exploit	377	-	377	321	9		330	47
Immeubles hors exploit	37 414	7 215	44 629	2 429	739	6 833	10 001	34 628
Constructions en cours	-	-	-	-	-		-	-
Imm. En attente	5 772	3 192	8 964	-	-		-	8 964
TOTAL	267 840	22 402	290 242	145 233	9 909	6 833	161 975	128 267

Note 5.7 – Autres actifs

Au 31/12/2018, les autres postes d'actif totalisent 1 033 993 mDT contre 559 592 mDT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Prêts au personnel	155 086	151 201
Frais médicaux à récupérer	3 147	3 147
État, impôt et taxes	7 931	31 101
Stock divers	2 557	1 643
Différence de change à la charge de l'état (*)	226	30
Écart de conversion (3)	-	16 548
Siège, succursales et agences (1)	155 887	13
Comptes de régularisation actif	160 352	77 317
Valeurs présentées à la compensation	72 777	56 929
Effets financiers en recette	107	107
Débits à régulariser	4 596	5 506
Charges payées d'avance	3 408	491
Produits à recevoir	4 299	735
Créances cédées	2 120	2 136
Différence PF encaissement exigible après encaissement (2)	22 327	5403
Autres	439 173	207 285
TOTAL	1 033 993	559 592

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité

(1) Les suspens débiteurs nets non identifiés et relatifs à l'inter-siège sont provisionnés à concurrence de 13 933 mDT. Ce montant a été déterminé par application d'un taux de provisionnement de 100% pour les suspens antérieurs à 2017, de 50% pour les suspens du premier semestre 2018 et de 20% pour les suspens du troisième trimestre 2018.

(2) La rubrique portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde débiteur de 22 327 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Nature	Montant
Valeur à l'encaissement	148 323
Valeurs exigibles après encaissement	125 996
Total	22 327

(3) Les soldes des comptes en devises sont convertis en dinars à chaque date d'arrêtée en appliquant le cours moyen à cette date. L'écart de conversion dégagé compensé avec les soldes des comptes de positions et de contre valeurs position de change est provisionné à hauteur de 50% s'il présente un solde débiteur.

Le détail des provisions constatées sur les éléments des autres actifs est le suivant :

Libellé	provision 31/12/2017	Reprises 2018	dotation 2018	provision au 31/12/2018
- Prêts au personnel	1 732	-	-	1 732
- État, impôt et taxes	829	-	-	829
- Stock divers	28	-	-	28
- Écart de conversion	8 472	-	-	8 472
- Siège, succursales et agences	8 338	-	4 480	12 818
- Comptes de régularisation actif	8 133	-	-	8 133
- Valeurs présentées à la compensation	11	-	287	298
- Effets financiers en recette	111	-	-	111

- Débits à régulariser	1 208	-	810	2 018
- Charges payées d'avance	134	-	-	134
- Créances cédées	2 137	-	-	2 137
- Différence PF encaissement exigible après	471	-	-	471
- Autres	18 275	4 044	6 496	19 888
TOTAL	49 879	4 044	12 073	57 908

Note 5.8 – Banque central et CCP

Au 31/12/2018 ce poste totalise 1 731 309mDT contre 1 256 663mDT au 31/12/2017. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Appel d'offre	1 288 000	1 032 000
Facilité de prêt	311 000	222 000
Utilisations auprès de la BCT	129 864	1 813
Dettes rattachées	2 445	850
TOTAL	1 731 309	1 256 663

Le compte BCT en Dinars présente des suspens, qui sont en cours d'apurement. Ces suspens sont récapitulés par ancienneté dans le tableau suivant :

	Débit BCT	Débit STB	Crédit BCT	Crédit STB
Moins d'un trimestre	24 744 974	46 449 037	43 841 281	11 313 441
Plus d'un trimestre	7 911 927	87 291 765	99 476 927	11 696 192
Plus d'un semestre	780 888	109 648 702	84 768 877	2 182 303
Plus d'un an	335 108	67 011 934	62 771 317	1 484 288
TOTAL	33 772 897	310 401 437	290 858 401	26 676 224

Les comptes « B.C.T » Devises présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Ces suspens sont récapitulés par devises et par ancienneté dans le tableau suivant :

Étiquettes de lignes	classe	Débit				Crédit		COURS	SUSPENS	
		LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT		LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
CAD	Moins d'un trimestre	98	990	20 861	325 344	20 959	326 334	2,196	46 022	716 565
	Plus d'un an	49 487	1 646	9 826	20 133	59 313	21 780	2,196	130 240	47 824
	Plus d'un semestre		1 600			0	1 600	2,196	0	3 513
	Plus d'un trimestre	49	23 925	9 485	73	9 534	23 998	2,196	20 935	52 694
Total CAD		49 634	28 161	40 173	345 550	89 807	373 711		197 197	820 596
CNY	Moins d'un trimestre			4 415	11	4 415	11	0,435	1 922	5
	Plus d'un semestre				267 120	0	267 120	0,435	0	116 277
	Plus d'un trimestre			21 625	54	21 625	54	0,435	9 413	24
Total CNY		0	0	26 040	267 185	26 040	267 185		11 335	116 306
KWD	Moins d'un trimestre	8	130	45	8	53	138	9,865	524	1 364
	Plus d'un an	6	3 000			6	3 000	9,865	59	29 594
	Plus d'un semestre			10 100	25	10 100	25	9,865	99 633	249
	Plus d'un trimestre	5	150	3 163	15	3 168	165	9,865	31 253	1 630
Total KWD		19	3 280	13 308	49	13 327	3 329		131 470	32 837
MAD	Moins d'un trimestre			115 500	115 500	115 500	115 500	0,313	36 138	36 138
	Plus d'un an			612		612	0	0,313	191	0
Total MAD		0	0	116 112	115 500	116 112	115 500		36 329	36 138

Note 5.9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2018 ce poste totalise 292 262 mDT contre 61 254 mDT au 31/12/2017. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Comptes à vue des établissements financiers	90 254	18 289
- Banques de dépôts	1	1
- Banques non résidentes (*)	90 253	18 287
Emprunts auprès des établissements financiers	202 008	42 965
- Emprunts en dinars	55 000	40 000
- Emprunts en devises	146 997	2 948
- Dettes rattachées	11	17
Total	292 262	61 254

(*) Données 2017 retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Les comptes correspondants créditeurs sont présentés compensés nets des comptes correspondants débiteurs par devise.

Les comptes correspondants présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

Antériorité	DEVIS ES	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	COURS	LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
Moins d'un trimestre	CAD	328 171	40 296	2 093 363	9 280	2 421 535	49 576	2,196	5 317 206	108 859
Moins d'un trimestre	CNY	3 684 851	254 765	2 266	20	3 687 117	254 785	0,435	1 605 002	110 908
Moins d'un trimestre	USD	17 850 381	38 414 834	90 383 038	63 346 009	108 233 419	101 760 843	2,994	324 094 150	304 712 668
									331 016 358	304 932 435
Plus d'un trimestre	CAD	738 038	5 540	1 978	2 279	740 016	7 819	2,196	1 624 926	17 169
Plus d'un trimestre	CNY	-31	13 625	2 313	263 635	2 281	277 260	0,435	993	120 691
Plus d'un trimestre	USD	5 853 269	3 236 523	1 540 062	1 299 623	7 393 331	4 536 146	2,994	22 138 590	13 583 037
									23 764 510	13 720 897
Plus d'un semestre	CAD	3 474	439 628	5 823	9 335	9 298	448 963	2,196	20 416	985 832
Plus d'un semestre	CNY	-267 120	428	3 851	260 058	-263 269	260 486	0,435	-114 601	113 390
Plus d'un semestre	USD	9 137 626	4 136 324	4 303 222	4 490 511	13 440 847	8 626 835	2,994	40 247 273	25 832 196
									40 153 088	26 931 418
Plus d'un an	CAD	1 126 706	1 096 644	381 578	611 749	1 508 284	1 708 393	2,196	3 311 890	3 751 289
Plus d'un an	USD	47 666 008	49 147 551	52 228 950	37 637 650	99 894 958	86 785 201	2,994	299 125 461	259 869 606
									302 437 351	263 620 895

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2018 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois] 3 mois-1 an]] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements financiers	90 254	-	-	-	90 254
Banques de dépôts	1	-	-	-	1
Banques non résidentes	90 253	-	-	-	90 253
Emprunts auprès des établissements financiers	107 356	94 641	-	-	201 997
Emprunts en dinars	55 000	-	-	-	55 000
Emprunts en devises	52 356	94 641	-	-	146 997
Total	197 610	94 641	-	-	292 251

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la nature de la relation au 31/12/2018 se détaille comme suit :

Description	Entreprises	Entreprises	Autres	Total
Comptes à vue des établissements financiers	-	-	90 254	90 254
Banques de dépôts	-	-	1	1
Banques non résidentes	-	-	90 253	90 253
Emprunts auprès des établissements financiers	-	-	201 997	201 997
Emprunts en dinars	-	-	55 000	55 000
Emprunts en devises	-	-	146 997	146 997
Total	-	-	292 251	292 251

Note 5.10 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 6 356 969 mDT au 31/12/2018 contre 5 963 809 mDT au 31/12/2017. Les dépôts se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Dépôts à vue	1 548 371	1 584 712
Dépôts épargne	2 773 420	2 524 109
Compte à terme	462 615	492 641
Comptes en dinars convertibles	84 426	81 509
Dépôts en devises	620 993	483 380
Placements en devises	162 631	167 056
Bons de caisse	441 979	370 907
Autres sommes dues à la clientèle	161 609	170 698
Dettes rattachées	(16 575)	(10 203)
Certificats de dépôts	117 500	99 000
Total	6 356 969	5 963 809

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	3mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
Dépôts à vue	2 323 428	92 993	-	-	2 416 421
Dépôts à vue dinars	1 548 371	-	-	-	1 548 371
Comptes en dinars convertibles	84 426	-	-	-	84 426
Comptes en devises	620 993	-	-	-	620 993
Placement en devises	69 638	92 993	-	-	162 631
Dépôts épargne	2 730 290	-	43 130	-	2 773 420
Comptes spéciaux d'épargne	2 730 290	-	-	-	2 730 290
Autres comptes d'épargne	-	-	43 130	-	43 130
Dépôts à terme	350 434	380 606	290 554	500	1 022 094
Compte à terme	191 459	155 736	115 420	-	462 615
Bons de caisse	73 975	192 370	175 134	500	441 979
Certificats de dépôts	85 000	32 500	-	-	117 500
Autres sommes dues à la clientèle	161 609	-	-	-	161 609
Total	5 565 761	473 599	333 684	500	6 373 544

Note 5.11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 284 825 mDT au 31/12/2018 contre 288 958 mDT au 31/12/2017 et se répartit comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Emprunts obligataires & privés	170 178	178 700
Ressources spéciales	113 351	105 363
Ressources budgétaires	37 971	38 962
Ressources extérieures	75 380	66 401
Intérêts sur emprunts obligataires	7 392	8 606
Intérêts à payer sur ressources extérieures	974	1 824
Dettes rattachées	388	388
Écart de conversion sur emprunt	(7 458)	(5 923)
Total	284 825	288 958

(*) La couverture contre la fluctuation de taux de change est couverte par le fond national de garantie géré par Tunis Ré.

Emprunts obligataires & privés

La ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2018 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois] 3 mois-1 an]] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	21 211	13 591	101 766	33 610	170 178

La ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme se détaille au 31/12/2018 comme suit :

Description	Solde 31/12/2017	Nouveaux	Remboursements	Reclassements	Solde
Emprunt long terme	37 834	26 300		0	64 134
Emprunt court terme	140 866		34 822	0	106 044
Total	178 700			0	170 178

(a) *Ressources spéciales*

La ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle se détaille au 31/12/2018 comme suit :

Description	≤3 mois] 3 mois-1 an]] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
ressources spéciales	801	6 862	38 940	66 748	113 351

La ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme se détaille au 31/12/2018 comme suit :

Description	Solde 31/12/2017	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Réévaluation	Solde 31/12/2018
					Instrument de couverture	
Ressources long terme	78 797	14 129	0	-7 304		85 622
Ressources court terme	20 643	0	7 676	7 304		20 271
Total ressources avant couverture	99 440	14 129	7 676	-		105 893
Couverture sur Ressources en devises	5 923					7 458
Total ressources	105 363					113 351

Note 5.12 – Autres passifs

Ce poste totalise 984 290 mDT au 31/12/2018 contre 677 318 mDT au 31/12/2017:

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Provisions pour passifs et charges (1)	227 478	222 642
État, impôts, taxes et dettes sociales (2)	32 316	25 902

Effets financiers non échus (3)	46 190	51 661
Agios réservés pris en charge par l'État	5 037	5 877
Charges à payer	52 558	44 249
Créditeurs divers	2 832	2 692
Suspens à régulariser	5 915	5 915
Siège, succursales et agences	30 792	48 590
Comptes de régularisation-Passif	257 720	136 446
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	206 192	114 918
Écart de conversion	98 518	0
Autres crédits	501	518
Crédits à régulariser	4 523	4 189
Intérêts à recouvrer sur ressources spéciales	13 718	13 719
Total en mDT	984 290	677 318

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme de l'exercice 2018 s'élèvent à 227 478 mDT contre 222 642 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 31/12/2017	Reprises	Dotations	Réaffectation et correcti on	Provisions 1/12/2018
Prov sur E/S	46 652	1814	10 232	641	55 711
Prov pour départ à la retraite	84 157	22 374	4 272	-	66 055
Prov pour risques divers	91 833	4 081	17 960	-	105 712
Total	222 642	28 269	32 720	641	227 478

(2) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017
TVA	2 663	1 948
Retenues à la source	17 833	12 540
Fonds de péréquation de change	8 189	7 713
Contribution sociale de solidarité	65	
Autres	3 566	3 701
Total	32 316	25 902

(3) cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017
Effets financiers moyen terme non échus	1 185	1 072
Effets financiers court terme non échus	0	0
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	4 399	4 384
Effets financiers non échus reçus de la compensation	547	547
Effets à l'encaissement non échus envoyés à la télé-compensation	27 669	19 942
Effets à l'escompte non échus envoyés au recouvrement	12 390	25 716
Total	46 190	51 661

Note 5.13 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776 875mDT. Il est composé de 155 375 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2017	Modification comptable (1)	Solde ajustée 31/12/2017	Autres mouvem ents	Résultat de la période	Solde au 31/12/2018
Capital social	776 875	-	776 875	-	-	776 875

Dotation de l'État	117 000	-	117 000	-	-	117 000
Primes liées au capital	142 663	-	142 663	-	-	142 663
Réserves légales	12 430	-	12 430	-	-	12 430
Réserves statutaires	49 479	-	49 479	-	-	49 479
Réserves à régime spécial	196 906	-	196 906	-	-	196 906
Réserves pour réinvestissements	9 974	-	9 974	-	-	9 974
Réserves pour fonds social	9 135	-	9 135	461	-	9 596
Réserves pour risques bancaires	45 028	-	45 028	-	-	45 028
Actions propres	- 5 509	-	- 5 509	-	-	- 5 509
Autres capitaux propres (2)	24 978	-	24 978	-468	-	24 510
Résultats reportés	-641 871	13 988	- 627 883	52 246	-	575 637
Résultat net de l'exercice	51 778		44 362	-51 778	66 863	66 863
TOTAL	788 865	13 988	802 853	461	66 863	870 178

(1) Le changement de méthode adoptée pour la valorisation des BTA a engendré des redressements comptables, constatés par le biais du compte modification comptable affectant les résultats reportés s'élèvent à 13 988 mDt

(2) Il s'agit des réserves de réévaluation pour un montant de 37 324 mDT (terrains : 15 328 mDT et immeubles d'exploitation : 21 996mDT). en application de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation soit 12 813 mDT en 2018 a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte de la diminution de la valeur comptable des immobilisations réévaluées.

Note 5.13.1 – Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de Dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

6. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 6.1 – Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 décembre 2018 des éléments suivants :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	826 312	702 847
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	547 286	579 857
Total cautions, avals et autres garanties données	1 373 598	1 282 704
Crédits documentaires et acceptations import	336 794	437 308
Crédits documentaires et acceptations export	76 289	25 103
Total crédits documentaires	413 083	462 411
Total passifs éventuels	1 786 681	1 745 114

Note 6.2– Engagements donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 31 décembre 2018 à 155 361 mDT contre 146 086 mDT au 31 décembre 2017.

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Engagements de financement	154 502	143 277
Engagements sur titres	859	2 809
Total	155 361	146 086

Note 6.3–Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 décembre 2018 à 2 132 046 mDT contre 1 679 044 mDT au 31 décembre 2017 :

Libellé	31/12/20178	31/12/2017
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	547 287	579 856
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	21 221	15 962
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	919 475	754 007
Garanties reçues de la clientèle	644 063	329 219
Total	2 132 046	1 679 044

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises en compte au niveau de l'hors bilan.

7. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 7.1 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élevaient au 31 Décembre 2018 à 622 188mDT contre à 442 596 mDT au 31 Décembre 2017 et s'analysent comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	17 666	15 903
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	5 629	4 637
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	12 037	11 266
Intérêts sur créances sur la clientèle	581 149	408 242
Intérêts en agios sur comptes débiteurs	94 540	64 668
Intérêts sur crédit à la clientèle	486 609	343 574
Revenus assimilés	23 373	18 451
Total	622 188	442 596

Note 7.2 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2018 à 91 151 mDT contre 81 445 mDT au 31 Décembre 2017 et s'analyse comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Chèques, effets, virements et tenue de compte	42 292	37 012
Opérations sur titres	492	681
Opérations de change	9 169	9 277
Opérations de commerce extérieur	2 463	1 775
Coffre-fort	30	40
Études	17 479	14 660
Autres	19 226	18 000
Total	91 151	81 445

Note 7.3 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à 60 252 mDT contre 59 695 mDT au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

Libellé	Exercice clos le	Exercice clos le	Exercice clos le
Gains/Pertes nets sur titres de transaction	5 278	768	768
Gains/Pertes nets sur titres de placement	(8 343)	1001	7 862
Intérêts sur titres de placement	25 880	28 668	66 746
Gains nets sur opérations de change	37 437	29 258	29 258
Total	60 252	59 695	104 634

(*)Le retraitement des données du 31/12/2017 est lié au changement de méthode de valorisation des BTA.

Note 7.4 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2018 à 72 587 mDT contre 55 638 mDT au 31 décembre 2017 et s'analysent comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017 retraité	Exercice clos le 31/12/2017 publié
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	7 609	9 527	9 527
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement	54 617	37 523	
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	10 361	8 588	8 588
Total en mDT	72 587	55 638	18 115

Le retraitement des données du 31/12/2017 est lié au changement de méthode de valorisation des BTA.

Au 31/12/2018, la ventilation des dividendes et revenus assimilés en participations, entreprises liées et entreprises se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Participations	Autres	Total en mDT
Dividendes	1 312	3 365	4 784		9 461
Jetons de présence	99	20	50		169
Revenus SICAR	731				731
Total en mDT	2 142	3 385	4 834		10 361

Note 7.5 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2018 à 367 541 mDT contre 252 243 mDT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Opérations avec les établissements bancaires	108 154	57 198
Opérations avec la clientèle	245 622	178 624
Emprunts et ressources spéciales	13 726	16 074
Autres intérêts et charges	39	348
Total	367 541	252 243

Note 7.6 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	-165 100	-106 631
- Dotations aux provisions pour créances douteuses	-95 768	-88 468
- Dotations aux provisions additionnelles	-96 084	-80 612
- Dotations aux provisions collectives	-26 106	-
- Reprises sur provisions pour créances douteuses	123 079	155 401
- Reprises sur provisions additionnelles	121 794	110 987
- Reprise sur provisions collectives sur créances non classées	-	242
- Créances cédées à STRC ou radiées	-268 292	-263 560
- Créances passées par pertes	- 4 430	-1 835
- Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	80 707	61 215

Dotations aux provisions pour risques et charges	- 16 126	-37 949
- Dotations aux provisions pour risques et charges	- 17 960	-42 135
- Dotations aux provisions liées à l'assainissement social	- 4 272	
- Indemnités et pensions liées à l'assainissement social(*)	-20 349	- 14 985
- Reprises de provisions pour risques et charges	4 081	19 171
- Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	22 374	-
TOTAL	-181 226	-144 580

(*)Données au 31/12/2017 retraitées pour le besoin de comparabilité.

Note 7.7 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2018, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-886	-13 061
Dotations aux provisions pour fonds gérés	- 1 866	-1 309
Plus values ou moins values de cession du portefeuille d'investissement	2 407	549
Pertes sur fonds SICAR	-	- 50
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	8 026	1 759
Pertes sur titres de participations	- 4 427	-
Reprises sur provisions pour fonds gérés	574	1 689
Total	3 828	-10 423

Note 7.8 – Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2018 un total de 7 881 mDT contre 6 855 mDT au 31/12/2017, détaillés comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Revenus des immeubles	1 111	963
Intérêts sur crédits au personnel	6 736	5 709
Autres produits accessoires	34	185
Total	7 881	6 856

Note 7.9 – Frais de personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2018 un total de 143 341 mDT contre 141 520mDT au 31 Décembre 2017 retraité, détaillés comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017 publié	Exercice clos le 31/12/2017 retraité
Rémunération du personnel (*)	110.093	123 306	108 322
Charges sociales	31 251	31 119	31 119
Autres charges liées au personnel	1 997	2 079	2 079
Total	143 341	156 505	141 520

(*)Données au 31/12/2017 retraitées pour le besoin de comparabilité.

Note 7.10 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2018 un total de 66 511 mDT contre 42 096 mDT au 31 Décembre 2017, détaillées comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Loyer	3 573	3 455
Entretiens et réparations confiés à des tiers	10 473	10 932
Travaux et façons exécutés par des tiers	8 571	8 067
Cotisation d'adhésion Fond de garantie de dépôts	18 500	
Primes d'assurance	558	414
Autres	2 762	2 185
Impôts et taxes	1 277	1 399
Fournitures faites à l'entreprise	1 915	1 887
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	1 413	802
Transport et déplacement	458	757
Frais divers de gestion	17 011	12 198
Total	66 511	42 096

Notes 7.11 – Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de 11 501 mDT au 31/12/2018 à contre 2 280 mDT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Gains provenant des autres éléments ordinaires	15 036	3 499
- Plus-value de cession	-	1 071
- Subvention TFP	1 259	1 013
- Autres gains	13 777	1 415
Pertes provenant des autres éléments ordinaires	-3 535	-1 219
Total	11 501	2 280

Note 7.12 – Impôt sur les sociétés.

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 Décembre 2018 à 25 800 mdt contre 1 351 mdt au 31 Décembre 2017.

Libellé	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Résultat fiscal	73 714	- 17 828
Impôts sur les sociétés	25 800	1 351

L'impôt sur les sociétés au 31 Décembre 2017 correspond au minimum d'impôt.

Notes sur l'état des flux de trésorerie

Note 8.1 – Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2018, un flux de trésorerie net négatif de 528 001 mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

-Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 435 447mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées.

-Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 1 195 757mDT.

-Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 399 532mDT.

-les acquisitions/ cessions des titres de placement ont dégagé un flux net positif de 139 045mDT.

-Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 151 081mDT.

-Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 268 241mDT.

Note 8.2 – Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2018, un flux net négatif de 91 658mDT.

Note 8.3 – Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2018, un flux de trésorerie net négatif de 2 937mDT.

Note 8.4 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2018, un solde de -1 398 184 mDT contre - 775 588 mDT au 31 Décembre 2017, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Caisse, CCP et reprise de liquidité	73 507	47 063
BCT	-1 501 538	-1 018 023
Banques et organismes spécialisés	7 264	70 162
Prêts emprunts sur le marché monétaire	22 053	100 155
Titres de transactions	530	25 056
Total	-1 398 184	-775 588

4.3.2. RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS À L'EXERCICE 31/12/2018

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I. Rapport sur les états financiers annuels

1. *Opinion avec réserves*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. *Fondement de l'opinion avec réserves*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 Nos travaux d'audit ont été limités par :

- Le système d'information de la banque comporte des insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière. Ces défaillances se rapportent particulièrement, à la justification et la réconciliation des flux et des opérations, à l'arrêté du tableau des engagements, à l'auxiliarisation des produits et à la comptabilisation des opérations en devises.
- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double. Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.

2.2 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 5.1, 5.2, 5.8 et 5.9, les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers », « Banque Centrale et CCP » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » comportent des comptes qui présentent des suspens anciens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

De même, certains comptes au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » présentent des soldes figés et des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises).

En attendant la justification et l'apurement des opérations restées en suspens, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la banque que ces travaux pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

2.3 La STB ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base des situations communiquées par les structures internes à la STB à l'exception des avals et des cautions.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

2.4 Les engagements de la STB déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont inférieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 2 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés et les avals billet de trésorerie. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Classification des créances et estimation des provisions

Question clé d'audit

Les créances s'élèvent au 31 décembre 2018 à 10 904 millions de dinars, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1 308 millions de dinars et les intérêts et agios réservés à 616 millions de dinars.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.1 « La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi appliqué la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3.2 Comptabilisation des intérêts et des commissions

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2018 s'élèvent à 713 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information de la banque.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la Banque.

Au 31 décembre 2018, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 114 millions de dinars. L'application de la politique adoptée par la banque aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 309

millions de dinars en Portefeuille titre Commercial (AC4) et de 805 millions de dinars en Portefeuille titre d'investissement (AC5).

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants:

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

4 Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Par référence à la note aux états financiers n°4.1, la banque a procédé à la correction de la méthode d'évaluation des bons de trésor assimilables-BTA et au transfert de certaines lignes de BTA du portefeuille commercial vers le portefeuille titre investissement.

Par conséquent, les données comparatives relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2017 ont été retraitées en Proforma.

2. Les capitaux propres de la banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
3. Les actifs de la banque comportent 27 millions de dinars au titre de créances prises en charge par l'État, sur une période de 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999.
4. Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Un pourvoi en cassation a été formulé avec obtention d'un sursis de l'exécution sans consignation. Par référence à l'avis de l'avocat chargé de cette affaire, la banque n'encourt aucun risque.
5. A partir du premier décembre 2018, la commission de résolution des banques et des établissements financiers en situation compromise a décidé l'ouverture des procédures de résolution et la soumission de la Banque Franco-Tunisienne « BFT », filiale de la STB à 78,18%, et ce conformément à la loi 2016-48 et au décret gouvernemental n°2017-189 du premier février 2017.

5 Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6 Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7 Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque. Ce rapport fait état d'insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

3. Participations croisées

Conformément aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales « Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son

capital supérieure à dix pour cent. ». Cinq sociétés du groupe STB détiennent, au 31 Décembre 2018, 296 794 actions dans le capital de la STB.

Ces sociétés seront privées des droits de vote qui y sont rattachés lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

4. *Position de change*

Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, nous n'avons pas pu apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises tenue conformément aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

Tunis, le 4 avril 2019

Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi

Fathi Saidi



Groupement CSL- CNH

Samir Labidi

Samir Labidi
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Immeuble Salsaf - Bureau B 4.9
Tél: 71 950 252 - 71 950 158 / Fax: 71 951 296

Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne de Banque -STB

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. La Société Tunisienne de Banque « STB » a conclu, avec sa filiale la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC », une convention de cession d'un lot des créances bancaires d'un montant égal à 115,593 millions de dinars et ses accessoires. La cession a été consentie au dinar symbolique.
2. En vertu des décisions du ministre des Finances signées le 02 avril 2019, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garantie accordée par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques au 31 décembre 2018. Ces garanties (objet de renouvellement annuel) sont à hauteur de 66,200 millions de dinars.
3. En vertu des décisions du ministre des Finances signées le 28 mai 2018 et le 29 août 2018, la STB a bénéficié des garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de deux entreprises publiques. Ces garanties sont à hauteur de 39,900 millions de dinars.
4. En vertu de la correspondance parvenue le 4 avril 2019, la garantie de l'État signée suite à la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011 a été renouvelée jusqu'au 15 avril 2019. En vertu de cette décision, la STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire à hauteur de 70 millions de dinars pour une période de 14 jours renouvelable avec un taux d'intérêt de 7,75%.
5. Courant l'exercice 2018, les filiales et les administrateurs de la STB ont souscrit à l'emprunt obligataire privé émis par cette dernière d'un montant global de 30 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un cinquième par an. Les intérêts sont calculés aux taux de 9,25 % l'an (catégorie A).

L'encours des montants souscrits ainsi que les intérêts générés par cet emprunt se détaillent comme suit :

Relation	Lien	Montant souscrit	Catégorie	Intérêt 2018
STAR	Administrateur	5 000 000	cat A	5 255
SOFI ELAN	Filiale	1 000 000	cat A	1 051
STB INVEST	Filiale	1 000 000	cat A	1 051
STB SICAR	Filiale	500 000	cat A	-
STB FINANCE	Filiale	500 000	cat A	-
HAMROUNI	Administrateur	6 200 000	cat A	-

Relation	Lien	Montant souscrit	Catégorie	Intérêt 2018
Total en		14 200 000		7 357

(*) : Administrateur qui a démissionné le 13 décembre 2018.

6. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrites, courant 2018, par les filiales, les entreprises associées et les administrateurs de la STB totalisent, au 31 décembre 2018, un montant de 9,953 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2018	taux d'intérêt
ABDELKADER HAMROUNI (*)	DAT	27/09/2018	23/09/2019	1 250 000	10,75%
L INVESTISSEUR STE SICAV	DAT	23/05/2018	01/06/2020	70 000	9%
L INVESTISSEUR STE SICAV	DAT	19/10/2018	05/11/2020	200 000	10%
POLE DE COMPET MONASTIR EL FEJJA	DAT	21/11/2018	17/02/2019	4 000 000	8,02%
SICAV AVENIR	DAT	08/11/2018	11/12/2019	25 000	10%
SICAV AVENIR	DAT	19/10/2018	07/11/2020	200 000	10%
STB FINANCE	DAT	03/12/2018	03/03/2019	1 000 000	10%
STB FINANCE	DAT	31/12/2018	31/03/2019	1 500 000	10,25%
STB INVEST	DAT	31/05/2018	11/04/2019	1 208 000	1%
STE TOURISTIQUE EDDKHILA	CD	25/12/2018	05/01/2019	500 000	9,5%
Total en Dinars				9 953 000	

(*) : Administrateur qui a démissionné le 13 décembre 2018.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- En vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, la STB a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
- Antérieurement à l'exercice audité, la STB a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2018 à 38,008 millions de dinars contre 38,962 millions de dinars au 31 décembre 2017.

- Antérieurement à l'exercice audité et en vertu des décisions du ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garantie accordée par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Ces garanties sont à hauteur de 343,636 millions de dinars.
- Antérieurement à l'exercice audité, la STB a souscrit à l'emprunt national 2014 émis par l'État Tunisien, principal actionnaire, pour 70 millions de dinars remboursable sur 7 ans avec une période de grâce de 2 ans et un taux d'intérêt égal à 6,15% (catégorie B) et pour un montant de 756 mille dinars acheté sur le marché remboursable sur 5 ans avec une période de grâce de 1 an et un taux d'intérêt égal à 5,95% (catégorie A). L'encours de cet emprunt s'élève au 31 décembre 2018 à 42,174 millions de dinars
- La STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire en devise à court terme qui s'élève au 31 décembre 2018 à 2,740 millions USD soit l'équivalent de 8,205 millions de dinars.
- La STB a souscrit le 18 octobre 2016 à l'emprunt obligataire subordonné privé émis par la TFB, entreprise appartenant au groupe STB, pour un montant global de 16 millions Euro soit l'équivalent de

39,560 millions de Dinars garanti par l'État en vertu de la décision du ministre des Finances en date du 17 octobre 2016.

La STB a procédé à la conversion en date du 26 mai 2017 et 28 mars 2018 respectivement de 6 millions d'Euro et 3 millions d'Euro en capital de ladite société soit l'équivalent de 22,253 millions de dinars.

L'encours de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2018 à 7 millions d'euro soit l'équivalent de 17,308 millions de dinars.

7. Antérieurement à l'exercice audité, les administrateurs et les filiales de la STB ont souscrit à l'emprunt obligataire privé émis par la STB en 2017 pour 12,240 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un cinquième par an à partir de la première année. Les intérêts sont calculés au taux de 7,5 % l'an.

L'encours des montants souscrits ainsi que les intérêts générés par cet emprunt se détaillent comme suit :

Relation	Montant souscrit	Encours au 31/12/2018	Intérêt 2018
SOFI ELAN	300 000	240 000	34 681
STB INVEST	1 000 000	1 000 000	127 430
HAMROUNI ABDELKADER (*)	10 940 000	8 752 000	1 264 694
Total en Dinars	12 240 000	9 992 000	1 426 805

(*) : Administrateur qui a démissionné le 13 décembre 2018.

8. Les comptes de dépôts à vue ouverts par certaines sociétés faisant partie du groupe STB accusent au 31/12/2018, un total de 11,325 millions de dinars détaillé comme suit :

Parties liées	Soldes créditeurs
EDDKHILA	126 787
STRC	5 423 767
STB FINANCE	2 836 020
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	1 341 894
STB MANAGER	61 974
STB SICAR	960 303
BFT	226 497
GEVE	32 970
STB MOYENS GENERAUX	102 357
STE TNNE DE CONTROLE VERITAS	89 638
POLE DE COMPETITIVITE	87 346
SICAV AVENIR	8 317
S.T.B SECURITE GARDIENNAGE	4 929
SICAV INVESTISSEUR	2 577
SOFI ELAN	19 654
Total en dinars	11 325 027

9. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a conclu des conventions de comptes courants associés avec les sociétés appartenant au groupe dont l'encours au 31 décembre 2018 s'élève à 73,878 millions de dinars détaillés comme suit :

Société	Encours	Taux de	Intérêt
---------	---------	---------	---------

	31/12/2018	Rémunération	2018
STRC	44 583	TMM+0,5%	3 559
ACTIVHOTELS	12 800	TMM+2%	-
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	12 500	2%	-
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE- avance CCA	3 995	Non rémunéré	-
Total en mille Dinars	73 878		3 559

10. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a signé avec sa filiale STB SICAR plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2018
Fonds gérés STB 1	1999	8 000	4 707
Fonds gérés STB 2	2000	8 000	5 048
Fonds gérés STB 3	2001	5 000	3 834
Fonds gérés STB 4	2002	6 500	5 837
Fonds gérés STB 5	2003	6 824	5 651
Fonds gérés STB 6	2005	2 707	1 879
Fonds gérés STB 7	2006	800	730
Fonds gérés STB 8	2007	9 371	6 246
Fonds gérés STB 9	2008	4 800	4 567
Fonds gérés STB 10	2008	8 748	8 732
Fonds gérés STB 11	2009	6 000	6 613
Fonds gérés STB 12	2009	9 898	11 643
Fonds gérés ID STB 1	2002	2 000	1 230
Fonds gérés ID STB 2	2002	2 000	1 258
Fonds gérés ID STB 3	2003	5 436	3 764
Fonds gérés ID STB 4	2005	360	376
Fonds gérés ID STB 5	2006	1 133	1 214
Fonds gérés ID STB 6	2007	4 000	3 538
Total en mille dinars		91 577	76 867

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les actifs valorisés à la date de clôture du fonds géré payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions avec un minimum de 1% du montant des fonds alloués par an ;
- Commission de performance de 10% à 20% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis ;
- Commission de rendement de 10% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Au cours de l'exercice 2018, la STB a comptabilisé une charge globale de 1 039 mille dinars au titre de ces différentes commissions.

11. En vertu des conventions conclues avec la SICAV L'Épargnant, la SICAV Investisseur, la SICAV Avenir et la SICAV l'épargne obligataire, la STB assure la fonction de dépositaire et/ou de distributeur de titres et de fonds pour ces SICAV.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargnant calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève en TTC à 542 015 DT.
- 0,2% du montant de l'actif net de la SICAV l'investisseur calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 2 822 DT.
- 1 000 DT (hors taxes), commission fixe versée annuellement par la SICAV Avenir.
- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargne obligataire calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève en TTC à 9 918 DT.

12. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB MANAGER, la STB assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les fonds FCP DELTA et FCP HIKMA, gérés par la STB MANAGER.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit une commission de 0,1% (TTC) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève à 964DT en hors taxes.

13. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, la STB assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les fonds FCP INNOVATION et FCP CAPITAL PLUS, gérés par la STB FINANCE.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit une commission de 0,1% (hors taxes) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève à 9017DT en hors taxes.

14. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, cette dernière assure les fonctions suivantes :

- Gestion de toutes les lignes de portefeuille titres actions et droits y afférents et obligations en dépôts sur les comptes de la STB s'engage à transférer tous les portefeuilles titres propres et pour le compte de ses clients. La STB-Finance rétrocédera à la STB une commission, dénommée commission de courtage, égale à 40% des commissions facturées par la STB Finance se rapportant aux transactions émanant du réseau de la Banque.

En rémunération de ces services, la STB FINANCE perçoit une commission de 0,2% sur toutes les opérations qui lui sont confiées et se rapportant au portefeuille titres de la STB. Toutefois, au-delà d'un certain montant, un plafond sera fixé en commun accord entre les deux parties. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève à 5 435 DT en hors taxes.

Gestion des opérations sur titres de toutes les lignes de l'Emprunt Obligataire National 2014 souscrites par la STB et par ses clients. La STB FINANCE rétrocède à la STB le tiers des commissions perçues dans le cadre du traitement des lignes de l'Emprunt Obligataire National 2014. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève à 4 600 DT en hors taxes.

- Gestion de l'actionnariat STB qui englobe les opérations relatives à la tenue du registre d'actionnaires de la STB ainsi que la tenue des assemblées et opérations rattachées. En rémunération de ces services, la STB FINANCE perçoit un montant forfaitaire annuel de 40 mille dinars (hors taxes).

15. Certains personnels de la STB ont fait l'objet de détachement auprès de ses filiales. Les montants facturés par la STB au titre de l'année 2018 se présentent comme suit :

Filiales	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
ACTIVHOTELS	17 081	19 377	14 617	24 434
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	17 604	19 785	-	-
SOFI-ELAN	17 118	18 042	41 150	-
STB FINANCE	34 135	34 375	26 497	37 021
STB MANAGER	61 186	55 374	71 980	34 407
STB SECURITE ET	18 122	20 249	15 580	20 878
STRC	17 191	19 424	14 746	20 730
STB MOYENS GENERAUX	17 071	19 244	15 857	20 059
STB SICAR	-	-	-	16 453
Total en dinars	199 509	205 869	200 428	173 982

16. La STB loue à ses filiales certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	loyer 2018 TTC
STRC 1 ^{er} étage	10000 (TTC)	01/07/2004	5%	deuxième année de la location	19 493
STRC 2 ^{ème} étage	10000 (TTC)	01/09/2001	5%	deuxième année de la location	22 289
STRC 3 ^{ème} étage	10000 (TTC)	01/05/2005	5%	deuxième année de la location	18 790
STB INVEST	8400 (HTVA)	01/07/2004	5%	deuxième année de la location	29 636
STB MANAGER	5400 (HTVA)	01/01/2003	5%	deuxième année de la location	28 277
STB FINANCE	27875 (HTVA)	01/01/2010	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	111 151
SOFI-ELAN	5 227(HTVA)	01/12/2011	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	6 051
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	4 800 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	5 998
STB MOYENS GENERAUX	5 400 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	6 747
TOTAL EN DINARS					248 432

17. Courant 2016, la STB a signé avec sa filiale, la société STB Sécurité et Gardiennage une convention de prestation de services ayant pour objet d'assurer les prestations de gardiennage des locaux et des établissements appartenant à la STB pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de gardiennage est calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de gardiennage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la STB Sécurité et Gardiennage. Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2018 ont totalisés la somme de 5 795 mille dinars.

18. Courant 2015, la STB a signé avec sa filiale, la société STB Moyens Généraux une convention de prestation de services ayant pour objet d'assurer les services de nettoyage des locaux et des établissements appartenant à la STB pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} février 2015 renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de nettoyage calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de nettoyage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la STB Moyens Généraux. Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2018 ont totalisés la somme de 4 593 mille dinars.

19. Les concours bancaires accordés par la STB à ses administrateurs et ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2018, un montant de 143,213 millions de dinars, répartis comme suit :

Administrateurs et Dirigeants	Encours au 31/12/2018
STAR	3 114 763
GROUPE HAMROUNI ABDELKADER (*)	14 014 849
GROUPE KHALFALLAH BECHIR	126 006 576
BEL LASSOUED MOHAMED TAHAR	148,699
Directeur général adjoint	76 949
Total en dinars	143 213 286

(*) : Administrateur qui a démissionné le 13 décembre 2018.

20. Les concours bancaires accordés par la STB aux sociétés, parties liées, totalisent, au 31 décembre 2018, un montant de 37,979 millions de dinars, répartis comme suit :

Parties liées	Encours au 31/12/2018
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	33 655 358
STE EDDKHILA	3 177 301
LA GENERALE DE VENTE GEVE	1 013 000
SED SOUSSE NORD	120 342
ACTIVHOTELS	9 086
STB SICAR	3 995
STB INVEST	130
Total en dinars	37 979 211

III. Obligations et engagements de la STB envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Les éléments de rémunération du Directeur Général tels que fixés par le comité de rémunération de la banque, ont été approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 30 mai 2016. Les éléments de rémunération du DG se composent comme suit :
 - un élément fixe qui consiste en un salaire net mensuel fixé à 16 mille dinars,
 - et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe soit 96 mille dinars et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 500 litres de carburant par mois, une 2ème voiture de fonction à usage domestique avec un quota de 250 litres de carburant par mois, prise en charge des frais de communication téléphonique avec un plafond de 250 dinars par mois ainsi que le remboursement de tous les frais engagés dans le cadre de l'exercice de son activité sur présentation des factures y afférentes.

- Les éléments de rémunération du Directeur Général Adjoint tels que révisés par le comité de nomination et de rémunération de la banque, ont été approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 16 novembre 2016. Les éléments de rémunération du DGA ont été révisés comme suit :

- un élément fixe qui consiste en un salaire brut mensuel fixé à 4,767 mille dinars soit un salaire net de 2,670 mille dinars ;
- et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 400 litres de carburant par mois ainsi que le remboursement des frais téléphoniques.

- Les rémunérations des conseillers de la direction générale ont été fixées par décisions des conseils d'administration réunis en dates du 27 avril 2017, 4 décembre 2017, 17 juillet 2018 et 21 novembre 2018. Les éléments de rémunération se détaillent comme suit :

Nature	Conseiller 1		Conseiller 2	
	Du 01/01/2018 au 30/06/2018	Du 01/07/2018 au 30/06/2019	Du 01/12/2018 au 30/11/2018	Du 01/12/2018 au 30/11/2019
Rémunération fixe	4 790 dinars en brut/mois	5 450 dinars en brut/mois	5 000 dinars en net/mois	
Rémunération variable	allant jusqu'à 10 mille dinars sur proposition du DG et à la discrétion du conseil d'administration		allant jusqu'à 10 mille dinars à la discrétion du DG en fonction de la réalisation des objectifs	allant jusqu'à 20 mille dinars à la discrétion du DG en fonction de la réalisation des objectifs
Avantages en nature	voiture de fonction et 400 litres de carburants/mois		200 litres de carburants/mois	

- Suite recommandation du conseil d'administration réuni en date du 9 novembre 2016, et pour régulariser la situation du conseiller de la direction générale, un contrat de prestation de service a été signé entre la STB et la société Business and Financial Consulting en date du 27 mars 2017 pour une période allant du 15 septembre 2016 au 14 septembre 2017. En vertu de cette convention, la société BFC s'engage à affecter un conseiller auprès de la direction générale moyennant un prix fixé à 36 mille dinars en hors taxes. Et suite décision du conseil d'administration réuni en date du 6 février 2018, un avenant au contrat indiqué ci-haut a été signé afin que la société BFC Tunisie subroge BFC pour la période allant du 14 septembre 2017 au 14 septembre 2018 en maintenant la même rémunération.
- Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs de la STB a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 avril 2018 à 4000 dinars en net par séance pour le président du conseil d'administration et à 2000 dinars en net par séance pour les membres du conseil d'administration.
- Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et du comité des risques a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 avril 2018 à 2000 dinars en net et par séance pour le président de chaque comité et à 1000 dinars en net et par séance pour les membres des comités. Les présidents et membres de plus d'un comité seront rémunérés sur la base de leurs présences dans un seul comité de leur choix.

2. Les obligations et engagements de la STB envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	DG		DGA et conseillers		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	671 113	48 399	549 169	39 543	150 000	144 235
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	2 958	39 793	-	-
TOTAL	671 113	48 399	552 127	79 336	150 000	144 235

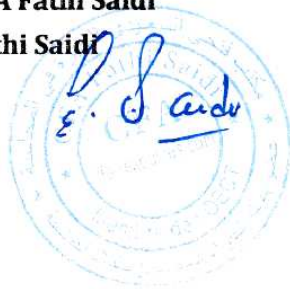
Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 4 avril 2019

Les Co-commissaires aux comptes

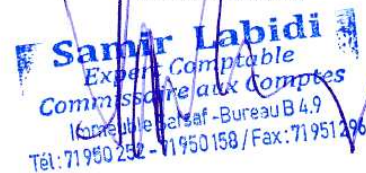
CFA Fathi Saidi

Fathi Saidi



Groupement CSL- CNH

Samir Labidi



4.3.3 NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS AUX ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRÊTÉS AU 31/12/2018

- **Note explicative portant sur l'observation des commissaires aux comptes relative à L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double évoquée au niveau du rapport général**

La Société Tunisienne de banque a lancé un projet de comptabilité multidevises dot le démarrage est programmé pour le début de 2020.

- **Note explicative portant sur l'observation des commissaires aux comptes relative aux engagements de la STB déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT»**

En ce qui concerne le point soulevé par les commissaires relatif aux Les engagements de la STB déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont inférieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 2 millions de dinars. Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés et les avals billet de trésorerie. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle. La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE a présenté les explications suivantes :

- ✓ La banque a confié une mission de régularisation des écarts aux niveaux des comptes d'engagements par décaissement au cabinet GEM CONSULT. **Le rapport définitif est délivré et est en cours de validation définitive.**
- ✓ La banque a également confié une mission de régularisation des écarts aux niveaux des comptes de contentieux au Groupement cabinet ARBIA RIAHI et IBRAHIM MEKKI. **Le rapport définitif est délivré et est en cours de validation définitive.**
- ✓ Une mission d'apurement des suspens au niveau des comptes de l'activité monétique a été confiée au cabinet ABC. **Le rapport définitif est délivré et validé.**

- **Note explicative portant sur l'observation des commissaires aux comptes relative à l'existence d'une obligation ou non pour la banque de l'obligation de restituer la dotation de l'État et les délais éventuels pour cette restitution vue que l'équilibre financier de la banque est rétabli. Ainsi que La situation des créances et des participations détenues par la « STB » dans le capital de la « BFT »**

- ✓ Selon la convention conclue avec l'Etat, la banque est tenue de restituer la dotation une fois les conditions suivantes sont cumulativement réunies :
 - Reconstitution 217 MD sous forme de réserve ;
 - Constitution des provisions nécessaires conformément à la réglementation en vigueur ;
 - Respect du ratio de solvabilité.

- ✓ La participation de la STB dans le capital de la BFT est totalement provisionnée.

- **Note explicative portant sur l'observation des commissaires aux comptes relative à l'existence de faiblesses et d'insuffisances qui impactent l'efficacité du système de contrôle interne. Elles concernent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière.**

- ✓ La banque a entamé l'automatisation totale du processus d'élaboration des états financiers individuels et consolidés. L'achèvement des travaux est prévu courant le premier semestre 2020.
- **Note explicative portant sur l'observation des commissaires aux comptes au niveau du paragraphe 3 « participations croisées » que 5 sociétés du groupe STB détiennent au 31/12/2018, 296 794 actions dans le capital de la STB, ce qui est contraire aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales qui prévoit que : « Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent. »**
- ✓ Le dossier est pris en charge pour régularisation dont certaines actions ont été déjà concrétisées. La finalisation de cette opération se fera dans les meilleurs délais et en fonction de l'évolution du marché financier.
- **Note explicative portant sur l'observation des commissaires aux comptes relative rapport spécial des commissaires aux comptes, paragraphe « opérations réalisées relatives à des conventions antérieures » indique que : « La STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire en devise à court terme qui s'élève au 31 décembre 2018 à 2,740 millions USD soit l'équivalent de 8,205 millions de dinars. »**

La BFT a déjà remboursé 1,34 Millions de dollars durant le premier semestre 2019. L'encours au 30-06-2019 est de 1,4 Millions de dollars. L'emprunt mentionné est adossé par la BFT à un emprunt équivalent en faveur de « Tunisie Sucre » L'échéancier entre la BFT et « Tunisie Sucre » prévoit un remboursement trimestriel pour 140 mille dollars. Tout remboursement de « Tunisie Sucre » sera affecté à la couverture du crédit de la STB. A ce jour aucun incident de paiement n'a été constaté.

- **Note explicative portant sur l'observation des commissaires aux comptes au niveau paragraphe 4 « faits marquants » ce qui suit : « en vertu du contrat de couverture du risque de change conclu par la STB, La banque a remboursé l'emprunt syndiqué contracté en devise au cours de la date de remboursement et a supporté ainsi une différence de change de l'ordre de 127,121 millions de dinars. Cette différence de change doit être réglée par l'État et ce en application du contrat de couverture contre le risque de fluctuation du taux de change par le fond national de garantie. La créance envers TUNIS-RE, gestionnaire de ce fond est ainsi de l'ordre de 113.467 millions de dinars ».**
- ✓ Tunis-Ré procède à des remboursements annuels de l'ordre de 12 millions de dinars (à raison de 3 millions de dinars par trimestre). Au 30 juin 2019 la créance envers TUNIS-RE est de 110.773 millions de dinars

- **Note explicative relative aux participations**

Concernant les participations non financières supérieures à 20%, trois participations ont été cédées en 2018, le nombre s'élève à cinq jusqu'au 30/6/2019. Une participation est en cours de cession. Pour les sociétés « L'Immobilière de l'Avenue » et « Société Eddkhila » l'opération de privatisation a été déclenchée. Il y a douze participations en liquidation dont SKANES PALACE et AFRICA Sousse, 7 en

veilleuse dont Compagnie Hôtelière Centre Villes et pour le reste, des participations, la Banque est en discussion avec les autres actionnaires de chaque société en vue de leur cession.

4.3.4. NOTES COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRÊTÉS AU 31/12/2018

- **Note complémentaire à la note à la note 5.2 « créances sur les établissements bancaires et financiers » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant ventilation de cette rubrique.**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient éligibles ou non au refinancement se présente comme suit :

Description	Eligibles au refinancement de la BCT	Non éligibles au refinancement de la BCT	TOTAL
Créances sur les établissements bancaires et financiers	0	443 614	443 614

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire se présente comme suit :

Description	Matérialisés par des titres du marché interbancaire	Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	Total
Créances sur les établissements bancaires et financiers	0	443 614	443 614

- **Note complémentaire à la note à la note 5.3 créances sur la clientèle » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.**

La ventilation des créances sur la clientèle se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
- C/C Débiteurs	28	27 434	1 160 327	1 187 789
- C/ Ressources spéciales			155 279	155 279
- Comptes courants associés	59 898	31 015	76 086	166 999
- Autres concours à la clientèle	40 514	63 841	7 827 305	7 931 660
- Créances à abandonner			3 562	3 562
TOTAL	100 440	122 290	9 222 559	9 445 289

- Note complémentaire à la note à la note 5.5 « Portefeuille d'investissement » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires

1/ Pourcentage de contrôle ED dkhila 2018

% contrôle EF individuels 2018	% contrôle EF Consolidés 2018	Ecart	Justification Ecart
61,20%	67,87%	-6,67%	Participation indirecte STB invest

2/ Pourcentage de contrôle STB FINANCE 2018

% contrôle EF individuels 2018	% contrôle EF Consolidés 2018	Ecart	Justification Ecart
61,30%	96,71%	-35,41%	Participations indirectes STB INVEST/STB SICAR /SOFIELAN

La note complémentaire à la note 5-5 « Portefeuille d'investissement » relative au siège, les montants des capitaux propres et du résultat du dernier exercice pour les entreprises filiales se présente comme suit :

DENOMINATION SOCIALE	Siège	Capitaux propres avant affectation	Résultat net après modification comptable
Secteur Financier			
STB INVEST	IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El	47 619 807	705 601,74
STRC	Avenue Habib Bourguiba-Immeuble Africa -1000 Tunis	-7 247 591	1 778 423
SICAV AVENIR	IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El	1 180 194	92 106
BFT*	Rue 8365 cité ENNASSIM Montplaisir-1002 Tunis	(-400 060)	-33 518 (ex 2017)
STB FINANCE	IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El	8 146 130	913 166
SICAV L'INVESTISSEUR	IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El	1 366 914	115 068
STB SICAR	Immeuble Sawarby-Centre Urbain NORD-1003 Tunis	24 270 677	926 276
STB MANAGER	IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El	1 684 797	117 490
TUNISIAN FOREIGN BANK	19, rue des Pyramides 75001 Paris	14 230 000	-7 809 000
SOFI ELAN	IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El	8 623 811	997 031
Secteur du Batiment			
L'IMMOB.DE L'AVENUE	31, Avenue de Paris, 1002 Tunis	8 829 222,55	261 706,56
Secteur Touristique			
ED-DKHILA	25, Avenue Jean Jaurès-1002 Tunis	6 157 303,14	2 148 079,68
Secteur des services			
GEVE	C/O Immeuble STB Rue Hédi NOUIRA 1001 Tunis	734 993 839	-295 807 671
SOCIETE ACTIVHOTELS	C/O Immeuble STB Med V - 1001 Tunis	-5 816 878	-590 421
STB MOYENS GENERAUX	1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis	489 964,01	-10 207
STB SECURITE ET	1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis	145 991,31	-23 220,09

Concernant les participations non financières supérieures à 20%, trois participations ont été cédées en 2018, le nombre s'élève à cinq jusqu'au 30/6/2019. Une participation est en cours de cession. Pour les sociétés « L'Immobilier de l'Avenue » et « Société Eddkhila » l'opération de privatisation a été

déclenchée. Il y a douze participations en liquidation dont SKANES PALACE et AFRICA Sousse, 7 en veilles dont Compagnie Hôtelière Centre Villes et pour le reste, des participations, la Banque est en discussion avec les autres actionnaires de chaque société en vue de leur cession.

- **Note complémentaire à la note à la note 5.9 « dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » : et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 8 et 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant défalcation de ladite entre :**
 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires,
 - Dépôts et avoirs des établissements financiers.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon établissement financiers ou établissements bancaires au 31/12/2018 se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Comptes à vue des établissements bancaires	89 798	17 910
Comptes à vue des établissements financiers	456	379
Emprunts auprès des établissements bancaires	202 008	42 965
Emprunts auprès des établissements financiers	0	0
Total	292 262	61 254

La ventilation des emprunts des établissements bancaires et financiers selon la matérialisation ou non des emprunts par des titres du marché interbancaires se présente comme suit :

Description	Matérialisés par des titres	Non matérialisés par des titres	Total
Emprunts auprès des établissements financiers	0	292 251	292 251

- **Note complémentaire à la note à la note 5.10 « dépôts et avoirs de la clientèle » : et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant ventilation de cette rubrique selon la nature de la relation : entreprise liées, entreprises associées et autres clientèles.**

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la nature de la relation hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Encours brut
Dépôts à vue dinars	6 304	1	1 626 492	1 632 797
Comptes en devises		1 022	619 971	620 993
Placement en devises			162 631	162 631
Dépôts épargne			2 773 420	2 773 420
Dépôts à terme	102 703	4 500	914 891	1 022 094
Compte à terme	66 203	3 000	393 412	462 615
Bons de caisse			441 979	441 979
Certificats de dépôts	36 500	1 500	79 500	117 500
Autres sommes dues à la clientèle		0	161 609	161 609
Total	109 007	5 523	6 259 014	1. 373 544

- Une note complémentaire à la note 5.11 «Emprunts et ressources spéciales» et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées, et autres emprunteurs.

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Emprunts obligataires & privés	9 374		160 804	170 178
Ressources spéciales			105 893	105 893
Intérêts sur emprunts obligataires	407		6 985	7 392
Intérêts à payer sur ressources extérieures			974	974
Dettes rattachées			388	388
<i>Total</i>	9 781	0	275 044	284 825

- Une note complémentaire à la note 5.13 « capitaux propres » portant sur :

- ✓ Le nombre d'actions de chaque catégorie rachetée par la banque, le prix payé ;
- ✓ L'effet du rachat de la banque de ses propres actions sur le cours boursier ;
- ✓ Le pourcentage des actions détenues par la société par rapport au total des actions en circulation ;
- ✓ La ventilation de la réserve pour fonds social pour distinguer les utilisations remboursables de celles non remboursables.

Et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 19 et 20 de la NC 02 relative aux capitaux propres.

Le bénéfice par action se présente comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
-Bénéfice net de l'exercice avant modification comptable (en mDT)	66 863	44 362
-Nombre d'actions ordinaires	155 375 000	155 375 000
-Nombre d'actions propres	679 987	679 987
-Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	154 695 013	154 695 013
-Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	154 695 013	154 695 013
-Bénéfices revenant aux actions propres (en mDT)	294	195
-Bénéfice par action de valeur nominale de 5DT (en DT)	0.430	0.286

- Une note complémentaire à la note 7.6 « dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif »

Note 7.6 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	-165 100	-106 631
- Dotations aux provisions pour créances douteuses	-95 768	-88 468
- Dotations aux provisions additionnelles	-96 084	-80 612
- Dotations aux provisions collectives	-26 106	-
- Reprises sur provisions pour créances douteuses	123 079	155 401
- Reprises sur provisions additionnelles	121 794	110 987
- Reprise sur provisions collectives sur créances non classées	-	242
- Créances cédées à STRC ou radiées	-268 292	-263 560
- Créances passées par pertes	-4 430	-1 835

- Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	80 707	61 215
Dotations aux provisions pour risques et charges	-16 126	-37 949
- Dotations aux provisions pour risques et charges (1)	- 17 960	-42 135
- Dotations aux provisions liées à l'assainissement social	- 4 272	
- Indemnités et pensions liées à l'assainissement social (2)	-20 349	-14 985
- Reprises de provisions pour risques et charges	4 081	19 171
- Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	22 374	-
TOTAL	-181 226	-144 580

(2) Données au 31/12/2017 retraitées pour le besoin de comparabilité.

(1) Au 31/12/2018, la ventilation de la dotation aux provisions pour risques et charges se présente comme suit :

Libellé	
- Dotations aux provisions sur suspens comptable	- 11 023
- Dotations aux provisions sur affaires en contentieux	- 5 681
- Autres	-1 256
Total en mDT	-17 960

- Une note complémentaire à la note 7.10 « Charges générales d'exploitation » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant défalcation de cette rubrique entre :

- ✓ Frais d'exploitation non bancaire ;
- ✓ Autres charges générales d'exploitation.

MTND	31/12/2017	31/12/2018	Variation	
			Mt	%
Charges générales d'exploitation	(42)	(67)	(24)	58,0%
Frais d'exploitation non bancaires	(25)	(44)	(19)	77,4%
Autres charges d'exploitation	(17)	(22)	(5)	29,5%

- Une note complémentaire à l'état de résultat analysant l'augmentation enregistrée en 2018 par rapport à 2017 de la rubrique « produits nets bancaires » de 14,27 %.

MTND	Décembre 2017	Décembre 2018	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés	443	622	180	40,6%
Intérêts courus et charges assimilées	(252)	(368)	(115)	45,7%
Marge nette d'intérêts	190	255	64	33,8%
Commissions reçues	81	91	10	11,9%
Commissions payées	(4)	(5)	(1)	19,7%
Commissions nettes	77	86	9	11,5%
Gains sur portefeuille titres commercial et op. financières	60	60	1	0,9%
Revenus du portefeuille titres d'investissement	56	73	17	30,5%
Produit net bancaire	383	473	91	23,7%

- Une note complémentaire sur les parties liées conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées

En vertu des décisions du ministre des Finances signées le 02 avril 2019, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garantie accordée par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques au 31 décembre 2017. Ces garanties sont à hauteur de 66,200 millions de dinars.

En vertu de la correspondance parvenue le 4 avril 2019, la garantie de l'État signée suite à la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011 a été renouvelée jusqu'au 15 avril 2019. En vertu de cette décision, la STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire à hauteur de 70 millions de dinars pour une période de 14 jours renouvelable avec un taux d'intérêt de 7,75%.

Courant l'exercice 2018, les administrateurs de la STB ont souscrit à l'emprunt obligataire privé émis par cette dernière d'un montant global de 30 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un quinzième par an. Les intérêts sont calculés aux taux de 9,25 % l'an (catégorie A). L'encours des montants souscrits par les administrateurs ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2018 se détaillent comme suit :

<i>Relation</i>	<i>Lien</i>	<i>Montant souscrit</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Intérêt 2018</i>
STAR	Administrateur	5 000 000	cat A	5 255
HAMROUNI ABDELKADER(*)	Administrateur	6 200 000	cat A	0

(*) : Administrateur qui a démissionné le 13 décembre 2018.

L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2018, par les entreprises associées et les administrateurs de la STB totalisent, au 31 décembre 2018, un montant de 5,745 millions de dinars, réparti comme suit :

<i>Relation</i>	<i>Lien</i>	<i>Nature</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>Encours 31/12/2018</i>	<i>Taux d'intérêt</i>
ABDELKADER HAMROUNI (*)	Administrateur	DAT	27/09/2018	23/09/2019	1 250 000	TMM+4%
L INVESTISSEUR STE SICAV	entreprise associée	DAT	23/05/2018	01/06/2020	70 000	TMM+4%
L INVESTISSEUR STE SICAV	entreprise associée	DAT	19/10/2018	05/11/2020	200 000	10%
POLE DE COMPET MONASTIR EL FEJJA	entreprise associée	DAT	21/11/2018	17/02/2019	4 000 000	TMM+4%
SICAV AVENIR	entreprise associée	DAT	08/11/2018	11/12/2019	25 000	10%
SICAV AVENIR	entreprise associée	DAT	19/10/2018	07/11/2020	200 000	10%
<i>Total</i>					5 745 000	

(*) : Administrateur qui a démissionné le 13 décembre 2018.

En vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, la STB a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

Antérieurement à l'exercice 2018, la STB a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2018 à 38,464 millions de dinars contre 39,455 millions de dinars au 31 décembre 2017.

Antérieurement à l'exercice 2018, la STB a souscrit à l'emprunt national 2014 émis par l'État Tunisien, principal actionnaire, pour 78 millions de dinars dont 70 millions de dinars remboursable sur 7 ans avec une période de grâce de 2 ans et un taux d'intérêt égal à 6,15% (catégorie B) et 7,556 millions de dinars remboursable sur 5 ans avec une période de grâce de 1 an et un taux d'intérêt égal à 5,95% (catégorie A). L'encours de cet emprunt s'élève au 31 décembre 2018 à 52,174 millions de dinars.

La STB a souscrit le 18 octobre 2016 à l'emprunt obligataire subordonné privé émis par la TFB, entreprise associée appartenant au groupe STB, pour un montant global de 16 millions Euro soit l'équivalent de 39,560 millions de Dinars garanti par l'État en vertu de la décision du ministre des Finances en date du 17 octobre 2016. La STB a procédé à la conversion en date du 26 mai 2017 et 28 mars 2018 respectivement de 6 millions d'Euro et 3 millions d'Euro en capital de ladite société soit l'équivalent de 22,253 millions de dinars. L'encours de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2018 à 7 millions d'euro soit l'équivalent de 17,308 millions de dinars.

Antérieurement à l'exercice 2018, l'administrateur Hmarouni Abdelkader (qui a démissionné le 13 décembre 2018) a souscrit à l'emprunt obligataire privé émis par la STB en 2017 pour 10,940 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un cinquième par an à partir de la première année. Les intérêts sont calculés au taux de 7,5 % l'an.

Antérieurement à l'exercice 2018, l'administrateur Hmarouni Abdelkader (qui a démissionné le 13 décembre 2018) a souscrit à l'emprunt obligataire privé émis par la STB en 2017 pour 10,940 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un cinquième par an à partir de la première année. Les intérêts sont calculés au taux de 7,5 % l'an.

Relation	Montant souscrit	Encours au 31/12/2018	Intérêt 2018
HAMROUNI ABDELKADER (*)	10 940 000	8 752 000	1 264 694

(*): Administrateur qui a démissionné le 13 décembre 2018.

Les comptes de dépôts à vue ouverts par les entreprises associées faisant partie du groupe STB se détaillent au 31/12/2018 comme suit :

Parties liées	Soldes créditeurs	monnaie
STE TNNE DE CONTROLE VERITAS	89 638	TND
POLE DE COMPETITIVITE MONASTIR EL FEJJA	87 346	TND
SICAV AVENIR	8 317	TND
SICAV INVESTISSEUR	2 577	TND
MAISON DU BANQUIER	2 707	TND
SONI BANK	33 038	EUR
TFB	57 516	TND

En vertu des conventions conclues avec la SICAV Investisseur et la SICAV Avenir, la STB assure la fonction de dépositaire et/ou de distributeur de titres et de fonds pour ces SICAV.

- 0,2% du montant de l'actif net de la SICAV l'investisseur calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 2 822 DT.
- 1 000 DT (hors taxes), commission fixe versée annuellement par la SICAV Avenir.

les concours bancaires accordés par la STB à ses administrateurs et ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2018, un montant de 143,213 millions de dinars, répartis comme suit :

Administrateurs et Dirigeants	Encours au 31/12/2018
STAR	3 114 763
GRUPE HAMROUNI ABDELKADER (*)	14 014 849
GRUPE KHALFALLAH BECHIR	126 006 576
BEL LASSOUED MOHAMED TAHAR	148,699
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	76 949
Total en dinars	143 213 286

(*): Administrateur qui a démissionné le 13 décembre 2018.

Les distributions servis à la STB par les entreprises associées courant 2018(en DT) :

Relation	Dividendes	Jetons de présence
SICAV AVENIR	34 387	1 250
SICAV L'INVESTISSEUR	14 526	1 250
SONIBANK	2 645 021	0
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR-ELFEJJA	330 000	5 000
SOCIETE TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS "STCV"	389 640	10 000

Les obligations et engagements de la STB envers ses administrateurs

- Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs de la STB a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 avril 2018 à 4000 dinars en nets par séance pour le président du conseil d'administration et à 2000 dinars en nets par séance pour les membres du conseil d'administration.
- Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et du comité des risques a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 avril 2018 à 2000 dinars en nets et par séance pour le président de chaque comité et à 1000 dinars en nets et par séance pour les membres des comités. Les présidents et membres de plus d'un comité seront rémunérés sur la base de leurs présences dans un seul comité de leurs choix.
- Les obligations et engagements de la STB envers ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	150 000	144 235
TOTAL	150 000	144 235

4.3.4 TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018

Désignation	Capital social	dotation de l'Etat	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinvestissements exonérés	Prime d'émission+ prime de fusion	Réserves pour fonds social	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
Solde avant affectation au 31/12/2016	776 875	117 000	12 430	49 479	45 028	196 906	9 974	142 663	8 652	-5 509	37 324	40 518	-694 734	736 606
Affectation du résultat 2016 (AGO 23/05/2017)													-40 518	40 518
Autres imputation									483		-12 345			483
Solde au 31/12/2016 après affectation	776 875	117 000	12 430	49 479	45 028	196 906	9 974	142 663	9 135	-5 509	24 979		-641 871	737 089
résultat au 31/12/2017												51 778		51 778
modification comptable														13 988
solde ajusté au 31/12/2017 avant affectation	776 875	117 000	12 430	49 479	45 028	196 906	9 974	142 663	9 135	-5 509	24 979	51 778	-627 883	802 855
Affectation du résultat 2017 (AGO 28/04/2018)														461
Solde au 31/12/2017 après affectation	776 875	117 000	12 430	49 479	45 028	196 906	9 974	142 663	9 596	-5 509	24 511		-575 637	803 316
résultat au 31/12/2018												66 863		66 863
Solde au 31/12/2018 avant affectation	776 875	117 000	12 430	49 479	45 028	196 906	9 974	142 663	9 596	-5 509	24 511	66 863	-575 637	870 179
Affectation du résultat 2018 (AGO 27/04/2019)														-66 863
Solde au 31/12/2018 après affectation	776 875	117 000	12 430	49 479	45 028	196 906	9 974	142 663	9 596	-5 509	24 511		-508 774	870 179

4.3.5 TABLEAU DE REPARTITION DES BENEFICES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	En mD		
	31/12/2018	31/12/2017*	31/12/2016
Résultat de l'exercice	66 863	44 362	40 518
Report à nouveau	-575 637	-641 870	-694 734
Autres capitaux propres	-		12 346
Effet de modification comptable	13 988	21 404	-
Résultats reportés	-508 774	-575 637	-641 870

4.3.6 EVOLUTION DES DIVIDENDES

	En mD		
Désignation	31/12/2018	31/12/2017*	31/12/2016
Capital social	776 875	776 875	776 875
Nombre d'actions (en milliers)	155 375	155 375	155 375
Dividendes	-	-	-
Dividende par action	-	-	-
Taux de dividende en % de la valeur nominale	-	-	-
Date de détachement	-	-	-

4.3.7 EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION

	En mD		
	31/12/2018	31/12/2017*	31/12/2016
Total des produits d'exploitation bancaire	846 177	639 374	527 677
Produit Net Bancaire	473 387	382 745	309 581
Résultat d'Exploitation	84 110	43 438	43 144
Capital social	776 875	776 875	776 875
Nombre d'actions (en milliers)	155 375	155 375	155 375
Produits d'Exploitation Bancaire/action (en DT)	5,446	4,115	3,396
Produit Net Bancaire/action (en DT)	3,047	2,463	1,992
Résultat d'Exploitation/action (en DT)	0,541	0,280	0,278

4.3.8 EVOLUTION DU RESULTAT NET

	En mD		
	31/12/2018	31/12/2017*	31/12/2016
Capital social	776 875	776 875	776 875
Nombre d'actions (en milliers)	155 375	155 375	155 375
Bénéfice avant impôt (en tenant compte de modifications comptable)	92 663	45 713	41 623
Bénéfice net après modification comptable	80 851	65 766	40 518
Bénéfice consolidé avant impôt (en tenant compte de modifications comptable)	113569	41 349	12 382
Bénéfice net consolidé après modification comptable	87863	38 957	8 562
Bénéfice avant impôt par action (en DT)	0,596	0,294	0,268
Bénéfice net par action (en DT)	0,520	0,423	0,261
Bénéfice consolidé avant impôt par action (en DT)	0,731	0,266	0,080
Bénéfice net consolidé par action (en DT)	0,565	0,251	0,055

* Chiffres retraités pour des besoins de comparabilité

4.3.9 EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

	En mD		
	31/12/2018	31/12/2017*	31/12/2016
Bénéfice net (en tenant compte des modifications comptables)	80 851	65 766	40 518
Dotations aux provisions nettes sur créances	181 226	144 580	105 232
Dotations aux provisions nettes sur portefeuille d'investissement	3 828	10 423	12 186
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	9 908	7 543	7 253
Marge brute d'autofinancement	275 813	228 312	165 189

4.3.10 EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMIS PAR LA STB

							En DT
Libelle	Taux	SOUSCRIP INITIALE	JOUISSA NCE	1 ^{ère} ECHANCE	DERNIERE ECHEANCE	ENCOURS 31-12-2018	

EMPRUNT STB 2008/1

EMPRUNT STB 2008-1 CAT B 10ANS	TMM+1%	-	-	-	-	
EMPRUNT STB 2008-1 CAT B 16ANS	TMM+1,50%	9 000 000.000	15-mai-08	15-mai-09	15-mai-24	3 375 000.000
EMPRUNT STB 2008-1 CAT C 20ANS	TMM+1,75%	6 000 000.000	15-mai-08	15-mai-09	15-mai-28	3 000 000.000
EMPRUNT STB 2008-1 CAT D 25ANS	TMM+2%	35 000 000.000	15-mai-08	15-mai-09	15-mai-33	21 000 000.000
TOTAL		50 000 000.000				

EMPRUNT STB 2008/2

EMPT STB2008-2/16ans	6.50%	50 000 000.000	18-févr-09	18-févr-10	18-févr-25	21 875 000.000
TOTAL		50 000 000.000				

EMPRUNT STB 2010/1

EMPRUNT STB 2010/1 CAT A 10 ANS	TMM+0,7%	46 250 000.000	23-mars-10	23-mars-11	23-mars-25	9 250 000.000
EMPRUNT STB 2010/1 CAT B 15 ANS	5.30%	53 750 000.000	23-mars-10	23-mars-11	23-mars-20	25 069 000.000
TOTAL		100 000 000.000				

EMPRUNT STB 2011

EMPRUNT STB 2011/1 CAT A 10 ANS	5.30%	67 500 000.000	23-mars-10	27-mars-13	27-janvier-19	9 625 000.000
EMPRUNT STB 2011/1 CAT B 15 ANS	TMM+0,7%	2 500 000.000	23-mars-10	23-mars-11	27-janvier-22	1 000 000.000
TOTAL		70 000 000.000				

* Données retraitées pour des besoins de comparabilité

EMPRUNT STB PRIVES

EMPRUNT STB 2011	5,35%	10 000 000.000				Totalement remboursé
EMPRUNT STB 2011	TMM+1,25%	42 200 000.000				Totalement remboursé
EMPRUNT STB 2012	6,15%	44 000 000.000				Totalement remboursé
EMPRUNT STB 2012	TMM+1,25%	10 000 000.000				1 428 000.000

TOTAL 106 200 000 000

EMPRUNT STB PRIVES

EMPRUNT STB 2017-1 CATEGORIE A : 5 ANS	7,5%	47 500 000.000	28/04/2017	28/04/2018	18/04/2023	38 000 000.000
EMPRUNT STB 2017-1 CATEGORIE A : 5 ANS	TMM+2%	2 000 000.000	28/04/2017	28/04/2018	18/04/2023	400 000.000
EMPRUNT STB 2017-1 CATEGORIE B : 7 ANS avec 2 années de grâce	7,6%	8 500 000.000	28/04/2017	28/04/2020	18/04/2025	8 500 000.000
EMPRUNT STB 2017-1 CATEGORIE B : 7 ANS avec 2 années de grâce	TMM+2,10%					NEANT

TOTAL 58 000 000.000

EMPRUNT STB PRIVES

EMPRUNT STB 2018-1 CATEGORIE A : 5 ANS	9,25%	7 600 000.000	18/01/2019	18/01/2020	18/04/2024	7 600 000 000
EMPRUNT STB 2018-1 CATEGORIE B : 5 ANS	TMM+2,35%	22 400 000 000	18/01/2019	18/01/2020	18/04/2024	22 400 0000 000
EMPRUNT STB 2018-1 CATEGORIE B : 7 ANS avec 2 années de grâce	TMM+2,65%	Néant				

TOTAL 30 000 000.000

172 522 000 000



4.3.11 EMPRUNTS OBLIGATAIRES SOUSCRITS PAR LA STB

								En DT
Libelle	VN	Type	Dernière échéance	Taux	Maturité	Souscription initiale	amortissement	Enours 31-12-2018
BATAM 2002	100	Ordinaire				650 000.000		650 000.000
AMEN BANK 2010 Subordonné	100	Subordonné	31/08/2025	TMM+0,85%	15 ans	3 000 000.000	1 600 800.000	1 399 200.000
BTE 2010 CA TV	100	Ordinaire	17/09/2020	TMM+0,7%	10 ans	5 000 000.000	4 000 000.000	1 000 000.000
EMPT ATTIJARI 2010 / 7ANS	100	Ordinaire	11/01/2018	TMM+0,6%	7 ans	5 000 000.000		Totalement amorti
BNA 2011 P/C FGA	100	Privé	24/05/2021	6,20%	10 ans	5 000 000.000		5 000 000.000
ATL 2011 TF	100	Ordinaire	13/02/2019	6,25%	7 ans 2 grâce	2 000 000.000	1 600 000.000	400 000.000
UIB 2011-2 TF	100	Ordinaire	30/01/2019	5,90%	7 ans	1 000 000.000		amorti
ATL 2013-1 TF	100	Ordinaire	22/04/2020	6,80%	7 ans 2 grâce	1 000 000.000	600 000.000	400 000.000
EMPRUNT NATIONAL 2014 CA	100	Ordinaire	20/06/2019	5,95%	5 ans 1 grâce	755 640.000	566 730.000	188 910.000
EMPRUNT NATIONAL 2014 CB	100	Ordinaire	20/06/2021	6,15%	7 ans 2 grâce	70 000 000.000	28 000 000.000	42 000 000.000
Hannibal Lease 2015-2 CA TF	100	Ordinaire	28/03/2021	7,65%	5 ans	4 000 000.000	1 600 000.000	2 400 000.000
HANNIBAL LEASE 2016-1 CA TF	100	Ordinaire	28/06/2021	7,65%	5 ans	3 000 000.000	1 200 000.000	1 800 000.000
SERVICOM 2016 TF	100	Ordinaire	12/08/2023	8,20%	7 ans 2 grâce	2 000 000.000		2 000 000.000
BNA SUB 2016 CB TF	100	Privé	19/10/2023	7,55%	7 ans 2 grâce	10 000 000.000		10 000 000.000
TFB SUB 2016	100	Subordonné	28/10/2026	Euribor +3%	10 ans 3 grâce	39 560 000.000	22 252 500.000	17 307 500.000
BTE 2016 CA TF	100	Ordinaire	25/01/2022	7,40%	5 ans	3 000 000.000	600 000.000	2 400 000.000
BH SUBORDONNE 2017-1 CB TF	100	Subordonné	28/02/2024	7,50%	7 ans 2 grâce	5 000 000.000		5 000 000.000

BTL 2017-1 TF	100	Ordinaire	10/05/2022	7,62%	5 ans	1 000 000.000	200 000.000	800 000.000
HANNIBAL LEASE 2017-2 CB TF	100	Ordinaire	10/07/2024	7,85%	7 ans 2 grâce	3 000 000.000		3 000 000.000
BIAT SUB 2017-1	100	Subordonné	14/04/2022	7,50%	5 ans	3 000 000.000	600 000.000	2 400 000.000
Emprunt Wifak Leasing	100	Ordinaire	15/04/2018	6,60%	5 ans	2 000 000.000		Totalement remboursé
Emprunt Wifak Leasing	100	Ordinaire	15/04/2018	TMM+1,6%	5 ans	2 000 000.000		Totalement remboursé
Emprunt BTK 2014-1	100	Subordonné	15/12/2019	7,35%	5 ans	3 000 000.000		Neant (vendu)
Emprunt SUB BH 2015	100	Subordonné	29/05/2022	7,50%	7 ans 2 grâce	5 000 000.000		5 000 000.000
Emprunt ATB 2017	100	Subordonné	15/03/2024	TMM+2,05%	7 ans 2 grâce	3 500 000.000		Neant (vendu)
UIB 2016	100	Subordonné	06/01/2024	7,40%	5 ans	3 000 000.000		Neant (vendu)
Emprunt AMEN BANK	100	Subordonné	30/04/2024	7,40%	5 ans	5 000 000.000		Neant (vendu)
TOTAL								103 145 610

4.3.12 EMPRUNTS OBLIGATAIRES GARANTIS PAR LA STB

Emprunt obligataires garantie par la STB : Néant

4.3.13 PRINCIPAUX INDICATEURS ET RATIOS

En mD

Désignation	2018	2017*	2016
Dépôts de la clientèle	6 356 968	5 963 809	5 443 231
Créances nettes sur la clientèle	7 133 408	6 114 771	5 529 776
capitaux propres avant résultat (en tenant compte des modifications comptables)	803 315	769 391	696 087
capitaux propres après résultat	870 178	802 853	736 605
Capital social	776 875	776 875	776 875
Total bilan	10 519 832	9 050 855	8 279 232
PNB	473 387	382 745	309 581
Commissions nettes	85 902	77 059	67 975
Frais de personnel	143 341	141 520	114 219
Charges générales d'exploitation	66 511	42 096	33 605
Frais généraux (Frais de personnel+ charges d'exploitation+dotations aux amortissements)	219 760	191 159	155 077
Total provisions sur créances	1 246 058	1 305 078	1 406 771
Agios réservés	578 145	607 367	603 292
Total provisions et agios réservés	1 824 203	1 912 445	2 010 063
créances classées (2,3 et 4)	2 231 054	2 383 917	2 528 093
Résultat d'exploitation	84 110	43 438	43 144
Résultat net après modifications comptables	80 851	65 766	40 518
Dividendes	-	-	-
Nombre d'actions	155 375	155 375	155 375
Effectif	1 855	2 051	2 141

4.3.14 PRINCIPAUX RATIOS

☐ Ratios de Structure

Désignation	2018	2017*	2016
Capitaux propres après résultat/Total bilan	8,27%	8,87%	8,90%
Créances sur la clientèle/Total bilan	67,81%	67,56%	66,79%
Dépôts de la clientèle/Total bilan	60,43%	65,89%	65,75%
Dépôts de la clientèle/Créances sur la clientèle	89,12%	97,53%	98,43%

* Données retraitées pour des besoins de comparabilité

☐ Ratios de Productivité

Désignation	2018	2017*	2016
Frais généraux / PNB	46,42%	49,94%	50,09%
Commissions nettes / Frais de personnel	59,93%	54,45%	59,51%
Dépôts de la clientèle/Effectif	3 427	2 908	2 542
Frais généraux / Effectif	118,469	93,203	72,432
Frais de personnel / Effectif	77,273	69,000	53,348
PNB/Effectif	255,195	186,614	144,596

☐ Ratios de Rentabilité

Désignation	2018	2017*	2016
ROE : Bénéfice après modifications comptables/capitaux propres	10,06%	8,55%	5,82%
ROA : Bénéfice net / Total actif	0,77%	0,73%	0,49%
Bénéfice net /PNB	17,08%	17,18%	13,09%
Dividende/Capital social	-	-	-
Commission net/PNB	18,15%	20,13%	21,96%

☐ Ratios Réglementaires

Désignation	2018	2017*	2016
Ratio Cooke	10,67%	11,49%	12,13%
Tier1	7,71%	7,74%	8,47%
LIQUIDITY COVERAGE RATIO "LCR"	96,94%	88,29%	199,30%
Taux des créances classés	20,78%	24,38%	28,17%
Taux de couverture des créances classés	81,76%	80,22%	79,51%

* Données retraitées pour des besoins de comparabilité

4.4 RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018, ne s'accrochent pas systématiquement aux dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires notamment:

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions légales et réglementaires en la matière et du système comptable des entreprises en ce qui concerne:

- Les créances bancaires cédées par la « STB » (société mère) à sa filiale, la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) avant 2017, ne font pas l'objet de retraitement pour les ramener à leur juste valeur. Les corrections à apporter à la juste valeur de ces créances, et conséquemment, les provisions complémentaires à constituer risquent d'impacter la situation financière et la performance du groupe et ce, tel que mentionné au niveau des réserves des commissaires aux comptes.
- La méthode de partage des capitaux propres des filiales retenue par le Groupe « STB » repose sur la détermination de la part du Groupe dans les réserves consolidées et le résultat consolidé sur la base des réserves individuelles et résultats individuels des sociétés intégrées globalement retraités par élimination de toutes les opérations réciproques y compris celles n'ayant pas d'impact sur le résultat du Groupe et ce, tel que mentionné au niveau des réserves des commissaires aux comptes.
- Certaines sociétés du Groupe « STB », ne comptabilisent pas les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite ainsi que les charges relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qu'au moment du départ effectif à la retraite. La prise en compte de ces charges impacterait la situation financière et la performance du Groupe et ce, tel que mentionné au niveau des réserves des commissaires aux comptes.
- L'impôt différé est constaté uniquement au titre des éliminations des opérations intra- groupe. Les actifs et passifs d'impôt éventuels sur les autres différences temporaires découlant des états financiers individuels des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ne sont pas constatés au niveau des états financiers au Groupe et ce, tel que mentionné au niveau des réserves des commissaires aux comptes.
- Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non certifiés de 6 sociétés sur un périmètre composé de 20 sociétés et ce contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales. Réserve des commissaires aux comptes.
- L'état de flux de trésorerie n'est pas conforme au modèle prévu par les dispositions de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, en ce qui concerne les flux liés aux émissions et aux remboursements des emprunts qui doivent être présentés d'une manière séparée.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de la « STB » arrêtés au 31/12/2018 ne comporte pas une évaluation du contrôle interne et ce, contrairement aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du Marché Financier.

Par ailleurs, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Le tableau de mouvements des capitaux propres et ce conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la NC 01 norme générale.
- Une note portant sur les variations des immobilisations corporelles et incorporelles comportant toutes les informations prévues par les dispositions de la NC 05 relative aux immobilisations corporelles et de la NC 06 relative aux immobilisations incorporelles.
- Une note portant sur l'effet de la sortie de la filiale sur la situation financière de l'exercice précédent et sur les résultats et les montants correspondants et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note sur les parties liées et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 24 de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.

La banque s'engage à se conformer aux dispositions des normes susvisées ainsi qu'à compléter ses états financiers par toutes les informations requises et les notes obligatoires prévues par les normes comptables en vigueur et ce, pour l'établissement des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019 et suivants.

4.4.1 BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2018

		En mD	
	<u>Notes</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017*</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1- Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP ET TGT		301 460	289 874
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers(*)		446 102	413 071
AC 3- Créances sur la clientèle(*)		7 073 697	6 043 711
AC 4- Portefeuille titres commercial (*)	3.1	356 651	531 526
AC 5- Portefeuille d'investissement(*)	3.2	1 041 805	901 428
Titres mis en équivalence	3.3	113 333	103 690
Ecart d'acquisition		32 232	-4 970
AC 6- Valeurs immobilisées		149 120	140 151
Actif d'impôt différé		8 573	9 956
AC 7- Autres actifs(*)		1 118 578	661 434
TOTAL ACTIF		10 641 551	9 089 870
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Banque centrale et C.C.P		1 731 308	1 486 900
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers(*)		292 315	139 247
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle		6 340 136	5 985 516
PA 4- Emprunts et ressources spéciales		248 991	255 613
Passif d'impôt différé		35 295	16 484
PA 5- Autres passifs		1 012 379	724 704
Total Passif		9 660 424	8 608 464
Intérêts Minoritaires(*)	3.4	7 333	6 418
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
CP 1- Capital		776 875	776 875
CP 2- Réserves consolidées(*)	3.5	128 514	-313 999
CP 3- Actions propres	3.6	-5 509	-5 509
CP 6- Résultat Consolidé(*)	3.5	73 914	17 621
Total Capitaux Propres		973 794	474 988
TOTAL PASSIF- INTERETS MINORITAIRES ET		10 641 551	9 089 870

(*) Données 2017 retraitées pour les besoins de comparabilité



4.4.2 ETAT DES ENGAGEMENT HORS BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2018

		En mD	
	Notes	31/12/2018	31/12/2017
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals & autres garanties données	3.7	1 373 598	1 304 811
Crédits documentaires	3.8	413 083	462 411
Actifs donnés en garantie		0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 786 681	1 767 222
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financements donnés		130 534	135 207
Engagements sur titres		859	2 809
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		131 393	138 016
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagement de financement reçus		0	0
Garanties reçues	3.9	2 132 046	1 634 444
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		2 132 046	1 634 444

4.4.3 ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2018

		En mD		
		Notes	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
PR 1	Intérêts et revenus assimilés		613 539	437 772
PR 2	Commissions (en produits)		86 054	78 789
PR 3	Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières(*)		66 942	62 105
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement(*)		71 991	55 633
Total Produits d'Exploitation Bancaire			838 526	634 298
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées		-365 643	-279 590
CH 2	Commissions encourues		-3 337	-3 129
CH 3	Pertes sur portefeuille-titre commercial et opérations financières		-3 376	-979
Total Charges d'Exploitation Bancaire			-372 356	-283 699
PRODUIT NET BANCAIRE(*)			466 170	350 599
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif (*)		-179 381	-142 023
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		257	-4 019
PR7	Autres produits d'exploitation		37 929	43 889
CH6	Frais de personnel (*)		-151 471	-167 527
CH7	Charges générales d'exploitation		-79 139	-53 184
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-11 680	-9 588
CH8	Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		5 545	-1 647
RESULTAT D'EXPLOITATION (*)			88 230	16 500
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		15 752	3 519
CH11	Impôt sur les bénéfices		-25 706	-2 392
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (*)			78 276	17 626
PR 9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		-2 963	-5
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (*)			75 313	17 621
PR	Intérêts minoritaires dans le résultat (*)	3.10	1033	-6 558
PART DANS LE RESULTAT DES MINORITAIRES IMPUTABLE AUX MAJORITAIRES		3.11	366	6 558
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE AVANT MODIFICATION COMPTABLE (*)			73 914	17 621
Effet des modifications comptables			13 949	21 337
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES (*)			87 863	38 957

(*) Données 2017 retraitées pour les besoins de comparabilité



4.4.4 ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2018

	En mD		
	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		807 017	655 312
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-371 571	-293 029
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		113 702	1 952
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-1 205 930	-772 774
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		427 487	506 117
Acquisitions/cessions des titres de placement		142 810	-48 653
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-167 011	-183 040
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-251 022	-296 238
Impôts sur les sociétés payés		-3 100	-4 115
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		-507 619	-434 469
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		62 421	17 610
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		-142 898	-6 309
Acquisitions / cessions des immobilisations		-5 580	-13 944
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-86 057	-2 644
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emissions d'actions		-	-
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-3 631	-64 042
Dividendes versés		-2 207	-1 368
Résultat Consolidé			
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		-5 838	-65 411
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-599 514	-502 524
Ajustement suite au variation du périmètre	3.12	360 767	0
Liquidités et équivalents en début de la période		-1 133 292	-630 768
Liquidités et équivalents en fin de la période	3.13	-1 372 039	-1 133 292

4.4.5. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRETES AU 31/12/2018

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés, du groupe STB, sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 Mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n°35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

1.2. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

1.2.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère, 19 entités au 31 décembre 2018 :

- 12 filiales traitées par intégration globale ;
- 7 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, le pourcentage d'intérêt du groupe ainsi que les méthodes de consolidation se présentent comme suit :

Sociétés consolidables	% de Contrôle du Groupe			Méthode de consolidation		% d'intérêt du Groupe		
	2018	2017	Var %	2018	2017	2018	2017	Var %
1. STB BANK (société Mère)	99,91%	99,91%	0,00%	I-G	I-G	99,72%	99,69%	3.00%
2. STB INVEST	99,51%	99,51%	0,00%	I-G	I-G	99,22%	99,19%	0,03%
3. SOFI ELAN SICAF	60,63%	58,59%	2,04%	I-G	I-G	59,73%	57,68%	2.05%
4. STB MANAGER	99,96%	99,96%	0,00%	I-G	I-G	94,33%	94,08%	0.25%
5. STB FINANCE	96,71%	96,70%	0,01%	I-G	I-G	95.26%	95,17%	0.09%
6. STB SICAR	99,50%	99,50%	0,00%	I-G	I-G	98,81%	98,77%	0.04%
7. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	99,90%	99,90%	0,00%	I-G	I-G	98,36%	98,28%	0,08%
8. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	100,00%	100,00%	0,00%	I-G	I-G	99,69%	99,67%	0,02%
9. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	50,00%	50,00%	0,00%	I-G	I-G	49.86%	49,85%	0.01%
10. SOCIETE ED DKHILA	67,87%	67,87%	0,00%	I-G	I-G	67.65%	67,63%	0.02%

Sociétés consolidables	% de Contrôle du Groupe			Méthode de consolidation		% d'intérêt du Groupe		
11. SOCIETE ACTIVHOTELS	99,97%	99,97%	0,00%	I-G	I-G	99,38%	99,35%	0.03%
12. BFT	H-P	78,80%	-78,80%	H-P	I-G	H-P	78,53%	-78,53
13. SICAV L'INVESTISSEUR	76,27%	71,35%	4,92%	M-E	M-E	75.84%	70,92%	4.92%
14. SICAV L'AVENIR	98,44%	98,44%	0,00%	M-E	M-E	97,82%	97,79%	0,03%
15. TUNISIAN FOREIGN BANK EX « U.T.B»	44,93%	44,18%	0,75%	M-E	M-E	44.80%	44,04%	0.76%
16. STE MOYENS GENERAUX	99,98%	100,00%	-0,02%	I-G	I-G	94,06%	93,79%	-0.73%
17. S.T.C.V VERITAS	27,06%	27,06%	0,00%	M-E	M-E	26.98%	26,97%	0.01%
18. SONI BANK	25,00%	25,00%	0,00%	M-E	M-E	24.93%	24,92%	0.01%
19. S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER"	19,96%	21,64%	-1,68%	M-E	M-E	19.90%	21,22%	-1.32%
20. S.P.C.M "ELFEJJA"	20,00%	20,00%	0,00%	M-E	M-E	19,94%	19,94%	0.00%
21. STB SECURITE ET GARDIENNAGE	99,95%	100,00%	-0,05%	I-G	I-G	94.09%	93,88%	0.21%

IG : intégration globale

ME : Mise en équivalence

Par ailleurs, il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sociétés STB INVEST (liasse certifiée par le CAC) VERITAS, LA MAISON DU BANQUIER, EL FEJJA, la TFB et SONIBANK, n'ont pas fourni de comptes certifiés par leurs commissaires aux comptes à la date d'arrêté des états financiers consolidés.

Les secteurs d'activité et les pays de résidence des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation se présentent comme suit :

SOCIETES CONSOLIDEES	POLE D'ACTIVITE	PAYS DE RESIDENCE
STB	ETABLISSEMENTS DE CREDIT	TUNISIE
TUNISIAN FOREIGN BANK (ex UTB)	ETABLISSEMENTS DE CREDIT	France
SONIBANK	ETABLISSEMENTS DE CREDIT	NIGER
STB SICAR	ETABLISSEMENTS FINANCIERS	TUNISIE
STB INVEST	ETABLISSEMENTS FINANCIERS	TUNISIE
SOFI ELAN SICAF	ETABLISSEMENTS FINANCIERS	TUNISIE
STB MANAGER	ETABLISSEMENTS FINANCIERS	TUNISIE
STB FINANCE	ETABLISSEMENTS FINANCIERS	TUNISIE
SICAV AVENIR	ETABLISSEMENTS FINANCIERS	TUNISIE
SICAV L'INVESTISSEUR	ETABLISSEMENTS FINANCIERS	TUNISIE
ED-DKHILA	TOURISME	TUNISIE

SOCIETES CONSOLIDEES	POLE D'ACTIVITE	PAYS DE RESIDENCE
STVC VERITAS	SERVICE	TUNISIE
SOCIETE ACTIVHOTELS	TOURISME	TUNISIE
EL FEJJA	SERVICE	TUNISIE
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	SERVICE	TUNISIE
"STRC"	SERVICE	TUNISIE
MAISON DU BANQUIER	SERVICE	TUNISIE
STE LA GENERALE DE VENTE	SERVICE	TUNISIE
STE SECURITE ET GARDIENNAGE	SERVICE	TUNISIE
STE MOYENS GENERAUX S.A	SERVICE	TUNISIE

1.2.2. Traitements particuliers

Consolidation des comptes de la TUNISIAN FOREIGN BANK -TFB- : le pourcentage de contrôle du groupe de la STB dans la TFB a été arrêté au 31 décembre 2018 à 44,93%. Cependant, la TFB a été consolidé par la méthode de mise en équivalence étant donné que la STB estime qu'elle ne dispose pas du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ladite société.

Consolidation des comptes des SICAV : les pourcentages de contrôle du groupe STB dans les SICAV dépassent 50%. Cependant, les SICAV ont été consolidées par la méthode de mise en équivalence étant donné que la STB ne dispose pas du pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles (contrôle exercé par le Conseil du Marché Financier).

1.2.3. Variation du périmètre de consolidation du groupe STB (2017-2018)

La BFT, société faisant partie du périmètre de consolidation de l'exercice 2017 a été exclue du périmètre de consolidation du groupe STB arrêté au 31 décembre 2018 étant donné qu'il y a eu perte de contrôle suite à la désignation d'un délégué de résolution conformément à la Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016

La contribution de la BFT, consolidée par intégration globale en 2017, dans les réserves et les résultats consolidés de l'exercice 2017 se présente comme suit :

RESERVES CONSOLIDEES 2017	-370 094
RESULTATS CONSOLIDES 2017	-29 459
Total en mille dinars	-399 553

1.2.4. Méthode de consolidation

⇒ Les sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés intégrées globalement sont les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

La méthode de l'intégration globale consiste dans les étapes successives suivantes :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres comprennent le montant à la date du regroupement d'origine, calculé selon NC38, relative aux regroupements d'entreprises et la part des minoritaires dans les mouvements des capitaux propres depuis la date du regroupement.

- Les soldes intra- groupe et transactions intra- groupe et les profits latents en résultant sont éliminés de manière réciproque. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Les différences temporaires qui proviennent de l'élimination des profits et des pertes latents résultant de transactions intragroupe sont traitées selon les règles comptables relatives à l'impôt sur les résultats.

⇒ **Les sociétés mises en équivalence**

Les sociétés mises en équivalence sont les entreprises sur lesquelles le groupe n'exerce qu'une influence notable. Le groupe exerce une influence notable d'une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

Selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Les distributions reçues de l'entreprise détenue réduisent la valeur comptable de la participation. Des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires pour des modifications dues à des variations des capitaux propres de l'entreprise détenues qui n'ont pas été incluses dans l'état de résultat.

Ainsi, la valeur des titres de participations seront substituées par la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mises en équivalence.

1.3. REGLES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

1.3.1. Traitement des écarts de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence au moment de l'acquisition entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée. Cet écart se décompose entre écart d'évaluation correspondant au plus ou moins-values latentes sur les actifs ainsi que l'écart d'acquisition qui correspond au Goodwill positif ou négatif.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en tant que tels parmi les immobilisations incorporelles en actif. Les écarts d'acquisition déterminés ont été amortis linéairement sur une période de 5 ans.

1.3.2. Traitement des pertes revenant aux minoritaires

Dans le cas où les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée sont supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale, cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

1.3.3. Traitement des impôts différés

Seules les éliminations des opérations réciproques ayant une incidence sur les résultats et les réserves ont donné lieu à la constatation de l'impôt différé.

Les différences temporelles issues des états financiers individuels des sociétés du groupe, n'ont pas donné lieu à la constatation éventuelle d'impôts différés.

1.4. SOCIÉTÉS EXCLUS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sont exclus du périmètre de consolidation du groupe STB, 33 sociétés pour les motifs présentés ci-dessous :

- Les sociétés en liquidation ou en situation compromise :

Ordre	Raison Sociale
1	SKANES PALACE
2	AFRICA SOUSSE
3	STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM "HOTEL NOUR EL AIN"
4	EL MARASSI
5	STE D'ANIMATION ET DE LOISIRS PARADISE PARK (H PHEDRA)
6	STE D'ETUDES ET DE DEV. HAMMAMET SUD "SEDHS"
7	STE D'ET. DEVPT AUDIO-VISUEL DE TSIE "SEDAT"
8	STE COND. IMPR. & PUBLICITE "CIP"
9	STE DES IND. METALLURGIQUES "SIMET"
10	La Banque Franco-Tunisienne BFT.

- Les sociétés en veilleuses :

Ordre	Raison Sociale
1	COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND KORBOUS
2	STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE
3	STE D'ET. & DE DEVPT "ZOUARAA"
4	S.H.T. LES BERGES 2000 "Hôtel l'Atrium"
5	DUNES DE NEFZAOUA
6	CIE DE DEVELOPPEMENT "LELLA HADHRIA"

- Les sociétés dont les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 sont indisponibles :

Ordre	Raison Sociale
1	SIDCO SICAR
2	SED SOUSSE NORD

- Les sociétés dont la STB a perdu le contrôle suite à une décision de justice (sociétés sous administration judiciaire) :

Ordre	Raison Sociale
1	CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"
2	STE HOTELIERE "BEL AIR"

- Les sociétés dont la STB a perdu le contrôle (STE DE DEV.ECO. DE KASSERINE SODEK-SICAR) ;
- Les sociétés en phase d'investissement (STE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE KEBILI "SOCIK") ;
- Les sociétés acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche ainsi que les sociétés pour lesquelles une procédure de cession est engagée :

Ordre	Raison Sociale
1	CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)
2	STE RAMLA TOZEUR
3	STE D'ANIMATION TOURISTIQUE BISAT SA

4	STE D'ACTIVITE TQUE "HOTEL ZODIAC"
5	Sté d'Etudes et de Prom.Tque " Hôtel Mariqueen"JERBA MARITIM
6	STE HOTEL YOUNES
7	STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"
8	STE DE PROMOTION TOURISTIQUE LES CYCLAMENS
9	STE INTLE DE GEST. HOT. "H. BYBLOS"
10	COPRAT HAMMAMET GARDEN HOTEL
11	STE HOTELIERE «DAR DHIAFA » TROPICANA CLUB

- Les sociétés qui se trouvent dans l'impossibilité de transférer des fonds à la STB, ou se trouvent sous contraintes durables (CIE TQUE ARABE "CTA" (MARINA MONASTIR).

NOTE 2 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE :

2.1 Modifications comptables

La STB a procédé au changement de méthode de valorisation des lignes de BTA. En effet, les lignes de BTA ont été évaluées à leur coût amorti.

Les redressements comptables, constatés par le biais du compte modifications comptables affectant les résultats reportés s'élèvent à 13 988 mDt.

2.2 Reclassement et retraitement au niveau de certains postes des états financiers de la STB

Afin de se conformer à la Norme Comptable NCT 25, la STB a procédé au reclassement d'une partie des BTA en titres d'investissement. Les soldes au 31 décembre 2017 ont été retraités pour tenir compte de ce reclassement comme suit :

Libellé de compte	Ancien poste	nouveau poste	Solde au 31/12/2017
Bons de trésor assimilables	AC4	AC5	658 819
Primes/Décotes sur BTA	AC4	AC5	-26 238
Créances et dettes rattachées	AC4	AC5	20 218
Intérêt sur BTA d'investissement	PR3	PR4	38 078
Gain net sur titres d'investissement	PR3	PR4	-555

De même et pour une meilleure présentation, certains reclassement ont été opérés et les soldes au 31 décembre 2017 ont été retraités pour le besoin de comparabilité :

Libellé de compte	Ancien poste	nouveau poste	Solde au 31/12/2017
Créances envers TUNIS RE	AC7	AC2	127 548
Comptes courants des banques non résidentes	PA2	AC2	- 13 502
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social	CH6	PR5/CH4	14 985

2.3 Créance de la STB envers la Tunis-Ré

En vertu du contrat de couverture du risque de change conclu par la STB, La banque a remboursé l'emprunt syndiqué contracté en devise au cours de la date de remboursement et a supporté ainsi une différence de change de l'ordre de 127,121 millions de dinars.

Cette différence de change doit être réglée par l'État et ce en application du contrat de couverture contre le risque de fluctuation du taux de change par le fond national de garantie.

La créance envers TUNIS-RE, gestionnaire de ce fond, est ainsi de l'ordre de 113,467 millions de dinars.

2.4 Nomination de délégué à la résolution de la BFT

La commission de résolution des banques et des établissements financiers en situation compromise a décidé la nomination de Monsieur Hassine SGHARI, dans la fonction de Délégué à la Résolution de la Banque-Franco-Tunisienne- BFT à compter du 1^{er} décembre 2018, et ce en remplacement du Directeur Général Monsieur Sami DJEBALI. Cette nomination a fait l'objet d'une insertion au JORT du 06/12/2018.

A noter que cette nomination a engendré la perte de Contrôle par la STB qui ne dispose plus du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ladite société ce qui justifie l'exclusion de la BFT du périmètre de consolidation au 31/12/2018.

2.5 Départ volontaire à la retraite

Dans le cadre de son programme de restructuration, la Banque a élaboré un plan d'assainissement social qui porte sur le départ volontaire à la retraite de 378 employés dont 286 employés ont bénéficié de cette mesure à fin 2018.

Le départ de 92 employés a été programmé pour l'exercice 2019.

2.6 Affaire BRUNO POLI

Affaire engagée contre la banque par Mr BRUNO POLI prétendant avoir déposé auprès de l'Ex BNDT 07 bons de caisse au porteur libellés en dollars sans préciser la banque émettrice et la date d'échéance en se prévalant d'une copie conforme à l'originale d'une attestation non datée établie au nom personnel d'un ex-employé de la BNDT et sans porter le cachet de la banque. Un jugement mal fondé a condamné la STB à lui restituer les bons en question ou la valeur équivalente, ce jugement fait l'objet d'un appel qui a confirmé le jugement de première instance.

Un pourvoi en cassation a été formulé avec obtention d'un sursis à l'exécution sans consignation.

Un arrêt a été rendu en faveur de la Banque en date du 26 mars 2018, par lequel la cour de cassation a cassé l'arrêt d'appel avec renvoi.

2.7 Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2018.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession des lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 440,290 millions de dinars dont 171,998 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

2.8 Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative à l'année 2018 est de 18 500 mdt.

NOTE 3 - NOTES SUR LES POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

3.1. Portefeuille titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2018 un total de 356 651 mDT contre 531 526 mDT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017 retraité	31/12/2017 publié
Portefeuille Société Tunisienne de Banque	322 265	495 531	1 134 342
Portefeuille Filiales consolidées par intégration globale	34 386	35 995	35 995
TOTAL	356 651	531 526	1 170 337

3.2. Portefeuille titre d'investissement

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2018 un total 1 041 805 mDT contre 901 428 mDT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017 retraité	31/12/2017 publié
Portefeuille Société Tunisienne de Banque	968 347	826 179	173 379
Portefeuille Filiales consolidées par intégration globale	73 458	75 249	75 249
TOTAL	1 041 805	901 428	248 628

3.3. Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2018, le total de cette rubrique est de 113 333 mDT contre 103 690 mDT au 31 décembre 2017, et se détaille comme suit :

Société Mis en Equivalence	31/12/2018	31/12/2017
1. SICAV L'INVESTISSEUR	1 037	987
2. SICAV L'AVENIR	1 154	1 109
3. STCV VERITAS	1 574	1 540
4. TUNISIAN FOREIGN BANK (EX UTB)	36 581	34 506
5. SONI BANK	61 654	54 846
6. EL FEJJA	10 112	9 465
7. MAISON DU BANQUIER	1 221	1 237
TOTAL	113 333	103 690

3.4. Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2018, le total de cette rubrique s'élève à 7 333 mDT contre 6 418 mDT au 31 décembre 2017, et se détaille comme suit :

Société	31/12/2018			31/12/2017(*)		
	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les réserves	Total	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les réserves	Total
1. S.T.B	198	122	319	131	-52	79
2. STB INVEST	3	288	291	11	292	303
3. SOFI ELAN SICAF	425	3 215	3 640	104	3 360	3 464
4. S.T.B Manager	28	61	89	23	51	74
5. STB FINANCE	28	290	318	-28	340	312
6. S.T.B SICAR	4	146	150	8	134	142
7. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	0	-46	-46	-	-78	-78
8. S.T.R.C	-	-13	-13	-	-14	-14
9. GENERALE DES VENTES	-106	511	405	-101	698	597
10. STE ED DKHILA	819	1 359	2178	-147	1 677	1 530
11. ACTIVHOTELS	-	-	0	-	-	0
12. BFT	-	-	0	-	-	0
13. STB SECURITE ET GARDIENNAGE	-	-	0	-	9	9
14. STB MOYENS GENERAUX	-	1	1	-	-	0
TOTAL	1 399	5934	7 333	1	6417	6 418

(*) Données retraitées suite aux modifications comptables ayant touché les capitaux propres de la société mère STB

3.5. Réserves et Résultat Consolidés

Au 31 décembre 2018, le résultat consolidé, s'est situé à 73 914 mDT contre 17 621 mDT au 31 décembre 2017. Par ailleurs, les réserves consolidées ont passées de -313 999 mDT au 31 décembre 2017 à 128 514 mDT au 31 décembre 2018 :

Sociétés Consolidées		Réserves Consolidées		Résultats Consolidés	
		2018	2017	2 018	2017
SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT		49 575	-380 738	68 369	19 268
1	STB	77 296	30 551	64 865	43 810
2	STB INVEST	14 120	13 922	406	1 410
3	SOFI ELAN SICAF	1 806	1 507	630	142

4	STB MANAGER	1012	786	477	368
5	STB FINANCE	1 530	1 757	565	-548
6	STB SICAR	4 039	2 828	309	629
7	IMMOB.DE.L'AVENUE	-777	-11 328	2 780	4 543
8	STRC	-44 691	-47 346	4 323	4 080
9	LA GENERALE DES VENTES	-1 480	-1 294	-106	-101
10	ED DKHILA	-2200	-169	1712	-307
11	ACTIVHOTELS	-1 049	-1 731	-473	-16
12	BFT	0	-370 094	0	-29 459
13	STE SECURITE ET GARDIENNAGE	-30	-55	-3 701	-2 460
14	STE MOYENS GENERAUX	-1	-72	-3 418	-2 823
SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE		78 939	66 739	5 545	-1 647
15	SICAV L'INVESTISSEUR	171	321	87	51
16	SICAV L'AVENIR	-42	-48	90	61
17	STCV VERITAS	1054	992	405	434
18	UNION TUNISIENNE DE BANQUE « UTB »	29 520	19 584	-3 278	-7 854
19	SONI BANK	45 887	41 302	7 580	5 356
20	EL FEJJA	2 856	4 571	603	241
21	MAISON DU BANQUIER	-507	17	58	64
TOTAL		128 514	-313 999	73 914	17 621

3.6 Rachats des actions propres par des sociétés du groupe :

Cette rubrique accusant un solde de 5 509 mDT au 31 décembre 2018 comporte les rachats d'actions effectués par la société consolidante.

3.7. Cautions, avals et autres garanties données:

Au 31/12/2018, cette rubrique présente un solde de 1 373 598mDT qui correspond au cumul des Cautions, avals et autres garanties données par la société mère

3.8. Crédits documentaires

Au 31/12/2018, cette rubrique présente un solde de 413 083 mDT qui correspond aux engagements sur crédits documentaires de la société mère.

3.9. Garanties reçues

Au 31/12/2018, les garanties reçues consolidés présentent un solde de 2 132 046mDT. Ce solde correspond aux garanties reçues par la société mère.

3.10. Intérêts des minoritaires dans le résultat :

Au 31/12/2018 les intérêts des minoritaires dans le résultat s'élève à 1 033 mDT et se détaille comme suit :

Société	31/12/2018	31/12/2017
	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les résultats
1. S.T.B	198	131
2. STB INVEST	3	11

3. SOFI ELAN SICAF	425	104
4. S.T.B Manager	28	23
5. STB FINANCE	28	-28
6. S.T.B SICAR	4	8
7. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	45	78
8. S.T.R.C	13	14
9. GENERALE DES VENTES	-106	-102
10. STE ED DKHILA	819	-147
11. ACTIVHOTELS	-3	-
12. BFT	-	-6 325
13. STB GARDIENNAGE	-218	-150
14. STB MOYENS GENERAUX	-203	-175
TOTAL	1 033	-6 558

3.11 Parts des minoritaires imputables aux majoritaires :

Au 31/12/2018, la part des minoritaires imputable aux majoritaires s'élève 366 mDT contre 6 559 mDT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Société	31/12/2018	31/12/2017
	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les résultats
1. BFT	0	6 325
2. IMMOBILIERE DE L'AVENUE	- 45	-78
3. STB MOYENS GENERAUX	203	175
4. STB SECURITE ET GARDIENNAGE	218	151
5. STRC	-13	-14
6. ACTIVHOTELS	3	0,105
TOTAL	366	6 559

3.12. Ajustement suite au variation du périmètre

Cette rubrique qui présente au 31/12/2018 un solde de 360 767 mDT comporte le montant d'ajustement des liquidités de début de période suite à l'exclusion de la BFT du périmètre.

3.13. Les liquidités et équivalents de liquidités consolidés

Les liquidités et équivalents de liquidités consolidés à fin 2018 s'élève à -1 372 039 mDT contre -1 133 292 mDT à fin 2017

4.4.6. RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS À L'EXERCICE 31/12/2018

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE STB EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

1. *Opinion avec réserves*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. *Fondement de l'opinion avec réserves*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 Nos travaux d'audit des états financiers de la STB (société mère) ont été limités par :

- Le système d'information de la banque comporte des insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière.

Ces défaillances se rapportent particulièrement, à la justification et la réconciliation des flux et des opérations, à l'arrêté du tableau des engagements, à l'auxiliarisation des produits et à la comptabilisation des opérations en devises.

- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double.

Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.

2.2 Les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers », « Banque Centrale et CCP » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » des états financiers de la société mère STB comportent des comptes qui présentent des suspens anciens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

De même, certains comptes au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » présentent des soldes figés et des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises).

En attendant la justification et l'apurement des opérations restées en suspens, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la banque que ces travaux pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

2.3 La STB (société mère) ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base des situations communiquées par les structures internes à la STB à l'exception des avals et des cautions. Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan consolidé.

2.4 Les engagements de la STB (société mère) déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont inférieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 2 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés et les avals billets de trésorerie. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

2.5 Les créances bancaires cédées par la STB (société mère) à sa filiale, la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) avant 2017, ne font pas l'objet de retraitement pour les ramener à leur juste valeur par la reconstitution de l'encours brut, à base consolidé, ainsi que leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés après avoir éliminé les résultats de cession interne.

Ainsi, les actifs de la STRC comportent des créances acquises depuis plus de 4 ans pour 109 millions de dinars provisionnées à hauteur de 78 millions de dinars et qui ne font pas l'objet d'une politique de décote.

Les corrections à apporter à la juste valeur de ces créances, et conséquemment, les provisions complémentaires à constituer risquent d'impacter la situation financière et la performance du groupe.

2.6 Les états financiers de la société STB SICAR , filiale, ont fait l'objet de certification avec réserve portant sur le risque fiscal qui pourrait supporter la société suite à la réception de quatre procès de notification et de saisie effectués par l'administration fiscale. Les actions judiciaires demeurent en cours.

2.7 La méthode de partage des capitaux propres des filiales retenue par le Groupe STB repose sur la détermination de la part du Groupe dans les réserves consolidées et le résultat consolidé sur la base des réserves individuelles et résultats individuels des sociétés intégrées globalement retraités par élimination de toutes les opérations réciproques y compris celles n'ayant pas d'impact sur le résultat du Groupe.

Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet de la correction de la méthode de partage sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

2.8 Certaines sociétés du Groupe STB, ne comptabilisent pas les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite ainsi que les charges relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qu'au moment du départ effectif à la retraite. La prise en compte de ces charges impacterait la situation financière et la performance du Groupe.

2.9 Ainsi qu'il a été donné au niveau de la note 1.2.1 « périmètre de consolidation », les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non certifiés de 6 sociétés sur un périmètre composé de 20.

Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet des ajustements que les travaux des commissaires aux comptes pourraient, le cas échéant mettre en évidence.

2.10 Ainsi qu'il a été mentionné au niveau de la note 1.3.3 « traitement des impôts différés », l'impôt différé est constaté uniquement au titre des éliminations des opérations intra-groupe. Les actifs et passifs d'impôt éventuels sur les autres différences temporaires découlant des états financiers individuels des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ne sont pas constatés au niveau des états financiers au Groupe.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Classification des créances et estimation des provisions

Question clé d'audit

Le Groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe de la STB au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par le Groupe STB, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements du Groupe repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi appliqué la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par le Groupe.

3.2 Comptabilisation des intérêts et des commissions

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2018 s'élèvent à 700 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information du Groupe.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par le Groupe en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Prise en compte et présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la STB (société mère).

Au 31 décembre 2018, la valeur du portefeuille BTA de la STB (société mère) s'élève à 1114 millions de dinars. L'application de la politique adoptée par la STB aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 309 millions de dinars en Portefeuille titres Commercial (AC4) et de 805 millions de dinars en Portefeuille titres d'investissement (AC5).

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance du Groupe quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la STB concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants:

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.4 Périmètre de Consolidation

Question clé d'audit

Le périmètre de consolidation du Groupe STB est composé de 20 sociétés dont 12 sociétés intégrées globalement et 7 sociétés consolidées par mise en équivalence. Par ailleurs, 38 sociétés ont été exclues du périmètre de consolidation pour divers motifs.

Nous avons estimé que l'audit du périmètre de consolidation constitue un point clé de l'audit en raison de l'importance du nombre de sociétés exclues.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit du périmètre de consolidation du Groupe STB, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La vérification du respect des normes comptables tunisiennes n°35 à 37 relatives aux états financiers consolidés en matière de détermination du périmètre de consolidation ;
- La vérification de la méthode de détermination du pourcentage de contrôle exercé par le Groupe sur chaque entité ;
- L'appréciation de la nature du contrôle exercé compte tenu de plusieurs règles édictées par les normes comptables dont notamment le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité, le pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent... ;
- L'examen du bien-fondé des motifs d'exclusion de certaines sociétés du périmètre de consolidation du Groupe ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4 Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. La STB (société mère) a procédé à la correction de la méthode d'évaluation des bons de trésor assimilables-BTA et au transfert de certaines lignes de BTA du portefeuille commercial vers le portefeuille titre investissement.
Par conséquent, les données comparatives relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2018 ont été retraitées en Proforma.
2. Les capitaux propres du Groupe comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
3. Les actifs du Groupe comportent 27 millions de dinars au titre de créances prises en charge par l'État, sur une période de 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999.
4. Une action en justice a été intentée contre la STB (société mère) en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Un pourvoi en cassation a été formulé avec obtention d'un sursis de l'exécution sans consignation. Par référence à l'avis de l'avocat chargé de cette affaire, la banque n'encourt aucun risque.
5. A partir du premier décembre 2018, la commission de résolution des banques et des établissements financiers en situation compromise a décidé l'ouverture des procédures de résolution et la soumission de la Banque Franco-Tunisienne « BFT », filiale de la STB à 78,18%, et ce conformément à la loi 2016-48 et au décret gouvernemental n°2017-189 du premier février 2017. Cette société a été exclue du périmètre de consolidation du groupe STB.
6. Ainsi qu'il a été mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la Société ED-DKHILA, aucune provision n'a été constatée au titre de la décision du tribunal arbitral

condamnant le société à payer à la société SETH 984 mille dinars et ce pour motif les possibilités de compensation.

7. Ainsi qu'il a été mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la Société ACTIVHOTELS-SA, il existe un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social et conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée dans un délai de 4 mois pour statuer sur la question s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société ou la continuité de l'exploitation.
8. Ainsi qu'il a été mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC), les fonds propres de la STRC sont en deçà de la moitié du capital social. Le conseil d'administration de la STB (société mère) réuni le 28 décembre 2018 a accepté la reconstitution des fonds propres de la STRC qui consiste en une réduction du capital social par absorption des pertes antérieures suivie d'une augmentation par incorporation du compte courant associé.

5 Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6 Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe STB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

7 Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de

délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Tunis, le 4 avril 2019

Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi

Groupement CSL- CNH
Samir Labidi

Samir Labidi
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Institution Salsal - Bureau 49
Tél: 71 950 252 - 71 950 158 / Fax: 71 951 296

4.4.7. NOTES COMPLÉMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31/12/2018

- **Note explicative relative aux créances bancaires cédées par la « STB » (société mère) à sa filiale, la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) avant 2017 et les corrections à apporter à la juste valeur de ces créances, et conséquemment, les provisions complémentaires à constituer qui risquent d'impacter la situation financière et la performance du groupe**

La STB a effectué ce retraitement pour les créances cédées à partir de l'exercice 2017. Les retraitements concernant les cessions remontant aux exercices antérieurs à 2009 et sont liées à la mise à niveau du système d'information de la STRC. Aussi la STRC a déjà choisi un fournisseur pour l'acquisition de la nouvelle application métier recouvrement. La mise en place opérationnelle de cette application est prévue pour le début du 2^{ème} trimestre 2020.

- **Note explicative relative à la réserve mentionnée dans le rapport des commissaires aux comptes portant sur le risque fiscal que pourrait supporter la société suite à la réception de quatre procès de notification et de saisie effectués par l'administration fiscale. Les actions judiciaires**

La STB SICAR a engagé deux avocats pour défendre ses intérêts vis-à-vis de la Recette des Finances de Montplaisir. Le procès est fixé pour le 30/10/2019.

- **Note explicative relative à la La méthode de partage des capitaux propres des filiales retenues par le Groupe «STB» qui repose sur la détermination de la part du Groupe dans les réserves consolidées et le résultat consolidé sur la base des réserves individuelles et résultats individuels des sociétés intégrées globalement retraités par élimination de toutes les opérations réciproques y compris celles n'ayant pas d'impact sur le résultat du Groupe. Ainsi, les commissaires aux comptes n'étaient pas en mesure d'estimer l'effet de la correction de la méthode de partage sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.**

Ce traitement sera effectué suite à l'automatisation d'élaboration des états financiers du groupe STB. La mise en place du nouveau module de consolidation, acquis en 2019, est en cours et permettra d'estimer l'effet de la correction de la méthode de partage sur le résultat et les capitaux propres du Groupe. La mise en place opérationnelle de ce module est prévue pour le 2^{ème} semestre 2020.

- **Note explicative relative aux sociétés du groupe STB qui ne comptabilisent la comptabilisation des charges relatives aux indemnités des départs à la retraite ainsi que les charges relatives aux cotisations assurance-groupe.**

La Banque a engagé des travaux avec les principales filiales pour l'homogénéisation de la comptabilisation des charges relatives aux indemnités de départ à la retraite ainsi que celles relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités. Le résultat de ces travaux sera constaté au cours de l'exercice 2020.

- **Note explicative relative aux états financiers non certifiés de six sociétés du groupe STB faisant partie d'un périmètre de consolidation composé de vingt sociétés.**

Les filiales sont sensibilisées pour écourter les délais d'arrêts et d'audit de leurs états financiers.

- **Note explicative relative à l'impôt différé qui est constaté uniquement au titre des éliminations des opérations intra- groupe. Les actifs et passifs d'impôt éventuels sur les autres différences temporaires découlant des états financiers individuels des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ne sont pas constatés au niveau des états financiers au Groupe.**

Ce traitement sera effectué suite à l'automatisation d'élaboration des états financiers du groupe STB et la mise en place du nouveau module de consolidation, acquis en 2019

- **Note explicative relative à l'observation mentionnée par commissaire aux comptes dans son rapport général sur les états financiers de la société "ED-KHILA" à savoir aucune provision n'a été constatée au titre de la décision du tribunal arbitrale condamnant la société à payer à la société SETH984 mille dinars et ce pour motif de possibilité de compensation.**

La société a engagé la procédure d'arbitrage pour le recouvrement du loyer de l'année 2013 s'élevant à 3.031.589 D, ainsi que de la somme de 3.994.395D, telle qu'évaluée par les deux experts en réparation des dommages occasionnés à l'hôtel.

Le 10 octobre 2017, le tribunal arbitral a rendu son verdict en condamnant la société « STEH » à payer à la Société Touristique « ED-DKHILA » la somme totale de 5.582.692D.

La sentence d'exécution a été obtenue le 14 décembre 2017.

Eu égard au degré d'incertitude entachant le recouvrement des créances relatives au contrat de location sus-indiqué et en application des dispositions prévues par le paragraphe 19 de la norme 3 relative aux revenus, la société n'a constaté depuis 2013 aucun produit.

- **Note explicative relative à l'observation mentionnée par commissaire aux comptes dans son rapport général sur les états financiers de la société "ACTIVHOTELS-SA" à savoir qu'il existe un doute important sur la capacité de la société de poursuivre son exploitation.**

La société ACTIVHOTEL se propose de soumettre prochainement à son conseil d'administration un projet de plan d'assainissement de sa situation financière consistant dans :

- La cession d'actifs lui appartenant (un hôtel et un centre d'animation).
- L'augmentation de capital de la société ACTIVHOTELS par apport en nature d'unités hôtelières appartenant à la STB.

- **Note explicative relative à l'observation mentionnée par commissaire aux comptes dans son rapport général sur les états financiers de la société "STRC" à savoir qu'il existe un doute important sur la capacité de la société de poursuivre son exploitation.**

Le conseil d'administration de la « STB » (société mère) réuni le 28 décembre 2018 a accepté la reconstitution des fonds propres de la STRC qui consiste en une réduction du capital social par absorption des pertes antérieures suivie d'une augmentation par incorporation du compte courant associé.

- **Note complémentaire relative à la rubrique AC-6 « valeurs immobilisées » portant sur les variations des immobilisations corporelles et incorporelles comportant toutes les informations prévues par les dispositions de la NC 05 relative aux immobilisations corporelles et de la NC 06 relative aux immobilisations incorporelles.**

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2017	Acquisition/ Cession 2018	Valeur Brute au 31/12/2018	Amort. Au 31/12/2017	Dotation / Prov. 2018	Transf.	Amort 31/12/2018	Valeur Nette au 31/12/2018
Immobilisations Incorporelles	18 641	4 896	23 537	16 950	2 421	0	19 370	4 167
Logiciel informatique	18 564	4 896	23 460	16 930	2 421	0	19 350	4 110
Droit au bail	77	0	77	20	0	0	20	57
Immobilisations Corporelles	298 358	19 757	318 115	156 994	9 334	6 833	173 161	144 953
Terrains	18 510	-31	18 479	0	0	0	0	18 479
Constructions	90 749	0	90 749	43 093	1 996	0	45 089	45 660
Mobilier de bureaux	6 443	106	6 548	5 642	281	0	5 923	625
Matériel de transport	3 005	85	3 090	1 821	187	0	2 008	1 082
Matériel informatique	39 831	3 442	43 273	35 481	2 542	0	38 024	5 250
Matériel de communication	3 224	4	3 228	2 196	144	0	2 340	888
Matériel de bureaux	22 595	540	23 134	19 599	592	0	20 190	2 944
Matériel de sécurité	3 657	977	4 634	2 568	212	0	2 780	1 854
Matériel de climatisation	5 795	32	5 827	4 784	244	0	5 028	800
Agencements, amén. et instal.	46 816	2 203	49 019	31 251	2 179	0	33 429	15 590
Mob- bureau hors expl	33	0	33	30	1	0	31	2
Mat-outil hors exploit	377	0	377	321	9	0	330	47
Immeubles hors exploit	43 235	9 169	52 404	2 429	739	6 833	10 001	42 403
Constructions en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
Imm. En attente affectation	5 772	3 192	8 964	0	0	0	0	8 964
Autres	8 316	38	8 354	7 779	209	0	7 988	366
TOTAL	316 999	24 653	341 652	173 944	11 755	6 833	192 532	149 120

- **Une note complémentaire à la note 1.2.3 « variation du périmètre de consolidation du groupe STB 2017-2018**

L'exercice clos le 31/12/2018 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 73 914 md contre un résultat de 17 621 md au 31/12/2017, la contribution de la mère et de ses filiales est détaillée comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	VAR	%
Contribution de la mère consolidante	64 865	43 810	21 055	48,06%
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers (a)	11 189	-25 764	36 953	143,43%
Contribution des filiales relevant des autres secteurs	-2 140	-425	-1 715	-403,53%
Total	73 914	17 621	56 293	319,47%

(a) Variation due essentiellement à la sortie de la BFT du périmètre au 31/12/2018 et par l'impact de la modification comptable sur les résultats reportés. Les réserves consolidées s'élèvent au 31/12/2018 à 128 514 mD contre -313 999 mD au 31/12/2017.

	31/12/2018	31/12/2017	VAR	%
Contribution de la mère consolidante (a)	77 296	30 551	46 745	153%
Contribution des filiales relevant du secteur	53 352	-335 481	388 833	116%
Contribution des filiales relevant des autres secteurs	-2 134	-9 069	6 935	76%
Total	128 514	-313 999	442 513	140,93%

- Une note complémentaire relative au schéma simplifié du groupe au 31/12/2018 illustrant les participations entre les différentes parties du groupe (direct et indirect)

	PARTICIPATIONS DIRECTES & INDIRECTES EN % GROUPE STB 2018									PARTICIPATIONS DIRECTES & INDIRECTES EN % GROUPE STB 2018											
	1	2	3	4	5	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	
NOMBRE D'ACTION	355 975 000	3 600 000	370 000	20 335	1 880 000	1 300 000	1 500 000	17 501	779 800	4 000 000	5 000	2 084 900	10 000	1 200 000	400 000	8 885 000	500 000	50 000	20 000	60 000	
CAPITAL AU 31/12/2018	776 875 000	36 000 000	37 000 000	1 180 508	9 400 000	6 500 000	7 500 000	1 366 913	19 495 000	4 000 000	500 000	140 756 650	1 000 000	62 692 683	40 000 000	8 885 000	5 000 000	500 000	200 000	2 400 000	
	STB BANK (Sté Mère)	STB INVEST	STÉ TUNISIENNE DE RECOURVEMENT DES CREANCES "STRC"	SICAV AVENIR (EX SICAV BDET)	L'IMMOBILIERE DE L'AVEUTE	STB FINANCE	ED-DKHLA	SICAV INVESTISSEUR	STB SICAR	STÉ LA GENERALE DE VENTE	STB MANAGER	TUNISIAN FOREIGN BANK "TF BANK" (EX UNION TUNISIENNE)	SOCIÉTÉ ACTIVHOTELS	SONBANK (CFCA)	STÉ DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR-ELFEJJA	STÉ CIVILE IMMOBILIERE "LA MAISON DU BANQUIER"	SOFTELAN SICAF	MOYENS GENERAUX	STB SECURITE ET GARDIENNAGE	SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS	
1	STB BANK (Sté Mère)	99,72%	98,43%	94,60%	75,39%	84,71%	61,34%	61,21%	32,81%	81,99%	50,00%	29,94%	44,93%	30,00%	25,00%	20,00%	19,96%	15,52%	29,98%	0,50%	27,06%
2	STB INVEST	0,12%		5,40%	8,18%	4,56%	19,33%	6,66%	42,43%	15,31%		20,00%	0,00%	25,00%				32,29%	26,00%	0,50%	
3	STÉ TUNISIENNE DE RECOURVEMENT DES CREANCES "STRC"													24,07%							
4	SICAV AVENIR (EX SICAV BDET)																				
5	L'IMMOBILIERE DE L'AVEUTE																				
6	STB FINANCE (ex-SOFTGES)				4,57%	8,81%				1,54%		25,00%	0,00%					12,82%	12,00%	0,50%	
7	ED-DKHLA																				
8	SICAV INVESTISSEUR																				
9	STB SICAR		1,08%	0,00%	10,30%		13,64%	1,02%				15,00%		20,00%					20,00%	0,50%	
10	STÉ LA GENERALE DE VENTE																				
11	STB MANAGER																				
12	TUNISIAN FOREIGN BANK "TF BANK" (ex UNION TUNISIENNE DE BANQUE)																				
13	SOCIÉTÉ ACTIVHOTELS																				
14	SONBANK(CFCA)																				
15	STÉ DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR-ELFEJJA																				
16	STÉ CIVILE IMMOBILIERE "LA MAISON DU BANQUIER"																				
17	SOFTELAN SICAF	0,07%				2,12%	2,40%		0,67%		10,00%								12,00%		
18	MOYENS GENERAUX																			97,95%	
19	STB SECURITE ET GARDIENNAGE																				
20	SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS "STCV"																				
	HORS GROUPE	0,09%	0,49%	0,00%	1,56%	0,10%	3,29%	32,13%	23,73%	0,50%	50,00%	0,04%	55,07%	0,03%	75,00%	80,00%	80,04%	39,37%	0,02%	0,65%	72,94%
	Participations Groupe	99,91%	99,51%	100,00%	98,44%	99,90%	96,71%	67,87%	76,27%	99,50%	50,00%	99,96%	44,93%	99,97%	25,00%	20,00%	19,96%	60,63%	99,98%	99,95%	27,06%

- notes rectificatives des notes « titres mis en équivalence » et « réserves et résultats consolidés »

Les participations du groupe dans les sociétés mises en équivalences concernent les sociétés suivantes :

Société mise en Equivalence	2018		2017	
	Valeur d'équivalence	participation Groupe en %	Valeur d'équivalence	participation Groupe en %
1. SICAV L'INVESTISSEUR	1 037	75,84%	987	70,92%
2. SICAV L'AVENIR	1 154	97,82%	1 109	97,79%
3. STCV VERITAS	1 574	26,98%	1 540	26,97%
4. TUNISIAN FOREIGN BANK (EX UTB)	36 581	44,80%	34 506	44,04%
5. SONI BANK	61 654	24,93%	54 846	24,92%
6. EL FEJJA	10 112	19,94%	9 465	19,94%
7. MAISON DU BANQUIER	1 221	19,90%	1 237	21,22%
TOTAL	113 333		103 690	

L'exercice clos le 31/12/2018 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 73 914 mD contre un résultat de 17 621 mD au 31/12/2017, la contribution de la mère et de ses filiales est détaillée comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	VAR	%
Contribution de la mère consolidante	64 865	43 810	21 055	48,06%
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers (a)	11 189	-25 764	36 953	143,43%
Contribution des filiales relevant des autres secteurs	-2 140	-425	-1 715	-403,53%
Total	73 914	17 621	56 293	319,47%

(a) variation due essentiellement à la sortie de la BFT du périmètre au 31/12/2018

Les réserves consolidées s'élevaient au 31/12/2018 à 128 514 mD contre -313 999 mD au 31/12/2017

	31/12/2018	31/12/2017	VAR	%
Contribution de la mère consolidante (a)	77 296	30 551	46 745	153%
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers (b)	53 352	-335 481	388 833	116%
Contribution des filiales relevant des autres secteurs	-2 134	-9 069	6 935	76%
Total	128 514	-313 999	442 513	140,93%

(a) La variation s'explique essentiellement par l'impact de la modification comptable sur les résultats reportés.

(b) La variation s'explique essentiellement par la sortie de la BFT du périmètre au 31/12/2018.

4.5 RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2019

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers arrêtés au 30/06/2019, ne s'accommodent pas systématiquement aux dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires notamment:

- L'évaluation des titres de participations (dans les projets hôteliers) n'est pas conforme aux dispositions de la NC 25 relative aux portefeuille-titres dans les établissements bancaires.
- Le traitement de l'écart de conversion est contraire aux dispositions de la NC 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.
- L'état des engagements hors bilan ne mentionne pas le nom de la banque ou tout autre moyen d'identification et ce contrairement aux dispositions de la NC 01 Norme générale.
- L'état de flux de trésorerie n'est pas conforme au modèle prévu par les dispositions de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, en ce qui concerne les flux liés aux émissions et aux remboursements des emprunts qui doivent être présentés d'une manière séparée.

Par ailleurs, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant déclaration que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets de modifications effectuées et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de la banque pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur les parties liées conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.
- Une note sur les Créances sur les établissements bancaires et financiers et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les Autres actifs conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les Dépôts et avoirs de la clientèle et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les Autres passifs et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les capitaux propres et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 19 et 20 de la NC 02 relative aux capitaux propres.
- Une note sur les Engagements de financement donnés et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 14 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les Charges générales d'exploitation et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

La banque s'engage à se conformer aux dispositions des normes susvisées ainsi qu'à compléter ses états financiers par toutes les informations requises et les notes obligatoires prévues par les normes comptables en vigueur et ce, pour l'établissement des états financiers individuels arrêtés au 30/06/2020 et suivants.

4.5.1. BILAN COMPARES AU 30 JUIN 2019

En mD

<u>ACTIF</u>	Notes	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
AC 1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	5.1	360 301	302 774	300 833
AC 2 Créances sur les établissements bancaires et financiers (*)	5.2	529 857	414 484	445 990
AC 3 Créances sur la clientèle	5.3	7 261 244	6 604 919	7 133 408
AC 4 Portefeuille titres commercial	5.4	334 796	540 029	322 265
AC 5 Portefeuille d'investissement	5.5	1 089 427	1 129 793	1 155 076
AC 6 Valeurs immobilisées	5.6	129 241	126 346	128 267
AC 7 Autres actifs (*)	5.7	1 061 490	986 556	1 033 993
		-	-	-
TOTAL ACTIF		10 766 357	10 104 901	10 519 832
<u>PASSIF</u>	-	-	-	-
PA 1 Banque centrale et C.C.P	5.8	1 670 114	1 570 238	1 731 309
PA 2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	243 030	226 943	292 262
PA 3 Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	6 651 473	6 173 745	6 356 968
PA 4 Emprunts et ressources spéciales	5.11	257 518	258 888	284 825
PA 5 Autres passifs	5.12	1 013 424	1 036 175	984 290
		-	-	-
TOTAL PASSIF		9 835 559	9 265 989	9 649 654
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	-	-	-	-
CP1 Capital	5,13	776 875	776 875	776 875
CP2 Dotation de l'Etat	5,13	117 000	117 000	117 000
CP3 Réserves	5,13	466 304	465 851	466 076
CP4 Actions propres	5,13	-5 509	-5 509	-5 509
CP5 Autres capitaux propres	5,13	24 276	24 978	24 510
CP6 Résultats reportés	5,13	-508 540	-576 105	-575 637
CP7 Résultat de l'exercice	5,13	60 392	35 822	66 863
		-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		930 798	838 912	870 178
		-	-	-
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		10 766 357	10 104 901	10 519 832

(*) Données au 30/06/2018 retraitées pour les besoins de comparabilité.

4.5.2 ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN COMPARÉS AU 30 JUIN

En mD

	30-06-2019	30-06-2018	31-12-2018
PASSIFS EVENTUELS			
HB 1 Cautions, avals et autres garanties données	1 337 486	1 283 688	1 373 598
HB 2 Crédits documentaires	527 246	381 911	413 083
HB 3 Actifs donnés en garantie			
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 864 732	1 665 599	1 786 681
ENGAGEMENTS DONNES			
HB 4 Engagements de financements donnés	128 229	205 480	154 502
HB 5 Engagements sur titres	7 186	859	859
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	135 414	206 339	155 361
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6 Engagements de financements reçus			
HB 7 Garanties reçues	1 915 197	1 529 192	2 132 046

4.5.3 ETATS DE RÉSULTAT COMPARÉS AU 30 JUIN

En mD

	Notes	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		-		-
PR 1 Intérêts et revenus assimilés	7.1	376 220	264 623	622 188
PR 2 Commissions	7.2	48 121	42 908	91 151
PR 3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	34 896	36 125	60 252
PR 4 Revenus du portefeuille-titres d'investissement	7.4	37 262	36 977	72 587
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	-	496 499	380 633	846 177
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-		-
CH 1 Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-212 928	-169 249	-367 541
CH 2 Commissions encourues		-3 080	-2 393	-5 249
CH 3 Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		0	0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-	-216 009	-171 642	-372 790
PRODUIT NET BANCAIRE		280 491	208 991	473 387
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif (*)	7.6	-67 560	-75 836	-181 226
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.7	-14 725	3 426	3 828
PR7 Autres produits d'exploitation	7.8	3 724	4 088	7 881
CH6 Frais de personnel (*)	7.9	-78 544	-65 928	-143 341
CH7 Charges générales d'exploitation	7.10	-31 174	-30 721	-66 511
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-5 635	-4 481	-9 908
RESULTAT D'EXPLOITATION		86 576	39 539	84 110
- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7.11	1 770	10 056	11 501
- Impôts sur les sociétés	7.12	-27 955	-12 360	-25 800
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		60 392	37 235	69 812
- Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		0	-1 413	-2 949
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		60 392	35 822	66 863
EFFETS DES MODIFICATIONS		0	13 988	13 988
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		60 392	49 810	80 851

(*) Données au 30/06/2018 retraitées pour les besoins de comparabilité.

4.5.4 ETATS DE FLUX DE TRÉSORERIE COMPARÉS AU 30 JUIN

En mD

	Note	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		442 848	438 992	807 017
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-218 467	-170 023	-371 569
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		301	98 335	115 420
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-151 274	-582 821	-1 195 757
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		289 827	207 456	399 532
Acquisitions/cessions des titres de placement		-5 500	-185 662	139 045
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-67 376	-82 229	-151 081
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-72 278	-72 909	-268 241
Impôts sur les sociétés payés		-1 269	-1 656	-2 366
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation	8.1	216 812	-350 516	-528 001
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		34 290	7 271	61 959
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		48 714	20 224	-146 333
Acquisitions / cessions des immobilisations		-6 609	-7 151	-7 284
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	8.2	76 395	20 344	-91 658
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emissions d'actions		0	0	0
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-24 219	-25 917	-2 937
Dividendes versés		0	0	0
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement	8.3	-24 219	-25 917	-2 937
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		268 988	-356 089	-622 596
Liquidités et équivalents en début de l'exercice		-1 398 184	-775 588	-775 588
Liquidités et équivalents en fin de l'exercice	8.4	-1 129 196	-1 131 677	-1 398 184

4.5.5 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTER AU 30 JUIN 2019

Notes aux états financiers arrêtés au 30 juin 2019 (Montants exprimés en mille dinars-mDT)

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

La Société Tunisienne de Banque est une société anonyme régie la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. L'assemblée générale constitutive de la STB date du 18 Janvier 1957. Le capital social de la STB s'élève à 776 875 mDT et il est composé de 155 375 000 actions d'une valeur de 5 dinars chacune, admise à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nouria 1001 Tunis.

Son réseau comprend 146 agences et 185 Distributeurs Automatique de Billets-DAB.

La structure du capital de la Banque se présente au 30 juin 2019 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A/ACTIONNAIRES TUNISIENS	153 546 297	767 731	98.82%
L'ETAT TUNISIEN	111 160 004	555 800	71.54%
ENTREPRISES PUBLIQUES	18 408 461	92 042	11.85%
PERSONNES MORALE PRIVEES	10 066 695	50 333	6.48%
RACHAT DE LA BANQUE DE SES TITRES	679 987	3 400	0.44%
PERSONNES PHYSIQUES	13 231 150	66 156	8.52%
B/ACTIONNAIRES ETRANGERS	1 828 703	9 144	1.18%
PERSONNES MORALES	1 159 135	5 796	0.75%
PERSONNES PHYSIQUES	669 568	3 348	0.43%
Total	155 375 000	776 875	100.00%

2. REFERENCIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 30 juin 2019 sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises et des normes comptables tunisiennes dont notamment les Normes Comptables sectorielles (NCT 21, 22, 23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

3. BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 _Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

- *Comptabilisation des engagements hors bilan*

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour leur valeur nominale.

- **Comptabilisation des crédits à la clientèle**

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

- **Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle**

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat du premier semestre 2017 pour leurs montants rattachés au dit semestre.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement fin du mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la B.C.T n° 91-24 du 17 décembre 1991, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la B.C.T n° 91-24 du 17 décembre 1991 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

- **Comptabilisation des intérêts de retard**

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois, et suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 373 532 mDT.

- **Provisions sur engagements**

- **Provisions individuelles**

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la B.C.T n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires de la « B.C.T » notamment la circulaire de la BCT n° 93-23 et n° 99-04, qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

•	A	:	actifs courants	0%
•	B1	:	actifs nécessitant un suivi particulier	0%
•	B2	:	actifs incertains	20%
•	B3	:	actifs préoccupants	50%
•	B4	:	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

- **Provisions collectives**

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère

générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

Pour la détermination du montant de cette provision, la Banque a retenu la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n° 2013-21 du 30 décembre 2013 portant division, couverture des risques et suivi des engagements, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

3.2 _Comptabilisation du portefeuille titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.2.1_ Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- Les titres émis par l'Etat « Bons de trésor » acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

- Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

- Titres d'investissement.

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelé selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

- Les titres représentant des participations de financement.

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus

values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

- Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêt des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.2.2_ Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

3.3 _Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes.

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22 du 17 décembre 1991.

Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêt.

3.4 _Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Et le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IAS 39. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.5 _Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6 _Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêt. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.7 _Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
	10 %
-Mobilier et matériel de bureau	15%
	20% (*)
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
-Matériel informatique	33% (*)
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 mDT présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

En application de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte de la diminution de la valeur comptable des immobilisations réévaluées.

3.8 _Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la Banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (six mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite.

Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.9 Reclassement et retraitement au niveau de certains postes des états financiers

Pour une meilleure présentation, certains reclassement ont été opérés et les soldes au 30 Juin 2018 ont été retraités pour le besoin de comparabilité :

Libellé de compte	Ancien poste	nouveau poste	Solde au 30/06/2018
Créances envers TUNIS RE	AC7	AC2	120 502
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social	CH6	PR5/CH4	9 056

4_ FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

4.1_ Créance de la STB envers la Tunis-Ré

En vertu du contrat de couverture du risque de change conclu par la STB, La banque a remboursé l'emprunt syndiqué contracté en devise au cours de la date de remboursement et a supporté ainsi une différence de change de l'ordre de 127,121 millions de dinars.

Cette différence de change doit être réglée par l'État et ce en application du contrat de couverture contre le risque de fluctuation du taux de change par le fond national de garantie.

La créance envers TUNIS-RE, gestionnaire de ce fond, est ainsi de l'ordre de 110,467 millions de dinars.

4.2_ Départ volontaire à la retraite

Dans le cadre de son programme de restructuration, la Banque a élaboré un plan d'assainissement social qui porte sur le départ volontaire à la retraite de 378 employés.

Le dernier départ réalisé courant le 1^{er} semestre 2019 a concerné 92 employés.

4.3_ Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant le 1er semestre 2019.

L'enveloppe totale des créances radiées s'élève à 103,4 millions de dinars dont 42,6 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

4.4 Affaire BRUNO POLI

Affaire engagée contre la banque par Mr BRUNO POLI prétendant avoir déposé auprès de l'Ex BNDT 07 bons de caisse au porteur libellés en dollars sans préciser la banque émettrice et la date d'échéance en se prévalant d'une copie conforme à l'originale d'une attestation non datée établie au nom personnel d'un ex-employé de la BNDT et sans porter le cachet de la banque. Un jugement mal fondé a condamné la STB à lui restituer les bons en question ou la valeur équivalente, ce jugement fait l'objet d'un appel qui a confirmé le jugement de première instance.

Un pourvoi en cassation a été formulé avec obtention d'un sursis à l'exécution sans consignation.

Un arrêt a été rendu en faveur de la Banque en date du 26 mars 2018, par lequel la cour de cassation a cassé l'arrêt d'appel avec renvoi.

NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

5.1_ Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève 360 301 mDT au 30/06/2019 contre 300 833 mDT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
- Caisse	63 613	55 799	73 337
Caisse en dinars	43 424	36 722	53 439
Caisse en devises	20 189	19 077	19 898
- BCT	296 166	246 562	227 326
BCT dinars	14 738	2 025	27 065
BCT devise	281 428	244 537	200 261
-CCP	518	409	166
-TGT et Reprise de liquidité	4	4	4
Total en mDT	360 301	302 774	300 833

Les comptes « B.C.T » Dinars présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par date d'antériorité :

➤ Antériorité	Débit BCT	Débit STB	Crédit BCT	Crédit STB
Moins d'un trimestre	7 546 708	17 725 811	9 885 043	307 763
Plus d'un trimestre	3 562 041	1 000 524	5 326 490	1 246 605
Plus d'un semestre	3 863 796	58 114 684	54 206 432	3 948 068
Plus d'un an	10 846 900	127 539 095	134 631 423	11 723 958
TOTAL	25 819 445	204 380 114	204 049 388	17 226 394

Les comptes BCT en devises présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Ces suspens sont récapitulés par devises et par ancienneté dans le tableau suivant :

Devise	antériorité	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	COURS	LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
BHD	Plus d'un an		3			3	0	7,625	23	0
	Plus d'un semestre		3		255	8	258	8	7,625	1 967
Total BHD			6	0	255	8	261	8	1 990	59
CHF	Moins d'un trimestre	25 933			428	25 933	428	2,945	76 360	1 261
	Plus d'un an	783	21 095	239 657	2 261	240 440	23 356	2,945	707 985	68 772
	Plus d'un semestre	11 698	169 250	42 680	624	54 378	169 874	2,945	160 117	500 201
	Plus d'un trimestre	86 430		9 040	43 361	95 470	43 361	2,945	281 114	127 677
Total CHF		124 843	190 345	291 377	46 674	416 220	237 019		1 225 577	697 911
DKK	Moins d'un trimestre	7 338	1 980		24 828	7 338	26 809	0,438	3 217	11 755
	Plus d'un an		100	349 000	1 373	349 000	1 473	0,438	153 025	646
	Plus d'un semestre	125	89 150	500	134	500	89 284	0,438	274	39 106
	Plus d'un trimestre	50		11 450	101	11 450	101	0,438	5037	44
Total DKK		7 513	91 230	360 950	26 436	360 950	117 667		161 387	51 538
DZD	Plus d'un an	0	0	4 000	323 720	4 000	323 720	0,024	97	7 831
Total DZD		0	0	4 000	323 720	4 000	323 720		97	7 831
EUR	Moins d'un trimestre	1 510 589	4 727 744	3 570 482	14 786	5 081 071	19 514	3,273	16 630 346	63 870 657
	Plus d'un an	15 367 381	4 882 352	4 475 322	664	19 842 702	6 773 895	3,273	64 945 165	22 170 958
	Plus d'un semestre	10 802 256	1 080 259	2 163 572	984 990	12 965 828	2 065 248	3,273	42 437 154	6 759 558
	Plus d'un trimestre	257 587	860 324	1 372 889	423 976	1 630 476	1 284 301	3,273	5 336 547	4 203 516
Total EUR		27 937 812	11 550 679	11 582 265	18 087 173	39 520 077	29 637 852		129 349 213	97 004 689
NOK	Moins d'un trimestre	72	44 722	1 000 069	90	1 000 141	44 812	0,337	337 050	15 102
	Plus d'un an	520	165 500	100 096	750	100 617	166 250	0,337	33 908	56 027
	Plus d'un semestre	197	48 000	31 800	181	31 997	48 181	0,337	10 783	16 237
	Plus d'un trimestre	425	5 000		218	425	5 218	0,337	143	1 758
Total NOK		1 214	263 222	1 131 966	1 239	1 133 180	264 460		381 884	89 124
QAR	Moins d'un trimestre	78 535		1 325	3 597	79 860	3 597	0,765	61 112	2 753
	Plus d'un an	0	35	0	0	0	35	0,765	0	27
	Plus d'un semestre	1 619	63 902	86 055	29 825	87 674	93 726	0,765	67 091	71 722
	Plus d'un trimestre	233	55 000	28 560	47 075	28 793	102 075	0,765	22 033	78 111
Total QAR		80 387	118 937	115 940	80 497	196 328	199 434		150 236	152 613
SEK	Moins d'un trimestre	3 390	79 362		1 218	3 390	80 579	0,310	1 051	24 975
	Plus d'un an	343	15 100	345 474	1 850	345 817	16 950	0,310	107 182	5 253
	Plus d'un semestre	701	58 570	27 100	571	27 801	59 141	0,310	8 617	18 330
	Plus d'un trimestre	26 312		18 250	13 367	44 562	13 367	0,310	13 812	4 143
Total SEK		30 745	153 032	390 824	17 006	421 569	170 037	1	130 661	52 701
USD	Moins d'un trimestre	95 596 958	19 952 172	2 724 407	27 083 432	98 321 364	47 035 604	2,874	282 614 930	135 199 139
	Plus d'un an	20 146 888	39 813 465	6 891 993	11 311 834	27 038 881	51 125 299	2,874	77 720 561	146 954 558
	Plus d'un semestre	17 730 680	868 732	751 889	2 004 736	18 482 569	2 873 467	2,874	53 126 297	8 259 495
	Plus d'un trimestre	701 726	853 573	2 443 112	1 670 835	3 144 838	2 524 408	2,874	9 039 522	7 256 157
Total USD		134 176 252	61 487 942	12 811 401	42 070 836	146 987 653	103 558 777		422 501 310	297 669 349
Moins d'un trimestre	50 124	9 147	105	456	50 229	9 603	0,783	39 329	7 519	
Plus d'un an	25	66 891	330 000	58 752	330 025	125 643	0,783	258 410	98 378	
Plus d'un semestre	157	3 860	38 410	288	38 567	4 148	0,783	30 198	3 248	
Plus d'un trimestre	39	230	6 500	65	6 539	295	0,783	5 120	231	

Ratio de liquidité :

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100% à partir de l'année 2019.

La STB a affiché les ratios de liquidité suivants :

Date	Ratio
30/06/2019	100.18%
30/06/2018	101.16%
31/12/2018	96.9 %

5.2_Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 529 857 mDT au 30/06/2019 contre 445 900 mDT au 31/12/2018. Il se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Créances sur les établissements bancaires et financiers :	29 260	72 811	97 062
- Comptes courants des banques résidentes	2	2	2
- Comptes courants des banques non résidentes	29 257	66 326	96 996
- Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	6 483	64
Prêts aux établissements bancaires et financiers:	340 396	163 923	180 584
- Prêts sur le marché monétaire en Dinars	70 000	70 000	70 000
- Prêts hors marché en Dinars			5 000
- Prêts sur le marché monétaire en Devises	270 396	93 923	105 584
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (*)	158 027	175 502(*)	165 968
Créances rattachées	2 174	2 248	2 376
- Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	85	61	150
- Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	2 089	2 187	2 226
Total	529 857	414 484	445 990

(*) : Données juin 2018 retraitées pour le besoin de comparabilité

- ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient éligibles ou non au refinancement de la BCT

Description	Eligibles au refinancement de la BCT	Non éligibles aux refinancement de la BCT	TOTAL
Créances sur les établissements bancaires et financiers	0	527 683	527 683

- ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire

description	Matérialisés par des titres du marché interbancaire	Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	Total
Créances sur les établissements bancaires et financiers	0	527 683	527 683

Les comptes correspondants débiteurs sont présentés nets des comptes correspondants créditeurs par devise. Ces comptes correspondants présentent des suspens qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté

CLASSE	DEVI SES	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	COURS	LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
Moins d'un trimestre	AED	483		64 517	736	65 000	736	0,783	50 866	576
Moins d'un trimestre	CHF	37 537	2 840	19 511	10 704	57 048	13 544	2,945	167 980	39 881
Moins d'un trimestre	CNY			442	71 380	442	71 380	0,419	185	29 873
Moins d'un trimestre	DKK				2 479	0	2 479	0,438	0	1 087
Moins d'un trimestre	DZD				744	0	744	0,024	0	18
Moins d'un trimestre	GBP	2 784 402	2 885 238	500 020	558 126	3 284 422	3 443 363	3,656	12 006 861	12 587 903
Moins d'un trimestre	JPY	268 787			20 105 787	268 787	20 105 787	0,027	7 173	536 587
Moins d'un trimestre	MAD	54 498	23 084		7 707 465	54 498	7 730 549	0,300	16 371	2 322 257
Moins d'un trimestre	NOK			10	3 400	10	3 400	0,337	3	1 146
Moins d'un trimestre	SAR			2 000	200 125	2 000	200 125	0,766	1 533	153 388
Moins d'un trimestre	SEK		25 000	25 000	7 667	25 000	32 667	0,310	7 749	10 125

Plus d'un an	AED	49 496		4 173	314 340	53 669	314 340	0,783	41 999	245 990
Plus d'un an	CHF	419 253	455 268	379 066	113 470	798 319	568 738	2,945	2 350 681	1 674 671
Plus d'un an	CNY		428		260 058	0	260 486	0,419	0	109 014
Plus d'un an	DKK	6 699	13 505	11 382	3 201	18 081	16 705	0,438	7 928	7 325
Plus d'un an	DZD	2 864 966	10 200	12 340 148	676 289	15 205 114	686 489	0,024	367 812	16 606
Plus d'un an	GBP	1 177 239	1 905 785	376 935	450 284	1 554 174	2 356 070	3,656	5 681 595	8 613 084
Plus d'un an	JPY	4 028 355	69 604	157 509	3 711 683	4 185 864	3 781 287	0,027	111 713	100 916
Plus d'un an	KWD	6 017		79	3 212	6 096	3 212	9,474	57 753	30 430
Plus d'un an	LYD	594 488	758 460	437 176	350 021	1 031 665	1 108 481	2,066	2 131 007	2 289 678
Plus d'un an	MAD	220 215	10 601	160 683	227 861	380 898	238 462	0,300	114 422	71 634
Plus d'un an	MRO	5 421 190		300 165		5 721 355	0	0,077	443 119	0
Plus d'un an	NOK	1 883	29 544	6 425	29 000	8 308	58 544	0,337	2 800	19 730
Plus d'un an	SAR	4 719	2 196	10 350	18 602	15 069	20 798	0,766	11 550	15 940
Plus d'un an	SEK	45 082	69 318	125 094	72 611	170 176	141 930	0,310	52 744	43 990

Plus d'un semestre	AED		807 008	1 738 346	500	1 738 346	807 508	0,783	1 360 360	631 923
Plus d'un semestre	CHF	24 838	7 408	2 694	22 883	27 532	30 292	2,945	81 069	89 195
Plus d'un semestre	CNY		2 100		108	0	2 208	0,419	0	924
Plus d'un semestre	DKK	3 750		864	3 343	4 614	3 343	0,438	2 023	1 466
Plus d'un semestre	DZD			26 112	744	26 112	744	0,024	632	18
Plus d'un semestre	GBP	61 554	180	44 546	26 130	106 100	26 310	3,656	387 871	96 180
Plus d'un semestre	JPY	1 800 000	9 000	365 109	162 650	2 165 109	171 650	0,027	57 783	4 581
Plus d'un semestre	KWD	315 711			315 681	315 711	315 681	9,474	2 991 075	2 990 791
Plus d'un semestre	MAD	11 518	8 506	60 950	362 511	72 468	371 017	0,300	21 769	111 453
Plus d'un semestre	MRO			30 017		30 017	0	0,077	2 325	0
Plus d'un semestre	NOK			1 770	8 199	1 770	8 199	0,337	596	2 763
Plus d'un semestre	SAR		1 100		225	0	1 325	0,766	0	1 016

Plus d'un semestre	SEK	125 117	31 487	20 237	31 487	145 354	0,310	9 759	45 051	
Plus d'un trimestre	AED			400	0	400	0,783	0	313	
Plus d'un trimestre	CHF	1 200	14 008	26 161	14 008	27 361	2,945	41 247	80 565	
Plus d'un trimestre	DKK	7 500	210	2 312	210	9 812	0,438	92	4 302	
Plus d'un trimestre	DZD			744	0	744	0,024	0	18	
Plus d'un trimestre	GBP	2 920	73 315	3 556	73 315	6 475	3,656	268 018	23 672	
Plus d'un trimestre	JPY	2 200 207			2 200 207	0	0,027	58 720	0	
Plus d'un trimestre	KWD			6	0	6	9,474	0	57	
Plus d'un trimestre	MAD	81 254	3 053		236 311	81 254	239 364	0,300	24 409	71 905
Plus d'un trimestre	NOK		20	3 325	20	3 325	0,337	7	1 121	
Plus d'un trimestre	SAR		19 970	20 150	19 970	20 150	0,766	15 306	15 444	
Plus d'un trimestre	SEK			8 460	0	8 460	0,310	0	2 622	

5.3 Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 30 Juin 2019 et Décembre 2018 se présente comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
- Comptes courants débiteurs	1 134 582	1 173 865	1 187 789
- Crédits sur ressources spéciales	147 667	203 479	155 279
- Les créances prises en charge par l'Etat	26 522	30 793	26 522
- Bonification prise en charge par l'Etat	6 177	6 177	6 177
- Comptes courants associés	155 504	172 199	166 999
- Autres concours à la clientèle	8 062 003	7 520 880	7 898 961
- Créances à abandonner	3 562	3 562	3 562
- Créances rattachées	93 197	69 064	40 982
Total Brut	9 629 207	9 180 019	9 486 271
Provisions	1 336 120	1 390 154	1 331 290
- Provisions sur comptes courants	213 621	225 480	205 477
- Provisions sur ressources spéciales	46 766	82 721	53 446
- Provisions sur autres concours à la clientèle	929 405	962 087	928 020
- Provisions sur comptes courants associés	63 305	64 389	62 764
- Provisions sur créances à abandonner	455	455	455
- Provisions collectives	82 568	55 022	81 128
- Agios réservés	1 002 526	1 168 758	987 972
- Agios réservés sur comptes courants	97 855	101 358	96 102
- Agios réservés sur autres concours à la clientèle	798 288	966 869	800 372
- Agios réservés sur comptes courants associés	38 037	38 037	38 037
- Agios réservés sur ressources spéciales	46 512	46 512	46 511
- Agios réservés sur créances à abandonner	3 107	3 107	3 107
- Agios réservés sur créances rattachées	18 727	12 875	3 843
- Produits perçus d'avance	29 319	16 188	33 601
Total Net en mDT	7 261 244	6 604 919	7 133 408

(*) : Données retraitées pour le besoin de comparabilité

Agios réservés :

Les comptes d'agios réservés arrêtés au 30/06/2019 se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Agios réservés sur C/C	97 855	101 358	96 102
Agios réservés sur Avals et Cautions	3 845	5 388	4 061
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	157 601	191 722	159 328
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	261 139	290 563	275 470
Agios réservés sur crédits garantis par l'Etat	2 171	2 461	2 316
Agios réservés sur Ressources Spéciales	46 512	46 512	46 511
Agios réservés sur C/C Associés	38 037	38 037	38 037
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	373 532	476 735	359 197
Agios réservés/ créances à abandonner	3 107	3 107	3 107
Agios réservés sur créances rattachées	18 727	12 875	3 843
Sous Total	1 002 526	1 168 758	987 972
Agios réservés sur créances prises en charge par l'Etat	4 617	5 457	5 037
Total en mDT	1 007 143	1 174 215	993 009

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 30/06/2019 est la suivante :

Libellé	Encours Bruts	Provisions Individuelles	Provisions additionnelles	Agios Réservés	Produits perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	1 134 582	-165 327	-48 294	-97 855	-	823 106
C/ Ressources spéciales	147 667	-28 130	-18 636	-46 512	-	54 389
Comptes courants associés	155 504	-47 494	-15 810	-38 037	-	54 163
Autres concours à la clientèle	8 094 702	-432 868	-496 538	-798 288	-29 319	6 337 689
Créances à abandonner	3 562	-455	-	-3 107	-	0
Créances rattachées	93 197	-	-	-18 727	-	74 470
Total	9 629 207	-674 274	-579 278	-1 002 526	-29 319	7 343 817
Provisions collectives						-82 568
Encours net en mDT						7 261 244

Suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 373 532 mDT.

5.3.1_ Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué par prélèvement sur les résultats du premier semestre 2019, des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 17 985 mDT.

Ainsi, au 30 Juin 2019, le solde des provisions additionnelles s'élève à 612 422mDT.

5.3.2_Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

5.3.3_Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 26 522millions de dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

5.4_Portfeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à 334 795 mDT au 30/06/2019 contre 322 265mDT au 31/12/2018. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Titres de transaction	15 455	80 250	530
Bons de trésor à court terme	16 231	81 773	556
Intérêts perçus d'avance	(776)	(1 523)	(26)
Titres de placements	319 340	459 779	321 735
Bons de trésor assimilables (1)	324 825	455 179	317 364
Primes/Décotes sur BTA	(11 132)	(2 874)	(8 421)
Créances et dettes rattachées	5 647	7 474	12 792
Total en mDT	334 795	540 029	322 265

5.5_Portfeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titre d'investissement s'élève à 1 089 427mDT au 30/06/2019 contre 1 155 076 mDT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
BTA d'investissement	796 900	812 019	835 662
Décote/primes sur BTA d'investissement	- 28 163	- 29 807	-30 544
Créances rattachées	24 865	25 383	27 075
Total BTA d'investissement	793 602	807 595	832 193
Emprunts obligataires	55 557	59 799	59 099
Emprunt national	28 000	42 174	42 175
Provisions Emprunts obligataires	- 650	- 650	- 650
Créances rattachées	1 844	1 743	3 177
Fonds commun de placement	30 397	29 209	30 459
Provisions Fonds commun de placement	-1 688		
Total autres titres d'investissement	113 459	132 276	134 260

Fonds gérés	77 442	77 380	76 867
Provisions Fonds gérés	-50 803	- 50 416	- 50 484
Total Fonds gérés	26 639	26 965	26 383
Parts dans les entreprises liées	147 732	172 838	168 410
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	40 883	49 555	46 331
Autres titres de participations	96 365	96 712	96 670
Participations en rétrocession	18 935	19 709	19 379
Sociétés en liquidation	30	30	30
Provisions titres de participation	- 147 888	- 175 553	- 168 248
Créances et dettes rattachées	-332	- 332	- 332
Total Titres de participation	155 726	162 958	162 240
Total général	1 089 427	1 129 793	1 155 076

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	Solde au 30/06/2018	Souscription	Cession /remboursement /restitution	Résultats capitalisés	Reclassement		Solde au 30/06/2019
					(+)	(-)	
Titres d'investissement BTA	812 019	27 081	(42 200)				796 900
Emprunts obligataire	101 973		(18 416)				83 557
Fonds gérés Sicar	77 380			62			77 442
Fonds commun de placement	29 209	1250	(62)				30 397
Titres de participation	96 712	50	(397)				96 365
Parts ds les entreprises associées et co-entrp	49 555		(8 672)				40 883
Parts dans les entreprises liées	172 838	6 377	(31 483)				147 732
Société en liquidation	30						30
Participation en rétrocession	19 709		(774)				18 935
Total en mDT	1 395 425	34 758	(102 004)	62	0	0	1 292 241

La ventilation des titres d'investissement hors BTA au 30/06/2019 en titres cotés et titres non cotés est comme suit :

Libellé	Solde au	Solde au	Solde au
	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
- Titres cotés	19 139	20 002	20 002
- Titres non cotés	476 202	318 811	519 418
Valeur Brute en mDT	495 341	338 813	539 420

Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Remboursements Antérieurs	Restitutions fonds/Rachat action	Résultats capitalisés	Solde au 30/06/2019
FG STB 1	8 000	2 127	-	-1 166	4 707
FG STB 2	8 000	4 331	-	1 380	5 049
FG STB 3	5 000	2 077	-	917	3 840
FG STB 4	6 500	2 008	-	1 457	5 949
FG STB 5	6 824	2 633	-	1 468	5 659
FG STB 6	2 707	1 085	-	307	1 929
FG STB 7	800	140	-	74	734
FG STB 8	6 752	3 852	-	3 466	6 364
FG STB 9	4 800	519	-	306	4 587
FG STB 10	8 748	186	-	178	8 740
FG STB 11	6 000	-	-	671	6 671
FG STB 12	9 898	-	-	1 846	11 744
FG STB 13	10 000	10 000	-	-	-
FG ID 1	2 000	1 630	-	861	1 231
FG ID 2	2 000	957	-	215	1 258
FG ID 3	5 436	2 839	-	1 182	3 779
FG ID 4	360	28	-	55	387
FG ID 5	1 133	173	-	265	1 225
FG ID 6	4 000	1 023	-	630	3 607
Total en mDT	98 958	35 608	-	14 092	77 442

5.6 _ Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 129 241 mDT au 30 Juin 2019. Les mouvements enregistrés au cours du premier semestre 2018 se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2018	Acquisition/ Cession 1 ^{er} semestre 2019	Valeur Brute au 30/06/2019	Amort/ prov. Au 31/12/2018	Dotation / Prov. 2019	Amort 30/06/2019	Valeur Nette au 30/06/2019
Immobilisations Incorporelles	22 696	1 111	23 807	18 540	1 367	19 907	3 900
Logiciel informatique	22 639	1 111	23 750	18 540	1 367	19 907	3 843
Droit au bail	57	-	57	-	-	-	57
Immobilisations Corporelles	267 546	5 499	273 045	143 435	4 269	147 704	125 341
Terrains	17 554	-	17 554	-	-	-	17 554
Constructions	75 056	-	75 056	34 256	762	35 018	40 038
Mobilier de bureaux	6 391	18	6 409	5 785	130	5 915	494
Matériel de transport	1 903	-	1 903	1 071	74	1 145	758
Matériel informatique	42 667	1 368	44 035	37 471	1 513	38 984	5 051
Matériel de communication	3 227	7	3 234	2 340	70	2 410	824
Matériel de bureaux	17 014	155	17 169	16 053	152	16 205	964
Matériel de sécurité	4 625	317	4 942	2 771	126	2 897	2 045
Matériel de climatisation	5 802	3	5 805	5 005	123	5 128	677
Agencements, amén. et instal.	39 304	2 363	41 667	28 321	879	29 200	12 467
Mob- bureau hors expl	33	-	33	31	-	31	2
Mat-outil hors exploit	377	-	377	330	4	334	43
Immeubles hors exploit	44 629	-	44 629	10 001	436	10 437	34 192
Constructions en cours	-	-	-	-	-	-	-
Imm. En attente affectation	8 964	1 268	10 232	-	-	-	10 232
TOTAL	290 242	6 610	296 852	161965	5 636	167 611	129 241

5.7_Autres actifs

Au 30/06/2019, les autres postes d'actif totalisent 1 061 490 mDT contre 1 033 993 mDT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
- Prêts au personnel	134 082	155 245	155 086
- Frais médicaux à récupérer	3 147	3 147	3 147
- État, impôt et taxes	2 590	21 735	7 931
- Stock divers	2 880	1 795	2 557
- Écart de conversion	-	-	-
- Différence de change à la charge de l'état	433	206	226
- Siège, succursales et agences	111 814	56 172	155 887
- Comptes de régularisation actif	230 085	132 085	160 352
- Valeurs présentées à la compensation	103 650	53 871	72 777
- Effets financiers en recette	107	107	107
- Débits à régulariser	1 887	1 195	4 596
- Charges payées d'avance	1 406	601	3 408
- Produits à recevoir	7 296	2 591	4 299
- Créances cédées	2 120	2 136	2 120
- - Différence PF encaissement exigible après encaissement (*)	17 015	27 407	22 327
- Autres	442 978	528 265	439 173
Total en Mdt	1 061 490	986 556	1 033 993

(*) La rubrique portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde débiteur de 17 015 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et aux valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Nature	Montant
Valeur à l'encaissement	98 999
Valeurs exigibles après encaissement	(81 984)
Total en mDT	17 015

5.8_ – Banque central et CCP

Au 30/06/2019 ce poste totalise 1 670 114 mDT contre 1 731 309 mDT au 31/12/2018

Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
- Appel d'offre	1 542 000	1 071 000	1 288 000
- Facilité de prêt	19 000	363 000	311 000
- Utilisations auprès de la BCT en dinars	103 579	132 757	127 604
- Utilisations auprès de la BCT en devises	3 421	2 369	2 260
- Dettes rattachées	2 114	1 112	2 445
Total	1 670 114	1 570 238	1 731 309

Le compte BCT en Dinars présente des suspens, qui sont en cours d'apurement. Ces suspens sont récapitulés par devises et par ancienneté dans le tableau suivant :

➤ Antériorité	Débit BCT	Débit STB	Crédit BCT	Crédit STB
Moins d'un trimestre	229 324 108	118 824 272	242 628 237	18 152 431
Plus d'un trimestre	5 881 821	3 067 680	7 117 582	3 779 543
Plus d'un semestre	5 683 338	11 229 392	12 582 720	5 411 530
Plus d'un an	45 062 479	53 501 365	52 272 239	37 902 516
TOTAL	285 951 747	186 622 709	314 600 777	65 246 020

Les comptes « B.C.T » Devises présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Ces suspens sont récapitulés par devises et par ancienneté dans le tableau suivant :

Devise	Antériorité	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	COURS	LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
CAD	Moins d'un trimestre	70 032	3 224		40	70 032	3 264	2,196	153 769	7 168
	Plus d'un an	49 487	3 246	9 817	20 022	59 304	23 268	2,196	130 213	51 090
	Plus d'un semestre	112	24 915	17 725	312 760	17 837	337 675	2,196	39 164	741 433
	Plus d'un trimestre	7 609	40	6 805	879 672	14 414	879 712	2,196	31 648	1 931 583
Total CAD		127 239	31 426	34 347	1 212 494	161 586	1 243 920		354 795	2 731 275
CNY	Moins d'un trimestre	3			4	3	4	0,419	1	2
	Plus d'un an	2	520			2	520	0,419	1	218
	Plus d'un semestre			10 270	27	10 270	27	0,419	4 298	11
	Plus d'un trimestre	7			8	7	8		3	4
Total CNY		12	520	10 270	39	10 282	559		4 308	234
GBP	Moins d'un trimestre	2 042 188	1 070 505	1 001 768	51	3 043 956	1 070 556	3,656	11 127 791	3 913 630
	Plus d'un an	879 961	56 876	162 698	42 158	1 042 659	99 034	3,656	3 811 648	362 039
	Plus d'un semestre	116 583	41 750	14 140	93	130 723	41 843	3,656	477 883	152 967
	Plus d'un trimestre	163 378	750	17 609	81 754	180 987	82 504	3,656	661 634	301 609
Total GBP	3 202 109	1 169 881	1 196 216	124 056	4 398 325	1 293 937			16 078 956	4 730 245
JPY	Moins d'un trimestre	1 195 442		875 000	875 250	2 070 442	875 250	0,027	55 256	23 359
	Plus d'un an	2 574 503	40 000		198 900	2 574 503	238 900	0,027	68 709	6 376
	Plus d'un semestre	1 591 040	210 000	35 000	1 909	1 626 040	211 909	0,027	43 396	5 655
	Plus d'un trimestre	100 240		3 000	50 199	103 240	50 199	0,027	2 755	1 340
Total JPY	5 461 225	250 000	913 000	1 126 258	6 374 225	1 376 258			170 117	36 730
KWD	Moins d'un trimestre	6 003			3	6 003	3	9,474	56 875	32
	Plus d'un an	6	3 000	10 100	25	10 106	3 025	9,474	95 745	28 662
	Plus d'un semestre	11	280	3 208	21	3 219	301	9,474	30 493	2 851
	Plus d'un trimestre	6	217	120	7	126	224	9,474	1 192	2 123
Total KWD	6 026	3 497	13 428	57	19 454	3 554			184 305	33 667
MAD	Plus d'un an			612		612	0	0,300	184	0
Total MAD		0	0	612	0	612	0		184	0
SAR	Moins d'un trimestre	418 948		21 581	769	440 529	769	0,766	337 648	589
	Plus d'un an	100 285	50 237			100 285	50 237	0,766	76 864	38 505
	Plus d'un semestre	200 804	122 986	182 819	655	383 623	123 641	0,766	294 032	94 766
	Plus d'un trimestre	74	8 550		37 688	74	46 238	0,766	57	35 439
Total SAR	720 111	181 773	204 400	39 111	924 511	220 884			708 600	169 299

MRO	Plus d'un an	5 421 190	-	300 165	-	5 721 355	-	0,07745	443 119
	Plus d'un semestre	-	-	30 017	-	30 017	-	0,07745	2 325
	Total MRO	5 421 190		330 181		5 751 371			445 444

5.9_ Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 30/06/2019 ce poste totalise 243 030 mDT contre 292 262 mDT au 31/12/2018. Sa répartition est la suivante :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Comptes à vue	43 498	35 080	90 254
Comptes à vue des établissements bancaires	42 986	34 730	89 798
- Banques de dépôts	1	1	1
- Banques non résidentes	42 985	34 729	89 797
Comptes à vue des établissements financiers	512	350	456
Emprunts auprès des établissements bancaires et financiers	199 532	191 863	202 008
Emprunts auprès des établissements bancaires	199 532	191 863	202 008
-Emprunts en dinars	53 000	39 000	55 000
-Emprunts en dinars hors marché	40 000		
-Emprunts en devises	106 497	152 847	146 997
-Dettes rattachées	34	16	11
Emprunts auprès des établissements financiers	0	0	0
Total en mDT	243 030	226 943	292 262

- La ventilation des emprunts des établissements bancaires et financiers selon la matérialisation ou non des emprunts par des titres du marché interbancaires

Description	Matérialisés par des titres	Non matérialisés par des titres	Total
Emprunts auprès des établissements financiers	0	243 030	243 030

Les comptes correspondants créditeurs sont présentés compensés nets des comptes correspondants débiteurs par devise.

Les comptes correspondants présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

CLASSE	DEVICES	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	COURS	LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
Moins d'un trimestre	CAD	9 931	1 697 926	2 611 874	3 970	2 621 805	1 701 896	2,196	5 756 697	3 736 852
Moins d'un trimestre	USD	9 784 411	5 352 884	10 054 222	22 195 010	19 838 632	27 547 894	2,874	57 024 165	79 183 666
Moins d'un trimestre	EUR	23 152 043	15 625 153	12 850 423	18 270 963	36 002 466	33 896 116	3,273	117 836 071	110 941 989
Plus d'un an	CAD	1 405 225	986 595	244 263	395 581	1 649 488	1 382 176	2,196	3 621 782	3 034 844
Plus d'un an	NLG	50				50	0	1,000	50	0
Plus d'un an	USD	59 007 600	43 055 290	50 080 349	39 109 672	109 087 949	82 164 962	2,874	313 562 400	236 174 966
Plus d'un an	EUR	86 220 086	104 142 895	46 297 423	26 299 007	132 517 509	130 441 902	3,273	433 729 807	426 936 345
Plus d'un semestre	CAD	108 817	45 836	1 231 333	8 400	1 340 150	54 236	2,196	2 942 568	119 087
Plus d'un semestre	USD	6 821 180	2 501 323	10 796 228	10 752 934	17 617 408	13 254 256	2,874	50 639 477	38 098 035
Plus d'un semestre	EUR	14 948 773	6 120 922	6 081 896	3 172 367	21 030 669	9 293 289	3,273	68 833 380	30 416 935
Plus d'un trimestre	CAD	2 737	8 768	34 450	1 953	37 186	10 721	2,196	81 650	23 540
Plus d'un trimestre	USD	4 469 380	452 490	2 214 536	6 970 063	6 683 916	7 422 554	2,874	19 212 249	21 335 388

5.10 Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 6 651 473mDT au 30/06/2019 contre 6 356 969 mDT au 31/12/2018. Les dépôts se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Dépôts à vue	1 676 237	1 506 057	1 548 371
Dépôts épargne	2 836 009	2 678 783	2 773 420
Compte à terme	445 837	471 558	462 615
Comptes en dinars convertibles	83 623	80 117	84 426
Dépôts en devises	662 647	525 682	620 993
Placements en devises	160 902	196 546	162 631
Bons de caisse	468 729	379 669	441 979
Autres sommes dues à la clientèle	197 389	188 558	161 609
Dettes rattachées	(11 900)	(7 725)	(16 575)
Certificats de dépôts	132 000	154 500	117 500
Total en mDT	6 651 473	6 173 745	6 356 969

Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle hors dettes rattachées :

Libellé	Inf à 3 mois	3mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
Dépôts à vue	2 422 507				2 422 507
Dépôts à vue dinars	1 676 237	-	-	-	1 676 237
Comptes en dinars convertibles	83 623	-	-	-	83 623
Comptes en devises	662 647	-	-	-	662 647
Dépôts épargne	2 796 046		39 963		2 836 009
Comptes spéciaux d'épargne	2 796 046	-	-	-	2 796 046
Autres comptes d'épargne		-	39 963	-	39 963
Dépôts à terme	433 356	504 638	269 474		1 207 468
Compte à terme	158 639	183 491	103 707	-	445 837
Bons de caisse	77 833	231 273	159 623		468 729
Certificats de dépôts	107 000	24 500	500	-	132 000
Placement devises	89 884	65 374	5 644		160 902
Autres sommes dues à la clientèle	197 389	0	0	0	197 389
Total	5 849 298	504 638	309 437	0	6 663 373

5.11 Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 257 518 mDT au 30/06/2019 contre 284 825 mDT au 31/12/2018 et se réparti comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Emprunts obligataires & privés	140 505	145 306	170 178
Ressources spéciales	119 053	116 215	113 351
Ressources budgétaires	43 129	38 557	37 971

Ressources extérieures	75 924	77 658	75 380
Intérêts sur emprunts obligataires	3 079	2 369	7 392
Intérêts à payer sur ressources extérieures	1 187	1 133	974
Dettes rattachées	388	388	388
Couverture du risque de change	(6 694)	(6 523)	(7 458)
Total en mDT	257 518	258 888	284 825

5.12_ Autres passifs

Ce poste totalise 1 013 424 au 30/06/2019 contre 984 290 mDT au 31/12/2018 :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Provisions pour passifs et charges (1)	226 752	226 111	227 478
État, impôts, taxes et dettes sociales	32 891	32 555	32 316
Effets financiers non échus	82 124	75 130	46 190
Agios réservés pris en charge par l'État	4 616	5 457	5 037
Charges à payer	45 659	42 904	52 558
Créditeurs divers	2 677	2 838	2 832
Suspens à régulariser	5 915	5 915	5 915
Siège, succursales et agences	29 774	11 421	30 792
Comptes de régularisation-Passif	359 393	338 388	257 720
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	132 409	196 934	206 192
Autres crédits	633	501	501
Crédits à régulariser	6 726	2 769	4 523
Intérêts à recouvrer sur ressources spéciales	13 717	13 718	13 718
Ecart de conversion	70 138	81 534	98 518
Total en mDT	1 013 424	1 036 175	984 290

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la Banque au terme du premier semestre de l'année 2019 s'élèvent à 226 752 mDT contre 227 478 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Nature	Provision 31/12/2018	Dotation 2019	Reprise / Réaff. 2019	Provision 30/06/2019
Engagements par signature	55 711	4 413	728	59 396
Départ à la retraite	66 055	345	15 008	51 392
Débiteurs divers	3 304	3	590	2 717
Compte suspens	13 933	1 124	274	14 783
Risques FAS	1 284	0	0	1 284
Escompte papier commercial étranger	647	0	0	647
Comptes figés	2 494	0	0	2 494
Insuffisance d'inventaire	8 777	0	0	8 777
Suspens correspondants et écart de conversion	47 243	1 814	0	49 057
Comptes du personnel	1 798	0	0	1 798
Portefeuille à l'encaissement	109	0	0	109
Affaires en cours	10 924	8 175	0	19 099
Créances cédées	2 137	0	0	2 137
Comptes monétique	662	0	0	662
Autres provisions	12 400	0	0	12 400
Total en mDT	227 478	15 874	16 600	226 752

5.13_Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776 875 mDT. Il est composé de 155 375 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la Banque se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/201 8	Affectation du résultat 2018	Autres imputations	Résultat de la période	Solde au 30/06/2019
Capital social	776 875	-	-	-	776 875
Dotation de l'État	117 000	-	-	-	117 000
Primes liées au capital	142 663	-	-	-	142 663
Réserves légales	12 430	-	-	-	12 430
Réserves statutaires	49 479	-	-	-	49 479
Réserves à régime spécial	196 906	-	-	-	196 906
Réserves pour réinvestissements exonérés	9 974	-	-	-	9 974
Réserves pour fonds social	9 596	-	228	-	9 824
Réserves pour risques bancaires	45 028	-	-	-	45 028
Actions propres	- 5 509	-	-	-	- 5 509
Autres capitaux propres (*)	24 510	-	-234	-	24 276
Résultats reportés	-575 637	66 863	234	-	- 508 540
Résultat net de l'exercice	66 863	- 66 863	-	60 392	60 392
TOTAL	870 178	-	228	60 392	930 798

(*)Il s'agit des réserves de réévaluation pour un montant de 37 324 mDT (terrains : 15 328 mDT et immeubles d'exploitation : 21 996 mDT). En application de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte de la diminution de la valeur comptable des immobilisations réévaluées.

- Résultat par action

	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
-Bénéfice net de l'exercice avant modification comptable (en mDT)	60 392	35 822	66 863
-Nombre d'actions ordinaires	155 375 000	155 375 000	155 375 000
-Nombre d'actions propres	679 987	679 987	679 987
-Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	154 695 013	154 695 013	154 695 013
-Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de	154 695 013	154 695 013	154 695 013

période			013
-Bénéfices revenant aux actions propres (en DT)	265 723	157 619	294 197
-Bénéfice par action de valeur nominale de 5DT (en DT)	0.389	0.231	0.430

5.13.1_ Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de Dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

6. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTE AU 30 JUIN 2019

6.1_Passifs éventuels

Le poste passif éventuel se détaille au 30 Juin 2019 comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	864 291	762 983	826 312
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	473 195	520 705	547 286
Total cautions, avals et autres garanties données	1 337 486	1 283 688	1 373 598
Crédits documentaires et acceptations import	413 849	363 269	336 794
Crédits documentaires et acceptations export	113 397	18 642	76 289
Total crédits documentaires	527 246	381 911	381 911
Total passifs éventuels en mDT	1 864 732	1 665 599	1 786 681

6.2_Engagements de financement donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 30 Juin 2019 à 135 414 mDT contre 155 361 mDT au 31 Décembre 2018.

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Engagements de financement	128 229	205 480	154 502
Engagements sur titres	7 186	859	859
Total	135 414	206 339	155 361

6.3_Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 30 Juin 2019 à 1 915 197mDT contre 2 132 046 mDT au 31/12/2018 :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	473 195	520 705	547 287
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	18 675	16 350	21 221
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	824 832	642 250	919 475
Garanties reçues de la clientèle	598 495	349 887	644 063
Total en mDT	1 915 197	1 529 192	2 132 046

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises en compte au niveau de l'hors bilan.

7. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

7.1_Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 30 Juin 2019 à 376 220mDT contre 264 623 mDT au 30 Juin 2018 et s'analysent comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	8 556	9 913	17 666
• Intérêts sur prêts sur le marché monétaire dinars	3 091	2 560	5 629
• Intérêts sur prêts sur le marché monétaire devises	5 465	7 353	12 037
Intérêts sur créances sur la clientèle	357 340	244 347	581 149
• Intérêts en agios sur comptes débiteurs	55 739	39 696	94 540
• Intérêts sur crédits à la clientèle	301 601	204 651	486 609
Revenus assimilés	10 324	10 363	23 373
Total en mDT	376 220	264 623	622 188

7.2_Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 30 Juin 2019 à 48 121 mDT contre 42 908 mDT au 30 Juin 2018 et s'analyse comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Chèques, effets, virements et tenue de compte	21 864	18 882	42 292
Opérations sur titres	79	49	492
Opérations de change	4 697	4 531	9 169
Opérations de commerce extérieur	1 429	989	2 463
Coffre-fort	17	15	30
Études	9 198	8 185	17 479
Autres	10 837	10 257	19 226
Total en mDT	48 121	42 908	91 151

7.3_Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2019 à 34 896mDT contre 36 125mDT au

30 Juin 2018 et s'analyse

comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Gains/Pertes nets sur titres de transaction	308	2 479	5 278
Gains/Pertes nets sur titres de placement	(2 584)	1 229	(8 343)
Intérêts sur titres de placement	9 701	13 784	25 880
Gains nets sur opérations de change	27 471	18 633	37 437

Total	34 896	36 125	60 252
--------------	---------------	---------------	---------------

7.4_Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titres d'investissement s'élèvent au 30 Juin 2019 à 37 262 mDT contre 36 977 au 30 Juin 2018 et s'analysent comme suit :

Libellé	30/ 06/2019	30/ 06/2018	31/12/2018
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	3 000	4 199	7 609
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement	28 067	25 935	54 617
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	6 195	6 843	10 361
Total en mDT	37 262	36 977	72 587

Au 30/06/2019, la ventilation des dividendes et revenus assimilés en participations, entreprises liées et entreprises associées se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Participations	Autres	Total en mDT
Dividendes	885	3 464	1 310		5 659
Jetons de présence	82	18	68		168
Revenus Sicar	368				368
Total en Mdt	1 335	3 482	1 378		6 195

7.5_ Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 30 Juin 2019 à 212 928 mDT contre 169 249 mDT au 30 Juin 2018 se détaillent comme suit :

Libellé	30/ 06/2019	30/ 06/2018	31/12/2018
Opérations avec les établissements bancaires	68 526	45 746	108 154
Opérations avec la clientèle	136 676	116 849	245 622
Emprunts et ressources spéciales	7 726	6 654	13 726
Autres intérêts et charges	0	0	39
Total en mDT	212 928	169 249	367 541

7.6_Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	- 56 964	-69 552	-165 100
- Dotations aux provisions pour créances douteuses	-66 255	- 30 393	-95 768
- Dotations aux provisions additionnelles	-22 790	- 55 565	-96 084
- Dotations aux provisions collectives	- 1 440	-	-26 106
- Reprises sur provisions pour créances douteuses	41 202	23 741	123 079
- Reprises sur provisions additionnelles	40 768	39 919	121 794
- Reprise sur provisions collectives sur créances non classées	-	-	-
- Créances cédées à STRC ou radiées	-61 508	- 50 341	-268 292
- Créances cédées ou passées par pertes	-372	- 1 908	- 4 430
- Reprise agios réservés sur créances abandonnées	13 431	4 996	80 707

Dotations aux provisions pour risques et charges	- 10 596	- 6 285	- 16 126
- Dotations aux provisions pour risques et charges	- 11 460	- 10 977	- 17 960
- Dotations aux provisions liées à l'assainissement social	-	-	- 4 272
- Indemnités et pensions liées à l'assainissement social(*)	-15 008	- 9 056(*)	-20 349
- Reprises de provisions pour risques et charges	864	3 463	4 081
- Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	15 008	10 285	22 374
TOTAL	- 67 560	-75 836	-181 226

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

7.7_ Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 30 juin 2019, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-6	-196	-886
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-2107	-1 745	- 1 866
Plus-values ou moins-values de cession du portefeuille d'investissement	-6 024	4 814	2 407
Pertes sur fonds SICAR	-	-	-
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	20 366	31	8 026
Pertes sur titres de participations	- 27 054	-	- 4 427
Reprises sur provisions pour fonds gérés	100	522	574
Total en mDT	-14 725	3 426	3 828

7.8_ Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 30 juin 2019 un total de 3 724mDT contre 4 088mDT au 30 juin 2018, détaillés comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Revenus des immeubles	552	667	1 111
Intérêts sur crédits au personnel	3 135	3 404	6 736
Autres produits accessoires	37	16	34
Total en mDT	3 724	4 088	7 881

7.9_ Frais de personnel

Les frais de personnel ont atteint au 30 juin 2019 un total de 78 544 mDT contre 65 928 mDT au 30 juin 2018, détaillés comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Rémunération du personnel	56 070	49 825(*)	110 093
Charges sociales et fiscales	21 348	15 121	31 251
Autres charges liées au personnel	1 126	982	1 997
Total en mDT	78 544	65 928	143 341

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

7.10_ Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 30 juin 2019 un total de 31 174 mDT contre 30 721 mDT au 30 juin 2018, détaillées comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Loyer	2 036	1 848	3 573
Entretiens et réparations confiés à des tiers	4 584	3 719	10 473
Primes d'assurance	491	295	558
Cotisation Fond de garanties	8 897	9 300	18 500
Travaux et façons exécutés par des tiers	4 186	3 740	8 571
Impôts et taxes	896	812	1 277
Fournitures faites à l'entreprise	1 080	895	1 915
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	940	665	1 413
Frais divers de gestion	6 368	7 886	17 011
Transport et déplacement	140	163	458
Autres	1 556	1 398	2 762
Total en mDT	31 174	30 721	66 511

7.11_ Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires s'élève au 30 juin 2019 à 1 770 mDT contre 10 056 mDT au 30 juin 2018 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Gains provenant des autres éléments ordinaires	3 353	13 422	15 036
- Plus-value de cession	-	-	-
- Subvention TFP	-	1 259	1 259
-Gain sur créances radiées	326	9 798	10 153
- Autres gains	3 027	2 365	3 624
Pertes provenant des autres éléments ordinaires	- 1 583	-3 366	-3 535
Total	1 770	10 056	11 501

7.12_ Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 30 Juin 2019 à 27 955 mdt contre 12 360 mdt au 30 Juin 2018.

Libellé	30/06/2019	31/12/2018
Résultat fiscal	79 871	73 714
Impôts sur les sociétés	27 955	25 800

8. Notes sur l'état des flux de trésorerie

8.1_ Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours du 1^{er} semestre 2019, un flux positif net de 216 812mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 224 381mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées.
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 151 274mDT.
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un excédent de 289 827mDT
- Les acquisitions/cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de 5 500mdt.
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 67 376mDT.
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement de 72 278mDT.

8.2_ Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours du 1^{er} semestre 2019, un excédent de 76 395 mDT.

8.3_ Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé au cours du 1^{er} semestre 2019, un flux net négatif de 24 219mDT.

8.4 _Liquidités et équivalents de liquidités

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Caisse, CCP et reprise de liquidité	64 135	56 212	73 507
BCT(*)	-1 371 834	-1 322 563	-1 501 538
Banques et organismes spécialisés	-48 940	38 081	7 264
Prêts emprunts sur le marché monétaire	211 988	16 343	22 053
Titres de transactions	15 455	80 250	530
Total en mDT	-1 129 196	-1 131 677	-1 398 184

(*) Les montants inscrits dans la rubrique BCT correspondent à la différence entre les avoirs et les engagements de la banque envers la BCT.

4.5.6. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2019 DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE « STB »

Introduction

En exécution de la mission de Co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne de Banque (STB) arrêtés au 30 juin 2019. Les états financiers intermédiaires comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2019, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration de la banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Fondement de notre conclusion avec réserves

1. Le système d'information de la banque comporte des insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière.

Ces défaillances se rapportent particulièrement, à la justification et la réconciliation des flux et des opérations, à l'arrêté du tableau des engagements, à l'auxiliarisation des produits et à la comptabilisation des opérations en devises, ont limité l'étendue de nos travaux d'examen limité.

2. Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 5.1, 5.2, 5.8 et 5.9, les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers », « Banque Centrale et CCP » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » comportent des comptes qui présentent des suspens anciens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

De même, certains comptes au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » présentent des soldes figés et des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises).

En attendant la justification et l'apurement des opérations restées en suspens, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la banque que ces travaux pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

3. Les engagements de la STB déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont inférieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 13,741 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés et les crédits accordés aux personnels sur fonds propres de la banque. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

4. La STB ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base des situations communiquées par les structures internes à la STB à l'exception des avals et des cautions.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

Conclusion avec réserves

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des points décrits aux paragraphes 1 à 4, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société Tunisienne de Banque «STB» au 30 juin 2019, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre avis ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les capitaux propres de la banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

La convention relative à cette dotation signée avec l'État Tunisien en date du 9 octobre 2012 mettant à la charge de la banque la communication au Ministère des Finances, avant la fin du mois de juin de chaque année, d'un rapport portant sur les indicateurs de rétablissement de l'équilibre financier dûment approuvé par le conseil d'administration et certifié par les commissaires aux comptes.

En dépit de nos recommandations, les indicateurs de rétablissement de l'équilibre financier relatifs aux exercices allant de 2012 à 2018 demeurent, à ce jour, non établis par la banque.

2. Les actifs de la banque comportent 27 millions de dinars au titre de créances prises en charge par l'État, sur une période de 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999.
3. Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. La Cour de Cassation a infirmé et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Tunis. Une ordonnance de sursis à l'exécution a été obtenue sans consignation.

Tunis, le 29 aout 2019

Les Co-commissaires aux comptes

CFA
Fathi Saidi



Page 3 sur 3

Groupement CSL- CNH
Samir Labidi



Commissaire aux Comptes
Immeuble Safef - Bureau 4,9
Tél : 71 950 252 - 71 950 119 / Fax : 71 951 296

4.5.7. NOTES COMPLÉMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30/06/2019

- Note explicative relative au paragraphe 4 « faits marquants » P(8) mentionne que : « en vertu du contrat de couverture du risque de change conclu par la STB, la banque a remboursé l'emprunt syndiqué contracté en devise au cours de la date de remboursement et a supporté ainsi une différence de change de l'ordre de 127,121 millions de dinars. Cette différence de change doit être réglée par l'État et ce, en application du contrat de couverture contre le risque de fluctuation du taux de change par le fond national de garantie. La créance envers TUNIS-RE, gestionnaire de ce fond, est ainsi de l'ordre de 110,467 millions de dinars ».

En ce qui concerne les pertes de change nettes subies lors du remboursement de l'échéance GSI du 09/06/2017, la STB a précisé que Tunis-Ré lui a notifié la décision prise par la Commission du Fond de Péréquation de Change de nous rembourser le solde de l'opération de couverture, évalué à **126 075 mD** en tranches égales étalées sur une période de 10 ans, et ce à partir de 2018.

A ce jour, le montant des pertes de change recouvré auprès de Tunis-Ré au titre de cette créance, s'élève à **25 150 mD**. Ainsi, le montant restant à recouvrer auprès de Tunis-Ré s'établit ainsi à **100.860 mD** et qui sera recouvré à hauteur de **12 607 mD** par an.

- Note explicative relatives aux principes et méthodes comptables qui ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.

les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers intermédiaire au 30/06/2019 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31/12/2018

- Note explicative du poste CH2 « Commission encourues » figurant au niveau de l'état de résultat pour un montant de 3 080 mDT

En mille dinars	30/06/2018	30/06/2019
COM/OPE.AVEC LES INT.FIN.	0,1	0
FR.REC/UTILISATC.VISA	677,4	957,1
FR.RECOUV/UTIL.MASTRC	605,7	709
FR INTERCHAN CTES LOC	62,5	48,5
FRAIS /COTIS/VIR G.M/SGMT	23,2	296
FR/ACQUISIT.TIT.PLACEMENT	0,1	0,8
FR/GEST.PORT.BONS D'EQUIP	68,7	20
FRAIS SUR CESSION EMPRUNTS OBLIGATAIRES	6,0	-
FRAIS SUR EMISSION EMPRUNTS OBLIGATAIRES STB	-	116
com payé sur gestion fonds sicar	614,7	497,5
FRAIS STICODEVAM	152,7	152
COMM.PAYEE.AUX SOUS-DELEG	181,6	283,6
COMMISSIONS ENCOURUES	2 392,6	3 080,4

- **Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'aujourd'hui.**

Les états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2018 ont été arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 29/08/2019. Par conséquent ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

- **Note complémentaire à la note 5.2 « Créances sur les établissements bancaires et financiers » P(12) conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant la défalcation entre :**
 - ✓ Créances sur les établissements bancaires
 - ✓ Créances sur les établissements financiers

En mille dinars	30/06/2018	30/06/2019
Créances sur les établissements bancaires :	241 830,2	187 285,8
Institutions Financières :	172 654,2	342 571,5
Créances sur les établissements banc. et fin.	414 484,3	529 857,3

- **Une note complémentaire à la note 5.7 « Autres actifs » P (20) conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la NC21 susvisée portant la défalcation entre :**
 - ✓ Compte d'attente et de régularisation
 - ✓ Autres

En mille dinars	30/06/2019	30/06/2018
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	691 884,1	530 277,1
AUTRES	369 606,3	456 278,5
AUTRES ACTIFS	1 061 490,4	986 555,6

Aussi, il ressort du détail du poste susvisé que : « le portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde débiteur de 17015 mDT. Ce solde est le résultat de compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et aux valeurs exigibles après encaissement ».

- **Une note complémentaire à la note 5.10 « Dépôts et avoirs de la clientèle » P(24) conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la NC 21 susvisée portant la défalcation entre :**
 - ✓ A vue,
 - ✓ Autres dépôts et avoirs

MTND	30/06/2018	30/06/2019
Dépôts à vue	2 308 834,8	2 584 337,1
Autres Dépôts	3 864 909,7	4 067 135,9
Dépôts de la clientèle	6 173 744,5	6 651 473,0

- **Une note complémentaire à la note 7.10 « Charges générales d'exploitation » P(32) et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC 21 susvisée portant la défalcation entre :**
 - ✓ Frais d'exploitation non bancaire ;
 - ✓ Autres charges générales d'exploitation.

En mille dinars	30/06/2018	30/06/2019
Frais d'exploitation non bancaires	20 299,8	21 749,5
Autres charges d'exploitation	10 421,7	9 424,8
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	30 721,5	31 174,3

En outre, les états financiers intermédiaires de la « STB » arrêtés au 30/6/2019 renferment certaines erreurs ou omissions, de ce fait, nous vous demandons ce qui suit :



4.5.8 TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2019

Désignation	Capital social	dotation de l'Etat	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinvestissements exonérés	Prime d'émission+ prime de fusion	Réserves pour fonds social	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
Solde au 31/12/2018 avant affectation	776 875	117 000	12 430	49 479	45 028	196 906	9 974	142 663	9 596	-5 509	24 511	66 863	-575 637	870 179
Affectation du résultat 2018 (AGO 27/04/2019)													66 863	
Autres imputation									228		-234			234
Solde au 31/12/2018 après affectation	776 875	117 000	12 430	49 479	45 028	196 906	9 974	142 663	9 824	-5 509	24 277		-508 540	870 407
Autres imputation														
résultat au 31/12/2018														60 392
Solde au 30/06/2019	776 875	117 000	12 430	49 479	45 028	196 906	9 974	142 663	9 824	-5 509	24 277		-508 540	930 799



4.5.9 EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION

	En mD		
	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Total des produits d'exploitation bancaire	496 499	380 633	846 177
Produit Net Bancaire	280 491	208 991	473 387
Résultat d'Exploitation	86 576	39 539	84 110
Capital social	776 875	776 875	776 875
Nombre d'actions (en milliers)	155 375	155 376	155 377
Produits d'Exploitation Bancaire/action (en DT)	3,195	2,450	5,446
Produit Net Bancaire/action (en DT)	1,805	1,345	3,047
Résultat d'Exploitation/action (en DT)	0,557	0,254	0,541

4.5.10 EVOLUTION DU RESULTAT NET

	En mD		
	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Capital social	776 875	776 875	776 875
Nombre d'actions (en milliers)	155 375	155 375	155 375
Bénéfice avant impôt (en tenant compte de modifications comptable)	88 346	62 170	106 651
Bénéfice net après modification comptable	60 392	49 810	80 851
Bénéfice avant impôt par action (en DT)	0,569	0,400	0,686
Bénéfice net par action (en DT)	0,389	0,321	0,520

4.5.11 EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

	En mD		
	30/06/2019	30/06/2019	31/12/2018
Bénéfice net (en tenant compte des modifications comptables)	60 392	49 810	80 851
Dotations aux provisions nettes sur créances	67 560	75 836	181 226
Dotations aux provisions nettes sur portefeuille d'investissement	14 725	3 426	3 828
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	5 635	4 481	9 908
Marge brute d'autofinancement	148 311	133 553	275 813

4.5.12 PRINCIPAUX INDICATEURS ET RATIOS

	En mD		
Désignation	30/06/2019	30/06/2018	2018
Dépôts de la clientèle	6 651 473	6 173 745	6 356 968
Créances nettes sur la clientèle	7 261 244	6 604 919	7 133 408
capitaux propres avant résultat (en tenant compte des modifications comptables)	870 406	803 090	803 315
capitaux propres après résultat	930 798	838 912	870 178

Capital social	776 875	776 875	776 875
Total bilan	10 766 357	10 104 901	10 519 832
PNB	280 491	208 991	473 387
Commissions nettes	45 040	40 516	85 902
Frais de personnel	78 544	65 928	143 341
Charges générales d'exploitation	216 009	171 642	372 790
Frais généraux (Frais de personnel+ charges d'exploitation+dotations aux amortissements)	115 354	101 131	219 761
Total provisions sur créances	1 305 078	1 254 085	1 246 058
Agios réservés	565 758	578 145	578 145
Total provisions et agios réservés	1 870 836	1 832 230	1 824 203
créances classées (2,3 et 4)	2 280 543	2 374 455	2 231 054
Résultat d'exploitation	86 576	39 539	84 110
Résultat net après modifications comptables	60 392	49 810	80 851
Dividendes	-	-	-

PRINCIPAUX RATIOS

Ratios de Structure

Désignation	30/06/2019	30/06/2018	2018
Capitaux propres après résultat/Total bilan	8,65%	8,30%	8,27%
Créances sur la clientèle/Total bilan	67,44%	65,36%	67,81%
Dépôts de la clientèle/Total bilan	61,78%	61,10%	60,43%
Dépôts de la clientèle/Créances sur la clientèle	91,60%	93,47%	89,12%

Ratios de Productivité

Désignation	30/06/2019	30/06/2018	2018
Frais généraux / PNB	41,13%	49,94%	46,42%
Commissions nettes / Frais de personnel	57,34%	54,45%	59,93%

Ratios de Rentabilité

Désignation	30/06/2019	30/06/2018	2018
ROE : Bénéfice après modifications comptables/capitaux propres	6,94%	6,20%	10,06%
ROA : Bénéfice net / Total actif	0,56%	0,49%	0,77%
Bénéfice net /PNB	21,53%	23,83%	17,08%
Dividende/Capital social	-	-	-
Commission net/PNB	16,06%	19,39%	18,15%

☐ **Ratios Réglementaires**

Désignation	30/06/2019	30/06/2018	2018
LIQUIDITY COVERAGE RATIO "LCR"	100,18%	100,16%	96,94%
Taux des créances classés	21,07%	23,24%	20,78%
Taux de couverture des créances classés	83,86%	76,64%	81,76%

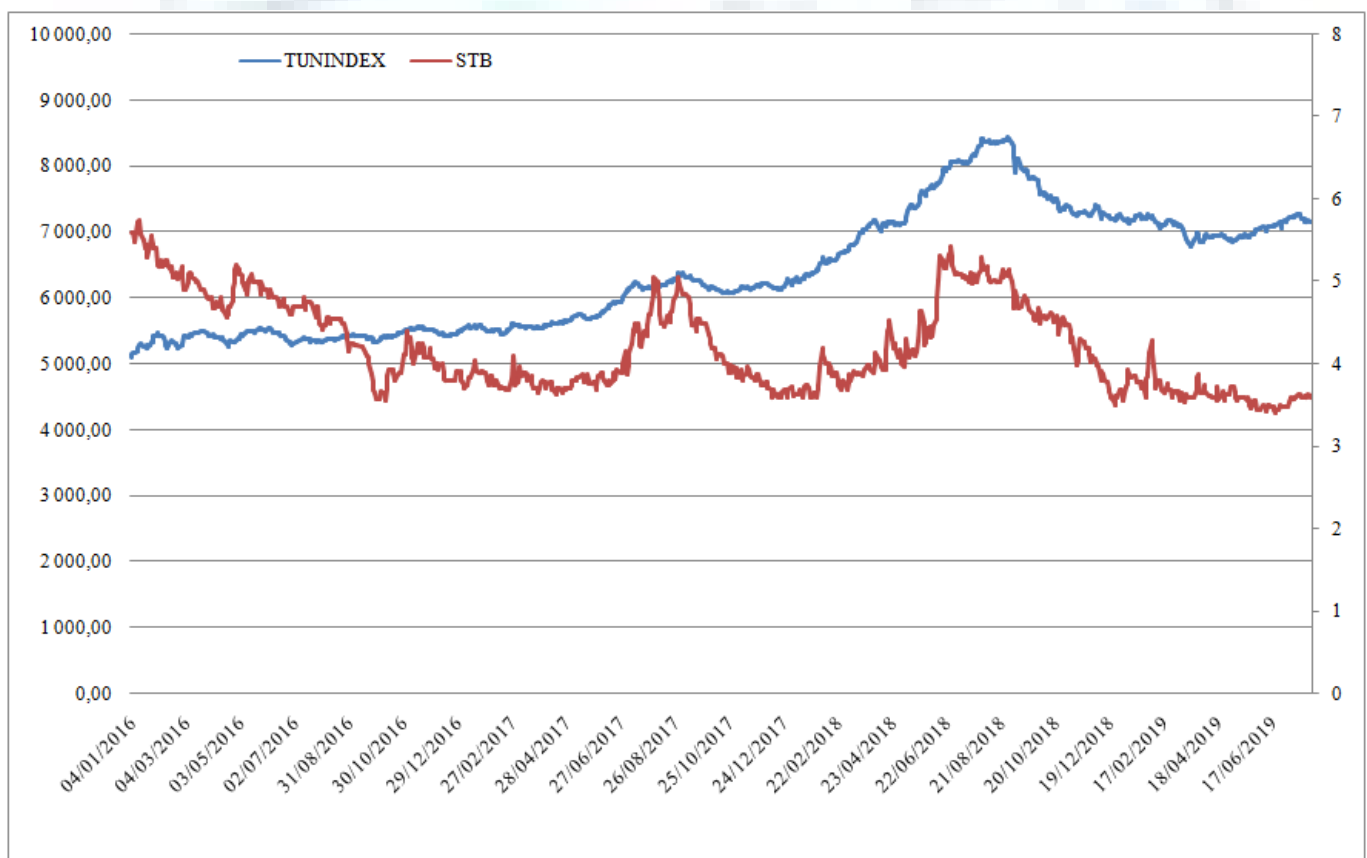
4.6 LES INDICATEURS BOURSIERS DE LA VALEUR STB

En DT

Indicateurs	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/07/2019
Bénéfice par action (DT)	0,430	0,285	0,261	0,261*
Dividende par action (DT)	-	-	-	-
Taux de dividende en % de la valeur nominale	-	-	-	-
Date de détachement	-	-	-	-
Nombre d'actions (en milliers)	155 375	155 375	155 375	155 375
Valeur nominale	5	5	5	5
Cours le plus haut	5,590	5,060	5,970	4,380
Cours le plus bas	3,500	3,580	3,500	3,400
Cours de fin de période	3,680	3,590	3,900	3,630
Capitalisation fin de période (en mD)	571 780	557 796	605 963	564 011
Dividend Yield (dividende/cours fin de période)	-	-	-	-
Payout (% du bénéfice distribué)	-	-	-	-
PER (cours fin de période/bénéfice par action)	8,56	14,78	14,94	13,91*
Price to Book Value (capitalisation boursière/ capitaux propres)	0,66	0,69	0,82	0,65*

* Sur la base des états financiers 2018

Evolution du cours de l'action STB et de l'indice TUNINDEX durant les trois derniers exercices



CHAPITRE 5- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1.1 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
Représentant l'Etat Tunisien (2)	Présidente	Mme Néjia GHARBI (1)	2018-2020	Tunis
	Membre	Mr Mohamed MRAIDHA	2018-2020	Tunis
	Membre	Mr Mohamed Taher BELLASOUED	2018-2020	Tunis
	Membre	Mr Tarek BELARBI	2018-2020	Tunis
	Membre	Mr Hatem SALAH	2018-2020	Tunis
Sociétés à Participation Publique				
STAR (3)	Membre	Mr Hassene FEKI (DG)	2019-2021	Tunis
Privés				
MAE (4)	Membre	Mr Lassaad ZARROUK	2019-2021	Tunis
Mr Taieb BELAID (4)	Membre	Lui même	2019-2021	Tunis
Représentant les actionnaires minoritaires				
Mr Moez BEN ZID (5)	Membre	Lui même	2018-2020	Tunis
Indépendants				
Mme Olfa BEN OUDDA SIOUD (6)	Membre	Elle même	2016-2018	Tunis
Mr Abderrazek LOUATI (6)	Membre	Lui même	2016-2018	Tunis

(1) Désigné par le Conseil d'Administration du 30 novembre 2015 et ratifié par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2016.

(2) Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire 8 avril 2018 pour le mandat 2018-2020 en remplacement des membres nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2015 pour le mandat 2015-2017.

(3) Mandat renouvelé par l'AGO du 27 avril 2019

(4) Coopté par le Conseil d'Administration du 29 août 2019 en attendant l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2019 en remplacement des Messieurs Abdelkader HAMROUNI démissionnaire en décembre 2018 et Mohamed Salah KHALFALLAH démissionnaire en avril 2019.

(5) Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2018 pour le mandat 2018-2020 en remplacement de monsieur Mohamed ZARROUK.

(6) Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2016 pour le mandat 2016-2018. A ce jour, leur remplacement n'a pas été opéré

"En date du 24 juin 2019, la STB a lancé un appel à candidature, pour le poste de deux administrateurs indépendants devant siéger dans son Conseil d'Administration"
La STB s'engage à régulariser la composition de son Conseil d'Administration conformément à la réglementation en vigueur

5.1.2 FONCTION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA BANQUE:

➤ Membres des Organes d'Administration

Membres	Qualité	Date d'entrée en fonction	Adresse
Mme Najia GHARBI*	Président du Conseil d'Administration	30 novembre 2015	Tunis

Nomination approuvée par le Conseil d'Administration du 16 mai 2018 et ratifié par l'Assemblée Générale ordinaire du 28 avril 2018.

➤ **Comité Permanent d'Audit Interne** : Ce comité est présidé par Monsieur Abderrazek LOUATI, Madame Nejia GHARBI et Monsieur Lassaad ZARROUK sont également membres de ce comité.

- **Comité des Risques** : Ce comité est présidé par Madame Olfa BEN OUDDA SIOUD, Messieurs Hatem BEN SALAH et Mohamed MRAIDHA sont également membres de ce comité.
- **Comité des Nominations et des Rémunérations** : Ce comité est présidé par Monsieur Tarek BELARBI, Messieurs Hassen FEKIH et Moez BEN ZID sont également membres de ce comité
- **Comité Stratégique** : Ce comité est présidé par Madame Nejia GHARBI, Messieurs Mohamed Taher BELLASSOUED, Moez BEN ZID sont également membres de ce comité.
- **Commission des Marchés** : Ce comité est présidé par Monsieur Mohamed Taher BELLASSOUED, Messieurs Mohamed MRAIDHA, Trek BELARBI, Taieb BELAID et Anes EL HANI Contrôleur d'Etat Observateur sont également membres de cette commission.
- **Comité de suivi des filiales et des participations** : Ce comité est présidé par Monsieur Hatem SALAH, Messieurs Mohamed Taher BELLASSOUED, Tarek BELARBI et Moez BEN ZID sont également membres de ce comité
- **Comité supérieur de résolution** : Ce comité est présidé par Monsieur Mohamed MRAIDHA, Messieurs Hatem SALAH, Moez BEN ZID, le Directeur Général de la Banque, le Directeur Général Adjoint de la Banque, le chef de pôle résolution, le chef de pôle de financement et d'investissement, le chef de pôle de détails réseaux et le chef de pôle support et moyens sont également membres de ce comité.

➤ **Membres des Organes de Direction**

Membres	Qualité	Date d'entrée en fonction	Adresse
Mr Lotfi DABBABI*	Directeur Général	07 Mars 2019	Tunis
Mr Mourad BACCAR**	Directeur Général Adjoint	15 Novembre 2011	Tunis

*Nommés par le Conseil d'Administration du 30 novembre 2015

**Nommés par le Conseil d'Administration du 15 novembre 2011 actuellement en retraite

5.1.3 PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA BANQUE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION :

Membres	Fonctions exercées en dehors de la Banque au cours des trois dernières années
Mme Néjia GHARBI	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice Générale Adjointe de la Caisse des Dépôts et Consignations - Directeur Général de l'Unité Centrale d'Encadrement des Investisseurs - Enseignante IFID – ENA - INTES
Mr Mohamed MRAIDHA	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général SICAR INVEST - Directeur Général (par intérim) SIP SICAR (oct 2014-2016) - Directeur Général SIP SICAR (2012-oct 2014)
Mr Mohamed Taher BELLASSOUED	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général STEG Energie Renouvelables - Chef de Cabinet au Ministère de l'Energie & des Mines - Directeur Général Compagnie Tuniso Koweïto Chinoise de Pétrole CTKCP - Chef de Cabinet au Ministère de l'Industrie - Directeur de Cabinet à la Présidence du Gouvernement - Directeur Général des Concessions à la Présidence du Gouvernement - Contrôleur Général des Services Publics à la Présidence du Gouvernement

Mr Tarek BELARBI	- Directeur Général de la Privatisation Présidence du Gouvernement (août 2013 à ce jour)
Mr Hatem SALAH	- Directeur des Stages – Ecole Supérieure de Commerce de Tunis - Directeur de Mastère Banque, Finance & Commerce International – Ecole Supérieure de Commerce de Tunis - Membre Conseiller Conseil d'Analyse Economique - Professeur d'Economie Financière & Bancaire à l'Ecole Supérieure de Commerce de Tunis - Chercheur Universitaire – Laboratoire d'Intégration Economique Internationale FSEG - Chercheur – Laboratoire Théma – ESC Tunis - Expert Financier SICAR Régionale SODESIB
Mr Hassene FEKI	- Directeur Général de la STAR
Mr Lassaad ZARROUK	- Directeur Général de la MAE Assurances (depuis septembre 2017) - Président de l'Union Générale Arabe d'Assurance - GAIF- depuis juillet 2016 - Président Directeur Général de la STAR - Assurances (mai 2011-juillet 2017) - Président de la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances (FTUSA) 2015-2018
Mr Taïeb BELAID	- Gérant Simef Electric : 2004 à nos jours - Président de la chambre des industries électriques au sein de l'UTICA : 2017 - Vice-président de la Fedelec au sein de l'UTICA
Mr Moez BEN ZID	- Responsable du Département des Ventes et Revenus Fixes de la France Belgique et Luxembourg de JP Morgan (en 1999) - Directeur Responsable des Produits dérivés sur Crédit du marché Européen (en 2005) - Directeur Responsable du Global Principal Finance Group de la Deutsche Bank (en 2006)
Mme Olfa BEN OUDDA SIOUD	- Vice-Recteur Université de Carthage - Membre élu du Conseil de l'Université de Carthage - Présidente de l'Université de Carthage
Mr Abderrazek LOUATI	- Propriétaire de ThynaAdvisory Services – Tunis - Président du Conseil d'Administration de Salama Assurance Sénégal

5.1.4 MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES :

Membres	Mandats d'Administrateurs dans d'autres sociétés
Mme Néjia GHARBI	- Président du Conseil d'Administration TUNIS AIR TECHNICS - Membre du Conseil d'Administration TUNISIE CATERING - Membre du Conseil d'Administration TUNIS AIR EXPRESS - Membre du Conseil d'Administration AMADEUS TUNISIE - Membre du Conseil d'Administration TUNISAVIA - Membre du Conseil d'Administration AISA
Mr Mohamed MRAIDHA	- Membre du Conseil d'Administration ESSOUKNA - Membre du Conseil d'Administration SODAL - Membre du Conseil d'Administration SMVDA AZIZIA - Membre du Conseil d'Administration RAHMANIA
Mr Mohamed Taher BELLASOUED	- Membre du Conseil d'Administration et du Comité des Risques à la Banque de Tunisie & des Emirats BTE - Membre du Conseil d'Administration Tunisie Télécom - Membre du Conseil d'Administration & Président du Comité Permanent d'Audit à Tunisie Autoroutes - Membre du Conseil d'Administration & Président du Comité Permanent d'Audit à la Compagnie Tunisienne de Navigation CTN - Membre du Conseil d'Administration Sté ENNAKL

	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'Administration Technopole El Ghazala - Membre du Conseil d'Administration Pôle de Compétitivité de Gafsa
Mr Tarek BELARBI	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'Administration TRANSTU - Membre du Conseil d'Administration Agence Nationale de Mimologie ANM - Membre du Conseil d'Administration Imprimerie Officielle
Mr Hatem SALAH	<ul style="list-style-type: none"> - Néant
Mr Hassene FEKI	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'Administration de la SFBT - Membre du Conseil d'Administration de la COTUNACE - Membre du Conseil d'Administration de TUNIS-RE
Mr Lassaad ZARROUK	<ul style="list-style-type: none"> - Président du conseil d'Administration de la société de services automobile Précisium- depuis 2017 - Président du conseil d'Administration de la société de promotion immobilière IMAE - depuis février 2019 - Administrateur au conseil d'administration de la Tunis-Re-réassurances (depuis 2011) - Administrateur au conseil d'administration de la SFBT (2011-2017)
Mr Taïeb BELAID	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du conseil d'administration du Cetime
Mr Moez BEN ZID	<ul style="list-style-type: none"> - Néant
Mme Olfa BEN OUDDA SIOUD	<ul style="list-style-type: none"> - Néant
Mr Abderrazek LOUATI	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de SALAMA ASSURANCE SENEGAL
Mr Lotfi DABBABI	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'Administration de la STAR - Membre du Conseil d'Administration de la Société Nigérienne de Banque (SONIBANK) - Membre du Conseil d'Administration de la TFBank - Président du Conseil d'Administration de la STB SICAR - Président du Conseil d'Administration de la STB INVEST
Mr Mourad BACCAR	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'Administration de la TFBank - Président du Conseil d'Administration d'ACTIVHOTELS - Président du Conseil d'Administration de STB Moyens Généraux - Président du Conseil d'Administration de STB Sécurité et Gardiennage

5.1.5 FONCTIONS DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA SOCIETE QU'ILS REPRESENTENT :

Membres	Représenté par	Fonctions au sein de la société qu'il représente
Etat Tunisien	Mme Néjia GHARBI	- Directeur Général Adjoint e la Caisse des Dépôts et Consignation
	Mr Mohamed MRAIDHA	
	Mr Mohamed Taher BELLASOUED	
	Mr Tarek BELARBI	- Directeur Général de la Privatisation Présidence du Gouvernement
	Mr Hatem SALAH	
STAR	Mr Hassene FEKIH	- Directeur Général de la STAR
MAE	Mr Lassaad ZARROUK	- Directeur Général de l'MAE

5.2 INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31/12/2018

5.2.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURES ATTRIBUES PAR LA STB AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Les éléments de rémunération du Directeur Général tels que fixés par le comité de rémunération de la banque, ont été approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 30 mai 2016. Les éléments de rémunération du DG se composent comme suit :
 - un élément fixe qui consiste en un salaire net mensuel fixé à 16 mille dinars,
 - et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe soit 96 mille dinars et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 500 litres de carburant par mois, une 2ème voiture de fonction à usage domestique avec un quota de 250 litres de carburant par mois, prise en charge des frais de communication téléphonique avec un plafond de 250 dinars par mois ainsi que le remboursement de tous les frais engagés dans le cadre de l'exercice de son activité sur présentation des factures y afférentes.

- Les éléments de rémunération du Directeur Général Adjoint tels que révisés par le comité de nomination et de rémunération de la banque, ont été approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 16 novembre 2016. Les éléments de rémunération du DGA ont été révisés comme suit :
 - un élément fixe qui consiste en un salaire brut mensuel fixé à 4,767 mille dinars soit un salaire net de 2,670 mille dinars ;
 - et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 400 litres de carburant par mois ainsi que le remboursement des frais téléphoniques.

- Les rémunérations des conseillers de la direction générale ont été fixées par décisions des conseils d'administration réunis en dates du 27 avril 2017 ,4 décembre 2017,17 juillet 2018 et 21 novembre 2018. Les éléments de rémunération se détaillent comme suit :

Nature	Conseiller 1		Conseiller 2	
	Du 01/01/2018 au 30/06/2018	Du 01/07/2018 au 30/06/2019	Du 01/12/2018 au 30/11/2018	Du 01/12/2018 au 30/11/2019

Nature	Conseiller 1		Conseiller 2	
	Du 01/01/2018 au 30/06/2018	Du 01/07/2018 au 30/06/2019	Du 01/12/2018 au 30/11/2018	Du 01/12/2018 au 30/11/2019
Rémunération fixe	4 790 dinars en brut/mois	5 450 dinars en brut/mois	5 000 dinars en net/mois	
Rémunération variable	allant jusqu'à 10 mille dinars sur proposition du DG et à la discrétion du conseil d'administration		allant jusqu'à 10 mille dinars à la discrétion du DG en fonction de la réalisation des objectifs	allant jusqu'à 20 mille dinars à la discrétion du DG en fonction de la réalisation des objectifs
Avantages en nature	voiture de fonction et 400 litres de carburants/mois		200 litres de carburants/mois	

- Suite recommandation du conseil d'administration réuni en date du 9 novembre 2016, et pour régulariser la situation du conseiller de la direction générale, un contrat de prestation de service a été signé entre la STB et la société Business and Financial Consulting en date du 27 mars 2017 pour une période allant du 15 septembre 2016 au 14 septembre 2017. En vertu de cette convention, la société BFC s'engage à affecter un conseiller auprès de la direction générale moyennant un prix fixé à 36 mille dinars en hors taxes. Et suite décision du conseil d'administration réuni en date du 6 février 2018, un avenant au contrat indiqué ci-haut a été signé afin que la société BFC Tunisie subroge BFC pour la période allant du 14 septembre 2017 au 14 septembre 2018 en maintenant la même rémunération.
 - Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs de la STB a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 avril 2018 à 4000 dinars en net par séance pour le président du conseil d'administration et à 2000 dinars en net par séance pour les membres du conseil d'administration.
 - Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et du comité des risques a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 avril 2018 à 2000 dinars en net et par séance pour le président de chaque comité et à 1000 dinars en net et par séance pour les membres des comités. Les présidents et membres de plus d'un comité seront rémunérés sur la base de leurs présences dans un seul comité de leur choix.
3. Les obligations et engagements de la STB envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	DG		DGA et conseillers		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	671 113	48 399	549 169	39 543	150 000	144 235
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	2 958	39 793	-	-
TOTAL	671 113	48 399	552 127	79 336	150 000	144 235

5.2.2 PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2018 :

En DT

Membres	Crédits par décaissement	Engagement par signature	Total engagement
Les membres de la Direction Générale	0	0	76 949
Mr Samir SAIED	0	0	0
Mr Mourad BACCAR	76 949	0	76 949
L'Etat Tunisien			
Les société Publiques et Para-publiques	0	3 114 763	3 114 763
La STAR	0	3 114 763	3 114 763
Membre représentant l'Etat Tunisien	149	0	149
Mr Mohamed Taher BEL LASSOUED	149	0	149
Les membres représentant des groupes privés	118 934 468	21 086 957	140 021 425
Groupe Abdelkader HAMROUNI*	8 646 867	5 367 982	14 014 849
Groupe Béchir KHALFALLAH**	110 287 601	15 718 975	126 006 576
TOTAL			143 213 286

(*) : Administrateur qui a démissionné le 13 décembre 2018.

(**) : Administrateur qui a démissionné le 22 avril 2019.

5.3 CONTROLE

• Contrôleur d'Etat

Mr Anes EL HANI nommé le 20 février 2017 en remplacement de Mr Fayçal STAMBOULI

• Commissaires aux comptes

	Nom	Adresse	Mandat
Groupe Cabinet CSL & Cabinet CNH Représenté par Monsieur Samir LABIDI	Mr Samir LABIDI représentant du groupement	Immeuble SAFSAF Bloc B -Bureau 49B 1073 Montplaisir Tél : 71 950 252 Fax : 71 951 296 E.mail : samir.labidi@planet.tn	2017-2018-2019*
	Madame Nour El Houda HANAN	Immeuble SAFSAF bloc A 2ème étage Rue du Japon Montplaisir – Tunis Tél : 71 904 252 Fax : 71 904 256 E.mail : nourelhoudahenene@gmail.tn	2017-2018-2019*
Cabinet "CFA"	Mr Fathi SAIDI	83, Avenue Mohamed V Immeuble Le Belvédère Centre - Bureau A-33 Tunis Tél : 71 894 742 Fax : 71 894 685 E.mail : fathi.saidi@planet.tn	2017-2018-2019*

* Nommé par l'AGO du 23/05/2017

5.4 NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL

Le total des concours accordés à certains membres du conseil d'administration s'est établi à **143 213 286 DT** au titre de l'exercice 2018.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées (intérêts, commissions de mouvement, commissions de découvert, frais de tenue de compte, intérêts sur portefeuille investissement (les autres formes de commissions n'ont pas été prises en considération) s'élève à 981 810 mD au titre de l'année 2018.

CHAPITRE 6- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6-1. Evolution récente et orientations stratégiques

6-1.1. Evolution récente

Pour le premier semestre 2019 et en matière d'exploitation bancaire, l'activité de la banque s'est caractérisée par un accroissement du produit net bancaire de 71,1 millions de dinars soit +34,0% comparativement à fin juin 2018 pour se situer à 280,1 MD.

Les charges opératoires ont augmenté de 12,3 millions de dinars ou 12,7 % et se sont établies à 108,9 millions de dinars à fin juin 2019. Le coefficient d'exploitation a enregistré une amélioration de 7,3 points de pourcentage pour se situer à 38,9% au terme du premier semestre 2019 (46,2 % en juin 2018).

Les principaux indicateurs d'activité de la banque au premier semestre 2019 se présentent comme suit :

Rubriques	30/06/2019	30/06/2018	Var en %	31/12/2018
Total des produits d'exploitation bancaire	496 081 953	380 633 914	30,33%	846 177 379
Total des charges d'exploitation bancaire	216 006 048	171 640 737	25,85%	372 790 071
Produit Net Bancaire	280 075 905	208 993 177	34,01%	473 387 308
Charges opératoires ⁽¹⁾	108 920 030	96 649 397	12,70%	209 852 158
Encours des crédits ⁽²⁾	7 223 932 598	6 604 918 929	9,37%	7 133 407 505
Dépôts et avoirs de la clientèle	6 642 826 867	6 056 237 235	9,69%	6 356 968 498

(1) frais de personnel+charges générales d'exploitation

(2) les crédits sont présentés en encours nets des agios réservés et des provisions à l'exception de la dotation aux provisions du 2^{ème} trimestre 2019.

6-1.2. Stratégies de développement et orientations stratégiques

La STB poursuivra la réalisation de son Plan de Restructuration tout en développant son activité par les concours à l'économie, le développement de son portefeuille clientèle et l'atteinte de ses objectifs.

Ainsi, les efforts de la Banque seront axés sur :

Au niveau des ressources :

- L'effort de mobilisation des ressources sera orienté essentiellement vers les dépôts à vue et les dépôts d'épargne.
- L'émission d'emprunts privés et emprunts obligataires subordonnés en vue d'assurer au mieux un adossement entre les ressources et les emplois de longues maturités d'une part et d'améliorer le niveau du tier-2 du capital.
- L'opportunité d'émarger sur certaines lignes extérieures (KFW; AFD;BAD;FADES.....)

Au niveau des emplois :

- L'amélioration de la qualité des créances et le renforcement de l'action de recouvrement.
- Le traitement des créances compromises surtout touristiques, notamment, par le biais de la mise en place de la nouvelle loi portant sur la résolution des créances accrochées : montant de recouvrement escompté 381 MD sur la période 2018-2020.
- La radiation et la cession de certaines créances compromises pour 400 MD sur la période 2018-2020.

Au niveau opérationnel :

- Une maîtrise du coût de risques sur créances sur activité récurrente tout en affectant les sommes nécessaires de provisions additionnelles.
 - Normaliser le coût net de risques à hauteur de 1% en moyenne.
- Une progression des charges d'exploitation en ligne avec le programme de modernisation de la banque, de développement des compétences des collaborateurs, de communication etc...

Les prévisions de la banque tablent sur une conformité aux exigences réglementaires de la BCT notamment en matière de couverture et de division de risques et du LTD Ratio (Loan To Deposit Ratio) moyennant une maîtrise du flux additionnel de l'encours des crédits. Cette orientation vient en réponse à la mise en place, prévue en 2019, par la BCT de nouvelles limites imposant aux banques de respecter un ratio de transformation de 110% et qui limite l'activité de crédit par rapport aux dépôts et aux ressources extérieures. Cette nouvelle mesure a pour objectif de maîtriser les niveaux de refinancement des banques auprès de la BCT.

6-2. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2019-2023 par rapport aux informations prévisionnelles 2015-2019.

6-2.1. Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2018 et les prévisions de l'ancien BP figurant dans le document de référence "STB 2015"

La confrontation des réalisations de l'exercice 2018 par rapport aux prévisions publiées au niveau du document de référence « STB 2015 » a fait ressortir des écarts au niveau de certaines rubriques :

En MDT	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Ecart	Taux de réalisation	Commentaires
Dépôts de clientèle	7 250,72	6 356,97	(893,8)	87,7%	Evolution des dépôts à vue (+100 MD) et les dépôts d'épargne (+249 MD) dans un contexte marqué par un resserrement de liquidité. Maîtrise de l'évolution des DAT présentant un coût relativement élevé, traduisant le choix délibéré de la banque de ne pas suivre les pratiques de surenchères
Encours net des crédits	7 847,10	7 133,41	(713,7)	90,9%	Une enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 440,290 MD dont 171,998 MD au titre des intérêts de retard
Emprunts et ressources spéciales	745,11	284,83	(460,3)	38,2%	Remboursement des échéances sans émission de nouvelles lignes
Portefeuille titres commercial	1 044,41	322,27	(722,1)	30,9%	Reclassement d'une partie des Bons de trésor du portefeuille placement vers le portefeuille d'investissement à hauteur de 812 MD afin de se conformer à la norme comptable NCT 25.
Portefeuille d'investissement	239,87	1 155,08	915,2	481,5%	Certains appels d'offres ont été déclarés infructueux et report de plusieurs projets
Immobilisations	160,68	128,27	(32,4)	79,8%	
Marge nette d'intérêts	325,49	254,65	(70,8)	78,2%	Conséquence de la non réalisation des encours prévus pour les créances
Commissions nettes	84,03	85,90	1,9	102,2%	Taux de réalisation quasiment conforme aux prévisions
PNB	505,59	473,39	(32,2)	93,6%	l'objectif de la marge nette d'intérêt fixé pour 2018 n'est pas réalisé
Dotations au provisions val. sur créances, h. bilan et passif	(90,25)	(18,23)	(91,0)	200,8%	Provisionnement du coût de l'opération des départs volontaires à la retraite de 150 employés; Pension de retraite 1,9 MD + Indemnités d'assainissement 18,5 MD
Frais de personnel	(147,34)	(143,34)	4,0	97,3%	Conformes aux prévisions
Charges générales d'exploitation	(41,02)	(66,51)	(25,5)	162,2%	FGDB: Constatation d'une cotisation (+18,5 MD) au fonds de garantie des dépôts bancaires, entré en vigueur au mois de mars 2018 et l'imputation des frais de gardiennage au niveau des charges générales d'exploitation au lieu des frais de personnel
Résultat Net	133,82	66,86	(67,0)	50,0%	Conséquence directe de la réalisation de ses différentes composantes

6-2.2. Analyse des modifications opérées au niveau des prévisions de 2019-2023 par rapport aux informations prévisionnelles 2015-2019 publiées au niveau du document de référence "STB 2015"

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « STB 2015 » sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, certaines modifications et mises à jour ont été apportées dont principalement :

Dépôts et avoirs de la clientèle

En MD	2019		Ecart	Commentaires
	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan		
Dépôts et avoirs de la clientèle	8 045	6 985	-1 060	Les prévisions 2019 ont été actualisées par référence au contexte marqué par le resserrement de la liquidité et aux capacités réelles de la banque de mobilisation des dépôts d'une part et de l'objectif escompté d'assurer une meilleure structure de ressources (coût/durée) et de respecter le ratio réglementaire (LTD) d'autre part.

Emprunts et Ressources spéciales

En MD	2019		Ecart	Commentaires
	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan		
Emprunts et Ressources spéciales	1004	368	-636	L'écart observé est expliqué par la non concrétisation des emprunts prévus au niveau de l'ancien BP et le remboursement des échéances sans émission de nouvelles lignes

Créances sur la clientèle

En MD	2019		Ecart	Commentaires
	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan		
Créances sur la clientèle	8 937	7 123	-1 814	Les prévisions 2019 (nouveau BP), ont été actualisées en fonction des réalisations enregistrées à fin 2018 d'une part et afin de respecter le ratio réglementaire (LTD) entré en vigueur en septembre 2018 d'autre part.

Portefeuille titres

En MD	2019		Ecart	Commentaires
	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan		
Portefeuille titres commercial	1 176	272	-904	Les variations entre les prévisions de l'ancien et du nouveau BP, résultent du reclassement d'une partie du portefeuille titres commercial vers le portefeuille titres d'investissement.
Portefeuille titres d'investissement	240	1 265	1 025	
Portefeuille titres	1416	1 537	121	

Total capitaux propres

En MD	2019		Ecart	Commentaires
	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan		
Total capitaux propres	1142	1026	-116	Conséquence de la consolidation des résultats de la banque.

PNB

En MD	2019		Ecart	Commentaires
	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan		
Marge nette d'intérêts	374	355	-19	* Le nouveau PNB tient compte de la baisse de l'encours des crédits prévisionnel * même niveau du PNB et compensation de la baisse de la MNI par le revenu du portefeuille titres et opérations financières (marché de change)
Commissions nettes	95	95	0	
Revenus du portefeuille titres	106	129	23	
PNB	575	579	4	

Charges opératoires

En MD	2019		Ecart	Commentaires
	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan		
Frais de personnel	191	151	-40	L'écart observé au niveau des charges opératoires s'explique principalement par les effets suivants : -La concrétisation du programme de départ volontaire (Identification de la population concernée ainsi que les indemnités et pensions réellement servies) -L'imputation des frais de gardiennage au niveau des charges générales d'exploitation au lieu des frais de personnel -L'entrée en vigueur du fonds de garantie des dépôts bancaires
Charges générales d'exploitation	39	72	33	
Dotation aux amortissements	42	14	-27	
Charges opératoires	271	237	-34	

Résultat net

En MD	2019		Ecart	Commentaires
	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan		
Résultat net	143	156	14	Conséquence de l'évolution de ses différentes composantes

6-3. Analyse des performances réalisées au 30/06/2019 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2019.

La confrontation des réalisations au 30/06/2019 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2019 telles que publiées au niveau du présent document de référence fait ressortir les taux de réalisation suivants :

En MD

En md	AU 30/06/2019		Taux de réalisation
	Réalisation	Prévision	
1- Produits d'exploitation bancaires	496 082	998 156	49,70%
- Intérêts	375 803	768 302	48,91%
- Commissions en produits	48 121	100 963	47,66%
- Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	72 158	128 891	55,98%
2- Charges d'exploitation bancaires	216 006	419 282	51,52%
- Intérêts encourus	212 926	413 770	51,46%
- Commissions encourues	3 080	5 511	55,89%
3- Produit net bancaire	280 076	578 875	48,38%
4- Autres produits d'exploitation	3 724	9 262	40,21%
5- Charges opératoires	108 920	222 890	48,87%
- Frais de personnel	78 544	151 363	51,89%
- Charges générales d'exploitation	30 376	71 527	42,47%
6- Structure du portefeuille	1 418 040	1 536 953	92,26%
- Portefeuille-titres commercial	334 796	272 261	122,97%
- Portefeuille-titres d'investissement	1 083 244	1 264 692	85,65%
7- Encours des crédits (1)	7 223 933	7 122 953	101,42%
8- Encours des dépôts, dont	6 642 827	6 985 131	95,10%
- Dépôts à vue	2 580 837	2 707 505	95,32%
- Dépôts d'épargne	2 836 009	3 050 762	92,96%
9- Emprunts et ressources spéciales	257 518	367 990	69,98%
10- Capitaux propres (2)	870 406	869 576	100,10%

(1) les crédits sont présentés en encours nets des agios réservés et des provisions à l'exception de la dotation aux provisions du 2^{ème} trimestre 2019.

(2) les capitaux propres sont présentés hors résultat net de la période.

On constate que les principaux indicateurs d'activité au 30 juin 2019 sont en phase avec les prévisions fin 2019 telles que prévues au niveau du Business Plan 2019-2023.

6-4. Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la Société Tunisienne de Banque « STB » pour la période 2019-2023 ont été établies sur la base des états financiers individuels audités et certifiés arrêtés au 31/12/2018, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2019.

Les états financiers prévisionnels individuels de la Société Tunisienne de Banque ainsi que les hypothèses sous-jacentes relatives à la période 2019-2023, ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 29 Août 2019 et examinés par les commissaires aux comptes de la banque.

La banque s'engage à actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts éventuels doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6-4.1 Les hypothèses de prévisions retenues

Le plan prévisionnel est construit sur la base d'un ensemble d'hypothèses en rapport avec le contexte général du marché mais aussi en tenant compte des besoins et de la stratégie de la banque.

1) Les ressources

Dépôts et avoirs de la clientèle	<p>Un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 8,9% des dépôts sur la période 2018-2023, répartie de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 10,3% pour les dépôts à Vue ; ✓ Un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 9,1% pour les dépôts d'épargne ; ✓ Un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 5,2% pour les dépôts à terme.
Emprunts et ressources spéciales	<p>Afin d'augmenter la part des ressources à long terme, la STB envisage sur la période 2018-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un faible recours au marché obligataire avec un TCAM de -5,1%. ✓ L'émargement auprès de bailleurs de fonds historiques, sur des lignes de ressources extérieures, pour le financement de la PME (négociations avancées avec AFD, KFW, BAD, FADES), avec un TCAM de 24,2%

2) Les fonds propres

Les capitaux propres	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le résultat net enregistrera un taux de croissance annuel moyen sur la période 2018-2023 de 30,6%. ✓ Les réserves enregistreront un taux de croissance annuel moyen sur la période 2018-2023 de 9,7%. ✓ Les fonds propres de la banque passeront de 870 179 mDT en 2018 à 1 789 076 mDT en 2023, soit un taux de croissance annuel moyen de 15,5%. Le montant projeté des capitaux propres permet pour chaque exercice d'afficher des ratios de solvabilité supérieurs aux seuils réglementaire. ✓ Le report à nouveau débiteur (576 MD à fin 2018) sera totalement absorbé au terme de l'exercice 2021. A partir de 2023, la banque aurait l'attitude de distribuer des dividendes.
-----------------------------	---

3) Les emplois

Créances nettes sur la clientèle	<p>Un taux de croissance annuel moyen des engagements de 7% qui tient compte des éléments suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une décélération attendue en 2019 du rythme de croissance des concours bruts à la clientèle de manière à assurer une conformité du LTD ratio aux exigences de la BCT ; ✓ Reprise sur la période restante de la croissance des crédits, sous toutes leurs formes et au profit de l'ensemble des secteurs d'activité, en rapport avec les prévisions de mobilisation de dépôts ; ✓ Poursuite de l'effort de la banque déjà entrepris en matière d'assainissement des créances accrochées par le biais du renforcement de l'action de recouvrement, de la concrétisation du programme portant sur les radiations et les cessions de certaines créances compromises, de la restructuration des dettes.....; ✓ Accroissement de la part des crédits de gestion tout en veillant à la maîtrise des débits en comptes (notamment au profit de la PME dont le développement constitue l'un des piliers de la croissance projetée de la banque); ✓ Mise en place des nouvelles approches d'évaluation de risques (dont particulièrement le SNI, le scoring, ALM) permettant une meilleure qualité des crédits et un niveau acceptable de charges de risques. <p>Soit un taux de croissance annuel moyen de 7% des engagements sur la période 2018-2023.</p>
Portefeuille titre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un taux d'accroissement annuel moyen de -50,3% sur la période 2018-2023 du portefeuille titre commercial. ✓ Un taux d'accroissement annuel moyen de 6% du portefeuille d'investissement sur la période 2018-2023.
Valeurs Immobilisées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un taux d'accroissement annuel moyen de 1,1% sur la période 2018-2023 des valeurs immobilisées.

4) L'exploitation

Les produits d'exploitation bancaire Un taux de croissance annuel moyen des produits d'exploitation de 9,9% sur la période 2018-2023 grâce à l'augmentation des produits d'intérêts et des commissions.

Les charges nettes d'exploitations Un taux de croissance annuel moyen des charges d'exploitation de 7,1% sur la période 2018-2023

Le produit net bancaire Un taux de croissance annuel moyen du PNB de 11,8% sur la période 2018-2023.

Les provisions additionnelles sur créances Normalisation, dans une vision prudente, du coût de risques nets à hauteur de 1% en moyenne pour tenir compte du coût de conservation de certaines créances compromises au niveau des classes de risques 4 & 5, des délais de reclassement des créances restructurées, du glissement potentiel de créances de certains débiteurs présentant actuellement des signes de difficultés et d'une manière plus générale en rapport avec les perspectives de la relance de l'activité économique du pays.

✓ Un TCAM sur la période 2018-2023 de 25,7%. Cette progression soutenue du résultat net est la conséquence directe de :

- l'accroissement projeté du produit net bancaire
- la maîtrise de l'évolution des charges opératoires
- la constatation d'une charge constante pour la couverture des risques

Résultat net

- ✓ La charge d'impôt sur les sociétés est calculée par référence au taux de droit commun (35%)
- ✓ Avec des bénéfices cumulés de l'ordre de 1000 MTD, la banque se dotera d'une assise financière assez confortable à même de lui conférer davantage de marge de développement et de se conformer dans la durée aux normes prudentielles de solvabilité
- ✓ Au terme de la période du plan, les ratios de performance (ROA & ROE) placeraient la banque sur le podium des banques performantes

6-4.2 Les ressources de la banque

6-4.2.1 Les dépôts et avoirs de la clientèle

En matière de ressources clientèle, la banque table sur un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 8,9% ce qui portera l'encours de ces ressources de 6 356 968 mDT à fin 2018 à 9 738 208 mDT à fin 2023.

En mD

			Prévisions					TCAM 2018-2023	
			Réalisations déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022		déc. 2023
Dépôts à vue			2 417 415	2 707 505	3 005 330	3 305 863	3 613 308	3 949 346	10,3%
	Croissance	Mt		290 090	297 826	300 533	307 445	336 038	
		%		12,0%	11,0%	10,0%	9,3%	9,3%	
Comptes d'épargne			2 773 420	3 050 762	3 340 585	3 641 237	3 950 743	4 286 556	9,1%
	Croissance	Mt		277 342	289 822	300 653	309 505	335 813	
		%		10,0%	9,5%	9,0%	8,5%	8,5%	
Dépôts à terme			1 004 525	1 054 751	1 107 488	1 162 863	1 226 820	1 294 295	5,2%
	Croissance	Mt		50 226	52 738	55 374	63 957	67 475	
		%		5,0%	5,0%	5,0%	5,5%	5,5%	
Autres sommes			161 609	172 113	180 719	189 755	198 863	208 011	5,2%
	Croissance	Mt		10 505	8 606	9 036	9 108	9 148	
		%		6,5%	5,0%	5,0%	4,8%	4,6%	
Total			6 356 968	6 985 131	7 634 122	8 299 718	8 989 734	9 738 208	8,9%
	Croissance	Mt		628 163	648 991	665 596	690 016	748 474	
		%		9,9%	9,3%	8,7%	8,3%	8,3%	

6-4.2.2 Les Emprunts obligataires et privés

Durant la période 2019-2023, la banque envisage la consolidation de ses ressources essentiellement par le L'emprunt auprès des bailleurs de fonds historiques, sur des lignes de ressources extérieures, pour le financement de la PME (négociations avancées avec AFD, KFW, FADES, BAD...). L'encours des emprunts et ressources spéciales évoluera de 284 825 mDT à fin 2018 à 452 725 mDT en 2023 ; soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9,7% sur la période 2018-2023.

	Réalisations	Prévisions					TCAM
	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023	2018-2023
Encours des emprunts et ressources spéciales	284 825	367 990	671 286	619 374	529 008	452 725	9,7%
Croissance Mt		83 165	303 296	(51 912)	(90 366)	(76 283)	
%		29,2%	82,4%	-7,7%	-14,6%	-14,4%	

6-4.2.3 Les capitaux propres :

Les capitaux propres seront alimentés par la consolidation des réserves suite à l'affectation des résultats des exercices après déduction des dividendes à distribuer, ce qui portera leur encours au 31/12/2023 à 1 789 076 mDT contre 870 179 mDT à fin décembre 2018. A partir de l'exercice 2023, la banque aurait l'attitude de distribuer des dividendes, les prévisions tablent sur un taux de distribution de 18,36% au titre de l'exercice 2023.

En mDT	Réalisations	Prévisions					TCAM
	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023	2018-2023
Capital Social	776 875	776 875	776 875	776 875	776 875	776 875	
Dotation de l'Etat	117 000	117 000	117 000	117 000	117 000	*	
Réserves	466 076	465 473	464 871	464 268	510 876	739 341	
Actions propres	(5 509)	(5 509)	(5 509)	(5 509)	(5 509)	(5 509)	
Autres capitaux propres	24 510	24 510	24 510	24 510	24 510	24 510	
Résultats reportés	(575 637)	(508 774)	(352 639)	(163 057)	-	-	
Résultats de la période	66 863	156 135	189 581	210 268	229 068	253 858	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	870 179	1 025 711	1 214 690	1 424 355	1 652 820	1 789 076	15,5%
Répartition des bénéfices :							
Résultat de l'exercice	66 863	156 135	189 581	210 268	229 068	253 858	
Résultats reportés	(575 637)	(508 774)	(352 639)	(163 057)	-	-	
Dividendes						46 613	
affectation résultat aux comptes de réserves	(508 774)	(352 639)	(163 057)	47 211	229 068	207 246	

* En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de Dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. La STB a bénéficié de cette dotation au titre de la mise en jeu de la garantie de l'État en matière de remboursement des échéances de certaines lignes de crédit extérieures.

Selon la convention conclue avec l'Etat, la banque est tenue de restituer la dotation une fois les conditions suivantes sont cumulativement réunies :

- Reconstitution 217 MD sous forme de réserve ;
- Constitution des provisions nécessaires conformément à la réglementation en vigueur ;
- Respect du ratio de solvabilité.

6-4.3 Les Emplois de la Banque

6-4.3.1 Les créances nettes sur la clientèle

Les crédits sur la clientèle de la Banque augmenteront annuellement d'un taux moyen de 5,6% pour atteindre les 11 966,440 millions de TND à fin 2023 contre 9 093,474 millions de TND à fin 2018.

En mDT	Réalisations	Prévisions					TCAM
	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023	2018-2023
Comptes courants débiteurs	1 187 833	1 190 691	1 227 275	1 296 122	1 389 788	1 490 011	4,6%
Crédits de gestion à court terme	2 815 398	2 916 718	3 327 662	3 653 113	4 013 865	4 415 103	9,4%
Crédits d'investissement	3 138 120	2 815 989	2 934 502	3 067 291	3 295 397	3 545 680	2,5%
Crédits aux particuliers	1 758 730	1 797 504	1 914 777	2 049 727	2 195 072	2 367 695	6,1%
Comptes courants associés	166 999	122 417	120 417	118 417	116 417	114 417	-7,3%
Avances sur CAT et bons de caisse	26 394	27 651	28 968	30 416	31 937	33 534	4,9%
Engagements bruts (incl. impayés)	9 093 474	8 870 971	9 553 601	10 215 086	11 042 475	11 966 440	5,6%
Provisions	(1 331 290)	(1 106 486)	(1 034 367)	(1 068 557)	(1 178 775)	(1 296 224)	-0,5%
Agios réservés	(628 776)	(641 532)	(664 525)	(590 549)	(600 310)	(645 241)	0,5%
Engagements nets	7 133 408	7 122 953	7 854 708	8 555 980	9 263 390	10 024 976	7,0%
<i>Taux de croissance annuel des engagements bruts</i>		(2,4%)	7,7%	6,9%	8,1%	8,4%	
<i>Taux de croissance annuel des engagements nets</i>		(0,1%)	10,3%	8,9%	8,3%	8,2%	

Il est à signaler que certains chiffres figurant au niveau de la colonne réalisations à fin décembre 2018 du business plan diffèrent de ceux figurant au niveau de la note 5-3 aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2018 (créances sur la clientèle). Ci-dessous les explications y afférentes :

En milliers de dinars

Rubriques	Notes aux états financiers au 31/12/2018	Business plan	Différence	Explication
Comptes courants débiteurs bruts	1 187 789	1 187 833	-44	La différence correspond au montant des créances rattachées sur comptes courants débiteurs, logé dans la rubrique "créances rattachées au niveau de la note 5.3
+ Créances rattachées	44		44	
Total	1 187 833	1 187 833	0	

en milliers de dinars

Rubriques	Notes aux états financiers au 31/12/2018	Business plan	Différence	Explication
Créances brutes	9 486 271	9 093 474	392 797	L'encours des créances brutes tel que présenté au niveau du Business Plan intègre les produits perçus d'avance (33,6 MD) et les intérêts de retard réservés (359,2 MD), alors qu'au niveau de la note 5.3 ces deux montants sont logés dans les rubriques "agios réservés" et "produits perçus d'avance"
+ produits perçus d'avance	-33 601		-33 601	
Total des créances brutes	9 452 670	9 093 474	359 196	
(-) Provisions	-1 331 290	-1 331 290	0	
(-) agios réservés	-628 776	-628 776	0	
(-) intérêts de retard réservés	-359 196		-359 196	
Total net	7 133 408	7 133 408	0	

6-4.3.2 Le portefeuille titre

L'accroissement du portefeuille titres provient de l'évolution du portefeuille titres d'investissement.

En mD

	Réalisations	Prévisions					TCAM 2018-2023
	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023	
Titres de transactions	530	9 814	9 814	9 814	9 814	9 814	
Titres de placement	321 735	262 447	261 830	97 555	61 840	-	
Total Portefeuille titres	322 265	272 261	271 644	107 369	71 654	9 814	-50,3%
Total Bons du Trésor d'investissement ⁽¹⁾	832 193	893 757	894 363	1 055 733	1 090 817	1 151 564	
Titres d'investissement ⁽²⁾	103 801	119 852	127 849	81 771	87 409	57 812	
Titres de participation ⁽³⁾	203 664	219 278	224 279	239 945	271 025	322 905	
Part dans les entreprises associées et co-entreprises	46 331	32 423	32 423	32 423	32 423	32 423	
Parts dans les entreprises liées	168 410	166 310	166 310	166 310	166 310	166 310	
Sociétés en liquidation	30	30	30	30	30	30	
Participations en rétrocession	19 379	62 169	62 169	62 169	62 169	62 169	
Provisions sur fonds SICAR	(50 484)	(50 808)	(52 163)	(54 832)	(63 021)	(81 821)	
Autres provisions	(168 248)	(178 319)	(170 658)	(164 296)	(161 965)	(163 285)	
Portefeuille d'investissement	1 155 076	1 264 692	1 284 602	1 419 253	1 485 197	1 548 107	6,0%
Total portefeuille titres	1 477 341	1 536 953	1 556 246	1 526 622	1 556 851	1 557 921	1,1%
Taux de croissance		4,04%	1,26%	-1,90%	1,98%	0,07%	

(1) Y compris BTA d'investissement+décote /prime sur BTA d'investissement+créances rattachées relatives aux BTA

(2) Total autres titres d'investissement –fonds commun de placement

(3) Total titres de participation +fonds commun de placement+fonds gérés SICAR-créances et dettes rattachées y afférentes (332 mDT)

6-4.4 Les résultats d'exploitation

6-4.4.1 Le Produit Net Bancaire :

- Les intérêts et revenus assimilés :

La marge d'intérêts atteindra un montant de 489,804 millions de TND en 2023, soit un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 14,0% durant la période 2018-2023. Cette augmentation est attribuable à l'augmentation plus importante des intérêts et revenus assimilés que celle des intérêts encourus et charges assimilées.

En mD

	Réalisations	Prévisions					TCAM
	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023	2018-2023
Intérêts & Revenus assimilés	622 188	768 302	837 845	894 359	943 185	1 009 111	10,2%
Intérêts sur opérations avec les établissements bancaires	17 666	21 677	23 967	24 446	25 306	26 700	8,6%
Intérêts reçus sur opérations avec la clientèle	581 149	720 447	784 559	837 075	881 101	941 219	10,1%
Autres intérêts et revenus assimilés	23 373	26 178	29 319	32 838	36 778	41 191	12,0%
Intérêts encourus et charges assimilées	(367 541)	(413 770)	(446 736)	(473 573)	(493 269)	(519 307)	7,2%
Intérêts sur opérations avec les établissements bancaires	(108 154)	(101 109)	(88 470)	(72 040)	(66 883)	(68 863)	-8,6%
Intérêts sur opérations avec la clientèle	(245 622)	(291 642)	(321 347)	(352 552)	(383 008)	(412 160)	10,9%
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	(13 726)	(20 919)	(36 820)	(48 881)	(43 277)	(38 184)	22,7%
Autres intérêt et charges	(39)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)	21,1%
Marge nette d'intérêts	254 647	354 531	391 109	420 786	449 916	489 804	14,0%

- Les commissions :

Les commissions nettes enregistreront une augmentation moyenne annuelle de 13,4%. Cette amélioration sera la résultante de la génération de nouvelles commissions suite au lancement de nouveaux produits (notamment digitaux), au développement des activités génératrices des commissions (SBE, Monétique, change etc...) et à l'application d'une meilleure tarification des produits et services de la banque.

En mD

	Réalisations	Prévisions					TCAM
	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023	2018-2023
Commissions en produits	91 151	100 963	112 083	126 305	145 401	167 467	12,9%
Chèques, effets, virements et tenue de compte	33 305	36 418	39 834	44 080	50 178	57 132	11,4%
Opérations sur titres	492	541	595	655	720	792	10,0%
Opérations de change	9 169	10 086	11 297	12 991	15 330	18 089	14,6%
Opérations de commerce extérieur	2 463	2 832	3 257	3 843	4 612	5 534	17,6%
Coffre-fort	30	31	32	33	34	34	2,5%
Etudes	17 479	19 751	22 318	25 666	30 286	35 737	15,4%
Autres	28 212	31 304	34 749	39 037	44 241	50 147	12,2%
Commissions encourues	(5 249)	(5 511)	(5 677)	(5 847)	(6 022)	(6 203)	3,4%
Commissions nettes	85 902	95 452	106 406	120 459	139 378	161 264	13,4%

Il est à signaler que certains chiffres figurant au niveau de la colonne réalisations à fin décembre 2018 du business plan diffèrent de ceux figurant au niveau de la note 7-2 aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2018 (commissions en produits). Ci-dessous les explications y afférentes :

Rubriques	Notes aux états financiers au 31/12/2018	Business plan	Différence	Explication
Commissions en produits	91 151	91 151	0	il s'agit d'un reclassement comptable pour les besoins d'élaboration du business plan 2019-2023
Dont				
Chèques, effets, virements et tenue de compte	42 292	33 305	-8 987	
Autres	19 226	28 212	8 987	
Total	61 518	61 518	0	

▪ **Les revenus sur portefeuilles :**

	Réalisation	Prévisions					CAGR
	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023	2018-2023
Gains sur port.titres commercial et op.fin.	60 252	48 780	55 851	61 544	67 969	76 758	5,0%
Gains nets sur titres de transaction	5 278	412	780	780	780	780	
Gains nets sur titres de placement	17 537	5 316	5 561	3 827	1 712	679	
Gains nets sur opérations de change	37 437	43 052	49 510	56 937	65 477	75 299	
Revenus du portefeuille d'investissement	72 587	80 112	86 212	91 531	98 427	100 732	6,8%
Revenus BTA	54 617	60 129	62 130	68 178	74 674	78 071	
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	7 609	8 652	10 356	7 969	7 971	6 227	
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	10 361	11 330	13 726	15 385	15 781	16 434	
Total des revenus sur portefeuilles	132 838	128 891	142 063	153 075	166 396	177 490	6,0%

Le PNB devrait ainsi croître de 11,8% sur la période 2018-2023.

	Réalisations	Prévisions					TCAM
	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023	2018-2023
Marge nette d'intérêts	254 647	354 531	391 109	420 786	449 916	489 804	14,0%
Commissions nettes	85 902	95 452	106 406	120 459	139 378	161 264	13,4%
Revenus des portefeuilles	132 838	128 891	142 063	153 075	166 396	177 490	6,0%
Produits Nets Bancaire	473 387	578 875	639 578	694 320	755 690	828 558	11,8%
Taux de Croissance		22,28%	10,49%	8,56%	8,84%	9,64%	

6-4.4.2. Les Frais d'exploitation :

Les charges opératoires atteindront les 306 783 mD à la fin de l'année 2023 contre 219 761mD à fin 2018. Cette augmentation significative est la résultante des coûts de restructuration des ressources humaines et informatiques tout en affichant un coefficient d'exploitation bas, ce ratio passe de de 46,42% en 2018 à 37,03% en 2023.

	Réalisation	Prévisions					TCAM
	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc.	déc.	déc.	2018-2023
Frais de personnel	143 341	151 363	151 681	161 222	171 372	179 624	4,6%
Charges générales d'exploitation	66 511	71 527	78 717	86 666	95 537	105 533	9,7%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	9 908	14 406	16 211	18 016	19 821	21 626	16,9%
Total des charges opératoires	219 761	237 296	246 609	265 905	286 729	306 783	6,9%

6-4.4.3. Le Résultat Net de l'exercice :

Le résultat net après modifications comptables de la banque atteindra 253 858 mD à fin 2023 contre 80 851 mD en 2018.

Le ratio de profitabilité (résultat net/PNB) s'élèvera à 30,64% en 2023 contre 17,08% en 2018.

Le ratio de rentabilité de l'actif (ROA) passera de 0,77 % en 2018 à 1,86% à fin 2023.

	Réalisation					Prévisions		En mD
	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023	TCAM 2018-2023	
PRODUIT NET BANCAIRE	473 387	578 875	639 578	694 320	755 690	828 558	11,8%	
Charges nettes d'exploitation	(219 761)	(237 296)	(246 609)	(265 905)	(286 729)	(306 783)	6,9%	
Coût de risque	(177 398)	(107 328)	(115 880)	(122 256)	(135 865)	(152 071)	(3,0%)	
Autres produits d'exploitation	7 881	9 262	9 913	10 415	10 580	11 186	7,3%	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	84 110	243 513	287 003	316 575	343 675	380 889	35,3%	
Solde en gain / perte des autres éléments ordinaires	11 501	2 394	2 513	2 564	2 692	2 826	(24,5%)	
Impôts sur les bénéfices	(25 800)	(89 772)	(99 935)	(108 870)	(117 299)	(129 858)	38,2%	
Solde en gain / perte des autres éléments extraordinaires	(2 949)	-	-	-	-	-	-	
Résultat net de la période	66 863	156 135	189 581	210 268	229 068	253 858	30,6%	
Effets des modifications comptables	13 988	-	-	-	-	-	-	
Résultat après modifications comptables	80 851	156 135	189 581	210 268	229 068	253 858	25,7%	
Résultat Net / Capitaux propres (ROE)	9,29%	15,22%	15,61%	14,76%	13,86%	14,19%		
Résultat Net / Total Actif (ROA)	0,77%	1,47%	1,66%	1,74%	1,78%	1,86%		
Résultat Net / PNB	17,08%	26,97%	29,64%	30,28%	30,31%	30,64%		

6-5. Les Etats financiers prévisionnels 2019-2023

6-5.1. Bilans prévisionnels :

En mDT

	Réalisations	Prévisions				
	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	300 833	309 858	319 153	328 728	338 590	348 747
Créances sur les étab. bancaires et Financiers	445 990	539 310	550 096	561 098	589 153	624 502
Créances nettes sur la clientèle	7 133 408	7 122 953	7 854 708	8 555 980	9 263 390	10 024 976
Portefeuille titres commercial	322 265	272 261	271 644	107 369	71 654	9 814
Portefeuille d'investissement	1 155 076	1 264 692	1 284 602	1 419 253	1 485 197	1 548 107
Valeurs immobilisées	128 267	131 361	135 150	137 134	137 313	135 686
Autres Actifs	1 033 994	986 978	973 705	973 085	953 624	987 001
TOTAL ACTIF	10 519 833	10 627 413	11 389 059	12 082 646	12 838 919	13 678 832
Banque Centrale, CCP	1 731 309	1 263 855	947 891	853 102	818 978	902 599
Dépôts et avoirs des étab. bancaires et financiers	292 262	87 679	78 911	79 700	80 098	80 499
Dépôts et avoirs de la clientèle	6 356 968	6 985 131	7 634 122	8 299 718	8 989 734	9 738 208
Emprunts obligataires et privés	177 958	205 521**	273 215	221 415	163 589	137 174
Ressources spéciales	106 867*	162 469	398 071	397 959	365 419	315 552
Autres passifs	984 289	897 046	842 159	806 396	768 280	715 726
TOTAL PASSIF	9 649 654	9 601 702	10 174 369	10 658 291	11 186 099	11 889 757
Capital Social	776 875	776 875	776 875	776 875	776 875	776 875
Dotation de l'Etat	117 000	117 000	117 000	117 000	117 000	
Réserves	466 076	465 473	464 871	464 268	510 876	739 341
Actions propres	(5 509)	(5 509)	(5 509)	(5 509)	(5 509)	(5 509)
Autres capitaux propres	24 510	24 510	24 510	24 510	24 510	24 510
Résultats reportés	(575 637)	(508 774)	(352 639)	(163 057)	-	-
Résultats de la période	66 863	156 135	189 581	210 268	229 068	253 858
TOTAL CAPITAUX PROPRES	870 179	1 025 711	1 214 690	1 424 355	1 652 820	1 789 076
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES	10 519 833	10 627 413	11 389 059	12 082 646	12 838 919	13 678 832

*Note explicative relative aux ressources spéciales

Rubriques	Notes (5-11) aux états financiers au 31/12/2018	Business plan	Différence	Explication
Ressources spéciales	113 351	106 867	-6 484	L'encours des ressources spéciales au niveau du BP comprend les intérêts à payer sur ressources extérieures ainsi que l'écart de conversion sur emprunt qui sont présentés dans une rubrique distincte dans la note 5.11(emprunts et ressources spéciales)
+ Intérêts à payer sur ressources extérieures	974		-974	
(-)Ecart de conversion sur emprunt	-7 458		7 458	
Total	106 867	106 867	0	

**Note explicative relative aux encours des emprunts obligataires et privés

Encours des emprunts obligataires & privés au 31 décembre 2018 en mDT	177 958
(-)Remboursement des annuités 2019	(38 866)
(+) nouvelle émissions	60 000
(+) Intérêts courus et non échus	6 429
Encours des emprunts obligataires & privés au 31 décembre 2019 en mDT	205 521
Variation	27 563

6-5.2. Etat des résultats prévisionnels :

En mDT

	Réalisations	Prévisions				
	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023
Intérêts & Revenus assimilés	622 188	768 302	837 845	894 359	943 185	1 009 111
Commissions (en produits)	91 151	100 963	112 083	126 305	145 401	167 467
Gains sur port.titres commercial et opérations financières	60 252	48 780	55 851	61 544	67 969	76 758
Revenus du portefeuille d'investissement	72 587	80 112	86 212	91 531	98 427	100 732
Total des produits d'exploitation bancaire	846 177	998 156	1 091 991	1 173 739	1 254 982	1 354 068
Intérêts encourus et charges assimilées	(367 541)	(413 770)	(446 736)	(473 573)	(493 269)	(519 307)
Commissions encourues	(5 249)	(5 511)	(5 677)	(5 847)	(6 022)	(6 203)
Total des charges d'exploitation bancaire	(372 790)	(419 282)	(452 413)	(479 419)	(499 291)	(525 510)
PRODUIT NET BANCAIRE	473 387	578 875	639 578	694 320	755 690	828 558
Frais de personnel	(143 341)	(151 363)	(151 681)	(161 222)	(171 372)	(179 624)
Charges générales d'exploitation	(66 511)	(71 527)	(78 717)	(86 666)	(95 537)	(105 533)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(9 908)	(14 406)	(16 211)	(18 016)	(19 821)	(21 626)
Total des charges nettes d'exploitation	(219 761)	(237 296)	(246 609)	(265 905)	(286 729)	(306 783)
Autres produits d'exploitation	7 881	9 262	9 913	10 415	10 580	11 186
Dotations nettes/prov.pour risques & charges	(16 126)	(13 707)	(13 229)	(13 009)	(14 458)	(12 822)
Dotations nettes aux provisions sur créances	(165 101)	(92 329)	(99 296)	(103 578)	(110 218)	(117 449)
Dotations nettes aux provisions sur portefeuille d'investissement	3 828	(1 292)	(3 355)	(5 669)	(11 189)	(21 800)
RESULTAT D'EXPLOITATION	84 110	243 513	287 003	316 575	343 675	380 889
Solde en gain / perte des autres éléments ordinaires	11 501	2 394	2 513	2 564	2 692	2 826
Impôts sur les bénéfices	(25 800)	(89 772)	(99 935)	(108 870)	(117 299)	(129 858)
Solde en gain / perte des autres éléments extraordinaires	(2 949)	-	-	-	-	-
RESULTAT NET	66 863	156 135	189 581	210 268	229 068	253 858
Effets des modifications comptables	13 988	-	-	-	-	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	80 851	156 135	189 581	210 268	229 068	253 858

6-5.3. Etat des flux prévisionnels :

En mDT

	Réalisations	Prévisions				
	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	(15 980)	(9 025)	(9 296)	(9 575)	(9 862)	(10 158)
Créances sur les étab. bancaires et Financiers	23 816	(93 319)	(10 786)	(11 002)	(28 055)	(35 349)
Créances sur la clientèle	(1 183 737)	(81 874)	(831 052)	(804 849)	(817 629)	(879 035)
Portefeuille titres commercial	173 265	50 004	617	164 275	35 715	61 840
Portefeuille d'investissement	(147 549)	(110 908)	(23 265)	(140 319)	(77 133)	(84 710)
Valeurs immobilisées (investissements)	(15 570)	(17 500)	(20 000)	(20 000)	(20 000)	(20 000)
Autres Actifs	(490 065)	32 706	(559)	(12 992)	4 401	(163 802)
VARIATION DES EMPLOIS (ACTIFS)	(1 655 821)	(229 916)	(894 340)	(834 462)	(912 562)	(1 131 213)
Banque Centrale, CCP	474 646	(467 453)	(315 964)	(94 789)	(34 124)	83 620
Dépôts et avoirs des étab. bancaires et financiers	231 008	(204 584)	(8 768)	789	398	400
Dépôts et avoirs de la clientèle	393 159	628 163	648 991	665 596	690 016	748 474
Emprunts obligataires et privés	(9 735)	27 563	67 693	(51 800)	(57 826)	(26 416)
Ressources spéciales	5 602	55 602	235 602	(112)	(32 541)	(49 867)
Autres passifs	306 971	(87 243)	(54 887)	(35 763)	(38 116)	(52 554)
VARIATION DES RESSOURCES (PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES)	1 401 652	(47 952)	572 668	483 921	527 808	703 658
Produit net bancaire	473 387	578 875	639 578	694 320	755 690	828 558
Frais de personnel	(143 341)	(151 363)	(151 681)	(161 222)	(171 372)	(179 624)
Autres frais généraux	(66 511)	(71 527)	(78 717)	(86 666)	(95 537)	(105 533)
Autres produits d'exploitation	7 881	9 262	9 913	10 415	10 580	11 186
Solde en gain / perte des autres éléments ordinaires & extraordinaires	8 553	2 394	2 513	2 564	2 692	2 826
Impôts sur les bénéfices	(25 800)	(89 772)	(99 935)	(108 870)	(117 299)	(129 858)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU COMPTE DE RÉSULTAT	254 169	277 869	321 673	350 540	384 754	427 555

6-6. Indicateurs de gestion et principaux ratios financiers prévisionnels :

6-6.1. Indicateurs de gestion

6-6.1.1. Indicateurs d'activité

En mDT

	Réalisations	Prévisions				
	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023
Total du Bilan	10 519 833	10 627 413	11 389 059	12 082 646	12 838 919	13 678 832
Crédits à la Clientèle	7 133 408	7 122 953	7 854 708	8 555 980	9 263 390	10 024 976
Dépôts de la Clientèle	6 356 968	6 985 131	7 634 122	8 299 718	8 989 734	9 738 208
Capitaux Propres	870 179	1 025 711	1 214 690	1 424 355	1 652 820	1 789 076

6-6.1.2. Indicateurs d'exploitation

En mDT

	Réalisations	Prévisions				
	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023
Total des produits d'exploitation bancaire	846 177	998 156	1 091 991	1 173 739	1 254 982	1 354 068
Total des charges d'exploitation bancaire	(372 790)	(419 282)	(452 413)	(479 419)	(499 291)	(525 510)
Produit Net Bancaire	473 387	578 875	639 578	694 320	755 690	828 558
Résultat d'exploitation	84 110	243 513	287 003	316 575	343 675	380 889
Résultat Net Après Modification Comptable	80 851	156 135	189 581	210 268	229 068	253 858

6-6.2. Principaux ratios financiers

6-6.2.1. Ratios de structure

	Réalisations	Prévisions				
	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023
Créances nettes sur la clientèle / Total actif	67,8%	67,0%	69,0%	70,8%	72,2%	73,3%
Dépôts et avoirs sur la clientèle / Total passif et Capitaux propres	60,4%	65,7%	67,0%	68,7%	70,0%	71,2%
Créances nettes / Dépôts et avoirs sur la clientèle	112,2%	102,0%	102,9%	103,1%	103,0%	102,9%
Capitaux propres / Total actif	8,3%	9,7%	10,7%	11,8%	12,9%	13,1%

6-6.2.2. Ratios de solvabilité

	Réalisations	Prévisions				
	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023
Fonds propres nets de base (en MDT)	681,7	837,3	1 026,2	1 235,9	1 464,4	1 671,0
Fonds propres complémentaires (en MDT)	261,8	264,8	319,3	301,9	248,4	142,9
Total Fonds propres nets (en MDT)	943,5	1 102,0	1 345,6	1 537,8	1 712,8	1 813,9
Total risques encourus (en MDT)	8 844,6	9 680,6	10 480,9	11 143,6	11 893,9	12 714,9
Ratio de solvabilité global	10,7%	11,4%	12,8%	13,8%	14,4%	14,3%

6-6.2.3. Ratios de rentabilité

	Réalisations	Prévisions				
	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023
Intérêts & Revenus assimilés / Total actif moyen	6,4%	7,3%	7,6%	7,6%	7,6%	7,6%
Intérêts encourus et charges assimilées / Total actif moyen	3,8%	3,9%	4,1%	4,0%	4,0%	3,9%
Marge nette d'intérêts (% du Total actif moyen)	2,6%	3,4%	3,6%	3,6%	3,6%	3,7%
Marge nette d'intérêt en % of PNB	53,8%	61,2%	61,2%	60,6%	59,5%	59,1%
Commissions nettes en % of PNB	18,1%	16,5%	16,6%	17,3%	18,4%	19,5%

6-6.2.4. Ratios de productivité

	Réalisations	Prévisions				
	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023
Masse Salariale/PNB	30,3%	26,1%	23,7%	23,2%	22,7%	21,7%
Commissions nettes en % of Frais de personnel	59,9%	63,1%	70,2%	74,7%	81,3%	89,8%
Coefficient d'exploitation	46,4%	41,0%	38,6%	38,3%	37,9%	37,0%

6-6.2.5. Ratios de risque

En mDT	Réalisations	Prévisions				
	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023
Comptes courants débiteurs	1 187 833	1 190 691	1 227 275	1 296 122	1 389 788	1 490 011
Crédits de gestion à court terme	2 815 398	2 916 718	3 327 662	3 653 113	4 013 865	4 415 103
Crédits d'investissement	3 138 120	2 815 989	2 934 502	3 067 291	3 295 397	3 545 680
Crédits aux particuliers	1 758 730	1 797 504	1 914 777	2 049 727	2 195 072	2 367 695
Comptes courants associés	166 999	122 417	120 417	118 417	116 417	114 417
Avances sur CAT et bons de caisse	26 394	27 651	28 968	30 416	31 937	33 534
Engagements bruts (incl. impayés)	9 093 474	8 870 971	9 553 601	10 215 086	11 042 475	11 966 440
Provisions	(1 331 290)	(1 106 486)	(1 034 367)	(1 068 557)	(1 178 775)	(1 296)
Agios réservés	(628 776)	(641 532)	(664 525)	(590 549)	(600 310)	(645 241)
Engagements nets	7 133 408	7 122 953	7 854 708	8 555 980	9 263 390	10 024 976
Taux de croissance annuel des engagements bruts		(2,4%)	7,7%	6,9%	8,1%	8,4%
Taux de croissance annuel des engagements nets		(0,1%)	10,3%	8,9%	8,3%	8,2%
Produits d'intérêts	581 149	720 447	784 559	837 075	881 101	941 219
Encours moyens		8 982 222	9 212 286	9 884 343	10 628 780	11 504 458
% des engagements bruts moyens		8,0%	8,5%	8,5%	8,3%	8,2%
Coût du risque net (dotation nette : activité récurrente)		(36 825)	(39 459)	(41 198)	(43 954)	(46 954)
% des engagements bruts		(0,42%)	(0,41%)	(0,40%)	(0,40%)	(0,39%)
Coût du risque net (dotation nette additionnelle)		(55 504)	(59 837)	(62 380)	(66 264)	(70 494)
% des engagements bruts		(0,63%)	(0,63%)	(0,61%)	(0,60%)	(0,59%)

6-7. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2019 A 2023

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE « STB » POUR LA PERIODE 2019 A 2023

En exécution de la mission qui nous a été confiée pour l'examen des informations financières prévisionnelles de la de la Société Tunisienne de Banque (STB) pour la période allant de 2019 à 2023, nous avons l'honneur de vous présenter notre avis sur lesdites informations prévisionnelles.

1. Nous avons procédé à l'examen des données prévisionnelles de la société pour la période allant de 2019 à 2023 et ce, dans le cadre du prospectus d'émission de l'emprunt obligataire « STB 2019 ». Ces prévisions et les hypothèses qui ont été retenues pour leur élaboration ont été établies par la Direction Générale et arrêtées par le Conseil d'Administration de la Banque.
2. Nous avons effectué notre examen selon les normes d'audit généralement admises en la matière. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations financières prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques de la société.
3. Les données historiques présentées dans les comptes prévisionnels se basent sur des informations extraites des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2018, qui ont fait l'objet d'audit de notre part. Ces informations devraient être lues en tenant compte des réserves formulées dans le rapport sur lesdites informations.
4. Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par la direction, rien, ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux normes comptables généralement acceptées.
5. Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 2 septembre 2019

Les Co-commissaires aux comptes

CFA
Fathi Saidi



Groupement CSL- CNH
Samir Labidi



